This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,454,177

ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

N
6891
.A67

NOUVELLES ARCHIVES

DE L'ART FRANÇAIS

NOUVELLES ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

ANNÉE 1878

PARIS

J. BAUR, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DES SAINTS-PÈRES

1878

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES FONDATEURS

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

La Bibliothèque de la ville de Troyes.

MM.

Alkan (Alphonse), à Paris.
André (Édouard), à Paris.
Arnauldet (Thomas), à Niort.
Badin, à Paris.
Bailly, membre de l'Institut, à Paris.
Barbet de Jouy, conservateur du Musée du Louvre, à Paris.
Bardonnet, à Niort.
Barre (A.), graveur général des monnaies, à Paris.
Barthélemy (Ed. de), à Paris.
Baur, libraire, à Paris.
Béhague (vicomte de), à Paris.
Bellenger (Henri), à Paris.
Berger, commissaire général de l'Exposition de 1878, à Paris.
Bergeron, à Marseille.
Bonnaffé, à Paris.
Bonnassieux, membre de l'Institut, à Paris.
Bosc (Ernest), architecte, à Paris.
Bouvenne (Aglaüs), à Paris.
Bouvrain, à Paris.
Brugière (Dieudonné de), à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).
Bruyerre, architecte, à Paris.
Burbure de Wezembeech (le chevalier Léon de), à Gand.
Capetter (Gustave), à Angoulême.
Castagnary, à Paris.
Chabouillet, conservateur du Cabinet des Médailles, à Paris.
Chanteau (F. de), à Épinal.
Charavay (Étienne), à Paris.

253083

Charvet, architecte, à Lyon.
Chennevières (le marquis de), directeur des Beaux-Arts.
Chéron (Paul), de la Bibliothèque nationale, à Paris.
Chevrier (Maurice), substitut, à Vervins.
Clément de Ris, conservateur du Musée de Versailles.
Corroyer, architecte, à Paris.
Cottenet (E.), à Paris.
Courajod (Louis), attaché à la conservation du Musée du Louvre.
Cousin (J.), conservateur de la Bibliothèque de la Ville, à Paris.
Curmer, à Paris.
Darcel (Alfred), administrateur de la manufacture des Gobelins.
Dassy (Léon), à Paris.
Dauphinot, à Reims.
Davillier (le baron Charles), à Paris.
Delaborde (le vicomte Henri), membre de l'Institut, à Paris.
Delagrave, à Paris.
Delaherche, à Beauvais.
Delisle (Léopold), administrateur de la Bibliothèque nationale.
Destailleurs, architecte, à Paris.
Devrez (Désiré), architecte du Gouvernement, à Paris.
Didot, à Paris.
Dieusy (Alfred), à Rouen.
Dreyfus (Gustave), à Paris.
Drumont, à Paris.
Dubost (R.), à Paris.
Dubouché (Adrien), à Jarnac (Charente).
Dumoulin, libraire, à Paris.
Duplessis (Georges), du Cabinet des Estampes, à Paris.
Dupont-Auberville, à Paris.
Duval (A.), à Lyon.
Fayet, à Paris.
Fillon (Benjamin), à Fontenay-le-Comte.
Fournier (Charles), à Paris.
Gautier, à Paris.
Gérard, à Paris.
Gérardin (Alfred), à Paris.
Giacomelli, à Versailles.
Gonse (Louis), à Paris.
Grandmaison (Charles de), archiviste d'Indre-et-Loire, à Tours.
Grille (le marquis de), à Paris.
Guiffrey (Georges), à Paris.
Guiffrey (Jules), à Paris.
Hardouin-Duparc (André), au Mans.
Hédou (Jules), à Rouen.
Heiss (A.), à Paris.
Herbet, archiviste-paléographe, à Paris.

Herluison, libraire, à Orléans.
Hoschedé (Ernest), à Paris.
Houdoy, à Lille.
Jacob, notaire à Angerville.
Jamain (Joseph), à Paris.
Jamet, à Paris.
Jeancourt (Charles), à Paris.
Jouin (Henri), à Paris.
Laborde (le marquis Joseph de), à Paris.
Lafenestre (Georges), chef du bureau des Beaux-Arts.
Laisné (Charles), architecte du Gouvernement, à Paris.
Lambert-Lassus, avocat, à Versailles.
Laperlier, à Alger.
Lavigne (Hubert), sculpteur, à Paris.
Lebrun-Dalbanne, à Troyes.
Le Chevallier-Chevignard, peintre, à Paris.
Lemarié, à Paris.
Liepmannssohn (Léon), à Berlin.
Liesville (de), à Paris.
Lisch (Just), architecte du Gouvernement, à Paris.
Lopinot (Amédée), à Paris.
Louvrier de Lajolais, à Paris.
Lot (Henri), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Lucas (Charles), architecte, à Paris.
Maciet, architecte, à Paris.
Magnabal, au ministère de l'Instruction publique, à Paris.
Mahérault, à Paris.
Mantz (Paul), à Paris.
Marcille (Eudoxe), à Paris.
Mauban (Georges), à Paris.
Maze (Alphonse), à Paris.
Meaume (Édouard), à Paris.
Menu (Henri), à Paris.
Mercier (Charles), à Paris.
Michelle, à Paris.
Michelot, à Bordeaux.
Milet (Ambroise), à la manufacture de Sèvres.
Millet (Eugène), architecte du Gouvernement, à Paris.
Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des chartes, à Paris.
Müntz (Eugène), à Paris.
Naples (Paul), architecte du Gouvernement, à Paris.
Pallier, à Paris.
Paris (Gaston), membre de l'Institut, à Paris.
Patenotte (Mme), à Paris.
Pécoul (Auguste), à Draveil (Seine-et-Oise).
Pelliot (Charles), à Paris.

Périn, architecte, à Paris.
Petit (F.), avocat, à Paris.
Pinchart, chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles.
Popelin (Claudius), à Paris.
Port (Célestin), à Angers.
Portalis (le baron), à Paris.
Pouy (F.), à Amiens.
Quincey (vicomte de), à Paris.
Raynal (E. de), conseiller référendaire à la Cour des comptes.
Reiset (Frédéric), directeur des musées nationaux, au Louvre.
Revilliod de Watteville, à Genève.
Richard (Maurice), ancien ministre des Beaux-Arts.
Richard, archiviste du département de la Vienne, à Poitiers.
Rondot (Natalis), au château de Chamblon (Suisse).
Rothschild (le baron James de), à Paris.
Roxard de la Salle (H.), au château de Phlin (Meurthe).
Sabine, architecte, à Paris.
Sardou (Victorien), à Marly-le-Roi.
Scheffer, directeur de l'École des langues orientales, à Paris.
Sénemaud, archiviste des Ardennes, à Mézières.
Siret (Adolphe), commissaire d'arrondissement, à Saint-Nicolas (Belgique).
Sourdois, au château de Vaux, à Creil.
Sully Prudhomme, à Paris.
Tamizey de Larroque, à Agen.
Tempier (D.), archiviste des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
Thibeaudeau (A.-W.), à Londres.
Tripier le Franc, à Paris.
Valabrègue, à Paris.
Valère Martin, à Cavaillon.
Varennes (le marquis de), à Paris.
Vendeuvre (Gabriel de), à Paris.

CONGÉS ACCORDÉS

A DES

ARTISTES FRANÇAIS

POUR TRAVAILLER A L'ÉTRANGER

(1693-1792).

Les documents que nous publions aujourd'hui étaient réunis depuis plusieurs années déjà quand parut la troisième édition des *Artistes français à l'étranger*, de M. L. Dussieux (Paris, Lecoffre, 1876, gr. in-8°, 644 p.). Certes, si nous avions su que M. Dussieux préparait cette réimpression, nous aurions mis à sa disposition toutes les pièces qui suivent, trop heureux de contribuer dans une certaine mesure à rendre cette utile publication plus intéressante et plus complète. Malheureusement, nous connaissions si peu les intentions du savant historien de l'art français à l'étranger que nous avions commencé à annoter nos pièces sur l'édition qui remonte à une vingtaine d'années, lorsque la réimpression de l'ouvrage nous obligea à recommencer sur de nouveaux frais.

Je tenais d'abord à me disculper du reproche d'avoir tenu sous le boisseau des renseignements qui formaient le complément naturel d'un livre fort estimable, et à montrer une fois de plus, par cet exemple concluant, combien il est nécessaire de grouper et d'organiser les efforts de tous les chercheurs. Livrés à leurs propres ressources, ils perdent souvent un temps précieux à poursuivre, parfois sans succès, un renseignement nécessaire, tandis qu'une conversation de quelques minutes, une rencontre fortuite avec un travailleur adonné aux mêmes études leur auraient épargné beaucoup de peines stériles et de temps perdu. Ici, sur-

tout, personne n'avait le droit de ravir à M. Dussieux un sujet qu'il avait fait sien, et, s'il avait annoncé à l'avance la nouvelle édition qu'il préparait, nul doute qu'il eût été à même de l'enrichir de plus d'une note précieuse et de maint fait nouveau.

Ces remarques n'ont assurément pas pour but de diminuer le mérite d'une œuvre utile et durable. Nul ne rend plus que moi justice aux efforts persévérants de M. Dussieux pour améliorer sans cesse son premier travail. Mais, il faut bien le reconnaître, même la dernière édition pèche par certains côtés et surtout par la pénurie de documents authentiques et de preuves puisées aux sources mêmes.

Si, dans certains cas, les congés qui suivent ne font que corroborer les assertions de notre devancier, ils leur apporteraient encore l'autorité de pièces officielles; mais, sur bien des points, ils complètent son livre et fournissent maint renseignement entièrement nouveau. Ils ont la précision et la certitude d'actes émanés de l'autorité royale, revêtus de tous les caractères de l'authenticité, et viennent ainsi confirmer de la manière la plus indiscutable, et avec des arguments plus forts, la thèse soutenue victorieusement par M. Dussieux, c'est-à-dire la diffusion et l'influence de l'art français dans toute l'Europe, depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à nos jours.

Depuis deux cents ans, pour ne pas remonter plus haut, ce qui serait aisé, la France offre une suite ininterrompue d'artistes éminents avec lesquels nul autre pays, nulle autre école ne saurait entrer en lutte. Laissons de côté la peinture que chacun a la prétention de connaître, dans quel État rencontrez-vous une école de sculpture comme celle qui commence aux Sarrazin, aux Anguier, au Puget, à Girardon, se continue par les Coyzevox, les Coustou, les Bouchardon, les Pigalle, les Le Moyne, les Pajou, les Clodion, les Houdon, et produit encore de notre temps des artistes comme Rude, David, Pradier et tant d'autres? Parlerai-je des architectes? Mais à quoi bon ces énumérations? Qui ne connaît les noms de Le Vau, Mansard, Boffrand, Blondel, Gabriel, Louis et Antoine? Depuis la Renaissance, je devrais dire depuis le commencement du moyen âge, l'architecture est un des plus beaux fleurons de la couronne artistique de la France. Est-il besoin de le rappeler? Au XVIIIe siècle il ne se construisait pas un palais, pas un édifice important en Europe qu'on ne mît à la tête des travaux un architecte emprunté à notre pays. Et jusque

dans les excès du style Pompadour le plus outré, quel charme, quelle élégance, quel goût conservent encore nos constructeurs!

Pour la gravure il en va de même. Quelles ressources, quelle souplesse, quelle variété infinie de talents offre cette admirable école de gravure du XVIIIe siècle! Il y a bien quelques étrangers dans le nombre; mais, au contact de nos artistes, le tempérament de ces nouveaux venus se développe, se fortifie et se transforme complètement. Quel pays, si ce n'est l'Italie au XVIe siècle, a produit une pareille attraction, a possédé un semblable don d'assimilation?

Et, si nous descendions un peu plus bas, si nous passions en revue tous ceux qui ne sont plus tout à fait des artistes, mais qui sont plus que des artisans: les fondeurs, les ciseleurs, les orfèvres, les sculpteurs en bois, les tapissiers et tant d'autres, dont les ouvrages sont quelquefois estimés plus haut et plus cher que les productions de l'art proprement dit, nous aurions à constater la même supériorité, supériorité écrasante, indiscutable. Mais c'est trop nous arrêter aux généralités; les preuves valent mieux en pareille matière que les affirmations, et ce sont des preuves que nous apportons ici.

Sous l'ancien régime, de même que l'artisan une fois admis dans la corporation était soumis à certains règlements, de même l'artiste agréé par l'Académie instituée par le pouvoir royal devait, dans une certaine mesure, à l'autorité, compte de ses actions et de son temps. L'honneur d'être Académicien entraînait certaines charges, quelquefois assez lourdes, telles que l'obligation d'assister aux réunions du corps, celle de professer périodiquement, et enfin l'interdiction de s'absenter sans avoir obtenu une autorisation préalable, ou un congé en règle du ministre compétent.

Ainsi tout artiste appelé par une cour étrangère, ou désireux seulement de voyager pour se distraire, devait obtenir le consentement de son supérieur. Il y a plus: les élèves eux-mêmes de l'Académie étaient soumis aux mêmes exigences. On en verra ici plus d'un exemple.

J'ai pu réunir, en dépouillant les registres de la maison du Roi, près d'une centaine de congés officiels donnés à des artistes français durant une période de cent ans, depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'à l'année 1792. Cette liste assurément n'est pas complète; mais, telle qu'il nous a été possible de la dresser, elle ne sera pas, je l'espère, sans utilité. Comme elle comprend un assez grand

nombre d'artistes et d'artistes très-différents, comme elle s'applique à un ordre de faits sur lesquels les *Archives* n'avaient pas trouvé jusqu'ici l'occasion de s'arrêter, nous avons cru bien faire en ajoutant à chaque pièce des notes un peu étendues sur les artistes qui y sont nommés. Un certain nombre de noms sont peu connus et se rencontrent même dans ce recueil pour la première fois. C'était une raison de plus pour résumer, aussi succinctement que possible, ce qu'on sait de positif sur des artistes oubliés et sur lesquels nous n'aurons probablement pas de longtemps l'occasion de revenir.

Les pièces qui suivent sont tirées des archives de la Maison du Roi. Malheureusement cette série n'est complète que pour le XVIIIe siècle, et seulement à partir de 1708. Il n'existe qu'un seul registre antérieur à l'administration du duc d'Antin; il comprend les années 1689 et suivantes jusqu'en 1698. Nous n'avons donc rien avant 1689; rien pour la période de dix années qui va de 1698 à 1708. Il est peu probable qu'on retrouve le registre qui manque dans la Maison du Roi où nous l'avons inutilement cherché; nous croyons donc avoir à peu près épuisé la source à laquelle sont empruntées les pièces suivantes.

J. J. G.

I.

Certificat pour le sieur CHAUVEAU, *sculpteur, et congé pour aller en Suède.*

(21 juillet 1693.)

Nous Édouard Colbert, chevalier, marquis de Villacerf et de Payens, etc... Certifions à tous qu'il appartiendra que *René Chauveau,* sculpteur, est très habile dans sa profession, qu'il dessine fort bien, et qu'il a toujours très bien exécuté tout ce qui lui a été ordonné de faire dans son art pour le service du Roi, et que, sur la très humble prière qu'il a faite à Sa Majesté d'agréer qu'il allât en Suède pour y travailler, Sa Majesté nous a ordonné de le lui permettre. En foi de quoi nous avons signé le présent certificat, etc... le 21e jour du

mois de juillet 1693. Signé : Colbert de Villacerf, et plus bas : par mondit seigneur, signé : Mesmin.

(Arch. nat. O[1], 1083, p. 20.)

Voyez la *Vie de François Chauveau et de ses deux fils*, réimp. par Chéron, Arnauldet et Montaiglon en 1854, et Dussieux, p. 103, 198 et 585-593. *Chauveau* revint en France en 1700. Il avait donc passé sept ans en Suède. Né en 1663, *René Chauveau* mourut le 5 juillet 1722. Voy. aussi sur la femme et les enfants de notre artiste le Dict. de Jal.

II.

*Certificat pour le s*r Louis de la Porte, *sculpteur, et congé pour aller en Suède.*

(21 juillet 1693.)

Nous, Edouard Colbert, chevalier, marquis de Villacerf et de Payens, etc..... Certifions à tous qu'il appartiendra que *Louis de la Porte,* sculpteur, est fort habile dans sa profession, qu'il a toujours très bien exécuté tout ce qui lui a été ordonné de faire dans son art pour le service du roi et que, sur la très-humble prière qu'il a faite à Sa Majesté d'agréer qu'il allât en Suède pour y travailler, Sa Majesté nous a ordonné de le lui permettre. En foi de quoi, etc... à Marly, le 21 juillet 1693. Signé : Colbert de Villacerf, et plus bas : par mondit seigneur, signé : Mesmin.

(Arch. nat. O[1], 1083, p. 18.)

Voyez *Dussieux*, p. 589 et 594. Ce sculpteur et le suivant étaient du nombre des artistes qui accompagnèrent Chauveau à la cour de Suède et l'aidèrent dans ses travaux. M. Dussieux ignore l'époque de son retour et ne donne que très-peu de renseignements sur lui ; mais il constate sa présence sur un registre d'état civil de la Chapelle de Suède, à la date du 25 avril 1700 (v. p. 589).

III.

Certificat pour le sieur JOSEPH JACQUIN, *sculpteur, et congé pour aller en Suède.*
(21 juillet 1693.)

Nous Edouard Colbert, chevalier, marquis de Villacerf et de Payens, etc... Certifions à tous qu'il appartiendra que *Joseph Jacquin,* sculpteur, est très habile dans sa profession, qu'il a toujours très bien exécuté tout ce qui lui a été ordonné de faire dans son art pour le service du Roi et que, sur la très humble prière qu'il a faite à Sa Majesté, d'agréer qu'il allât en Suède pour y travailler, Sa Majesté nous a ordonné de le lui permettre. En foi de quoi nous avons signé etc... à Marly, le 21 juillet 1693. Signé : Colbert de Villacerf, et plus bas : par Monseigneur, signé : Mesmin.

(Arch. nat. O[1], 1083, p. 23.)

M. Dussieux cite Jacquin (p. 589), parmi les artistes nommés dans le registre de la Chapelle de Suède dont nous avons parlé ; mais il met cet acte à la date du 8 décembre 1690. C'est une erreur évidente puisque *Jacquin* ne quitta Paris qu'en 1693 avec *Chauveau* et *de la Porte.* J'ai vainement cherché quelque renseignement sur ce sculpteur oublié par tous les biographes et dont le nom ne se trouve ni dans Nagler, ni dans Zani, ni dans Jal.

IV.

Certificat pour le s[r] OPPENOORDT, *ébéniste du roi, et congé pour aller à Notre-Dame-de-Lorette.*
(15 août 1694.)

Nous Edouard Colbert, chevalier, marquis de Villacerf et de Payens etc... Certifions à tous qu'il appartiendra que le s[r] *Oppenoordt,* ébéniste du roi, logé depuis dix ans dans les galleries du Louvre, s'en va avec sa

femme, par permission de Sa Majesté, à Notre-Dame de Lorette, pour l'accomplissement d'un vœu, et que je lui dois envoyer incessamment le passeport que Sa Majesté lui a accordé pour cet effet. En foi de quoi, nous avons signé etc... Fait à Versailles, le 15 août 1694. Signé : Colbert de Villacerf, et plus bas : Par Monseigneur, signé : Joly.

(Arch. nat. O[1], 1083, p. 34.)

Jal a donné sur ce rival de *Boulle* et sur sa famille des renseignements auxquels je renvoie le lecteur. Son fils, *Gilles-Marie Oppenordt*, s'est fait connaître par de nombreux travaux d'architecture (voy. *Diction.* de *Lance*). Il avait été envoyé à Rome en 1692 comme pensionnaire du Roi, et c'était sans doute dans le but de le retrouver en Italie que son père partait en pèlerinage, en 1694, pour Notre-Dame de Lorette.

V.

Certificat pour Langlois le jeune, *mouleur, et congé pour aller en Suède.*

(17 février 1697.)

Nous, Edouard Colbert, chevalier, marquis de Villacerf, etc... Certifions à tous qu'il appartiendra avoir permis, par ordre du Roi, à *Langlois le jeune,* mouleur, d'aller en Suède pour deux ans, à la charge de laisser sa famille à Paris, et d'en revenir au bout dudit temps et même au premier ordre que nous lui en donnerons de la part du Roi, si le cas y eschoit. En foi de quoi nous avons signé... A Versailles, le 17 février 1697. Signé : Colbert de Villacerf, et plus bas : par mondit seigneur, signé : Jolly.

(Arch. nat. O[1], 1083, p. 69.)

M. Dussieux ne cite pas le nom de ce mouleur, attiré évidemment à la cour de Suède par *René Chauveau*. Si sa profession est humble à côté de celle des artistes qu'il allait rejoindre,

ses services étaient sans doute fort appréciés en France, à en juger par les conditions rigoureuses auxquelles il devait souscrire avant son départ.

VI.

Certificat pour CLAUDE PELISSON, *femme de* JOSEPH JACQUIN *le cadet, sculpteur en bois, et congé pour rejoindre son mari en Suède.*

(18 juin 1697.)

Nous Edouard Colbert, marquis de Villacerf, etc... Certifions que le Roi trouve bon que *Claude Pelisson*, femme de *Joseph Jacquin* le cadet, sculpteur en bois, qui est présentement à Stockolm, se rende auprès de lui avec ses enfants, à la charge de revenir en France avec son mari au premier ordre qui leur en sera donné de la part de Sa Majesté. En foi de quoi, nous avons signé, etc. Fait à Versailles, le 18 juin 1697. Signé : Colbert de Villacerf, et plus bas : par Monseigneur, signé : Jolly.

(Arch. nat. O[1], 1083, p. 77.)

Jacquin avait obtenu son congé le 21 juillet 1693. S'il appelait sa femme auprès de lui quatre ans plus tard, n'avait-il pas l'intention de faire dans sa nouvelle patrie un établissement définitif, toujours sous le bon plaisir du roi de France? Cet acte nous apprend, outre le nom de la femme de *Joseph Jacquin*, que cet artiste travaillait spécialement aux ouvrages en bois. Il ne serait pas étonnant qu'il ait existé d'autres sculpteurs du même nom, puisqu'on juge nécessaire de joindre au nom de celui-ci la désignation spéciale : le cadet. On remarquera que la date du départ de la femme de *Jacquin* vient confirmer ce que nous disions de l'erreur commise par M. Dussieux.

VII.

Certificat pour le s^r Girardin, *peintre, et dispense de faire son chef-d'œuvre à l'Académie avant son départ pour la Chine.*

(30 juillet 1698.)

Nous Edouard Colbert, marquis de Villacerf et de Payens, etc... Certifions à tous qu'il appartiendra que le s^r *Girardin,* peintre, s'est présenté à l'Académie royale de peinture et de sculpture pour y être reçu; et comme, suivant les statuts, il faut faire un chef-d'œuvre pour y être agréé, et que son prompt départ pour la Chine ne lui a pas donné le temps de le faire, le Roi a trouvé bon qu'à son retour il se représente à l'Académie pour y faire son chef-d'œuvre et y être reçu suivant l'usage ordinaire. En foi de quoi nous avons signé, etc. Versailles, le 30 janvier 1698. Signé : Colbert de Villacerf, et plus bas : par mondit seigneur, signé : Jolly.

(Arch. nat. O[1], 1083, p. 82.)

Si M. Dussieux n'a pas connu l'artiste dont il est ici question, M. Feuillet de Conches, dans *les Peintres européens en Chine et les peintres chinois* (Revue contemporaine, t. XXV, 98e livr. Tirage à part : 1856, imp. de Dubuisson, 47 p.), nous apprend que notre *Girardin* était un peintre piémontais dont le véritable nom était *Giovanni Gherardini,* attiré en France par le duc de Nevers. Les Jésuites le décidèrent à partir pour la Chine avec eux; il s'embarqua le 1er mars 1698 sur l'*Amphitrite,* après avoir été admis à prendre congé du Roi. Le voyageur a écrit lui-même le récit de sa traversée sous ce titre : « *Relation du voyage fait à la Chine sur le vaisseau l'*Amphitrite, *en l'année 1698, par le sieur Giovanni Ghirardini, peintre italien. — A Monseigneur le duc de Nevers. Paris, Nicolas Pepie, 1700, in-12, vij et 94 p.* » L'*Amphitrite* était le premier navire français qui parût en Chine. Je ne m'étendrai pas davantage sur les aventures de l'artiste à la cour de Pékin, me contentant de renvoyer aux curieux détails donnés par M. Feuillet de Conches.

VIII.

Congé à M. Bizot *pour aller en Bretagne.*
(22 octobre 1710.)

Nous, Louis-Antoine de Gondrin, marquis d'Antin, lieutenant général des armées du Roy et de la Haute et Basse Alsace, gouverneur de l'Orléanais, menin de Monseigneur le Dauphin, Directeur général des Bâtimens, jardins, arts et manufactures de Sa Majesté.

Certifions à tous qu'il appartiendra avoir donné congé au s^r *Bizot,* garde des desseins des Bâtimens du Roy, pour aller en Bretagne vaquer à la suite d'un procès qu'il a au Parlement de Rennes pendant le reste de la présente année mil sept cens neuf. En foy de quoy nous avons accordé le présent certificat aud. s^r Bizot, que nous avons signé de notre main, fait contresigner par le Secrétaire des Bâtiments de Sa Majesté et y apposer le cachet de nos armes. A Versailles, le 22e octobre 1709. Signé : d'Antin de Gondrin.

(Arch. nat. O^1, 1087, p. 24.)

Le s. *Bizot* était garde des dessins des Bâtiments et non garde des dessins du Roi ; aussi son nom ne figure-t-il pas sur la liste sommaire dressée par M. F. Reiset en tête du catalogue des dessins du Louvre (t. I). Nous y voyons qu'*Antoine Coypel* succède dans ces fonctions à *Houasse*, en 1710, et a pour successeurs son fils *Charles Coypel* (1722), puis *C.-N. Cochin* fils, en 1752.

IX.

Congé accordé au s^r Desportes, *peintre, pour aller en Angleterre.*
(21 septembre 1712.)

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, etc. Certifions à tous qu'il appartiendra que Sa Majesté a permis

au s^r *Desportes*, l'un de ses peintres et de l'Académie royale de peinture et sculpture à Paris, d'aller en Angleterre à la suite de M. le duc d'Aumont, à condition de revenir en France aussitôt que nous lui ferons savoir les ordres de Sa Majesté. En foi de quoi etc... A Versailles, le 21 septembre 1712. Signé : le duc d'Antin, et plus bas : par mondit seigneur, signé : Marchand.

(Arch. nat. O[1], 1087, p. 87.)

M. Dussieux dit, d'après les *Mémoires sur les Académiciens*, que *François Desportes* s'était rendu à Londres en 1713 à la suite du duc d'Aumont, ambassadeur de Louis XIV auprès de la reine Anne. La date exacte du voyage, fixée par le congé, est antérieure de quelques mois à celle que M. Dussieux a donnée. Rappelons que *Desportes* obtint en Angleterre le plus brillant accueil et y vendit nombre de tableaux qu'il avait apportés avec lui (voy. *Mémoires sur les Académiciens*, II, 105. — *Dussieux*, p. 274). Déjà *Desportes* avait été attiré, en 1692, en Pologne pour faire le portrait du roi Jean Sobieski et des principaux personnages de sa cour (Dussieux, p. 528).

X.

Congé accordé à François Coudray, *sculpteur du roi, pour aller à Dresde.*

(15 juillet 1715.)

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, etc... Certifions à tous qu'il appartiendra que le Roy a accordé congé au s^r *François Coudray*, sculpteur, de l'Académie royale de peinture et sculpture, d'aller à Dresden, travailler pour le service du Roy Auguste, à condition de revenir en France aussitôt que nous lui ferons sçavoir les ordres de Sa Majesté. En foy de quoy, etc. A Marly, le 15 juillet 1715. Signé : le duc d'Antin, etc.

(Arch. nat. O[1], 1087, p. 140.)

Il faut rappeler ici une permission donnée à *François Coudray*, sculpteur du Roi et de l'Académie royale de peinture et sculpture, d'aller à Dresde, travailler pour le roi Auguste, permission qui porte la date de 1717, et que Jal a citée dans son *Dictionnaire critique* (p. 435).

Voy. sur ce sculpteur la notice de M. Dussieux (p. 226) qui n'a pas fixé la date de son départ pour l'Allemagne. On la trouve ici. *Coudray* (1678-1727) mourut à Dresde où il s'était fixé dès 1715. Il avait été reçu de l'Académie de Paris en 1712.

XI.

Congé au s^r Vivien, *peintre, pour aller à Munich en Bavière.*

(4 novembre 1715.)

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, etc... Certifions à tous qu'il appartiendra avoir donné congé au s^r *Vivien*, peintre du Roy et de l'Académie royale de peinture et sculpture, pour aller à Munich, en Bavière, faire les portraits des princes de Bavière, à condition de revenir en France au premier ordre que nous lui en donnerons. En foi de quoy, etc... A Paris, le 4 novembre 1715. Signé: le duc d'Antin, etc.

(Arch. nat. O[1], 1087, p. 141.)

Joseph Vivien, dont le portrait figure dans la collection des portraits de peintres des Uffizi, à Florence, travaillait pour l'électeur de Bavière dès 1696. Il devint par la suite son premier peintre. Ce fut probablement après le congé qui lui fut donné en 1715. Il mourut à Bonn en 1735 (voy. Dussieux, p. 167). Nous avons donné dans le *Bulletin* du mois de juillet 1875 (p. 47) un échantillon des aménités du Poète sans fard à l'égard de *Vivien*. Le satirique et le peintre paraissent avoir eu ensemble de longs démêlés, peut-être amenés par une rivalité d'intérêt ou d'influence. On ne compte pas moins de seize épigrammes contre *Vivien* dans le Poète sans fard. Ce *Le Blond*, nommé avec un

certain *Bayonne* dans l'épigramme citée, n'est-il pas l'architecte qui partait quelques mois plus tard pour la Russie et qui se serait rencontré à Munich avec *Vivien*? Je sais bien que Gacon dit que Le Blond était sculpteur; mais je ne connais pas de sculpteur français de ce nom, et le rapprochement des dates rend mon hypothèse assez plausible.

XII.

Congé accordé au s^r Le Blond *et à sa compagnie pour aller près Sa Majesté Czarienne* (le 15 avril 1716).

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, etc.

État des personnes qui désirent aller à St Pétersbourg pour travailler au service de Sa Majesté czarienne :

Gens qui partent par terre.

M. *Le Blond, architecte*[1].

1. *Alexandre-Jean-Baptiste Le Blond*, né en 1679, s'était fait déjà connaître par de nombreux travaux (voy. le dict. de Lance) quand il fut appelé en Russie par Pierre le Grand, et nommé premier architecte du Czar aux appointements de 20,000 liv. M. Dussieux a raconté les difficultés par lesquelles on chercha à entraver son départ (p. 543 de la dernière édition); mais il n'a pas donné la liste des artistes ou artisans qu'il emmenait avec lui en Russie. Cette liste est des plus importantes; à côté des dessinateurs et des sculpteurs, on y remarque un orfèvre, un ciseleur, un maçon, un charpentier, un machiniste et surtout de nombreux tapissiers. Pierre le Grand avait donc l'intention d'établir en Russie une manufacture de tapisserie. Il serait intéressant de connaître les résultats de cette tentative. On remarquera que tous les membres un peu marquants de cette petite expédition emmenaient avec eux femmes et enfants, et par conséquent s'expatriaient sans esprit de retour. Pour en revenir à *Le Blond*, il mourut à Saint-Pétersbourg, peu d'années après son arrivée, en 1719. Il avait eu le temps de bâtir le château et de dessiner les jardins de Péterhof, à l'imitation de Versailles.

Marie Marguerite l'Evesque, son épouse.
Son fils âgé de six ans.
Nicolas Girard, dessinateur dud. s^r *Le Blond.*
Jean-Martin Schumacher, gentilhomme allemand.
Françoise-Catherine Gouet, cousine dud. s^r Le Blond.
Françoise Le Comte, femme de chambre de M^e Le Blond.
Claude Bergereau, } laquais dud. s^r Leblond.
Antoine Lapierre, }
Girard Sualem[1], machiniste.
Jean Michel[2], menuisier.

Gens qui vont par mer et qui doivent se joindre à Charleville.

Nicolas Pineau[3], sculpteur.
Marianne Simon, sa femme.
Margueritte Simon, sa belle-sœur.
Marie-Marguerite Simon, sa belle-mère.
Barthélemy Guillaume, compagnon sculpteur.
Nicolas Perard, aussi compagnon sculpteur.
Marie Perard, sa femme.

1. C'est évidemment un parent du fameux Rennequin Sualem qui construisit pour Louis XIV la première machine de Marly. Girard Sualem était donc un machiniste hydraulique. Voy. l'*Ancienne machine de Marly* ou *Deville et Rennequin,* par A. Le Roi, dans ses *Curiosités historiques.* Paris, Plon, 1864, p. 114-199.

2. Parmi les ouvriers employés à la construction de la machine de Marly, et dont M. A. Le Roi a donné la liste, se trouve un Toussaint Michel, menuisier liégeois. Jean Michel était peut-être son fils, et le rapprochement de son nom et de celui de Girard Sualem indique qu'ils s'occupaient du même genre de travaux.

3. Voy. sur *Nicolas Pineau* ou *Pinault,* la note empruntée par M. Dussieux (p. 544) aux Amours Rivaux de *Blondel.* Pineau remplaça *Le Blond* comme architecte, puis revint en France où il fut un des inventeurs du style rococo.

Antoine Tessier, dit Derville, } dessinateurs dud. s^r
Alexandre Girard, } Le Blond.
Charles Tapa, constructeur et inspecteur des Bâtimens.
Edme de Bourbon, appareilleur et tailleur de pierres.
François Batellier, } tailleurs de pierre.
Antoine Cœur d'acier, dit Lassurance, }
François Foy, maçon.
Charles Le Clerc, charpentier.
Paul Joseph Sualem[1], compagnon machiniste.
Edme Pelletier, valet dud. sieur Gérard Sualem.
René Sualem[2], compagnon du s^r Michel, menuisier.
Guillaume Belin, serrurier.
Antoine Barbier, } compagnons dud. Bellin.
Jean Buffet, }
Jean Noiset de Saint-Mange, cizeleur.
Jean Lombard, orphèvre bijoutier.
Estienne Sauvage, fondeur.
Edme Bourgoin, compagnon bijoutier.
Jean Ferré, jardinier.
Jean-Jacques Gauthier[3], } tapissiers hautelissiers.
Jean-Louis Vavocque,
Pierre Grignon,
Jean-Baptiste Bourdin,
Pierre Camousse,
François Camousse, son fils,
Philippes Camousse, son frère,
Arnoul Masson,
Noel Ranson,

1. Encore un membre de la famille de Rennequin Sualem, dont il reste à fixer le degré de parenté.
2. Même observation que pour Joseph Sualem.
3. Les guerres malheureuses de la fin du règne de Louis XIV

Certifions à tous qu'il appartiendra que le Roy a permis aux desnommés dans l'état ci-dessus de sortir du royaume et d'aller, tant par mer que par terre, à Saint Pétersbourg travailler au service de Sa Majesté czarienne. En foy de quoy etc... A Paris, le 15 avril 1716. Signé : le duc d'Antin, etc.

(Arch. nat. O[1], 1087, p. 150.)

XIII.

Congé au s. SILVESTRE, *peintre, pour aller en Pologne.* (13 avril 1716).

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, etc... Avons donné et donnons congé au s[r] *Louis Silvestre* le jeune, peintre du Roy et professeur en son Académie royale de peinture et de sculpture, pour s'en aller auprès du roi de Pologne, électeur de Saxe, remplir la qualité de premier peintre de Sa Majesté électorale, à condition de revenir en France au premier ordre du Roy que nous lui en donnerons. En foy de quoy, etc... A Paris, le 23 avril 1716. Signé : le duc d'Antin, etc.

(Arch. nat. O[1], 1087, p. 14.)

et la révocation de l'édit de Nantes avaient porté un coup fatal à la manufacture des Gobelins. Beaucoup d'ouvriers étaient allés chercher du travail à l'étranger, malgré les peines terribles édictées contre ces émigrants. L'administration du duc d'Antin fut des plus funestes à la manufacture. Nous le voyons ici autoriser le départ d'ouvriers habiles, qu'il aurait dû retenir à tout prix. Il serait bien étonnant que cette colonie de tapissiers n'eût rien produit en Russie, et, si elle n'a pas subsisté longtemps, elle a dû au moins laisser quelques morceaux se rapprochant des tapisseries françaises et qui, à cause de cette analogie, sont peut-être confondus avec les produits des Gobelins.

M. Dussieux a consacré (p. 226) un long article à *Louis de Silvestre,* troisième fils d'*Israel Silvestre,* né en 1675, et aux œuvres nombreuses qu'il exécuta à la cour d'Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne, et qui se trouvent réunies pour la plupart au musée de Dresde. *Louis de Silvestre* mourut à Paris, le 12 avril 1760. Il avait un frère qui portait le même prénom et qui fut aussi peintre (1669-1740), ce qui ne laisse pas que de compliquer l'histoire de cette famille sur laquelle on peut consulter Jal et la généalogie récemment publiée par le descendant de ces célèbres artistes.

XIV.

Congé accordé au s. GUILLAUME AUBRAT, *architecte et dessinateur du Roy, pour aller près l'électeur de Cologne.*

(20 juin 1716.)

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, etc... Avons donné congé au s^r^ *Guillaume Aubrat*, architecte, dessinateur du Roy, pour s'en aller rendre les services de son art à l'électeur de Cologne, à condition de revenir en France au premier ordre de Sa Majesté que nous lui en donnerons. En foy de quoy, etc... A Paris, le 20e juin 1716. Signé : le duc d'Antin, et plus bas : par mondit seigneur, signé : Marchand.

(Arch. nat, O[1], 1087, p. 164.)

Ni Dussieux, ni Lance ne parlent de cet architecte. Je n'ai trouvé son nom dans aucun dictionnaire. C'est un nouvel artiste à ajouter à la liste des Français qui portèrent à l'étranger le goût et les arts de la mère-patrie.

XV.

Permission accordée à plusieurs ouvriers qui désirent aller à St Pétersbourg.

(17 novembre 1716.)

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, etc.

État des ouvriers qui désirent se rendre à Saint-Pétersbourg pour travailler aux ouvrages de Sa Majesté czarienne.

Jean-Baptiste Oudry[1], peintre.
Philippes Behagle[2], teinturier et tapissier.
Jean-Philippes Behagle, son fils.
Gabriel Renaud, teinturier en laine.
Jean Renaud, son fils.
Claude Meriel, teinturier en soye.
Antoine Keblin, faiseur de caractères d'imprimerie.
Louis Fournier, gainier.
Jean Fournier, id.
Estienne Barnou, sellier,
Nicolas Taillebot, charron,
Claude Namur, menuisier,
Philippes Racine, serrurier,
} pour les carrosses.

Certifions à tous qu'il appartiendra que le Roy a permis et permet aux desnommez dans l'estat cy dessus de sortir du Royaume et d'aller, tant par mer que par terre, à Saint-Pétersbourg travailler au service de Sa Majesté czarienne. En foy de quoy, etc. A Paris, le 17 novembre 1716. Signé : le duc d'Antin, etc.

(Arch. nat. O[1], 1087, p. 169.)

1. D'après M. Dussieux, *Oudry* n'aurait pas cédé aux instances du czar et ne serait jamais allé en Russie. Si ce projet ne fut pas mis à exécution, on voit par ce congé qu'il s'en fallut de bien peu. Dans tous les cas il est probable qu'Oudry resta seul en France et que ses compagnons partirent sans lui.

2. A l'exposition des tapisseries ouverte par l'Union centrale en 1876 figurait une pièce représentant une Verdure avec un port de mer dans le lointain qui portait la signature *P. Behagle* (n° 381 du cat.). Cette tapisserie ne paraît pas sortir des ateliers des Gobelins, mais plutôt des fabriques d'Aubusson.

XVI.

Congé donné au s. GRETTEPIN, *architecte et sculpteur, pour aller en Hollande.*

(28 septembre 1717.)

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, etc... Certifions à tous qu'il appartiendra que le Roy a accordé congé au s^r *Grettepin,* architecte et sculpteur des Bâtimens de Sa Majesté, pour aller en Hollande y travailler de sa profession jusqu'à ce qu'il luy soit ordonné de revenir en France aussitôt que nous lui ferons savoir les ordres de Sa Majesté. En foy de quoy, etc... A Bellegarde, le 28 septembre 1717. Signé: le duc d'Antin, etc.

(Arch. nat. O[1], 1087, p. 187.)

Encore un nom qu'on chercherait vainement dans les dictionnaires biographiques spéciaux. Ni Dussieux, ni Lance, ni Jal, ni Nagler n'en font mention. On remarquera la qualité, peu ordinaire, d'architecte et sculpteur qui lui est donnée ici. De quels travaux fut-il chargé en Hollande? Peut-être d'anciennes descriptions des Provinces-Unies fourniraient-elles quelque renseignement sur cet obscur artiste.

XVII.

Congé accordé au s. CASTEL *pour aller dans la vallée d'Aure*[1].

(26 octobre 1718.)

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, etc. Certifions avoir permis et permettons à *Jean-Jacques Castel,* marbrier, employé à Paris pour les

1. Vallée du département du Gers, dans l'ancienne province d'Armagnac, qui fournit surtout du bois de construction pour les vaisseaux.

ouvrages du Roy, d'aller en son pays de la vallée d'Aure pour y vaquer à ses affaires, et en revenir au premier ordre que nous luy en donnerons pour continuer lesdits ouvrages. En foi de quoi, etc... A Paris, le 26 octobre 1718. Signé : le duc d'Antin, etc.

(Arch. nat. O[1], 1087, p. 212.)

XVIII.

Permission accordée au s. FRÉMIN, *sculpteur, pour passer en Espagne, au service de Sa Majesté catholique.*

(14 janvier 1721.)

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, etc... Avons permis et permettons au s. *Frémin,* sculpteur du Roy, de se rendre en Espagne et y faire les ouvrages de son art pour Sa Majesté catholique. En foi de quoy etc... A Paris, le 14 janvier 1721. Signé : le duc d'Antin.

En marge : Pareille permission a été accordée en même temps au s. *Thiery,* sculpteur.

(Arch. nat. O[1], 1087, p. 169 ; voy. aussi p. 220.)

René Frémin est bien connu. On sait qu'il resta longtemps en Espagne, où il travailla, de 1721 à 1738, aux sculptures de Saint-Ildefonse. Il avait été suivi par le sculpteur de Lyon, *Jean Thierry,* qui quitta l'Espagne dès l'année 1728. A son départ, *Frémin* fut remplacé par *Jacques Bousseau* qui n'eut pas, comme son devancier, le talent de faire fortune. Voy. à ce sujet la notice biographique publiée dans les *Nouvelles archives de l'Art français,* vol. de 1874-75, p. 311.

XIX.

Congé accordé au s. AUGUSTE-MALO SAUSSARD, *architecte des Bâtiments du Roy, pour aller à Strasbourg.*

(16 août 1721.)

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, etc... Avons donné congé au s. *Auguste-Malo Saussard*, ancien élève de l'Académie royale d'architecture, peinture et sculpture à Rome, architecte des Bâtimens du Roy, pour s'en aller rendre les services de son art à Messieurs les comtes et chanoines de Strasbourg, à condition de revenir en France au premier ordre de Sa Majesté que nous luy en donnerons. En foy de quoy, etc... A Paris, le 16 août 1721. Signé : le duc d'Antin.

(Arch. nat. O[1], 1087, p. 221.)

Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur cet artiste inconnu des biographes et que M. Dussieux ne nomme pas.

XX.

Certificats à plusieurs artistes et ouvriers pour aller en Espagne.

(30 octobre 1721.)

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, etc... Avons donné congé aux sieurs *Guillaume Offement, François-Marie Mercier, Jean Vinceneux* et *Jean-François André,* sculpteurs; Jean Destouches et Silvestre Rousseau, mouleurs, *Lambert,* marbrier, et au nommé Jean Gau, pour aller en Espagne travailler aux ouvrages que Sa Majesté Catholique fait faire. En foy de quoy, etc... A Paris, le 30 octobre 1721. Signé: le duc d'Antin.

(Arch. nat. O[1], 1087, p. 244.)

Ces artistes inconnus allaient sans doute travailler aux décorations de Saint-Ildefonse, sous la conduite de *René Fremin* et de *Jean Thierry*, partis quelques mois plus tôt pour la cour de Philippe V. Aucun d'eux n'a laissé de réputation. Voyez plus loin (n° XXIII), à la date du 25 juillet 1722, un second départ de sculpteurs et marbriers qui rejoignent *Offement* et ses compagnons de route.

XXI.

Permission accordée au s^r VIVIEN, *peintre, pour aller à Munster.*

(1er décembre 1721.)

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, etc. Certifions à tous qu'il appartiendra avoir permis au s^r *Vivien*, peintre du Roy et de l'Académie royale de peinture et sculpture, d'aller à Munster, travailler aux ouvrages de son art sous les ordres de son Altesse Électorale de Cologne, à condition de revenir en France pour le service du Roy, au premier ordre que nous luy en donnerons. En foy de quoy, etc... A Paris, le 1er décembre 1721. Signé : le duc d'Antin, etc.

(Arch. nat. O[1], 1087, p. 245.)

La lettre suivante nous montre que le délai fixé aux artistes n'était pas une pure formalité et que, s'ils s'attardaient dans les pays étrangers, on savait fort bien les rappeler à l'exécution de leurs engagements et des ordres du Roi :

Rappel du sieur Vivien des pays étrangers.

A Versailles, le 27 mars 1724.

Lorsque le Roy a accordé à un des membres de son Académie de peinture et sculpture une permission de passer dans le pays étranger, ce n'est ordinairement qu'à la condition d'en profiter dans le cours de l'année en cas que le service de Sa Majesté ne le demande

pas plutôt ; mais, se présentant actuellement occasion d'employer le s^r *Vivien*, il se rendra incessamment ici pour recevoir nos ordres, luy permettant cependant de finir les ouvrages qu'il a pu commencer, si ils ne le tiennent pas plus de trois mois, que nous luy accordons pour tout délai, sauf à luy donner dans un autre temps une nouvelle permission. Fait à Versailles, le 27 mars 1724. Signé : le duc d'Antin.

(Arch. nat. O, 1098, p. 187.)

Nous avons vu plus haut (n° XI) *Vivien* demander un congé pour se rendre à Munich et obtenir le titre de premier peintre de l'électeur de Bavière. Il avait dû revenir en France peu d'années après, puisqu'en 1721 il demandait un nouveau congé pour retourner en Allemagne. Cette fois il se rendait auprès de l'Électeur de Cologne, Joseph Clément, dont il avait fait le portrait dès 1707 et qui l'avait nommé premier peintre de son cabinet.

XXII.

Congé accordé au s^r de l'Estache, sculpteur, pour aller à Rome.

(14 février 1722.)

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, etc. Avons donné congé au s^r *de l'Estache*, ancien élève des Académies de peinture et sculpture à Paris et à Rome, pour retourner à Rome et y faire les ouvrages de sculpture qui lui seront ordonnez, à condition de revenir en France au premier ordre que nous lui en donnerons. En foy de quoy, etc... A Paris, le 14 février 1722. Signé : le duc d'Antin, etc.

(Arch. nat. O[1], 1087, p. 247.)

Pierre Lestache ou *Lestage* fit, dit M. Dussieux, quatre statues pour les niches de la façade de Saint-Louis-des-Français à Rome. Il travailla aussi à la restauration de plusieurs antiques. Après la mort de *Wleughels*, arrivée le 11 décembre 1737, il

dirigea l'Académie de France établie à Rome jusqu'à l'arrivée de *de Troy*, nommé pour remplacer *Wleughels* (voy. dans les *Archives de l'Art français*, II, 300, la correspondance de Natoire).

XXIII.

Permission accordée à plusieurs ouvriers pour se rendre en Espagne.

(25 juillet 1722.)

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, etc... Avons permis et permettons à *Pierre Jérôme* et *Hardy-Antoine Dambrun, Jacques Saineton, Michel de Lisy* et *Antoine Jary*[1], compagnons sculpteurs, à *Jacques Baccary*, cizeleur, à Pierre Dumesnil, Jean Cordier, Jean Lambru et Guillaume Lobjoye, compagnons marbriers, de se rendre en Espagne, et y faire les ouvrages de leurs arts pour le service de Sa Majesté catholique. En foi de quoi, etc... A Paris, le 25 juillet 1722. Signé : le duc d'Antin.

(Arch. nat. O[1], 1087, p. 251.)

XXIV.

Certificat accordé au nommé Nicolas Laurent, *serrurier.*

(18 décembre 1723.)

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, etc... Certifions à tous qu'il appartiendra avoir

1. Voy. les articles XVIII et XX. Tous ces noms inconnus s'appliquent sans doute plutôt à des praticiens qu'à de véritables statuaires. M. Dussieux ne les cite pas. N'est-il pas curieux de voir la France, si longtemps tributaire de l'Italie dans l'art de tailler le marbre, envoyer dans toutes les parties de l'Europe, au nord et au midi, en Espagne comme en Russie, des marbriers et des ciseleurs, sortis probablement de cette grande école d'art décoratif fondée aux Gobelins par *Ch. Le Brun*.

donné congé au nommé *Nicolas Laurent*, serrurier, pour s'en aller en Espagne, travailler de son métier au service de Sa Majesté catholique. En foi de quoy, etc... A Versailles, le 18 décembre 1723. Signé : le duc d'Antin.

(Arch. nat. O[1], 1087, p. 240.)

A l'exemple du czar de Russie, le roi d'Espagne faisait venir de France des hommes habiles dans tous les arts, non seulement des artistes, des sculpteurs, mais encore des marbriers, des serruriers, des artisans dans tous les genres. C'était une véritable colonie de Français qui était chargée des travaux de la résidence de Saint-Ildefonse.

XXV.

Permission accordée au s^r ROUMIER, *sculpteur, de faire le voyage d'Italie.*
(24 avril 1733.)

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, etc.

A la réquisition du s. *Roumier*, sculpteur des Bâtimens du Roi, nous lui avons permis et permettons de faire le voyage d'Italie pour y prendre les lumières qui pourroient lui manquer dans les beaux-arts, et pouvoir s'y perfectionner par la disposition qu'il y a. En foi de quoi, etc. A Versailles, le 24 avril 1733. Signé : le duc d'Antin, etc.

(Arch. nat. O[1], 1088, p. 12.)

Encore un nom qu'on chercherait vainement dans les biographies d'artistes. M. Dussieux ne le cite pas. Si les sculpteurs des Bâtiments n'étaient pas à proprement dire des artistes, il y avait parmi eux de fort habiles gens qui ont assez montré leur talent dans les ouvrages de décoration dont ils enrichissaient les palais royaux et les édifices publics.

XXVI.

Permission d'aller à Munich accordée au s. VIVIEN, *peintre du Roi.*
(13 octobre 1734.)

Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, etc.

Avons permis au s. *Joseph Vivien,* peintre du Roi et de l'Académie royale de peinture et sculpture, d'aller à Munich pour placer le tableau qu'il a fait de la famille électorale de Bavière, à condition de revenir en France pour le service de Sa Majesté au premier ordre que nous lui en donnerons. En foi de quoi, etc... A Fontainebleau, le 13 octobre 1734. Signé : le duc d'Antin, etc.

(Arch. nat. O[1], 1088, p. 51.)

C'est au moins le troisième voyage de *Vivien* en Allemagne (voy. n°s XI et XXI); c'était aussi le dernier. Mariette dit, dans son *Abecedario* (VI, 88) que *Vivien* mourut à Bonn, le 5 décemb. 1734, d'une fluxion de poitrine, causée par la fatigue de ce dernier voyage. Ces détails sont précis et prouvent que Mariette était bien informé des circonstances de la vie de l'artiste. Pourquoi donc M. Dussieux a-t-il cru devoir reculer d'une année la date de la mort de *Vivien,* sans citer aucune autorité?

XXVII.

Congé accordé au s. JEAN-BAPTISTE VAN LOO, *peintre, pour aller en Angleterre.*
(16 décembre 1737.)

Nous Philibert Orry, ministre d'État, controlleur général des finances, directeur général des bâtiments et jardins du Roi, arts, académies et manufactures royales, avons permis au s[r] *Jean-Baptiste van Loo,* peintre ordinaire de Sa Majesté, d'aller en Angleterre avec son fils, pour ses affaires, à condition de revenir en France

au premier ordre que nous lui en donnerons. En foi de quoi, etc. A Versailles le 16 décembre 1737. Signé : Orry, et plus bas : par Monseigneur, signé : de la Motte d'Orsonville.

(Arch. nat. O[1], 1088, p. 138.)

Fils de *Louis van Loo*, *Jean-Baptiste* naquit à Aix le 11 janvier 1684 et mourut le 19 septembre 1745. Voy., sur ses ouvrages en Angleterre et en Italie, Dussieux (p. 279 et 514). Dandré Bardon lut devant l'Académie de peinture, dans la séance du 5 mai 1753, une vie de *J.-B. van Loo* qui a été imprimée (46 p. in-12, 1779, Louis Collot). Voy. aussi sur les enfants de *J.-B. van Loo*, l'*Abecedario* de Mariette.

XXVIII.

Congé accordé au s. Denis, *ingénieur ordinaire des eaues et fontaines du Roy, pour voyager en Italie.*
(13 juin 1746.)

Nous, Charles-François-Paul Lenormant, s. de Tournehem, conseiller du Roy en ses conseils, Directeur et Ordonnateur général de ses Bâtiments, Jardins, Arts et Manufactures,

Certifions à tous qu'il appartiendra que Sa Majesté a accordé la permission au s. *Louis-François-Remi Denis*, son ingénieur ordinaire pour les eaues et fontaines, de voyager dans toute l'Italie pour y prendre connoissance de toutes les belles choses qui concernent son art, à condition néanmoins de revenir en France aussitôt que nous luy ferons savoir les ordres du Roy. En foi de quoi, etc... Fait à Versailles, le 13e jour de juin 1746. Signé : Lenormant, et plus bas écrit : par Monsieur le Directeur général, signé : de Gilet, avec paraphe.

(Arch. nat. O[1], 1089, p. 50.)

On trouve parmi les fontainiers les plus occupés, pendant le XVIIe siècle, aux travaux des eaux de Versailles un certain *Claude*

Denis, dont le nom revient continuellement sur le compte des Bâtiments. Or on sait à quel point les professions se perpétuaient dans la même famille à cette époque. Nous venons d'en voir un exemple chez les descendants de Rennequin Sualem. Il paraît donc assez vraisemblable que ce Louis-François-Remi Denis était un descendant du Claude Denis de Louis XIV.

XXIX.

Congé accordé au sieur Hutin, *sculpteur du Roy, pour aller en Saxe.*

(31 août 1748.)

Nous, Charles-François-Paul Lenormant de Tournehem, conseiller du Roy en ses conseils, etc.,

Certifions que, sous le bon plaisir de Sa Majesté, nous avons accordé au s. *Charles Hutin*, l'un de ses sculpteurs, membre de son Académie royale de peinture et sculpture établie au Louvre à Paris, la permission d'aller à Dresde travailler aux ouvrages de son art, sous les ordres du Roy de Pologne, électeur de Saxe, à condition toutefois de revenir en France pour le service du Roy au premier ordre que nous lui en donnerons. En foi de quoi, etc. A Versailles, le 31e jour du mois d'août 1748. Signé : Lenormant. Et plus bas est écrit : par Monsieur le directeur général, signé : de Gilet, avec paraphe.

(Arch. nat. O1, 1089, p. 288.)

Charles-François Hutin, dessinateur, peintre et sculpteur, né à Paris le 4 juillet 1715, venait d'être admis tout récemment au nombre des Académiciens (1747) quand il sollicita la permission de partir pour Dresde. C'est sur la réputation de son morceau de réception que l'électeur de Saxe l'appela à sa cour. Il partit avec son frère *Pierre Hutin* et exécuta avec lui la plupart des dessins sur lesquels fut gravée la collection qui porte le nom de *Galerie de Dresde* (1753-57). Il peignit aussi pour les églises des tableaux d'autel et des fresques. Il paraît avoir passé presque

toute sa vie à Dresde, où il avait été nommé directeur de l'Académie et où il mourut, le 29 juillet 1776.

XXX.

Permission accordée au s. Saly, *sculpteur, pour se rendre à Copenhague.*

(15 août 1753.)

Nous, Abel-François Poisson de Vandières, conseiller du Roy en ses conseils, Directeur et Ordonnateur général des Batiments, etc.,

Avons, suivant l'intention de Sa Majesté, permis au s^r *Jacques-François-Joseph Saly*, sculpteur, l'un des adjoints à professeur de son Académie de peinture et de sculpture établie au Louvre, à Paris, de s'absenter six à sept années seulement, pour aller à la cour de Copenhague, travailler aux ouvrages de son art et y exécuter la statue équestre du roi de Danemarck, après lequel temps expiré il sera tenu de revenir en France pour s'occuper aux travaux qu'il plaira à Sa Majesté de lui ordonner.

En foi de quoi nous avons expédié la présente permission au sieur *Saly*, etc..., à Versailles, le 15e jour du mois d'aoust 1753, signé : Vandières et plus bas : le directeur général, signé : De Gilet, avec paraphe.

(Arch. nat. O^1, 1091, p. 312.)

Saly (*Jacques-François-Joseph*) était autorisé à passer en Danemark six ou sept années. Il y demeura vingt-un ans, de 1754 à 1775, et même vingt-deux ans à compter de la date du congé. Il employa ce temps à exécuter le modèle de la statue équestre de Frédéric V, érigée sur une des places de Copenhague par les États de Norvége. Le piédestal de la statue du souverain est accompagné de quatre figures allégoriques. *Saly* fut nommé Directeur de l'Académie de Copenhague. Il mourut à Paris le 4 mai 1776. Il était né à Valenciennes en 1717. A ce propos on remarquera

que la ville de Valenciennes a donné naissance, aussi bien de nos jours que dans les siècles passés, à un grand nombre de sculpteurs distingués. Parmi les modernes, je me contenterai de citer Carpeaux et MM. Hiolle et Crauck. L'*Almanach des artistes* de 1777 a publié un éloge de M. Saly (p. 131-140). C'est la biographie la plus complète qui ait été consacrée à cet artiste.

XXXI.

Congé au s. GREUZE, *pour voyager en Italie.*
(24 septembre 1755.)

Nous, marquis de Marigny.... Permettons au s. *Greuze,* peintre du Roy et membre de son Académie royale de peinture et de sculpture, de voyager en Italie pour y acquérir de nouvelles connoissances et se perfectionner encore davantage dans l'art de peinture d'après les ouvrages des grands maîtres qu'il sera à portée d'y voir. En foy de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1092, p. 81.)

Voyez sur le voyage de Greuze en Italie, dont M. Dussieux n'a pas parlé, le t. II des *Archives de l'Art français,* p. 154, note 1. Greuze, admis comme agréé le 28 juin 1755, était parti en Italie avec l'abbé Louis Gougenot, conseiller au grand Conseil, qui était nommé en son absence, dans les premiers jours de 1756, associé libre de l'Académie. Ce voyage dura à peu près un an, et, à son retour, Greuze n'exposait que des sujets italiens en 1757.

XXXII.

Congé illimité au s. MANSARD *pour aller à Lisbonne.*
(3 février 1756.)

Nous... avons, suivant l'intention de Sa Majesté, permis au s. *Hardouin Mansard,* l'un des membres de la 2e classe de l'Académie d'architecture, de s'absenter de France pour aller à Lisbonne y offrir ses lumières et

ses talents dans les circonstances malheureuses où cette ville se trouve réduite[1], et ce tant qu'il plaira à Sa Majesté. En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1094, p. 18.)

Il s'agit ici de *Jacques-Hardouin Mansart*, sieur de Lévi, comte de Sagonne (1703-1776); car son frère *Jean Mansart*, architecte aussi, ne paraît pas être jamais entré à l'Académie d'architecture (voy. Jal et Lance).

XXXIII.

Congé de dix-huit mois au s. Tocqué *pour aller en Russie.*

(7 avril 1756.)

Nous... permettons au s. *Tocqué*, peintre du Roi et l'un des Conseillers de l'Académie royale de peinture, de s'absenter l'espace de dix-huit mois pour aller en Russie y faire le portrait de l'Impératrice, au bout duquel temps lui enjoignons de revenir en France pour y travailler aux ouvrages que le Roi pourroit lui ordonner. En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1094, p. 30.)

Louis Tocqué (1696-1772) a peint en effet un portrait d'Élisabeth qui a été gravé. Le Musée de Versailles possède une ébauche de ce portrait. A son retour, le peintre s'arrêta longuement dans les diverses cours du Nord qui se trouvaient sur son passage. Aussi revint-il en France chargé d'honneurs et de présents. Le journal de Wille constate qu'il était encore à Paris le 10 juillet 1759. Voy. Dussieux, p. 353 et 545.

1. Le tremblement de terre de Lisbonne eut lieu en septembre 1755.

XXIV.

Congé de trois années au s. Gillet *pour aller en Russie.*

(5 novembre 1757.)

Nous... avons accordé, sous le bon plaisir du Roi, au s. *Nicolas-François Gillet,* natif de Metz, sculpteur de Sa Majesté, et l'un des membres de son Académie, la permission d'aller en Russie pendant l'espace de trois années pour concourir à l'établissement d'une Académie de peinture et de sculpture que Sa Majesté l'Impératrice de Russie desire former à Saint-Péterbourg, à la charge par ledit *Gillet* de revenir en France après led. temps expiré. En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1094, p. 106.)

Sous la date du 8 octobre 1763 se trouve une prolongation de congé ainsi conçue (p. 327) : « Bien informés que la prolongation de congé que nous avions accordée au s. *Nicolas-François Gillet,* sculpteur du Roy, le 6 août 1762 (voy. O[1] 1094, p. 48) pour l'espace de trois années n'est pas suffisante pour faire les ouvrages qu'il fait en Russie, nous lui accordons une nouvelle prolongation de congé pour trois autres années qui seront expirées à la fin de 1768. Passé lequel temps nous lui enjoignons de repasser en France. »

Nicolas-François Gillet appartenait à l'Académie royale depuis le 30 avril de la même année, quand il fut autorisé, le 5 novembre 1757, à partir pour concourir à la fondation de l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg. *Le Lorrain,* peintre de perspectives, *Cuvilier,* peintre d'histoire, et *La Motte,* architecte, avaient en même temps été appelés par Élisabeth pour prendre part à cette fondation. De délai en délai, *Gillet* finit par rester vingt ans en Russie, de 1758 à 1778 (voy. Dussieux, 545, 548). Il avait exécuté une médiocre statue de Pierre le Grand et

une autre du grand-duc Paul. De retour à Paris, en 1779, il prenait le titre d'ancien Directeur de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Né en 1709 à Paris, il y mourut le 7 février 1791.

XXXV.

Congé au s. ETIENNE AUDRAN *pour aller à Rome.*
(22 mars 1758.)

Nous... avons permis, sous le bon plaisir du Roy, au s. *Etienne Audran,* fils et élève du s. *Audran*, (garde) des meubles de la couronne à l'hôtel des Gobelins à Paris, de s'absenter dud. hôtel pour aller à Rome y perfectionner les talens qu'il s'est acquis, et ce pendant le temps qu'il nous plaira, à condition par led. s. *Etienne Audran* de revenir en France au premier ordre qu'il en recevra de nous. Invitons M. *Natoire,* Directeur de l'Académie royale à Rome, à lui procurer tous les secours et tous les moyens de proffiter utilement de l'étude qu'il va faire. En foy de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1094, p. 122.)

La généalogie des *Audran* pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle est encore des plus confuses. S'agit-il ici de celui qui fut entrepreneur de la manufacture des Gobelins et qui s'y ruina? (Voy. Lacordaire, *Notice sur les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie,* 1853, p. 111.) Cette hypothèse paraît assez vraisemblable, car on lit, dans le mémoire reproduit par M. Lacordaire, que l'entrepreneur des Gobelins s'associa son fils aîné; c'est probablement cet *Étienne Audran*, élève de son père, que le Roi envoya étudier en Italie, pour qu'il fût plus apte, lors de son retour, à seconder son père dans ses ouvrages.

XXXVI.

Congé de trois années au s. LE LORRAIN *pour aller en Russie.*
(18 avril 1758.)

Nous... avons accordé, sous le bon plaisir du Roy,

au s. *Le Lorrain*, peintre de Sa Majesté, et l'un des membres de son Académie royale, la permission d'aller en Russie pendant l'espace de trois années pour concourir de ses soins et de ses talents à l'établissement d'une Académie de peinture et sculpture, à la charge par led. s. *Le Lorrain* de revenir en France après led. temps expiré. En foy de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1094, p. 130.)

Louis-Joseph le Lorrain alla rejoindre à Saint-Pétersbourg le sculpteur *Gillet;* mais il ne profita pas de ce grand voyage, car il mourut le 24 mars 1759, moins d'un an après son arrivée. Il était alors Directeur de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Il se fit surtout une réputation par son habileté à peindre les décorations théâtrales (voy. Dussieux, p. 546, et les *Archives de l'art français*, table des six premiers volumes).

XXXVII.

Congé de trois ans au s. DE LA GRENÉE *pour aller en Russie.*

(18 septembre 1760.)

Nous... avons accordé, sous le bon plaisir du Roy, au s. *de la Grenée*, peintre de Sa Majesté et l'un des membres de son Académie royale de peinture et de sculpture, la permission d'aller en Russie pendant l'espace de trois années pour concourir de ses soins et de ses talents à l'établissement d'une Académie de peinture et de sculpture; à la charge par led. s. *La Grenée* de revenir en France après le temps expiré. En foy de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1093, p. 271.)

A la suite de la mort de *Louis le Lorrain*, et, sur le refus de *Vien*, *Louis La Grenée* fut appelé en Russie pour diriger l'Académie de Saint-Pétersbourg. Il y resta, dit M. Dussieux (p. 547), de 1760 à 1763, juste le temps que lui accordait son congé. Il en

revint avec le titre de premier peintre d'Élisabeth, dont il avait peint le portrait à la satisfaction générale.

XXXVIII.

Prolongation de congé au s. Jardin, *architecte, pour le Danemarck.*

(28 janvier 1761.)

Nous... sur ce qui nous auroit été représenté par la lettre du 30 décembre 1760 du s. *Nicolas-Henry Jardin*, architecte, l'un des anciens pensionnaires de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture établie à Rome, que la permission que nous luy avions donnée, le 10 décembre 1754, de s'absenter jusqu'à pareil mois de 1760 n'étoit pas suffisante pour terminer en Danemarck les affaires dont il y est chargé, et desirant luy en donner la facilité, nous luy accordons une prolongation jusqu'à la fin de décembre 1763, après lequel temps il sera tenu de revenir en France. En foy de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1093, p. 292.)

Nicolas-Henri Jardin fut appelé en Danemark avec son frère *Louis-Henri*, sur les sollicitations de *Saly*. Il s'occupa de nombreux travaux et notamment des plans d'une église en rotonde dont Frédéric V posa la première pierre en 1759. Il revint à Paris en 1771 (voy. Dussieux, p. 351, et Lance). *N.-H. Jardin*, né en 1728, mourut en 1802.

XXXIX.

Permission au s. Le Roy, *architecte, de s'absenter.*

(1er mars 1763.)

Permission au s. *Le Roy*, membre de l'Académie d'architecture, adjoint à professeur et historiographe d'icelle, de s'absenter pour trois mois (sans indiquer où

il va) « pour vaquer à des occupations dont il nous a été rendu compte. »

(Arch. nat. O[1], 1094, p. 107.)

Prolongation de trois mois accordée au s. *Le Roy* à partir du 1er juin 1763.

(Arch. nat. O[1], 1094, p. 124.)

J'ai vainement demandé au livre de M. Dussieux le but de ce mystérieux et rapide voyage. *Julien-David Leroy* (1728-1803) est l'auteur des *Ruines des plus beaux monuments de la Grèce* et d'un certain nombre d'ouvrages archéologiques et scientifiques. Il fut appelé à l'Institut lors de sa création (voy. le Dict. de Lance, II, 70).

XL.

Congé de trois ans à ALEXIS LOIR *pour aller en Russie.*
(12 avril 1763.)

Nous... avons accordé, sous le bon plaisir du Roy, au s. *Alexis Loir*, peintre en pastel, agréé à l'Académie royale de peinture, de s'absenter pendant l'espace de trois années pour aller travailler à la cour de Russie; passé lequel temps nous lui enjoignons de revenir en France. En foy de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1094, p. 323.)

Du 19 mars 1766 : Prolongation de congé pour le s. *Lieur*[1]; mais le temps à ajouter aux trois premières années n'est pas déterminé.

M. F. Reiset, à la suite de la *Notice des dessins de l'école française*, a donné une biographie d'*Alexis Loir*. En constatant qu'on ne trouve presque pas de renseignements sur cet artiste (en effet ni M. Dussieux, ni Jal n'en ont parlé), il remarque que *A. Loir* produisit et exposa très-peu et qu'il n'envoya rien aux Salons entre 1759 et 1779. Notre congé explique cette abstention de la façon la plus naturelle : *Loir* passa au moins six ans en

1. Lisez *Loir*.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

lav [illegible]

[illegible]

de S. Michel, l'un des membres de l'Académie royale et premier peintre du Roy d'Espagne, de s'absenter de France pendant l'espace de trois années à condition d'y rentrer au premier ordre qui lui en sera donné de la part du Roi, et ce dans l'espace d'un mois à compter de la date dud. ordre. Pour raison de quoy...

(Arch. nat. O[1], 1094, p. 291.)

Louis-Michel van Loo, fils et élève de *Jean-Baptiste,* que nous avons vu tout à l'heure demander un congé pour l'Angleterre, avait été à Madrid dès l'année 1736. Il y fit de nombreux portraits. En 1751 il devint directeur de l'Académie de Saint-Ferdinand et revint peu après à Paris avec le titre de premier peintre du Roi d'Espagne. Mariette, qui a parlé de son voyage de 1764 en Angleterre, dit qu'il n'y eut pas grand succès (voy. la table de M. Dussieux).

XLIII.

Congé d'un an au s. BELLEVILLE, *jardinier, pour voyager en Hollande et en Angleterre.*

(4 mars 1766.)

Nous... avons accordé, sous le bon plaisir du Roy, au nommé *Belleville* fils, adjoint à son père, jardinier du palais de Trianon, la permission de voyager en Hollande et en Angleterre pour étudier et se perfectionner dans la culture des jardins, à l'effet de quoy nous luy accordons un congé d'un an, après lequel il sera tenu de se rendre à son service ou de demander notre agrément pour un plus long délay. Prions toutes les personnes qu'il sera obligé de requérir, de luy accorder tout secours et protection. En foy de quoi...

Même date : Congé semblable au nommé *Gondoin* fils, adjoint à son père, jardinier fleuriste du Roy à Choisy, pour aller en Hollande l'espace d'un an.

(Arch. nat. O[1], 1094, p. 381 et 383.)

Bien que les noms que nous relevons ici ne puissent à aucun titre figurer parmi les artistes, nous avons cru toutefois devoir conserver cette mention de deux modestes savants qui ont eu leur influence sur le développement de l'horticulture en France. Dans un *Coup d'œil rétrospectif sur quelques faits historiques de l'horticulture versaillaise,* M. J.-A. Le Roi s'étend longuement sur les derniers jardiniers de Trianon, Claude et Antoine Richard; il ne parle ni de Belleville, ni de Gondoin. C'est une lacune. Les Richard furent chargés surtout de l'entretien et du développement du jardin du petit Trianon, tandis que nos jardiniers tenaient probablement en même temps de l'architecte et du naturaliste. Ils continuaient la tradition des Le Nostre et des Mollet, ces grands jardiniers du XVIIe siècle, mais avec la préoccupation constante d'enrichir de nouvelles variétés les fleurs des jardins royaux.

XLIV.

Congé d'un an au s. DUVIVIER *pour aller en Italie.* (May 1765.)

Nous... avons accordé, sous le bon plaisir du Roy, au s. *Benjamin Duvivier*, graveur des médailles de Sa Majesté, l'un des membres de son Académie royale de Peinture et Sculpture, la permission de s'absenter pendant l'espace d'un an pour voyager en Italie, après lequel temps expiré il sera tenu de revenir en France. En foy de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1094, p. 357.)

Les graveurs de médailles, surtout ceux des deux derniers siècles, ont été généralement fort négligés par tous les biographes. *Pierre-Simon-Benjamin Duvivier,* fils de *Jean Duvivier,* graveur liégeois qui travailla longtemps à la Monnaie des médailles, aux suites métalliques de Louis XIV et de Louis XV (7 février 1687-30 avril 1761), naquit à Paris en 1730, entra à l'Académie en 1776, puis devint membre de l'Institut lors de sa création, et mourut le 10 juillet 1819. Si on lui donne ici le titre de membre de l'Académie royale, c'est en qualité d'agréé sans doute, puis-

qu'il ne devint académicien que onze ans plus tard. M. Dussieux ne parle pas de ce voyage en Italie; à cette époque les grands prix de gravure en médailles et en pierres fines n'existaient pas, et l'artiste qui voulait aller se perfectionner à Florence et à Rome devait entreprendre le voyage à ses risques et périls. C'est ce qui advint à Duvivier.

XLV.

Congé au s. DESHAIES, *peintre, pour aller en Hollande.*
(25 juin 1766.)

Nous... avons, suivant l'intention de Sa Majesté, permis au s. *François Deshaies,* peintre du Roy et de son Académie, de s'absenter de France, l'espace de... ans pour aller en Hollande; passé lequel temps il est enjoint aud. s. *Deshaies* de revenir ou d'obtenir de nous un nouveau congé, en nous instruisant des motifs. En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1094, p. 414.)

François-Bruno Deshaies, frère de *Jean-Baptiste-Henri,* n'avait, au dire de Diderot, pas le moindre talent; il exposa en 1765 et 1767 et fut admis par l'Académie au titre d'agréé. On ignore la date exacte de sa mort que certains auteurs ont placée en 1765, ce qui serait, comme on le voit, une erreur. Voy. sur cet artiste le dict. de Jal. M. Dussieux ne le nomme pas.

XLVI.

Congé de huit années au s. FALCONET *pour aller en Russie.*
(26 août 1766.)

Nous... avons permis, sous le bon plaisir du Roy, au s. *Falconnet,* l'un des sculpteurs de Sa Majesté, adjoint à professeur de son Académie royale, la permission de passer en Russie, où il est appelé pour exécuter la statue équestre que l'impératrice de Russie est dans l'intention

d'ériger en l'honneur du feu czar Pierre Ier; et ce pour l'espace de huit[1] années seulement, après lequel temps led. s. *Falconet* sera tenu de repasser en France. En foy de quoi...

10 nov. 1769 : Prorogation de trois années au congé de 5 ans donné, le 26 août 1766, au s. *Falconet* pour aller en Russie, congé qui n'était pas suffisant.

(Arch. nat. O1, 1094, p. 417, 492.)

Étienne-Maurice Falconet (1716-25 janvier 1791) passa en réalité quinze ans en Russie, de 1766 à 1781. On sait les difficultés que rencontra la fonte de la statue de Pierre Ier, puis le transport du rocher destiné à lui servir de piédestal. Voy. d'ailleurs sur les ouvrages de Falconet en Russie et sur ceux de Mlle Collot, son élève, puis sa femme, qu'il avait emmenée avec lui, M. Dussieux, p. 551. M. Ch. Cournault a publié, en 1866, dans la *Revue moderne*, les lettres de Diderot à Falconet pendant le séjour du sculpteur en Russie. Voy. aussi sur cet artiste le long article de Jal.

XLVII.

Congé de six mois à Neilson *fils, pour aller en Angleterre.*

(15 octobre 1767.)

Nous... avons permis au s. *Neilson*, fils de l'entrepreneur de basse-lisse de la manufacture royale des Gobelins, de s'absenter de lad. manufacture l'espace de six mois pour aller à Londres où ses affaires l'appellent, passé lequel temps nous luy ordonnons de revenir en France. En foy de quoi...

13 mars 1768 : Prolongation de 6 mois au congé accordé au s. *Daniel-Marie Neilson*, fils de l'entrepreneur, etc.,

1. Il y avait d'abord *3* années; on avait effacé le chiffre et on l'avait remplacé par *huit*, probablement après la prolongation de 1769.

« ce congé n'étant pas suffisant tant pour mettre ordre aux affaires qui l'ont conduit en Angleterre que pour s'y perfectionner dans la connaissance de la langue et des autres études qu'il s'est proposées. »

(Arch. nat. O[1], 1094, p. 437.)

Voy. sur les *Neilson* père et fils, les p. 102 et suivantes de la notice de M. Lacordaire sur les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie (éd. de 1853). Nous avons ici les prénoms de Neilson fils que M. Lacordaire ne paraît pas avoir connus, pas plus que ceux de son père, et la preuve certaine que tous deux étaient Anglais.

XLVIII.

Congé de dix-huit mois au s. Bridan, *sculpteur, pour aller à Carrare.*

(3 juillet 1768.)

Nous... avons permis, sous le bon plaisir du Roy, au s. *Bridan*, sculpteur de Sa Majesté, de s'absenter pendant l'espace de dix-huit mois pour aller à Carrare ébaucher des marbres nécessaires pour les ouvrages de l'église de Chartres dont il est chargé. Au bout duquel temps il sera obligé de repasser en France, ou d'obtenir, s'il y a lieu, une prolongation de congé. En foy de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 40.)

La cathédrale de Chartres conserve encore l'œuvre de *Bridan*. Huit grands bas-reliefs et un immense groupe placé derrière l'autel, aussi de marbre blanc, de 6 mètres environ de hauteur sur 4 de largeur, et représentant l'Assomption avec des figures de huit pieds de haut, le tout dans le style le moins religieux qu'il soit possible, telle est la décoration qui a remplacé les magnifiques tapisseries que possédait auparavant la cathédrale. Les chanoines du temps furent émerveillés; certes le clergé du XVIIIe siècle n'a rien à envier aux vandales de 1793 et il ne peut invoquer comme eux l'excuse de l'ignorance ou de la passion. Dans sa *Description de la cathédrale de Chartres* (Chartres,

1850, in-8°), l'abbé Bulteau donne la description détaillée des huit bas-reliefs et de l'Assomption de *Bridan*. Il analyse en outre, d'après un article publié par M. Doublet de Boisthibault dans la *Revue d'architecture*, une relation du voyage de *Bridan* à Carrare et des difficultés de toute nature que rencontra l'artiste dans l'extraction des énormes blocs qui lui étaient nécessaires. Ce récit offre un grand intérêt et donne une idée des dépenses considérables auxquelles le Chapitre consentit pour en arriver à déshonorer une des plus belles œuvres du moyen âge.

XLIX.

Congé de trois années au s. GUYARD, *sculpteur, pour rester à la cour de Parme.*

(27 septembre 1771.)

Nous... avons, sous le bon plaisir de Sa Majesté, accordé au s. *Guyard*, sculpteur français, ancien pensionnaire de Sa Majesté à l'Académie de France à Rome, une prolongation de congé pour rester encore à Parme l'espace de trois années, sur les représentations qui nous ont été faites que les trois premières années que nous lui avions déjà accordées en 1769 ne suffisent pas pour le mettre à portée de remplir les engagements qu'il a contractés avec cette cour. A condition toutefois qu'après l'expiration desd. trois années led. s. *Guyard* sera tenu de repasser en France. En foi de quoy...

(Arch. nat. O[1], 1094, p. 586.)

(M. Dussieux a publié, dans la dernière édition de ses *Artistes français à l'étranger*, une notice étendue sur *Laurent Guyard* (1723-1788) et sur les causes qui lui fermèrent les portes de l'Académie et l'obligèrent à passer la plus grande partie de sa vie dans une sorte d'exil (voy. p. 451-453). On sait que *Guyard* avait osé concourir avec *Bouchardon* pour le modèle de la statue de Louis XV, qu'il faillit l'emporter sur lui, et que son succès devint la cause d'une animosité qui le poursuivit pendant toute sa vie (voy. ci-dessous la pièce LVII).

L.

Congé de deux ans au s. Roslin *pour s'absenter de France.*

(1er may 1774.)

Nous... avons permis, sous le bon plaisir du Roi, au s. *Roslin*, peintre de Sa Majesté, conseiller de son Académie de Peinture et Sculpture, de s'absenter pendant l'espace de deux années, à compter de la date de la présente, passé lequel temps nous luy enjoignons expressément de revenir en France... En foy de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1094, p. 656.)

Voyez la biographie d'*Alexandre Roslin*, publiée par M. le marquis de Chennevières dans la *Revue universelle des Arts* (t. III, p. 385-423, et 481-505). *Roslin* était Suédois et protestant, il fut cependant admis, en 1753, à l'Académie de peinture, « quoique de la religion luthérienne, et cela sans tirer à conséquence. » M. de Chennevières dit que l'artiste fit un voyage en Russie, et, à défaut de renseignements plus précis, le place entre les années 1773 et 1779, parce qu'il ne prit part ni au Salon de 1775, ni à celui de 1777. La conjecture de l'historien peut désormais se changer en certitude. Roslin partit pour deux années en 1774. Peut-être obtint-il une prolongation de congé, ce qui se refusait rarement. La date de son voyage se trouve ainsi précisée (voy. ci-après l'art. LXVII).

LI.

Congé au s. Tassaert *pour s'absenter de France.*

(6 novembre 1774.)

Nous... certifions avoir accordé au s. *Tassaert*, sculpteur et agréé de l'Académie royale de peinture et sculpture, la permission de s'absenter du royaume, à condition toutefois que, si le Roi a besoin de l'employer, il sera tenu de revenir sans délai se rendre aux ordres de Sa Majesté. En foy de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1094, p. 673.)

Jean-Pierre-Antoine Tassaert, qui ne devint pas académicien, avait été nommé agréé en 1769. Il mourut en février 1788, à 69 ans; il était donc né en 1719 ou 1720. Originaire d'Anvers, il travailla surtout pour le roi de Prusse, Frédéric II, et ses principales œuvres sont à Berlin. C'est Nagler qui a donné la notice la plus complète sur sa vie et ses ouvrages. Il est le père de *Jean-Joseph-François Tassaert* le graveur, et, je crois, l'aïeul du peintre qui s'est fait connaître de nos jours par des tableaux de genre.

LII.

Congé d'un an au s. Gondouin, *architecte, pour aller en Italie.*

(1er décembre 1775.)

Nous, etc. certifions avoir, sous le bon plaisir du Roi, accordé au s. *Gondouin*, l'un des architectes de Sa Majesté, la permission de s'absenter de France pendant l'espace d'un an, pour faire un voyage en Italie, à la charge par lui de revenir dans sa patrie, aussitôt que le service du Roi l'exigera, et que nous lui en adresserons les ordres. En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 47.)

Jacques Gondouin, né le 7 juin 1737, à Saint-Ouen, grand prix d'architecture en 1758, mourut à Paris, membre de l'Institut, le 29 décembre 1818. Quand il entreprit le voyage dont il est ici question, il était en train de construire l'École de médecine, commencée en 1769 et terminée en 1786. C'est lui qui fut chargé de l'érection de la colonne dite de la Grande-Armée sur la place Vendôme (v. Jal). M. Dussieux ne le nomme pas.

LIII.

Congé d'un an au s. Robin, *peintre, pour aller en Italie.*

(1er avril 1776.)

Nous, etc. avons accordé au s. *Robin*, peintre, agréé

de l'Académie royale de peinture et sculpture, la permission de s'absenter de France l'espace d'une année pour aller faire un voyage en Italie, à la charge par lui de revenir dans sa patrie à l'expiration de lad. année, ou même avant si nous le jugeons convenable pour le service du Roi. En foi de quoi, etc.

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 67.)

Jean-Baptiste-Claude Robin ne parvint jamais au titre d'Académicien. Nagler le fait naître vers 1726 et mourir vers 1810; mais il prétend qu'il obtint le grand prix de peinture, et on ne le voit pas figurer sur la liste des grands prix donnée par les *Archives de l'Art français;* cette erreur doit mettre en garde contre les autres assertions de Nagler. En somme, on a peu de détails sur cet artiste qui ne put s'élever au-dessus de la médiocrité. Il exposa fréquemment de 1773 à 1798. Il avait été nommé agréé en 1772.

LIV.

Congé d'un an au s. PERIGNON, *pour voyager en Suisse.*

(14 juillet 1776.)

Nous, ... avons accordé au s. *Pérignon*, peintre (de paysage) de l'Académie royale de ..., la permission de s'absenter l'espace d'une année pour aller voyager en Suisse à la charge par lui de revenir dans sa patrie à l'expiration dud. temps, ou même plutôt si nous le jugeons nécessaire pour le service du roi. En foi de quoi, etc.

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 80.)

Nicolas Pérignon, reçu à l'Académie le 2 juillet 1774 sur deux gouaches représentant des paysages, mourut à soixante-six ans, le 4 juillet 1782. Il était né en 1715, à Nancy. La plupart des paysages qui figurent dans l'ouvrage intitulé : *Tableaux pittoresques de la Suisse,* gravé sous la direction de Née, sont de lui.

Il a lui-même gravé plusieurs vues de Suisse dont Nagler a donné la liste (voy. pièce LVIII).

LV.

Congé au s. Duchesne *fils, pour aller en Angleterre.* (6 août 1776.)

Nous, etc, sur le désir qui nous a été témoigné par le s. *Duchesne fils*, prévôt des bâtiments du Roi, d'aller en Angleterre, pour y acquérir dans la botanique, qu'il cultive depuis longtemps avec succès, de nouvelles connaissances utiles au service du Roi et à la nation, lui avons accordé la permission de s'absenter l'espace de six semaines, passé lequel temps il sera tenu de revenir en France pour y vacquer aux fonctions de sond. emploi. En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 85.)

Antoine-Nicolas Duchesne, désigné ici, je ne sais trop pourquoi, sous le nom de Duchesne fils, est le père de *Jean Duchesne*, dit Duchesne aîné, mort il y a quelque vingt ans conservateur du Cabinet des estampes et à qui M. Paulin Paris a consacré une *Notice historique* (Paris, Raçon, 1855, in-8°) où on trouve un catalogue détaillé et très-complet de ses titres littéraires et scientifiques. Celui qui nous occupe ici, Antoine-Nicolas Duchesne, ou si l'on veut Duchesne fils, prévôt des Bâtiments du Roi, s'était fait connaître par des travaux estimés sur l'histoire naturelle, quand il fut envoyé en Angleterre pour perfectionner ses connaissances. Il avait notamment publié un *Jardinier prévoyant,* le précurseur du *Bon jardinier,* qui parut pour la première fois en 1770 et fut continué les années suivantes. L'*Histoire naturelle des fraisiers,* qui date de 1777, aurait-elle été le but et le résultat de ce voyage en Angleterre entrepris en 1776? L'hypothèse n'a rien d'invraisemblable. Au surplus nous renvoyons à l'excellente notice de M. P. Paris. A.-N. Duchesne, mort à près de quatre-vingts ans, le 18 février 1827, devait être né vers 1747 ou 48. En 1776, il n'avait donc pas encore atteint sa trentième année.

LVI.

Congé à l'abbé NOLIN *pour aller en Angleterre.*
(6 août 1776.)

Nous, ... sur le désir qui nous a été témoigné par le s. abbé *Nolin,* contrôleur général des pépinières des bâtiments du Roi, d'aller en Angleterre pour se rendre utile à Sa Majesté, soit par l'étude et l'inspection des jardins nouvellement construits en ce pays, soit par l'examen des plantes rares et curieuses qu'on y cultive, nous lui avons accordé la permission de s'absenter l'espace de six semaines, passé lequel temps, il sera tenu de revenir en France pour y vacquer aux fonctions de sondit emploi. En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 85.)

On a déjà vu de nombreux jardiniers ou savants aller étudier en Angleterre les plantes exotiques qui y avaient été importées, et la nouvelle distribution des jardins qui faisait alors fureur en France. En voici un nouvel exemple; les termes mêmes du congé de l'abbé Nolin le rendent fort curieux. L'abbé Nolin, originaire de Lorraine, s'était fait une grande réputation comme horticulteur. Un de ses biographes dit qu'il vivait encore en 1755. On voit ici qu'il se portait fort bien en 1776, puisqu'il entreprenait à cette époque un voyage en Angleterre.

LVII.

Prolongation de congé au s. GUYARD, *sculpteur, pour rester à la cour de Parme.*
(6 décembre 1776.)

Nous, ... sur les représentations que nous a faites le s. *Guyard,* sculpteur français, ancien pensionnaire de Sa Majesté à Rome, que le temps qui lui a été successivement accordé depuis plusieurs années (*en marge:* depuis 1769), lui est insuffisant pour terminer les diffé-

rents ouvrages dont il est chargé et pour remplir les engagements qu'il a contractés avec la cour de Parme, lui avons octroyé, sous le bon plaisir du Roi, une prolongation de congé pour rester à Parme l'espace de trois années, après l'expiration desquelles il sera tenu de rentrer en France. En foi de quoi, etc.

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 97.)

Nous avons dit plus haut (voy. pièce XLIX) les causes qui avaient obligé le sculpteur *Guyard* à demeurer éloigné de la France pendant sa vie presque tout entière. On trouve ici la confirmation des remarques présentées ci-dessus.

LVIII.

Congé de six mois au s. PÉRIGNON, *pour voyager en Suisse.*

(10 mai 1777.)

Nous, ... avons accordé au s. *Pérignon*, membre de l'Académie royale de peinture et sculpture, la permission de s'absenter l'espace de six mois pour aller voyager en Suisse; à la charge par lui de rentrer dans sa patrie à l'expiration desdits six mois, ou même plutôt si nous le jugeons nécessaire pour le service du Roi. En foi de quoi, etc.

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 115.)

Voyez la pièce LIV et la note qui l'accompagne. Il est probable que le nouveau congé de six mois ne partait que du jour de l'expiration de la première permission accordée à Pérignon.

LIX.

Congé de deux ans au s. ANTOINE, *architecte, pour aller en Italie.*

(28 septembre 1777.)

Nous... sur les représentations faites par le s. *Antoine*,

architecte du Roi et de son Académie d'architecture, qu'il désiroit voyager en Italie pour y puiser de nouvelles connaissances dans son art, nous lui avons permis de s'absenter pendant l'espace de deux ans, à compter de la date de la présente, passé lequel temps il sera tenu de rentrer en France, etc. En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 129.)

L'architecte de l'Hôtel des Monnaies restera un des premiers architectes du dix-huitième siècle avec Gabriel et Louis. La Monnaie, entreprise en 1768, venait d'être terminée en 1775 et *Jacques-Denis Antoine* éprouvait sans doute le besoin de se reposer de ses fatigues tout en allant demander de nouvelles inspirations à l'Italie. On trouvera dans le Dict. de Lance une énumération de ses travaux, presque tous exécutés à Paris. Né à Paris, le 6 août 1733, *Antoine* y mourut le 24 août 1801. Il était membre de l'Institut. Lance cite une notice de Lussault sur cet architecte; mais il ne paraît pas en avoir connu une autre qui porte ce titre : « *Notice des ouvrages du citoyen Antoine, architecte, membre de l'Institut national, et de la Société des sciences, lettres et arts de Paris, par le citoyen Renou, surveillant-secrétaire des écoles de peinture, sculpture et architecture; lue à la séance du 9 nivôse de la Société libre des sciences, lettres et arts.* »

LX.

Congé d'un an au s. DE WAILLY, *architecte, pour aller en Italie.*

(20 novembre 1777.)

Nous... avons accordé à M. *de Wailly*, de l'Académie royale de peinture et de sculpture, et membre de la première classe de l'Académie d'architecture, la permission de s'absenter l'espace d'une année pour aller voyager en Italie, à la charge par lui de rentrer dans sa patrie à l'expiration de lad. année, ou même plutôt... En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 186.)

Aucune distinction ne manqua à la carrière de *Charles de Wailly*, né le 9 novembre 1729. Il obtient le grand prix d'architecture en 1752, et part pour Rome en 1754. En 1767, il est nommé d'emblée membre de la première classe de l'Académie d'architecture, sans avoir suivi la hiérarchie ordinaire. En 1771, il entre à l'Académie de peinture, comme dessinateur. Catherine II lui offre la place de président de l'Académie d'architecture de Saint-Pétersbourg, aux appointements de 8000 roubles. Il est appelé à Cassel pour donner des plans pour l'embellissement de la ville. Enfin il fait partie de l'Institut dès sa formation, et meurt peu de temps après (2 novembre 1798). Un de ses ouvrages les plus connus est le théâtre de l'Odéon qu'il construisit avec *Peyre*, de 1779 à 1782. Est-ce pour se préparer à cet important travail qu'il entreprenait, à la fin de 1777, un second voyage en Italie? Joseph Lavallée et Andrieux ont écrit chacun une notice biographique sur *C. de Wailly*.

LXI.

Congé d'une année au s. PERIGNON, *pour voyager en Italie.*

(18 septembre 1778.)

Nous, ... avons accordé au s. *Pérignon*, membre de l'Académie royale de peinture, la permission de s'absenter l'espace d'un an pour aller voyager en Italie, à la charge par lui de rentrer en France sa patrie après l'expiration de lad. année ou même plutôt, si... En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 175.)

Voy. sur *Pérignon* les art. LIV et LVIII. Il s'agit évidemment ici du même artiste; mais le voyage d'Italie ne paraît pas avoir laissé autant de traces dans son œuvre que les deux voyages de Suisse.

LXII.

Congé de deux mois au s. PEYRE, *architecte, pour aller à Coblentz.*

(26 octobre 1779.)

Nous... avons permis, sous le bon plaisir du Roi, au s. *Peyre* le jeune, de l'Académie royale d'architecture, inspecteur des bâtimens de Sa Majesté au département de Saint-Germain-en-Laye, de s'absenter l'espace de deux mois pour se rendre à Coblentz pour y vacquer au fait d'une mission, passé lequel temps mond. s. Peyre sera tenu de revenir en France reprendre ses occupations et fonctions de sesd. états. En foi de quoi...

6 décembre 1780 : un nouveau congé de même durée est donné au s. *Peyre* le jeune pour la même destination et pour une « mission particulière. »

27 février 1783 : nouveau congé de six semaines, au même, toujours pour aller à Coblentz, y vacquer au fait d'une mission particulière.

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 246, 326 et 459.)

Antoine-François Peyre, frère cadet de *Marie-Joseph Peyre*, et pour cette raison connu sous le nom de *Peyre le jeune*, était né le 5 avril 1739, et avait obtenu le grand prix d'architecture en 1762. Nommé de la seconde classe de l'Académie d'architecture en 1777, il devint ensuite membre de l'Institut. En 1779, au moment où son frère commençait la construction du théâtre de l'Odéon avec son confrère *de Wailly*, il fut chargé par l'électeur de Trèves de bâtir le palais de Coblentz, et c'est à cette occasion qu'il dut demander les trois congés successifs que nous enregistrons ici (voy. Dussieux, 239). Peyre le jeune a laissé de nombreux écrits sur l'architecture (voy. leur liste dans le Dict. de Lance).

LXIII.

Congé à Gérard van Spaendonck, *peintre, pour aller en Flandre.*

(3 novembre 1779.)

Nous... avons permis, sous le bon plaisir du Roi, à M. *Gérard van Spaendonck,* membre de l'Académie royale de peinture et sculpture, de s'absenter pour aller en Flandre et en Hollande, sa patrie, pour y rétablir sa santé, à la charge par lui de rentrer en France au premier ordre que nous lui en donnerons, ou dès que sa santé le lui pourra permettre. En foi de quoi, etc.

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 248.)

Gérard van Spaendonck naquit à Tilbourg, en 1746, et mourut à Paris, en 1822. Après avoir remplacé *Madeleine-Françoise Basseporte* en qualité de dessinateur du Jardin des Plantes, et avoir été admis à l'Académie royale de peinture le 28 août 1781, il devint membre de l'Institut et professeur administrateur du Museum national d'histoire naturelle. Il n'est pas besoin d'insister sur sa réputation comme peintre de fleurs. On voit que si la santé de l'artiste paraissait chancelante en 1779, elle lui permit cependant de vivre encore quarante-trois ans (voy. l'art. LXXIX).

LXIV.

Congé de six mois à M. Pasquier, *peintre, pour voyager en Flandre et en Hollande.*

(4 septembre 1780.)

Nous... avons, sous le bon plaisir du Roi, accordé à M. *Pierre Pasquier,* peintre de Sa Majesté, membre de son Académie de peinture et sculpture, pour les raisons qu'il nous a exposées, la permission de s'absenter l'espace de six mois pour aller voyager en Flandre et en Hollande, passé lequel temps mond. s. *Pasquier*

sera tenu de revenir en France... pour le service du Roi. En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 314.)

Peintre en émail distingué, *Pierre Pasquier*, né à Villefranche, fut admis à l'Académie royale le 27 octobre 1768, sur la présentation des portraits de Louis XV et du roi de Danemark. Il mourut en 1806. Quant aux raisons qui lui firent entreprendre ce voyage, que M. Dussieux n'a pas connu, je n'ai pu les découvrir; je n'ai rien vu dans les Salons de 1781 et de 1783 qui me mît sur la voie.

LXV.

Congé de trois ou quatre mois au s. David *pour aller en Flandres.*

(4 octobre 1781.)

Nous... avons permis au s. *David*, peintre, agréé de l'Académie royale de peinture et de sculpture, de s'absenter l'espace de trois à quatre mois pour aller en Flandres, passé lequel temps mond. s. *David* sera tenu de rentrer en France. En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 368.)

Je ne crois pas qu'aucun biographe ait connu ce voyage de *David* en Flandres. En 1781, *David* venait d'obtenir au Salon un très-vif succès avec le *Bélisaire* et le tableau de *saint Roch* destiné au bureau de la Santé de Marseille, sur lequel les *Nouvelles archives de l'Art français* ont publié récemment une si curieuse correspondance (1874-75, p. 379-394). Probablement l'artiste aura voulu étudier ou du moins connaître les maîtres flamands dont il n'avait pu prendre qu'une idée très-vague en Italie. Ce voyage ne paraît pas avoir eu d'influence immédiate sur son talent; mais il était intéressant de constater cette première visite à la patrie de Rubens que l'artiste devait choisir plus tard comme dernière retraite.

LXVI.

Congé d'une année au s. BELLISARD, *architecte, pour voyager en Italie.*

(16 octobre 1781.)

Nous... avons permis à M. *Bellisard*, architecte du Roi, membre de l'Académie d'architecture, de s'absenter l'espace d'une année pour aller voyager en Italie, passé lequel temps mond. sieur sera tenu de revenir en France. En foi de quoi...

(Arch. nat. O¹, 1095, p. 372.)

L'orthographe de ce nom est des plus variables; on trouve *Belisard*, *Belissard*, ou comme ici *Bellisard*. Le véritable nom de cet architecte, comme on le verra plus loin (art. LXXXII), est *Claude Billard de Belisard*. Il fut admis à l'Académie d'architecture le 24 juin 1776, et a travaillé à divers ouvrages d'architecture cités par Lance. Dussieux ne le nomme pas. Il serait bien intéressant pourtant d'avoir quelques renseignements sur l'ouvrage que *Bellisard* avait entrepris et dont il poursuivait l'exécution tantôt en Espagne, tantôt en Italie.

LXVII.

Congé de trois mois au s. ROSLIN, *peintre, pour aller en Flandres.*

(1er juillet 1782.)

Nous... avons permis, sous le bon plaisir du Roi, à M. *Roslin*, peintre de Sa Majesté, l'un des conseillers de son Académie, de s'absenter l'espace de trois mois pour aller en Flandres y vacquer à ses affaires, passé lequel temps il sera tenu de rentrer en France pour y reprendre les fonctions de son état... En foi de quoi...

(Arch. nat. O¹, 1095, p. 412.)

Voy. ci-dessus le n° L et la note. Roslin était probablement appelé en Flandres pour peindre un portrait. Toutefois on ne

voit figurer au Salon de 1783 aucun tableau qui puisse provenir de ce voyage.

LXVIII.

Congé d'un an au s. Falconet *pour voyager en Italie.*

(3 mai 1783.)

Nous... avons permis, sous le bon plaisir du Roi, à M. *Falconet*, sculpteur de S. M. et adjoint à recteur de l'Académie royale... de s'absenter l'espace d'une année pour aller voyager en Italie, lequel temps expiré, le s. *Falconet* sera tenu de rentrer en France... En foi de quoi...

(Arch. nat. O¹, 1095, p. 476.)

En marge se trouve cette note écrite à l'encre rouge : *Dans le moment que j'expédiois ce congé, on a appris que M. Falconnet tomboit en paralysie. — Adieu le voyage.* Cependant Falconet ne mourut que le 25 janvier 1791. Il était revenu de Russie en 1781 (voy. ci-dessus art. XLVI).

LXIX.

Congé d'un mois au s. Sauvage, *pour aller à Tournai, sa patrie.*

(5 mai 1783.)

Nous... avons permis, sous le bon plaisir du Roi, au s. *Sauvage*, peintre du Roi, de s'absenter l'espace d'un mois pour aller à Tournai, sa patrie, lequel temps expiré, mond. sieur sera tenu de rentrer en France pour s'y occuper des travaux relatifs à son art et se livrer à ceux qui pourroient lui être ordonnés pour le service du Roi. En foi de quoi...

19 novembre 1784 : Congé de quinze jours donné au s. *Sauvage* que des affaires appellent en Flandre et à Tournay, sa patrie.

19 août 1785 : Congé de six semaines accordé aud. s. *Sauvage* peintre, pour aller à Tournay pour des affaires personnelles.

28 septembre 1786 : Congé de six semaines accordé au s. *Sauvage*, peintre, que ses affaires appellent en Flandres.

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 476, 548 et 572, et 1096, p. 43.)

Sauvage, que Nagler appelle *Martin*, et qui se nommait réellement *Piat-Joseph*, comme nous l'apprennent les registres de l'Académie de peinture, où il fut admis le 29 mars 1783, se fit une certaine réputation par des peintures en camaïeu imitant le bas-relief. Il déploya dans ce genre une grande habileté. Il exposa à tous les Salons de Paris de 1781 à 1800. En 1808, il retourna dans sa ville natale où il devint professeur de l'école de dessin et mourut en 1818. *G. van Spaendonck*, son ami, peignait quelquefois les fleurs de ses tableaux.

LXX.

Congé de trois mois au s. De Marne, *peintre, pour aller en Flandres.*

(15 juin 1784.)

Nous... avons permis, sous le bon plaisir du Roi, au s. *Jean-Louis de Marne*, agréé de l'Académie royale, de s'absenter pour aller en Flandres, vacquer à ses affaires pendant l'espace de trois mois, lequel temps expiré, mond. s. *de Marne* sera tenu de rentrer en France... En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 529.)

Jean-Louis Demarne, comme Sauvage, est d'origine flamande. Il naquit à Bruxelles en 1744, suivant Gabet, et en 1752, d'après Nagler. Il avait été nommé agréé de l'Académie de peinture en 1783. Toute sa vie s'écoula à Paris, où il prit part à presque toutes les expositions depuis 1783. La plupart de ses œuvres ont passé en Russie; le Louvre possède trois tableaux de Demarne.

LXXI.

Congé de six mois à M. LENOIR, *peintre, pour aller en Flandres.*

(4 juillet 1784.)

Nous... avons permis, sous le bon plaisir du Roi, au s. *Simon-Bernard Le Noir,* peintre de Sa Majesté et agréé à son Académie, de s'absenter pour aller tant à Bruxelles que dans la Flandre autrichienne y vaquer à ses affaires de famille, pendant l'espace de six mois, passé lequel temps mond. s. *Le Noir* sera tenu de rentrer en France... En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 532.)

Simon-Bernard Lenoir, peintre de portraits, devint agréé à l'Académie de peinture en 1779, sans jamais parvenir au grade d'Académicien. Les biographes ne donnent que des renseignements très-vagues sur cet artiste. Ils n'indiquent ni l'année de sa naissance, ni celle de sa mort. Ce que nous savons de plus précis sur son compte, c'est qu'il exposa aux Salons de 1779 et de 1783. Aug. de Saint-Aubin a gravé d'après lui le portrait de Le Kain dans le rôle d'Orosmane.

LXXII.

Congé de dix-huit mois au s. DAVID, *peintre, pour aller voyager en Italie.*

(20 juillet 1784.)

Nous... avons permis, sous le bon plaisir du Roi, au s. *Jacques-Louis David,* peintre de Sa Majesté et de l'Académie, de s'absenter pour s'en aller en Italie y voyager l'espace de dix-huit mois, passé lequel temps mond. s. *David* sera tenu de rentrer en France... En foi de quoi.

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 535.)

En 1781, *David* prenait un congé pour aller en Flandres (voy. ci-dessus art. LXV). Le voici qui repart, en 1784, pour

l'Italie. Cependant il exposait, en 1785, le *Serment des Horaces* et une répétition du *Bélisaire*. Ces tableaux étaient-ils terminés avant son départ, ou bien le voyage projeté n'eut-il pas lieu? J'admettrais plus volontiers la première hypothèse, bien que, dans certains cas, les artistes qui avaient sollicité des congés fussent exposés à n'en pas profiter. C'est ce qui arriva à *Falconet* au moment où il se disposait à partir pour l'Italie, alors qu'il fut arrêté, comme on l'a vu plus haut, par une grave maladie qui faillit l'emporter et dont il ne se remit probablement jamais.

LXXIII.

Congé de six mois au s. Houdon, *sculpteur, pour aller en Amérique.*
(30 juin 1785.)

Nous... avons permis, sous le bon plaisir du Roi, au s. *Houdon,* sculpteur de Sa Majesté et de son Académie, que ses affaires appellent en Amérique, de s'absenter à cet effet l'espace de six mois, lequel temps expiré led. s. *Houdon* sera tenu de rentrer en France... En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 569.)

Sur tout ce qui concerne *Houdon*, et particulièrement sur son voyage en Amérique, le meilleur travail est celui qu'a publié M. de Montaiglon dans le premier vol. de la *Revue universelle des Arts*. C'est là qu'on trouvera tous les détails sur ce voyage, son but, sa durée et ses résultats. Les États de Virginie avaient commandé au sculpteur français, qui venait de faire le buste de Franklin, une statue du général Washington. Houdon ne voulut y consentir qu'à la condition qu'il verrait son modèle; il partit donc pour l'Amérique le 22 juillet sur le navire qui emmenait Franklin, arriva à Philadelphie le 14 septembre, et passa une quinzaine de jours auprès de Washington au commencement d'octobre. A la fin de l'année, il était de retour en France après avoir exécuté dans cette courte expédition des études pour sa statue et avoir pris un moule de la figure de son modèle.

LXXIV.

Congé de dix-huit mois pour le s. Hue, *peintre, pour voyager en Italie.*
(31 août 1785.)

Nous... avons permis, sous le bon plaisir du Roi, au s. *Jean-François Hue*, peintre de Sa Majesté et de son Académie, de s'absenter pour voyager en Italie pendant l'espace de dix-huit mois, passé lequel temps mond. sieur sera tenu de rentrer en France... en foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 576.)

Jean-François Hue, peintre de paysage, fut admis à l'Académie le 30 novembre 1782; il avait présenté pour morceau de réception une entrée de forêt. Voy. son acte de naissance dans les *Archives de l'Art français* (V, 192). Il était né le 2 décembre 1751. Après la mort de *Joseph Vernet* (1789), il fut chargé de la continuation des ports de France, et, après la résistance victorieuse opposée par Granville à l'armée vendéenne, *Hue* reçut, par un décret de la Convention, la mission de retracer cette action mémorable. Son tableau décore aujourd'hui le principal salon de l'hôtel-de-ville de Granville. Hue mourut entre 1822 et 1824, date du dernier Salon auquel figurèrent ses tableaux (voy. Dict. de Gabet).

LXXV.

Congé au s. Petit, *peintre, pour voyager en Italie.*
(31 août 1785.)

Nous... avons permis au s. *Pierre-Joseph Petit*, élève de l'Académie royale de peinture et sculpture, de s'absenter pour aller voyager en Italie à l'effet de continuer à y cultiver les talents qu'il annonce pour l'art de la peinture. En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 576.)

Cet artiste était élève de *Hue*, et on voit par la date des deux congés qu'il partait le même jour que celui-ci pour l'Italie. Il est donc plus que probable qu'il accompagnait son maître. Ainsi, sous la discipline sévère de l'ancien régime, les élèves, aussi bien que les membres de l'Académie, devaient solliciter et obtenir un congé pour voyager à l'étranger. *Pierre-Joseph Petit* prit part aux divers Salons de 1791 à 1819; il y envoya surtout des paysages italiens et quelquefois des peintures sur porcelaine.

LXXVI.

Congé d'un an au s. MÉNAGEOT, *peintre, pour voyager en Italie.*

(14 septembre 1785.)

Nous ... avons permis, sous le bon plaisir du Roi, au s. *Ménageot*, peintre de Sa Majesté et de son Académie, de s'absenter pour aller voyager en Italie l'espace d'environ un an, passé lequel temps mond. s. *Ménageot* sera tenu de rentrer en France... En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 578.)

François-Guillaume Ménageot, né à Londres de parents français, le 9 juillet 1744, mourut à Paris, membre de l'Institut, après avoir appartenu à l'ancienne Académie, le 4 octobre 1816. Nommé directeur de l'Académie de Rome en 1787, deux ans après le voyage dont il est ici question, *Ménageot* se trouva dans une position très-critique en 1792. Il se retira à Vicence où il resta jusqu'en 1800, et fut remplacé par *Suvée* qui dut lui-même céder devant l'orage et se retirer. Voyez les livrets des expositions et le Dict. de Gabet.

LXXVII.

Congé au s. CÉSAR VAN LOO, *peintre, pour aller à Rome.*

(22 septembre 1785.)

Nous ... avons permis, sous le bon plaisir du Roi,

au s. *Jules-César-Denis van Loo*, peintre de Sa Majesté, l'un des membres de son Académie, de s'absenter pour aller à Rome vaquer à ses affaires de famille pendant l'espace de ... années, passé lequel temps mondit sieur sera tenu de rentrer en France... En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 580.)

Fils et élève de *Carle van Loo*, *Jules-César-Denis* était né en 1743. Il alla au moins deux fois en Italie; la première, lorsque *Vien* était Directeur de l'École de France; la seconde fois, en 1785, comme on le voit par notre congé. Il s'y trouvait encore quand la Révolution éclata; après avoir passé quelque temps à Turin, retenu par le roi de Piémont, il séjourna cinq ans à Gênes. La guerre le contraignit à revenir à Paris. Il mourut vers 1817. Presque tous ses tableaux représentaient des effets de neige. Voy. Gabet et Dussieux.

LXXVIII.

Congé de six mois au s. MOREAU *pour aller en Italie.*
(22 septembre 1785.)

Nous... avons permis, sous le bon plaisir du Roi, au sieur *Moreau*, graveur de Sa Majesté, l'un des membres de son Académie, de s'absenter pour aller en Italie y vaquer à des affaires de famille, l'espace de six mois, lequel temps expiré, mondit sieur *Moreau* sera tenu de rentrer en France... En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1095, p. 581.)

Jean-Michel Moreau, dit *Moreau le jeune*, l'habile dessinateur et graveur que tout le monde connaît, était né à Paris en 1741; il y mourut en 1817. Son œuvre immense se compose de plus de deux mille pièces. Il est fâcheux que le catalogue de l'œuvre de *Moreau* récemment publié soit aussi incomplet; il serait encore plus regrettable que M. Mahérault ne terminât pas l'étude qu'il a commencée depuis longtemps sur un artiste qu'il connaît mieux que personne. *Moreau* avait épousé, comme on sait, la fille de *Joseph Vernet*.

LXXIX.

Congé au s. G. VAN SPAENDONCK, *peintre, pour aller en Flandres.*

(17 février 1786.)

Nous, ... avons, sous le bon plaisir du Roi, permis à M. *Girard van Spaendonck,* peintre du Roi, et de son Académie royale de peinture et sculpture, de s'absenter pour aller quelque temps en Flandres, sa patrie, pour y terminer des affaires de famille, à la charge pour lui de rentrer en France au premier ordre que nous lui en donnerons, et s'y occuper des travaux relatifs à son art qui pourront lui être ordonnés pour le service du Roi. En foi de quoi, etc.

(Arch. nat. O[1], 1096, p. 9.)

Voy. sur cet artiste l'article LXIII et la note de cet article.

LXXX.

Congé de deux mois au s. BELLEVILLE *fils pour aller en Angleterre et en Hollande.*

(3 septembre 1786.)

Nous... sur la représentation à nous faite par le s. *Jean-Baptiste-Louis-Joseph Belleville,* fils et adjoint du s. *Jean-Baptiste-Louis-Belleville* en l'état et qualité de jardinier du Roi en son jardin du château de Trianon, que, désirant procurer à son fils les moyens d'acquérir les connoissances relatives aud. art, et par là se rendre plus capable d'être utile un jour dans cette partie du service de Sa Majesté, il est dans le dessein de le placer chez les plus habiles jardiniers tant de l'Angleterre que de la Hollande, pourquoi il conviendroit qu'il eut la facilité de s'absenter pendant l'espace

de deux mois environ; Nous, vu les motifs ci-dessus déduits, avons permis au s. *Belleville* fils de s'absenter l'espace de deux mois pour vaquer à l'exécution de son projet, lequel temps expiré, il sera tenu de repasser en France pour continuer à se livrer aux occupations de l'état qu'il exerce. En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1097, p. 246.)

Nous avons vu plus haut (pièce XLIII) un *Belleville*, fils du jardinier de Trianon, s'absenter, en 1766, pour aller étudier l'horticulture en Hollande et en Angleterre. Le présent congé nous donne les prénoms qui nous manquaient. Le père s'appelait *Jean-Baptiste-Louis* et le fils *Jean-Baptiste-Joseph*. Le second était lui-même père d'un jeune homme qu'il destinait à continuer les traditions de la famille; la Révolution en disposa autrement. Il est intéressant de voir les mêmes emplois et les bonnes traditions se perpétuer ainsi de père en fils pendant plusieurs générations. Dans le même ordre d'idées il existe encore, bien près de Trianon, des familles où le fils continue pieusement l'œuvre paternelle et suit les exemples donnés par les Mollet, les Le Nostre, les Richard, les Belleville, ces modestes savants et artistes du XVIIe et du XVIIIe siècle. Je n'ai pas besoin de nommer l'éminent Directeur du Potager de Versailles.

LXXXI.

Congé de quatre mois au s. DE WAILLY, *pour aller à Bruxelles.*

(28 décembre 1787.)

Nous ... avons, sous le bon plaisir du Roi, permis à M. *de Wailly*, membre de l'Académie royale de peinture et sculpture et de celle d'architecture, de s'absenter l'espace de quatre mois pour aller à Bruxelles y vacquer aux affaires qui l'appellent en ce lieu, à la charge par lui de rentrer en France au premier ordre qu'il recevra de nous, pour s'y occuper des

travaux relatifs aux arts qu'il exerce, qui pourront lui être ordonnés pour le service du Roi. En foi de quoi...

(Arch. nat. O[1], 1096, p. 76.)

Voy. ci-dessus l'art. LX et la note.

De Wailly construisait alors la salle de spectacle de Bruxelles. Lance et M. Dussieux qui ont parlé de ce travail n'en donnent pas la date précise; l'acte qu'on a sous les yeux permet de la fixer. Le théâtre de la Monnaie ou théâtre royal a été construit en 1817 par M. Damesme; tous les autres théâtres de Bruxelles sont encore plus modernes. L'œuvre de de Wailly n'existe donc plus. Nous inclinons à croire qu'il avait été l'architecte du théâtre remplacé en 1817 par celui de la Monnaie.

LXXXII.

Congé illimité à M. Bellisard, *architecte, pour aller en Espagne.*

(3 décembre 1790.)

Nous, etc. Sur ce qui nous a été représenté par M. *Claude Billard de Belisard*[1], architecte du Roi et de son Académie d'architecture, qu'il se propose, pour la suite d'un ouvrage qu'il a entrepris sur l'architecture du moyen âge, faire un voyage en Espagne pour y examiner et y dessiner les divers monuments élevés par les Romains et, après eux, par les Maures, nous avons jugé ne pouvoir trop favoriser cette entreprise, et, en conséquence, avons accordé aud. sieur *Belisard,* pour seconder ses vues, la faculté de s'absenter de lad. Académie, autant de temps que l'exigera l'exécution de son ouvrage. En foi de quoi, etc.

(Arch. nat. O[1], 1096, p. 151.)

Un architecte qui entreprend au XVIIIe siècle, en pleine époque Louis XVI, l'étude et la comparaison des monuments du

1. Voy. ci-dessus l'art. LXVI.

moyen âge, le fait est assez singulier pour mériter l'attention, j'allais dire l'admiration. Malheureusement de *Bellisard* on ne sait presque rien, et, de son beau projet, rien du tout. Lance n'en dit mot et certes il n'eût pas manqué de s'y arrêter s'il en avait eu connaissance; il y a donc tout lieu de supposer que c'est ici pour la première fois qu'il est question des études de cet architecte sur l'architecture du moyen âge. Mais notez bien qu'il ne s'agit ici ni de roman, ni de gothique, mais d'architecture romaine et maure. Les inspirations que d'autres allaient demander à la Grèce, notre homme les cherchait chez les Maures d'Espagne. Cette particularité prouve un besoin d'innovation et de changement assez significatif en 1790.

LXXXIII.

Congé de quatre mois au s. HACQUIN, *restaurateur de tableaux, pour aller en Angleterre.*
(12 décembre 1790.)

Nous, etc. Avons, sous le bon plaisir du Roi, permis au s. *Hacquin,* restaurateur des tableaux de Sa Majesté, de s'absenter, pour aller en Angleterre, l'espace de quatre mois environ, lequel terme expiré, le s. *Hacquin* sera tenu de rentrer en France pour continuer à s'y occuper des travaux relatifs à son art et se livrer aux différents travaux qui pourroient lui être ordonnés pour le service du Roi. En foi de quoi, etc.

(Arch. nat. O[1], 1096, p. 150.)

Bien que celui-ci ne puisse passer à aucun titre pour un artiste, nous lui donnons asile, parce qu'il avait su par son habileté se faire une véritable réputation à la fin du XVIIIe siècle à côté des Colins, des Godefroy et des Picault. On connaît la grande querelle de Picault et de Hacquin pendant la Révolution, et les acerbes brochures que les deux rivaux échangèrent. Il y a plus d'un bon renseignement à y puiser au sujet des tableaux qui appartiennent aujourd'hui au Musée du Louvre. Nous y reviendrons quelque jour dans le *Bulletin* de la Société.

LXXXIV.

Congé de trois ans à M. DOYEN *pour aller à Saint-Pétersbourg.*

(7 octobre 1791.)

Nous, secrétaire des commandements de Sa Majesté, intendant de la liste civile, certifions que Sa Majesté a accordé au s. *Doyen*, peintre du Roi, de son Académie de peinture et sculpture, la permission de s'absenter pendant trois années de son Académie, pour aller à Saint-Pétersbourg, se rendre à l'invitation de Sa Majesté l'Impératrice de Russie, lequel terme expiré, M. *Doyen* sera tenu de rentrer en France pour continuer, etc. etc. En foi de quoi, etc.

(Arch. nat. O[1], 1096, p. 167.)

Le congé de Hacquin était encore délivré par M. d'Angiviller; c'est l'intendant de la liste civile qui accorde celui-ci; on saisit la nuance. *Gabriel-François Doyen,* né à Paris en 1726, n'avait pas moins de soixante-cinq ans quand il se rendait en Russie, sur l'invitation de Catherine II. M. Dussieux dit qu'il partit en 1790; on voit par ce congé qu'il faut reculer son départ à la fin de 1791. Sur les nombreux ouvrages qu'il exécuta encore à Saint-Pétersbourg et sur le traitement honorable qu'il y reçut, voyez le livre de M. Dussieux. *Doyen* mourut à Saint-Pétersbourg, le 5 juin 1806.

LXXXV.

Congé de trois années à M. DUPLESSIS, *peintre, pour aller à Gênes.*

(5 mars 1792.)

Nous, secrétaire des commandemens de S. M., etc. Certifions que, sur ce qui a été représenté par le s. *Duplessis*, un des peintres de Sa Majesté et de son Acadé-

mie royale de peinture qu'il étoit appelé à Gênes pour y exercer son talent pendant quelques années. Sa Majesté a bien voulu lui accorder un congé pour s'y rendre et s'absenter de son Académie pendant trois années, à l'expiration desquelles il sera tenu de rentrer en France, à l'effet d'y reprendre ses fonctions académiques. En foi de quoi, etc.

(Arch. nat. O[1], 1096, p. 176.)

Joseph-Sigfried Duplessis est un des derniers représentants de cette école du XVIIIe siècle qui a produit tant de portraitistes distingués. Il s'en faut de bien peu que son portrait de Louis XVI, en grand costume, soit un chef-d'œuvre. Le *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français* (1876, p. 60) a publié l'acte de naissance de Duplessis; il vint au jour à Carpentras le 23 septembre 1725. Il avait donc soixante-sept ans quand il se rendit à Gênes, probablement pour fuir la Révolution. Si *Duplessis* était un peintre de grand mérite, c'était en même temps un original, un homme à idées. J'ai publié dans le précédent volume des *Nouvelles archives de l'Art français* (1877, p. 114) un mémoire qu'il adressait à M. d'Angiviller sur la rareté de l'outremer et sur les moyens de s'en procurer. Je donnerai quelque jour, dans le *Bulletin*, un mémoire plus curieux encore sur le caoutchouc et les divers emplois auxquels il pouvait être utilisé. *Duplessis* y prédit le soulier en caoutchouc. Sous le règne de Louis XVI, ce peintre fut à la tête d'une véritable manufacture de copies du portrait du roi; on ne pouvait suffire à toutes les demandes. J'en ai formé un dossier énorme et qui n'a d'autre intérêt que de nous donner une idée du nombre de portraits de Louis XVI qui furent envoyés dans toutes les provinces, placés dans tous les édifices publics, et concédés à tous les seigneurs de la cour. Duplessis mourut en 1802, avec le titre de conservateur du Musée de Versailles; ce musée réunissait alors les ports de mer de *Vernet* et le cloître des *Chartreux* de *Lesueur*.

J. J. G.

CORRESPONDANCE

DES

ARTISTES FRANÇAIS TRAVAILLANT A L'ÉTRANGER.

Les pièces qui suivent forment en quelque sorte le complément naturel des congés qu'on vient de lire. C'est la raison qui nous a déterminé à les donner ici plutôt que de les réserver pour le recueil spécial de lettres d'artistes dont notre Comité prépare la publication.

Bien que la période de cette correspondance soit fort restreinte (elle va de 1763 à 1777), elle a une grande importance au point de vue de l'histoire des artistes français à l'étranger et de leur influence sur l'Europe.

Aux lettres des artistes qui sollicitent la permission de s'en aller travailler dans les cours voisines ou qui prennent soin de tenir le Directeur des Bâtiments au courant de leurs travaux on a joint plusieurs réponses et quelques pièces ayant un certain intérêt historique; mais la plupart du temps il suffisait d'analyser les réponses de la Direction des Bâtiments; car le plus souvent elles ne renferment que de banales politesses.

Quelques-unes de ces correspondances, celles de Falconet, de Saly, de Guyard, de Roslin, de Peyre offrent une importance exceptionnelle par les détails qu'elles renferment et les œuvres sur lesquelles elles s'étendent. Il suffit de les signaler à nos lecteurs.

D'autres lettres, moins étendues, moins nombreuses, n'en sont pas moins précieuses par les renseignements intimes, précis qu'elles fournissent sur la vie et les travaux de plusieurs artistes peu connus tels que Mansart de Sagonne, le chevalier de Marolles, le sculpteur Le Brun, et d'autres encore.

On trouvera dans cette correspondance presque entièrement

empruntée aux Cartons de la Maison du Roi (Archives Nationales, O[1]), beaucoup de lettres d'architectes, un certain nombre de lettres de sculpteurs, très-peu de peintres. En général, nous l'avons constaté maintes fois, les architectes écrivent plus et mieux que les autres artistes. Au XVIIIe siècle, surtout, où chacun d'eux, chargé de l'entretien d'un des bâtiments du Roi, devait adresser à son supérieur hiérarchique de fréquents rapports, les architectes devaient avoir une culture intellectuelle plus développée que les peintres ou les sculpteurs. La comparaison des lettres de Guyard, où la fantaisie de l'orthographe dépasse toutes les bornes, ou des lettres plus correctes, mais souvent encore embrouillées, de Saly, avec la correspondance de n'importe quel architecte, prouvera suffisamment la vérité du fait que nous venons d'énoncer. Dans un de nos précédents volumes (année 1873), nous avions joint aux brevets de logement au Louvre accordés aux artistes une série de lettres relatives au même objet; en agissant de même aujourd'hui nous croyons ne pas nuire au recueil épistolaire que prépare la Société; car les lettres qui lui sont enlevées ne sont pas éparpillées au milieu d'autres pièces d'une nature différente, elles se trouvent au contraire rapprochées d'une série de documents qu'elles complètent et dont elles perdraient à être séparées.

J. J. GUIFFREY.

I.

LETTRE DE LE ROY, ARCHITECTE, A M. DE MARIGNY[1].

Monsieur,

Le projet que vous avez honoré de votre approbation, et que vous avez bien voulu protéger, m'a si bien réussi, que le ministre à qui j'ai eu l'honneur de le présenter, veut m'envoyer dans la ville dont je vous ai

1. Voy. ci-dessus le n° XXXIX. Le congé porte la date du 1er mars. On remarquera avec quel soin *Le Roy*, aussi bien que M. de Marigny, évite d'indiquer le but du voyage. Il n'en est pas fait mention non plus dans le congé. Que signifie tout ce mystère autour d'un départ dont le ministre a soin de spécifier le caractère tout spontané ?

parlé pour l'exécuter. Le devoir m'ordonne de n'accepter cette proposition que par votre permission, et la reconnoissance infinie que j'ai de toutes vos bontés me fait une loix de vous soumettre toutes mes démarches. Si vous approuvé, Monsieur, ce voyage, je vous prie de vouloir bien m'accorder la permission de m'absenter de l'Académie pour trois mois. Oserois-je ajouter que, partant avec votre approbation, et par l'ordre du Roy, je serois très flatté que mes droits de présence à l'Académie me fussent conservés. C'est avec quelque regret que je suspens le travail affecté aux places que vous avez bien voulu créer pour moi. Je tâcherai à mon retour de regagner par ma diligence le temps que j'aurai employé à d'autres occupations.

Je suis, Monsieur, avec respect...

Le Roy.

Ce 21 février 1763.

En tête cette lettre porte la note suivante de l'écriture de M. de Marigny : « Luy expédier permission de s'absenter pendant *trois mois*. Comme il ne s'absente pas pour le service du Roy dans la partie de l'architecture, il n'est pas juste qu'il jouisse de ses droits de présence à l'Académie. — M. 28 février. »

II.

Demande de congé par Alexis Loir.

Le sieur Alexis Loir, reçeu comme agréé à l'Académie royalle, en qualité de peintre en pastel, et, comme sculpteur, ayant fait le buste de Monsieur Carle van Loo, premier paintre du Roy, et une figure de Marsias que l'Académie a retenue, prie Monsieur le marquis de Marigni d'avoir la bonté de luy donner un congé de trois ans pour aller travailler à la cour de Russie et de luy continuer pendant ledit temps le petit appartement

et attelier qu'il a plu à Monsieur le marquis de luy accorder aux Goblins.

En tête de cette requête se trouve cette note de l'écriture de M. de Marigny : « Lui expédier une permission en forme. » — — Expédiée le 12 avril 1763.

Voyez ci-dessus le congé, plusieurs fois prolongé, accordé le 12 avril 1763 (n° XL).

III.

Lettre d'Alexis Loir a M. de Marigny.

Monsieur le Marquis,

Permetés moy, s'il vous plait, d'avoir l'honeur de vous assurer des vœux les plus respectueux au renouvellement de cette année, une parfaite santé. Pour moy je viens d'estre accablé d'une maladie où j'ay été au plus mal, mais, grâce au ciel, je suis convalecent, mais si foible qu'à peine pui-je encore m'occuper, ce qui derange beaucoup mes occupations. Je vous suplie, M. le marquis, de m'accorder, s'il vous plait, une prolongation de congé. Je vous prie d'estre persuadé que je ne demende qu'à me retirer le plus promtement de ce climat nullement d'accord avec ma santé. J'espère, M. le marquis, que vous voudrés bien, s'il vous plait, m'accorder cette grâce, et vous prie d'estre persuadé que ma reconoissance n'aura point de borne.

Je suis avec le respect le plus profond, etc...

Loir.

De Moscou, ce 28 décembre 1765.

En tête de la lettre se trouve cette note : « Expédié une prolongation pour trois ans, 19 mars 1766. Lettre à M. Loir du même jour. »

La lettre accordant l'autorisation de rester trois ans de plus en Russie est en effet jointe à la demande de Loir. Voyez la prolongation de congé indiquée ci-dessus (n° XL).

IV.

LETTRE DE BLONDEL, ARCHITECTE, A M. DE MARIGNY.

Monsieur,

Voudrez-vous bien me permettre une absence de quelques semaines qu'il seroit nécessaire que je passasse à Strasbourg. Je n'oublie point que c'est vous, Monsieur, qui m'avez procuré les affaires qui m'y conduisent quelques fois depuis qu'il vous a plu me nommer pour la commission qui regardoit la cathédrale. Permettez que je saisisse l'occasion de cette lettre pour vous en renouveller ma reconnoissance.

M. Le Roy va, si vous le trouvez bon, Monsieur, prendre ma place au proffessoriat, nos arrangemens, lui et moi, sont pris pour cela, aussitôt que vous aurés bien voulu m'accorder le congé que je prends la liberté de vous demander.

A mon retour j'aurai l'honneur de vous faire ma cour, Monsieur, et vous supplie d'avance me permettre de soumettre à vos lumières les projets que je viens de faire pour l'Alsace, m'étant présenté à votre porte pour vous demander votre agrément à ce sujet, mais y aïant apris que vous ne seriez visible que le 18 du présent, j'ai cru que vous voudrez bien aprouver la liberté que je prends de vous écrire et l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur...

Blondel.

A Paris, ce 8 juin 1765.

Repondu le 27 juin.

La permission fut-elle refusée? Dans tous les cas nous n'avons pas retrouvé de congé autorisant ce voyage, et si M. Dussieux a parlé des travaux de *Blondel* à Genève, il ne paraît rien savoir sur ceux dont il put être chargé à Strasbourg. Cette lettre

nous révèle une particularité curieuse : *Blondel* appartenait à la commission nommée pour veiller à la conservation de la cathédrale. M. Lance, dans son Dictionnaire des Architectes, a donné une énumération des édifices construits à Strasbourg sous la direction de *Blondel;* mais il paraît croire qu'ils ne furent pas entrepris avant l'année 1768. Or la lettre qu'on vient de lire prouve que, dès 1765, *Blondel* travaillait déjà pour la capitale de l'Alsace.

V.

Lettre de Louis a M. de Marigny.

A Paris, ce 3 juillet 1765.

Monsieur,

Le Roy de Pologne vient de me faire l'honneur de m'appeler pour décorer l'intérieur de son palais. Quelque flatteuse que soit cette invitation, je ne me pardonnerois pas de m'y rendre sans la permission de celuy sous les auspices duquel j'ai acquis les talens qui me l'ont mérité. J'ose l'attendre d'un chef et d'un protecteur des arts qui veille avec tant de soin à tout ce qui peut contribuer à l'avantage de tous ceux qui les cultivent. J'espère que vous voudrez bien, Monsieur, m'accorder une part dans votre souvenir et agréer cette foible marque de profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être Monsieur, etc...

V. Loüis,

Ancien pensionnaire du Roy.

En tête de la lettre on lit cette note : « M. Louis n'est point de l'Académie et par conséquent n'est point architecte du Roy. Il n'y a que les architectes de l'Académie à qui il soit enjoint de prendre l'attache du Directeur Général pour s'absenter. Répondu qu'il pouvait s'absenter pendant un an. — 9 juillet 1765. »

M. Dussieux, dans la dernière édition de son livre, a ajouté un article sur le voyage de *Louis* à la cour de Pologne. Il avait remporté le premier prix d'architecture en 1755. Il n'est pas éton-

nant que nous n'ayons pas de congé relatif à ce voyage, puisque l'artiste, n'étant pas de l'Académie, n'avait pas à demander de permission au Directeur Général.

VI.

Lettre de M. Bausset a M. de Marigny sur Vallin de La Mothe, architecte.

Saint-Pétersbourg, ce 1er septembre 1766.

J'ay l'honneur, Monsieur, de vous présenter M. de La Motte, professeur d'architecture dans l'Académie des beaux-arts établie à Saint-Pétersbourg.

Je ne vous parleray point de ses talents; vous en êtes le véritable juge, mais je ne puis que donner les éloges les plus sincères et les plus mérités à ses bonnes mœurs et à sa sagesse. Sa conduite luy a attiré l'estime des principales personnes de cette cour et celle de tous les ministres étrangers qui se faisoient un plaisir de le recevoir familièrement et de luy témoigner toute leur amitié.

J'espère, Monsieur, que cette justice que je luy rends auprès de vous ajoutera à l'accueil que tous les artistes en reçoivent.

J'ay l'honneur d'être avec des sentiments respectueux, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Bausset.

Voyez sur *Vallin de la Mothe* MM. Dussieux et Lance. Cet artiste avait été, en 1758, un des fondateurs de l'Académie de Saint-Pétersbourg avec *Lorrain* et *Cuvilier*, peintres, et *Gillette*, sculpteur. M. Dussieux dit qu'il devint professeur de cette Académie en 1767. On voit ici qu'il portait ce titre dès l'année précédente.

VII.

Lettre de Gondouin, architecte, a M. de Marigny.

Monsieur,

J'ose espérer que vous ne désaprouverez point que je repasse en France. Je suis incommodé depuis mon départ, l'air d'Angleterre m'étant absolument contraire; j'ai vu, Monsieur, tout ce qu'il y a à voir, d'ailleur la maladie de mon père me persuade que je serai utille auprès de luy pour le service du Roy.

Je suis avec le plus profond respect...

Gondoin.

A Londres, ce 30 septembre 1766.

La réponse de M. de Marigny est presque ironique comme on peut en juger :

Ménars, le 20 octobre 1766.

Je ne m'oppose point, Monsieur, à votre retour en France, puisque l'air de l'Angleterre vous est contraire. Je présume d'ailleurs que, n'ayant entrepris le voyage de la Hollande et de l'Angleterre que de votre propre mouvement et pour votre instruction, vous en avez retiré tout le fruit que vous pouviez en tirer; ainsi vous pouvez revenir auprès de votre père dont l'état exige même que vous ne tardiez pas à venir lui offrir vos secours. Je suis tout à vous.

Il s'agit ici de *Jacques Gondouin*, né le 7 juin 1737, l'auteur de l'École de médecine de Paris et l'architecte de la colonne de la place Vendôme. On ne comprend guère le rôle que M. de Marigny joue en cette affaire, et lui paraît le comprendre moins que personne.

VIII.

Lettre de Falconet a M. de Marigny.

Monsieur,

Vous êtes mon protecteur et mon bienfaiteur. J'en ai reçu de trop sensibles preuves pour ne pas en espérer la continuation.

L'impératrice de Russie vient de me choisir pour faire en bronze la statue equestre de Pierre le Grand. Le prince de Galitzin, à qui elle a adressé ses ordres, vous dira, Monsieur, plus particulièrement de la part de Sa Majesté Impériale de Russie en quoi consiste cette opération.

L'appuy que vous accordez aux arts et vos bontés particulières pour moi me répondent de celles que vous voudrez bien me continuer dans une occasion, la seule de ma vie que j'aurai sans doute.

Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien agréer mon homage qui, à tant de titres, vous est si légitimement dû.

Je suis, avec respect, Monsieur, etc.

Falconet.

Paris, 16 juillet 1766.

La réponse jointe à cette lettre renferme la promesse du congé demandé. — Une autre lettre, du 26 août 1766, contient le congé nécessaire pour l'exécution de la figure confiée à Falconet et qui porte en effet la date du 26 août (voy. ci-dessus n° XLVI). Enfin nous reproduisons la lettre du prince Galitzin, annoncée dans celle de Falconet, et une réponse du Directeur Général à une missive de l'artiste envoyée de Saint-Pétersbourg en 1769.

IX.

Lettre du prince Gallitzin a M. de Marigny sur Falconet[1].

Paris, ce 5 août 1766.

Monsieur,

On m'avait assuré votre retour à Paris pour le 4 de ce mois au plus tard, et j'avais attendu ce moment pour avoir l'honneur de vous faire part de bouche de tout ce dont M. le général Betzski m'avait chargé pour vous. Mais je viens d'apprendre dans l'instant même que votre retour est différé jusqu'au 12, et j'ai cru devoir ne plus tarder, Monsieur, à vous en parler, et vous prier en grâce de la part du général, comme de la mienne, de vouloir bien nous être favorable dans le choix que l'Impératrice, ma souveraine, a fait de M. Falconet pour exécuter une statue équestre en bronze à l'Empereur Pierre le Grand, à Pétersbourg.

Vos bontés nous sont d'autant plus nécessaires, Monsieur, dans ce moment-ci, qu'indépendamment que l'expédition de l'artiste dépend de vous, nous nous flattons que vous voudrez bien nous aider de vos lumières. M. Falconet a sur cet objet important une idée qu'il aura l'honneur de vous communiquer; elle me paraît belle, mais elle me le paraîtra bien davantage si elle obtient votre approbation et si vous y rectifiez ou changez ce qui ne vous plaira pas.

Je me fais une vraie satisfaction, Monsieur, d'avoir l'honneur de vous faire part de nos projets, et je sais un gré infini au général de m'avoir mis à même de vous consulter et de vous assurer que personne au monde

1. En tête : « *Pressée à répondre.* »

n'est avec un attachement plus sincère et une considération plus distinguée,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Dimitri, prince de Gallitzin.

X.

RÉPONSE DE M. DE MARIGNY AU PRINCE DE GALLITZIN.

Ménars, le 11 aoust 1766.

Monsieur,

Le projet qu'a formé S. M. l'Impératrice de Russie d'élever un monument à la mémoire de Pierre le Grand est trop digne de l'applaudissement de toutes les nations, et le choix qu'elle fait de M. Falconet pour travailler à cet ouvrage fait trop d'honneur aux artistes français pour que je ne concoure pas, en tout ce qui dépendra de moi, à son exécution. Vous pouvez donc, Monsieur, compter sur toutes les facilités nécessaires de ma part pour mettre cet artiste en état de remplir l'objet que se propose l'impératrice de Russie. Je verrai avec beaucoup de plaisir en quoi consiste l'idée de M. Falconet qu'on m'a déjà annoncée être grande, sublime et éloignée des idées communes. Je serois très flatté si, par quelqu'une de mes observations, je pouvois contribuer à la perfection d'un monument destiné à retracer sans cesse le souvenir d'un prince que ses qualités extraordinaires ont rendu cher, non seulement au peuple sur lequel il a régné, mais encore à toute l'Europe.

J'ai l'honneur, d'être, etc.

XI.

LETTRE DE M. DE MARIGNY A M. FALCONET.

10 novembre 1769.

J'apprens avec bien du plaisir, Monsieur, par votre

lettre du 27 du mois dernier[1], la seule qui me soit parvenue depuis très longtemps, l'avancement de votre modèle de la figure de Pierre le Grand. Je ne doute point qu'elle ne vous fasse honneur ainsi qu'à la nation dont la Russie a emprunté les talens. Vous trouverez cy-joint la prorogation de congé que vous me demandez. Vous avez raison de penser que la singularité du piédestal qu'on prépare à cette figure rendra ce monument unique à cet égard[2]. L'idée en est noble et hardie et au zèle avec lequel M. le général Betzky en dirige l'exécution, je reconnois sa manière de penser et son goût pour le grand et conséquemment pour le beau qui l'accompagne toujours. Je vous serai au surplus obligé du morceau que vous m'offrez pour mon cabinet d'histoire naturelle. Il y figurera sans doute très-bien, mais n'eût-il pas du côté de l'histoire naturelle tout le mérite de la nouveauté, il aura du moins celui de rappeller l'idée d'une entreprise qui me paroit aller de pair avec celle du transport des obélisques égyptiens. Je suis, M., etc.

Est écrit de la main de M. le Directeur général : « Je vous prie de remettre la lettre cy-jointe à M. le général Bessky. »

Dans cette lettre, M. de Marigny remercie le général de ses bontés pour Falconet, l'informe qu'il vient d'accorder à l'artiste une prorogation de congé, et lui demande des échantillons minéralogiques de la Russie pour son cabinet d'histoire naturelle.

1. Nous n'avons pas retrouvé la lettre de Falconet à laquelle ce passage fait allusion. On sait que le sculpteur avait d'abord obtenu un congé de trois ans, prorogé de trois années, comme on l'a vu ci-dessus, le 10 novembre 1769, et qu'il finit par demeurer en Russie jusqu'en 1781.

2. On n'ignore pas que la statue de Pierre le Grand a pour piédestal un énorme rocher dont le transport coûta des peines et des sommes immenses.

XII.

Lettre de Falconet a Voltaire[1] (?)

A Saint-Pétersbourg, le 27 mars 1772.

Monsieur,

Depuis que je suis auprès de cette digne souveraine que nous avons tant de raisons d'aimer et d'admirer, j'ai eu l'honneur de vous écrire que vous verriez peut-être une discution d'artiste à littérateur entre mon ami M. Diderot et moi; mais mon ami n'a pas voulu qu'elle fût imprimée.

Aujourd'hui je fais le contraire de mon métier. J'abats une idole adorée depuis des siècles, et je vous envois et l'idole et les outils dont je me sers pour sa destruction[2]. Il faut convenir que je suis un de ces *monstres* dont vous êtes le patriarche, puisque j'ose me servir de la raison que Dieu m'a donné et dont il veut que je me serve, ou je suis fort trompé. Hélas! s'il m'eut gratifié seulement d'une étincelle de cette fournaise qui enflamme toutes vos productions, et qui les vivifie, la sotise et les vieux préjugés pittoresques n'auroient pas beau jeu.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, je vous prie d'agréer un exemplaire de ma traduction de Pline et des remarques dont j'ai pris la liberté de l'accompagner, attendu que *je suis de cette église un peu le sacristain.* Si vous trouvez ma besogne absolument mauvaise, faites-moi la grâce de me le dire, et je jetterai ma plume au feu;

1. Cette lettre a fait partie de la collection de M. Rathery vendue le 24 avril 1876 et jours suivants (n° 150 du cat.).

2. Traduction des 34, 35 et 36e livres de Pline parue en 1772. Voir mémoires inédits de Diderot, 1831, in-8°: Lettres sur le désir de transmettre son nom à la postérité.

mais je ne vous réponds pas d'en faire autant du cizeau.

Je suis avec respect, — Monsieur, — votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Falconet.

XIII.

Lettre du sculpteur Saly a M. de Marigny[1].

Monsieur,

J'avois à me reprocher d'avoir différé aussi longtems à vous présenter mes hommages à ce renouvellement d'année, si ç'avoit été pour des raisons moins fortes que celles qui m'en ont empêché. J'espère, Monsieur, que vous ne doutés point de l'empressement que j'ay de m'acquiter d'un devoir que je respecte, et que vous voudrés bien m'excuser en faveur de la cause. Ces raisons, Monsieur, sont les efforts que j'ay du faire pour terminer le grand modèle de la statue equestre de Sa Majesté danoise avant les grandes gelées[2]. J'ay été obligé d'y travailler sans relâche, et ce n'est même qu'en y donnant une partie des nuits que je suis parvenu à le finir le 5 de ce mois. J'ay fait ce modèle, Monsieur, en dix-huit mois, sans que qui que ce soit y ait mis la main, pas même pour le former. J'ay employé cinq mois pour le mettre dans ses mesures et l'ébaucher, sept mois pour finir entièrement le cheval, et six mois pour terminer la figure du Roi. La lenteur que les différents ouvriers ont mis à exécuter les préparatifs qui m'étoient nécessaires pour commencer mon ouvrage a été cause

1. En haut de la lettre, on lit : Rep. le 16 février 1766. Voy. ci-dessus le congé accordé au sculpteur en 1753 (n° XXX).

2. La statue de Frédéric V érigée sur la place Frédéric à Copenhague par les États de Norvége.

qu'ils ont été plus de sept années et demie à se faire et que j'ay perdu plus de quatre ans. Je regrete d'autant plus ce tems, Monsieur, qu'il est perdu, qu'il retardera mon retour en France, et que je seray privé encore pendant plus d'années qu'il n'y en a que je suis ici, de la satisfaction de vivre dans ma patrie et d'y jouir des avantages que trouvent en vous tous ceux qui font leurs efforts pour se rendre digne de votre appui. S. E. Mons. le baron de Bretueuil, ambassadeur du Roi à la cour de Suède, m'a fait l'honneur de me faire part, Monsieur, de toutes les bontés que vous daignés continuer d'avoir pour moi. Les assurances qu'il m'en a données de votre part ont mis le comble à ma satisfaction et à ma reconnoissance. Je n'ay qu'à vous suplier très humblement, Monsieur, de me les continuer et d'être persuadé que je redoublerai mes efforts pour les mériter de plus en plus.

Quoique vous n'ayés point, Monsieur, fixé de terme à la permission que vous eûtes la bonté de m'accorder au nom du Roi, pour venir dans cette capitale y faire la statue equestre de Sa Majesté danoise, et que cette statue ne soit pas encore jettée en bronze, j'espère que vous voudrez bien, Monsieur, me continuer cette permission jusqu'à ce que ce monument et ses dépendences soient finis et posés en place, comme le porte le contrat que j'ay fait avec la cour de Danemarc et que j'ay eu l'honneur de vous communiquer avant de le signer.

Je suis avec le respect le plus profond, etc.

Saly.

A Copenhague, ce 18 janvier 1766.

XIV.

Lettre de Saly a M. de Marigny[1].

Monsieur,

Plein de confiance dans l'appui que vous accordez aux artistes et dans vos bontez particulières pour moi, je prends la liberté de vous demander, Monsieur, vos bons offices pour me recommander auprès de M. le marquis de Blosset qui vient d'être nommé ministre plénipotentiaire auprès de Sa Majesté danoise. La recommandation du ministre et du protecteur des arts est un titre puissant pour un artiste auprès d'un ministre du Roi. Cette bonté de votre part me tiendra lieu de tout auprès de M. de Blosset de qui je ne suis nullement connu. Si Madame la marquise de Pompadour étoit encore en vie, elle ne manqueroit pas de me donner dans cette occasion une preuve de plus de sa protection comme elle eut la bonté de me recommander à M. le président Ogier. Ma ressource est donc en vous, Monsieur. J'espère que vous daignerez faire connoître à M. de Blosset, la protection dont vous m'honnorés à titre de mon supérieur et de mon protecteur; il ne manquera pas d'avoir égard à une telle recommandation et de m'en faire ressentir les effets.

Le départ de M. le président Ogier est pour moi une perte irréparable; ce vertueux et respectable ministre a rempli sa mission avec une dignité et un zèle qui, à son départ, lui ont mérité les regrets de toute la cour et les larmes de tous ceux qui l'ont connu. Il n'a cessé depuis le moment de mon arrivée en Dannemarc jusqu'à

1. Rép. le 15 juillet 1766.

celui de son départ de me donner des preuves les plus essentielles de ses bontés et de son appui. Le crédit puissant qu'il a eu dans cette cour étoit si grand, qu'il seroit difficile de nombrer les services importants qu'il a rendus tant aux François qu'à une infinité de personnes du pays. S'il est beau d'être arrivé à des places éminentes, il est bien glorieux de n'employer son crédit qu'à faire des heureux.

L'impression des cires de ma statue equestre, Monsieur, sera bientôt finie. J'espère que dans quelque temps on pourra couler le noyeau.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect...

Saly.

A Copenhague, ce 31 mai 1766.

Dans sa réponse M. de Marigny envoie à Saly lui-même la lettre de recommandation demandée pour M. de Blosset, ministre plénipotentiaire auprès de Sa Majesté danoise, dont le départ de Paris n'était pas encore fixé.

XV.

Lettre de Saly a M. de Marigny[1].

Monsieur,

J'aurois à me reprocher d'avoir différé aussi longtemps à vous présenter mes hommages à ce renouvellement d'année si je n'eusse attendu de jour en jour que l'on mît le feu au recuit du moule de potée de ma statue equestre pour pouvoir vous rendre compte du commencement de cette opération.

Je puis enfin aujourd'hui vous informer, Monsieur, qu'elle a été commencée hier à deux heures après-midi et que l'on me fait espérer que la fonte se fera dans le courant du mois de mars prochain : Dieu le veuille.

1. Rép. le 28 février 1768.

M. Goi a jetté en fonte la statue équestre du Roi, faite par M. Bouchardon, en moins de dix-huit mois à compter du jour que le grand modèle a été fini. Voilà plus de quatre ans que le mien est terminé, et la fonte n'en est pas encore faite. Tous les retards que j'éprouve et que j'ay éprouvé depuis mon arrivée en Danemarc me causent un préjudice considérable et m'empêchent de plus de retourner dans ma patrie que j'aime tendrement, et d'y profiter des bontés que vous daignez, Monsieur, avoir pour moi. J'espère cependant que malgré la longueur de mon absence, ces bontés ne s'affoibliront point, et que les services que je puis rendre ici à une cour amie et alliée de la mienne et à laquelle le Roi m'a prêté, me tiendront lieu de services rendus à ma patrie, puisque vous-même, Monsieur, m'avez donné la permission de venir en Dannemarc. Je l'espère d'autant plus qu'avant mon départ de la France j'y avois exécuté un des *monuments élevés à la gloire de Louis XV*[1], et que ce monument ne doit son existence qu'à l'amour que je porte à mon Roi, à mon zèle pour ma ville, et à la reconnoissance que je lui devois pour les honneurs que j'avois reçus d'elle en 1737 et en 1740 : circonstances qui furent cause du bonheur que j'eus de proposer de consacrer gratuitement à ma patrie les prémices de mes travaux.

Je dois encore vous informer, Monsieur, que l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Copenhague, m'a encore fait l'honneur, le 18 octobre dernier, de me continuer directeur pendant trois années.

1. La statue de Louis XV érigée à Valenciennes en 1753. Voy. le livre de Patte sur les *Monuments érigés à la gloire de Louis XV*, in-fol. 1765, p. 143-148, avec la gravure du monument et le plan de la place qu'il décorait.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur, etc.

Copenhague, ce 21 janvier 1768.

Saly.

La réponse de M. de Marigny jointe à la lettre de Saly ne contient aucun détail qui mérite d'être mentionné.

XVI.

Lettre de Saly a M. de Marigny.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous informer que lundi et mardi dernier, 15 et 16 de ce mois, on a transporté et placé sur son piédestal la statue equestre de Frédéric V.

Le premier jour, depuis quatre heures et demie du matin jusqu'à cinq heures et demi du soir, on lui a fait parcourir environ trois cent toises de chemin et tourner au coin d'une rue.

Le lendemain, depuis six heures du matin jusqu'à sept heures et trois quarts, on l'a fait avancer environ de soixante-quatre toises; et elle est restée là jusqu'à une heure et un quart, que la Reine régnante, et la Reine Julie, veuve de Frédéric V, ainsi que le prince Frédéric, frère de Sa Majesté danoise, sont arrivés au palais de M. le comte de Moltke, qui fait partie de la place Royale.

Aussitôt on a commencé à faire monter la statue sur une pente douce qui avoit environ 36 toises de long, sur six pieds d'élévation auprès du piédestal, on a employé pour cette opération une heure; une heure pour débarrasser la statue de quelques pièces de charpente qui ne lui étoient plus nécessaires, et pour attacher les moufles; cinq minutes pour l'élever; quarante minutes pour la

faire glisser à l'aplomb des troux destinés à recevoir les trois fers des jambes du cheval; cinq minutes pour la faire descendre; quinze minutes pour la mettre juste à sa place; et une heure et quinze minutes pour la caller et la mettre juste dans ses aplombs.

Toutes ces opérations ont été faites avec le plus grand ordre et sans le moindre accident, sous la direction de la commission de la construction de la marine royale, par le sr Zuber, charpentier de la cour.

Si des détails concernant ces opérations peuvent vous intéresser, Monsieur, je me ferai un devoir et un plaisir de vous en envoyer.

Quoique ma statue soit placée sur son piédestal, elle n'est cependant pas achevée; puisqu'il me reste encore toute la réparation à faire. J'ai devancé l'opération du placement pour avoir plus de lumière que je n'en aurois eu dans la fosse de la fonderie où il y en avoit fort peu.

J'ay l'honneur, etc.,

Saly.

A Copenhague, ce 20 aoust 1768.

XVII.

Lettre de M. de Marigny a Saly.

Menars, le 16 septembre 1768.

J'ai appris, Monsieur, avec satisfaction, par votre lettre du 20 du mois dernier, la nouvelle de l'érection de la figure equestre de Frédéric V, sur son piédestal. La célérité et le succès de cette opération donnent une idée avantageuse des talens de ceux qui l'ont dirigée. Les détails que vous m'en offrez doivent être curieux, et comme on ne sçauroit avoir trop de moyens pour se

conduire en ces occasions rares et difficiles, pour choisir les plus sûrs et les plus simples, je verrai avec bien du plaisir la description de celui qui a été mis en usage à Copenhague.

Je suis, etc.

XVIII.

Lettre de Saly a M. de Marigny[1].

Monsieur,

C'est sans doute au ministre des Arts qu'un artiste du Roi doit essentiellement compte de l'emploi de ses talens et de tout ce qui y est relatif, comme c'est vis-à-vis de lui qu'il a le plus à justifier les raisons qui l'ont déterminé dans l'exécution de ses travaux, et à chercher un appui.

J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous faire parvenir une gravure du monument pour l'exécution duquel la cour de Dannemarc m'a emprunté, et je prends aujourd'hui la liberté de vous faire part des motifs que j'ai eu pour me déterminer sur les différents partis que je pouvois prendre en le composant.

Lorsqu'un artiste, ainsi qu'un poète, se trouve dans le cas de produire un ouvrage de considération, son esprit s'enflame, sa verve s'échauffe, toutes les facultés de son âme se remuent, les idées se présentent en foule et s'entrechoquent, pour ainsi dire, les unes les autres, toutes lui plaisent, il voudroit pouvoir les exécuter toutes; son embarras est de se fixer à une, et de déterminer la meilleure, et il ne manque guerre de pen-

1. Cette lettre devait être imprimée en tête de la description de la statue de Frédéric V par Saly, comme on le voit par la lettre suivante en date du 27 juillet.

cher pour la plus neuve. Mais lorsque le feu poëtique commence à laisser place à la réflexion, qu'il s'agit d'accorder le nouveau et le pitoresque avec la grande et noble simplicité, de combiner avec l'unité du sujet toutes les parties qui doivent le former, de lier ces parties de façon qu'elles y soient analogues et concourrent toutes à son succès; et surtout qu'elles se trouvent fondées sur des raisons conséquentes et qui le paroissent à tout le monde, le charme tombe, les difficultés se présentent et prennent la place des prétendus avantages, et le jugement nous fait voir à la fin que, dans tous les arts d'imitations, nos prédécesseurs se sont emparés des bonnes places, et que l'on ne peut guère, sans s'exposer à perdre de grands avantages, vouloir entièrement sortir de ce qui a été fait : tel a été mon cas.

Comme dans le parti que j'ai pris, Monsieur, pour le général du monument dont il est question, il se trouve des rapports avec plusieurs autres monuments du même genre ; qu'il y a même des choses dans les parties accessoires qui, étant destituées d'autres parties qui devoient les faire valoir et les rendre nécessaires, peuvent les faire paroître d'un stile peu sévère aux yeux de ceux qui ignorent les motifs qui y ont donné lieu, etc. j'ai cru devoir en donner une description qui, en expliquant mes idées et mes motifs, me serve d'excuse pour plusieurs choses et fasse en même temps connoître que non seulement je n'ai rien fait au hazard, mais que j'y ai été induit et autorisé, soit par des raisons de nécessité, soit par des exemples respectables, soit par les circonstances des tems et des lieux.

C'est donc cette relation, Monsieur, qui contient tout ce que j'ai éprouvé, senti, rejetté et choisi dans la composition et l'exécution de mon ouvrage, et l'expression

de mes plus secrètes pensées sur tout ce qui a rapport au monument de Frédéric V, que j'ai l'honneur de mettre ici sous vos yeux. Je serois bien flatté, Monsieur, si j'étois assez heureux pour avoir réussi dans les choix que j'ai fait de ces idées, et mérité par là votre approbation.

Si j'eusse pu exécuter ce monument à Paris, comme je désirois de le faire, je suis très persuadé que, soutenu par la vue des ouvrages de mes confrères et par leurs conseils, j'aurois pu, sans tant d'embarras, me décider beaucoup plus promptement, et peut-être plus avantageusement pour le succès de mon ouvrage; mais, isolé comme je l'étois lors de cette production, je suis encore incertain si je me suis déterminé pour le meilleur parti à plus d'un égard.

Dans cet état de choses, j'espère trouver en vous, Monsieur, la même indulgence pour cette description que vous avez eu pour le monument. Mon intention étoit d'avoir l'honneur de vous présenter cette description dès la fin de l'année 1766; mais peu accoutumé à écrire, je craignois qu'elle ne fut pas faite de façon à pouvoir soutenir la lecture; aujourd'hui diverses considérations m'ont enfin déterminé à le faire. J'espère que vous daignerez, Monsieur, la recevoir, et m'honorer de votre avis sur son contenu. Quoique cela ne puisse plus m'être utile pour ce monument, puisque l'ouvrage est fini, il m'éclairera et je sçaurai à quoi m'en tenir.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, etc...

Saly.

A Copenhague, ce 31 mai 1771.

XIX.

Lettre de Saly a M. de Marigny[1].

Monsieur,

Depuis la fin de l'année 1766, mon intention étoit d'avoir l'honneur de mettre sous vos yeux une description du monument de Frédéric V pour vous donner une idée de mon ouvrage et des motifs qui m'ont déterminé dans le choix des différents partis que je pouvois prendre en le composant.

J'espérois enfin, Monsieur, de pouvoir charger M. *Jardin*[2] à son départ de Copenhague, de vous remettre cette description et la lettre que j'avois l'honneur de vous écrire à ce sujet; mais une suite de circonstances m'a encore fait perdre cette occasion.

Quoique cette description n'ait été faite que pour vous, Monsieur, comme il s'est fait beaucoup de changements à la composition du monument, qui ne peuvent manquer d'y être préjudiciable, et qu'il me paroît convenable qu'on ait connoissance des raisons qui y ont donné lieu, je crus, pour mon excuse, devoir la communiquer à quelques personnes et, afin d'éviter l'embaras de faire faire plusieurs copies et la perte du tems qu'il m'auroit fallu employer à revoir ces copies, je me suis laissé persuader de la faire imprimer.

Mais comme dans le contenu de la description dont il est question il n'est nullement fait mention pour qui je l'ai fait, ni du tems qu'elle a été écrite, je désirerois, Monsieur, pouvoir y joindre la lettre écrite pour l'accompagner, non à titre de dédicace, puisque l'objet ne le mérite pas; mais seulement afin de faire connoître les

1. Rép. le 20 septembre 1771.
2. Voy. sur *Jardin*, les Congés, n° XXXVIII.

motifs qui m'ont porté à l'écrire, et qui sans cette connoissance seroit menutieuse et insipide.

Je vous supplie donc instament, Monsieur, de me permettre de faire joindre à ma description ladite lettre dont je prends la liberté de joindre ici copie dans la crainte que l'original tarde encore à vous parvenir.

Si vous m'accordé cette permission, Monsieur, ou plutôt cette faveur, j'en conserverai toute ma vie la plus vive et la plus respectueuse reconnoissance.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, Monsieur, etc...

Saly.

A Copenhague, ce 27 juillet 1771.

En tête de cette lettre se trouvent les notes suivantes, toutes de la main de M. de Marigny :

« Je le veux bien.

« Il faut luy envoyer mes tiltres sur un papier à part, parce que sur la suscription de sa lettre il les avoit mis tout de travers.

« Tiltres :

« Conseiller du Roy en ses Conseils, Commandeur de ses Ordres, Directeur et Ordonnateur général des Bastimens de Sa Majesté, Jardins, Arts, Académies et Manufactures Royales, Lieutenant général des provinces de Beauce et d'Orléanois, Gouverneur du palais du Luxembourg, Capitaine gouverneur du château royal de Blois et gouverneur de ladite ville. »

A cette lettre de Saly est jointe celle qu'il annonce comme devant servir de préface ou de dédicace à sa description. C'est la lettre qui est imprimée ci-dessus, sous le n° XVIII, et qui porte la date du 31 mai 1771.

XX.

Lettre de Saly a M. de Marigny.

A Copenhague, ce 27 aoust 1771.

Monsieur,

Après avoir été sollicité, comme je l'ai été de la part de la cour de Dannemarc, pour venir à Copenhague y exécuter la statue equestre de Frédéric V, après avoir reçu tant de marques de bonté de ce prince et de son ministre, et après des témoignages de bonté aussi flatteurs de la part du Roi régnant; je n'aurois jamais crû me trouver dans le cas d'éprouver aucun désagrément de la part de cette même cour, et de me trouver obligé de réclamer l'appui du ministre des arts et la protection du Roi, tel est cependant le cas où je me trouve.

L'on vient de disposer de mon logement pour la Saint-Michel, sans m'en prévenir et sans m'en donner un autre, quoique ce logement m'ait été assigné par le feu Roi en vertu des conditions de mon contrat, que mes travaux et les affaires qui y sont relatives ne soient point encore finies et ne pourront l'être que dans dix à douze mois, et que j'aie une sœur qui, depuis plus de quatre ans, est dans le lit de la façon la plus cruelle et qui ne permet pas de la transporter sans exposer sa vie à des dangers evidents.

Comme le tems prescrit est fort court; qu'il dépend absolument de la volonté de celui à qui l'on a accordé mon logement d'exiger l'exécution des ordres déjà donnés au concierge du château dans lequel je suis logé, et que, vu l'impossibilité où je suis de quitter ce logement avant l'été prochain, je me trouverai peut-être dans le cas d'avoir besoin de l'appui du ministre du Roi à cette

cour, je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien le faire autoriser le plus promptement qu'il sera possible par Monsieur le duc d'Aiguillon, à soutenir ici mes intérêts. Monsieur le marquis de Blosset, qui m'honore de ses bontés, est très disposé à deffendre mes droits, mais il trouve qu'il ne peut le faire sans l'ordre de la cour.

C'est d'après cela que je prends la liberté de vous prier, Monsieur, de me rendre ce bon office. Les ordres du Roi arrivés à son ministre ici, ils serviront soit pour cette affaire si le cas l'exige, soit pour tout autres qui pourront m'arriver d'ici mon départ.

Le prince qui m'a empreunté n'est plus, ni aucun de ses ministres. De sorte que je me trouve aujourd'hui isolé et sans aucun appui, j'espère donc trouver en vous, Monsieur, celui que vous n'avez jamais refusé à aucun artiste du Roi et que vous avez bien voulu me promettre. J'ai l'honneur d'être, etc.

Saly.

Note de M. de Marigny. — Je ne [me] mesle que de ce qui intéresse les arts et non le personel des artistes.

XXI.

Réponse de M. de Marigny a Saly.

Menars, le 20 septembre 1771.

J'ai vu avec peine, Monsieur, par votre lettre du 27 aoust le désagrément que vous essuyés aujourd'huy au sujet du logement qui vous avoit été donné à votre arrivée en Dannemarck; je voudrois pouvoir vous aider en cette circonstance à faire valoir vos droits; mais je me suis fait la loy de ne me mesler absolument que de ce qui intéresse directement les arts, et d'éviter d'entrer

dans les tracasseries que les artistes peuvent essuyer personnellement. Je souhaite au surplus beaucoup que cette affaire s'arrange à votre satisfaction.

Je suis, etc.

XXII.

Lettre de Saly a M. de Marigny.

A Copenhague, ce 9 novembre 1771.

Monsieur,

Conformément à la permission que vous avez daigné m'accorder de vous adresser la description du monument que je viens de finir, accompagnée de la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire pour vous l'annoncer; j'ai fait partir cette description, et M. *Jardin* à qui elle sera remise aura l'honneur de vous la présenter avec cette lettre.

Je réitère, Monsieur, de vous prier d'avoir la même indulgence pour cette description que vous en avez eu pour le monument et de me faire la grâce de me dire votre sentiment sur les choix que j'ai fait.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Saly.

XXIII.

Réponse de M. de Marigny a Saly.

Versailles, le 14 décembre 1771.

M. *Jardin* m'a fait passer, Monsieur, il y a peu de jours, à la campagne, la description du monument que vous venez d'achever à Copenhague, à la tête de laquelle j'ai trouvé la lettre par laquelle vous me l'addressez, et à la publication de laquelle j'ai consenti; j'ai fait une

lecture attentive de cette description, dans laquelle vous me paroissez avoir fort bien discuté les divers cas embarassans où vous vous êtes trouvé et les différentes idées qui se sont présentées à vous pour l'exécution de cet ouvrage; il seroit difficile, après tant de soins que vous ne vous fussiez pas décidé pour le meilleur parti, et je ne doute point que, tant pour la pensée que pour l'exécution, ce monument n'assure votre réputation parmi les artistes.

Je suis, etc.

XXIV.

Lettre de Saly a M. de Marigny.

A Copenhague, ce 9 janvier 1773.

Monsieur,

Si c'est une douce satisfaction pour une âme sensible et reconnoissante de s'acquitter avec exactitude de ses devoirs, il doit lui être cruel de se voir privé de cette satisfaction.

Je vous prie, Monsieur, de ne point juger de la nature des vœux que je forme pour vous à ce renouvellement d'année, par le tems que l'assurance de ces vœux vous parviendra ; si ma santé me l'eut permis je me serois acquitté plutôt d'un devoir que je chéris et que je respecte.

Quant à la nature de mes vœux, Monsieur, j'ose me flatter que personne n'en fait de plus sincères et de plus ardents pour votre conservation.

De tous les sentimens, la sensibilité et la gratitude sont les plus chers à mon cœur, j'ai reçu trop de preuves de votre appui et de vos bontés, Monsieur, pour que le souvenir puisse jamais s'en effacer.

Je participe bien véritablement, Monsieur, à la satisfaction que, non seulement la république des arts, mais encore tous les amis de la justice vont ressentir en apprenant la nouvelle preuve de bienveillance que le Roi vient de vous donner en vous admettant dans son Conseil d'État.

Je sollicite ici, Monsieur, un dédommagement pour le tems considérable que la lenteur des fournitures qui, selon mon contrat, devoient m'être faites, m'a fait perdre, et j'espère de pouvoir partir cet été pour me rendre à Paris; s'il vous plaisoit, Monsieur, de joindre à toutes les faveurs que vous avez daigné me faire, celle de m'accorder le premier logement qui viendra à vaquer aux galleries du Louvre, vous contriburiez infiniment à mon bien-être, et je vous en conserverois la plus vive et la plus constante reconnoissance. Je sçais que ces logemens sont fortement sollicités; mais je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien considérer premièrement que non seulement tous mes anciens à l'Académie sont logés chez le Roi, mais encore qu'un très grand nombre de ceux qui ont été reçus après moi le sont aussi; secondement, que je commence à être un des anciens artistes du Roi, troisièmement qu'ayant été prêté à la cour de Dannemarc et que le service de tout militaire prêté à des puissances étrangères n'en est pas moins compté pour service rendu à la patrie, il seroit bien malheureux pour moi si le dernier reçu à l'Académie pouvoit prétendre de passer avant moi et que par là je fus le dernier à participer aux grâces du Roi; quatrièmement que, quoique retenu pendant près de vingt ans en Dannemarc, je n'en sui pas moin attaché à ma patrie et à l'Académie, et que ce séjour prolongé, au lieu de m'être avantageux m'a été préjudiciable puisque non

seulement il m'a empêché de faire d'autres entreprises, mais que j'ai même été forcé de consommer une partie de mes épargnes; cinquièmement, que si beaucoup d'artistes peuvent me disputer l'habileté et les services rendus à l'Académie, au moins j'ai la consolation de pouvoir, à mon tour, leur disputer un amour tendre et désintéressé pour le Roi puisque pendant le court espace de tems que j'ai été en France après mon retour de Rome et dans un moment où, privé de fortune, je devois penser à pourvoir à ma subsistance, j'ai été assez heureux pour lui consacrer les prémices des fruits de mes études, en demandant et en obtenant la permission d'exécuter gratuitement la statue pédestre de Sa Majesté qui est à Valenciennes.

Malgré ces considérations, Monsieur, c'est beaucoup moins sur elles que sur vos bontés pour moi et sur les grâces que vous vous plaisez à répandre également sur tous les artistes du Roi, que je fonde mes espérances.

J'ai l'honneur d'être...

Saly.

XXV.

Réponse de M. de Marigny a Saly.

A Versailles, le 9 février 1773.

Je suis fort sensible, Monsieur, aux vœux que vous avez faits pour moy à l'occasion du renouvellement d'année, ainsi qu'au compliment que vous m'addressez sur la grâce que S. M. m'a accordée il y a quelque temps, en disposant en ma faveur d'une place de Conseiller d'État d'épée. J'apprens d'ailleurs avec satisfaction par votre lettre qu'après avoir rempli l'objet pour lequel vous avez été appellé à la cour de Copen-

UofM

hague, vous vous disposés à revenir dans votre patrie et à lui vouer vos talens; je me ferai un plaisir, lorsque l'occasion s'en présentera, de mettre sous les yeux du Roi votre ancienneté dans l'Académie, ainsi que les autres motifs qui peuvent la déterminer à verser ses grâces sur ceux qui cultivent les arts avec distinction.

Je suis, etc.

XXVI.

Lettre de Mansart de Lévy, comte de Sagonne, architecte, a M. de Marigny.

(Rep. le 24 nov. 1766.)

Monsieur,

C'est dans votre sein comme mon supérieur, Monsieur, que j'ay l'honneur de confier le depost de mon cœur; les sentimens nobles, délicats et discrets de votre belle âme me sont connus, et c'est avec la plus grande confiance que je m'y livre. Si je ne suis pas du nombre de ceux à qui vous avez rendu tant de services, peut-être ne vous ay-je pas fait assez ma cour; il y a lieu de croire qu'à quelques égards j'aurois pu obtenir de vous, Monsieur, une retraitte honnête, soit un des grands controlles, soit enfin un peu de part dans votre estime et dans votre amitié; mais j'ay toujours appréhendé de me rendre importun d'une part, et de l'autre que vous n'eussiez pu croire que l'intérêt ne fût le guide de mes actions, pensée qui auroient portée trop d'atteinte aux sentimens de mon cœur.

En 1756, me voyant plus de 30,000# de rentes (après plus de 28 ans de traveaux suivis de jours et, faut-il [le dire], de nuits) qui ne devoient rien alors à personne, je songay à me reposer, j'eus l'honneur de vous aller faire

ma cour et de vous annoncer alors que je quittois les travaux publics et ne réservois que ma place et les honneurs de l'Académie, ainsy que les traveaux du Roy, si l'occasion s'en présentoit que mes services pussent luy être agréables et que Sa Majesté, par vous représentée, Monsieur, m'en jugiés capable.

Très peu de temps après, j'eus celuy de vous aller encore faire ma cour et de vous demander la permission de voyager et d'aller en Portugal, animé que je me sentis d'acquérir de la gloire, en même temps que touché des malheurs alors arrivés dans ce royaume; vous eûtes la bonté de me l'accorder, Monsieur, vous y joignîtes même celle de me l'envoyer le troisième jour, et je l'ai reçu avec la lettre du Roy dans mon logement encore ordinaire aujourd'hui, rue du Cherche-Midy près le bon Pasteur, maison des héritiers Bonneau, et vous y joignites la lettre de cachet et la permission du Roy.

Les nouvelles ensuitte journalières de la continuation des tremblemens, jointes à des affaires domestiques et particulières qui me survinrent alors, mirent obstacle à mon départ; cela n'empêche pas qu'en 1757 vous n'ayez encore eu celle de m'envoyer, d'après le vœu de l'Académie, mon brevet d'architecte de la 1re classe; ces mêmes affaires particulières, dans lesquelles j'avois tout lieu d'espérer de réussir avec tous les plus grands avantages, par des ressorts et des souterrains aisés à deviner ont tournés à mon préjudice, et je me suis vu condamné moy-même, et tous mes biens saisis, lorsque je devois être le vainqueur. Je n'ai eu d'autres moyens en ce moment, pour me mettre à l'abri des cruelles persécutions alors exercées contre moy, en attendant que Dieu me fît avoir une justice plus éclattante, que la bonté et l'azile que S. A. S. Monseigneur le prince de Conty a

bien voulu m'accorder au Temple où je suis depuis deux ans et demy, sans sortir de mon logement, et où je ne vis qu'avec les seuls revenus de ma charge de lieutenant de Roy insaisisables; vous sentés, Monsieur, que mon état et ma position actuelle ne sont pas heureux; d'ailleurs ma santé s'y altère beaucoup. Le ministre, M. le comte de Saint-Florentin, qui m'a toujours voulu du bien et qui connoit tout le fond de mes affaires et la justice que je méritois, pouroit, Monsieur, vous confirmer ces faits. Qui eût jamais pu penser *que le petit-fils* d'un Surintendant des bastimens du Roy, sans avoir aucunement démérité, sans aucun dérangement d'ailleurs, se fût trouvé, après tant de veilles et de travail, et un tel bien acquis, dans une pareille position? Les siècles à venir, d'après la publicité de mon histoire, auront de la peine à se le persuader.

Je prends donc, en attendant le changement du sort qui me persécute, un autre party pour ne pas périr icy, qui est celuy de vous supplier, Monsieur, de vouloir bien me faire le plaisir de me renouveller, pour trois ou quatre ans seulement, cette première permission de voyager pendant ce tems-là, soit pour le Portugal, soit pour l'Allemagne; pendant que j'iray faire en sorte d'aller réparer une partie des brèches faites à ma fortune, mes affaires icy s'arrangeront. Je laisseray ma procuration à un de mes amis de nom, de poids, et très connu, qui veut bien s'en charger; d'ailleurs ce voyage pourra me procurer le moyen de faire des découvertes et des collections dans mon art, lesquelles, jointes à celles que je puis avoir déjà faittes, pouront être un jour utiles à l'Académie et au public, après leur impression.

Il n'est plus possible qu'à 55 ans, et après dix ans de retraite, quoyque je n'aye cessé de travailler dans mon

cabinet, lorsque mes affaires ont pû me le permettre, d'espérer de pouvoir mettre icy mon art en pratique. C'est donc ma seule ressource, et de plus ma santé chancelante l'exige, puisque, si je la puis recouvrer, je peus encore travailler dix ou douze ans selon la volonté de celui qui gouverne tout; un autre motif de laisser icy ma procuration est que mes parties, plus justes que d'autres ne l'ont été, se départent aujourd'huy de la majeure partie des condamnations contre moi prononcées; ce qu'ils me proposent, et les tristes restes du délabrement de ma fortune, qui, de quelque chose deviendroit en peu de temps à rien, si la justice continuoit à y exercer ses droits, sont contenus dans le petit mémoire cy-joint; cette affaire peut aussy bien s'arranger dans mon absence qu'en ma présence, et même encore mieux, si l'on peut être assez heureux de trouver pour moy des fonds, en une ou plusieurs bources.

J'ay donc, après ce triste détail de mes infortunes, tout lieu d'espérer de votre belle âme sensible, Monsieur, la grâce que j'ay l'honneur de vous demander, ainsy que la continuation de l'honneur de votre protection; rien n'égallera mes sentiments de reconnaissance, et le respect avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Mansart de Lévy, comte de Sagonne.

Ce 8 novembre 1766.

Avec un tableau généalogique de la dynastie des Mansart, A. Lance a donné, dans le *Dictionnaire des Architectes*, une note biographique sur chacun des membres de cette célèbre famille d'architectes. *Jacques-Hardouin Mansart de Lévy* (M. Lance ne lui connaissait pas ce nom), comte de Sagonne, était né en 1703 à Trévolles en Bourbonnais. Il mourut en 1776. Membre de

l'Académie d'architecture depuis 1735, il donna, en 1742, les plans de l'église Saint-Louis de Versailles, son principal ouvrage. Il était petit-fils de *Jules-Hardouin Mansart*, Surintendant des Bâtiments du Roi jusqu'à sa mort arrivée en 1708.

Les lettres que nous avons retrouvées donnent de curieux détails sur sa carrière et sur ses travaux, tant en France qu'à l'étranger. C'est ce qui nous décide à les publier ici bien qu'elles soient datées de Paris. On a vu qu'en 1756 (voyez ci-dessus congé n° XXXII) il avait sollicité et obtenu un congé illimité pour se rendre en Portugal à la suite du tremblement de terre qui ruina de fond en comble la ville de Lisbonne. Ces détails étaient demeurés inconnus jusqu'ici. Les lettres qui suivent nous apprennent qu'il ne put s'absenter de Paris et donnent en même temps les raisons qui l'empêchèrent de donner suite à son premier projet de voyage, et aussi celles qui déterminèrent M. de Marigny à accéder à une nouvelle demande de congé.

XXVII.

Réponse de M. de Marigny a Mansart de Lévy, comte de Sagonne.

Versailles, le 24 nov. 1766.

Je prens, Monsieur, une véritable part à la fâcheuse situation dans laquelle vous plonge le délabrement de vos affaires, et je contribuerai toujours bien volontiers à vous faciliter les moyens de vous en tirer. Je vois avec plaisir que vos créanciers sont sur le point d'entrer en accommodement avec vous, et celui que vous leur proposez me paroit devoir réussir. Je ne sçaurois néanmoins vous dissimuler que, quelque persuadé que je sois que l'infortune seule et l'animosité de vos créanciers sont les causes des embarras où vous vous trouvez, je me fais une peine de vous donner dans ces circonstances la continuation de congé que vous demandez, parce que ce seroit à certains égards contribuer à vous soustraire

à vos créanciers dont la légitimité des poursuites n'est pas soumise à mon jugement. Mais, sitôt que votre accommodement vous aura mis en état de jouir de votre liberté, je me ferai un plaisir de vous mettre à portée d'aller employer dans les pays étrangers vos talens pour réparer les brèches de votre fortune.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

Sur les nouvelles instances de Mansart consignées dans la lettre qui suit, M. de Marigny, dans une réponse du 27 décembre 1766, persista à refuser le congé qui lui était demandé pour les raisons exposées dans sa précédente lettre et se borna à accorder à Mansart une permission de s'absenter de l'Académie d'architecture, permission qui lui paraissait suffisante pour l'obtention du passe-port qu'il disait lui être promis.

XXVIII.

Lettre de Mansart de Lévy a M. de Marigny.

(Rep. le 27 déc. 1766.)

Monsieur,

J'ay reçu l'honneur de la vostre et vous suis sensiblement obligé de la part que vous voulez bien prendre à mes malheurs non mérités, mais occasionnés par l'effort des protections et des manœuvres sourdes qui sont sans exemple; je ne cesseray de le dire, et d'en demander la vangeance à Dieu.

Permettez moy encore, Monsieur, de vous représenter que mes dettes, puisque j'ay eu la fatalité d'estre condamné par les surprises faittes à mes juges, ne sont ny pour prest d'argent, ny lettres de change, ny billets à ordre; ce que je puis avoir de petites dettes d'ailleurs est par contract, sur quoy mes autres créanciers à cet égard, déplorant mon sort, ne me font aucune pour-

suitte, mais bien une injustice criante qui m'a esté faitte.

Je devois légitimement gagner mon procès et avoir plus de quinze cent mil livres de condamnations contre mes parties, pour les dégradations et délit par eux commis dans mes forêts m'ayant coupez 22,000 et tant de pieds d'arbres futaye en délits, de 6 à 7 p. de tour, les uns dans les autres, à 4# d'amendes et 4# de dommages et intérêts par chaque pied de tour suivant l'ordonnance, sans les autres contraventions; pour les sauver, l'on m'a sacrifié. Avant de les connoître, je n'avois jamais dû un sol à qui que ce soit, puisque mes talens si souvent mis en pratique, tant en France que dans les pays étrangers, m'avoient procurez de gagner environ 1,400,000 #. C'est un fait que j'ay prouvé en justice, mais un rapporteur du siége et tribunal des Eaux et Forêts étoit trop personnellement intéressé dans cette affaire, étant le fils d'un des associés secrets de cette compagnie; laquelle affaire est un tissu d'horreurs qui fait frémir, et je n'en suis que plus à plaindre, même d'être obligé de m'en rappeler le triste souvenir, puisque je ne dois pas murmurer contre les effets de la Providence et que je dois même baiser la même [main ?] suprême qui m'a frappée. Tous les cœurs généreux me plaignent comme vous, Monsieur, et connoissent toute l'iniquité de cette affaire, mais ce n'est pas mon corps et ma personne qui les peut payer, ce sont mes biens fonds, je ne puis les emporter; d'ailleurs ils me les tiennent tous saisis; ce n'est pas non plus moy qui traitte et traiteray avec eux, mais bien mon procureur et fondé de ma procuration. Ils me tiennent saisis beaucoup plus de biens que je n'en dois, et je ne crois pas, Monsieur, que ma demande soit plus défavorable que celle du feu sieur Jerôme Beausire, auquel vous avez eu la bonté d'ac-

corder cette même grâce, même pour passer les mers; et je ne veux qu'aller en Europe pour peu de temps.

Je n'ay l'honneur de vous rappeler cette circonstance, Monsieur, que pour exciter en ma faveur ces mêmes sentimens généreux et de sensibilité qui font le partage de votre belle âme. Les ministres, M. le duc de Choiseuil et M. le comte de Saint-Florentin, auquel vous en pouvez parler, Monsieur, et notamment au dernier, qui a connoissance de tous mes malheurs et de toutes mes affaires, sont instruits de mon projet et l'ont approuvé. Ils n'attendent de moy, comme subordonné à vos ordres, que votre permission pour me délivrer un passeport et me donner des lettres de recommandation pour les puissances étrangères. Je ne cherche point à partir comme un fugitif, mais bien publiquement, et ma conduitte le prouve; je ne demande que la permission de m'absenter et de voyager à l'effet de mettre mon art en pratique, et tâcher, s'il se peut, de réparer au moins une partie de mes pertes, outre que ma santé très-délabrée et mes infirmités l'exigent; je ne crois pas qu'en cette conduitte il y ait rien contre l'honneur et la probité, desquels je ne me suis jamais écarté; j'iray plus loin, c'est qu'à tous égards, c'est aller, s'il en étoit besoin, travailler pour mes créanciers. Que n'ay-je donc pas lieu d'espérer, Monsieur, dans de pareilles circonstances de celuy qui si dignement rempli la place de mes pères? Il a l'âme trop belle et trop sensible pour me refuser cette grâce, mes affaires particulières n'ayant d'ailleurs aucun rapport avec l'Académie. J'ay donc tout lieu d'espérer que vous voudrez bien ne me la pas refuser.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

Mansart de Lévy, comte de Sagonne,
Lieutenant du Roy et architecte de Sa Majesté et de son Académie royalle.

XXIX.

Lettre de Le Brun, sculpteur, a M. de Marigny.

Monsieur,

Je croirois manquer aux devoirs les plus essentiels, le respect et la recoinnaisance, si je ne vous demandoit, Monsieur, aujourd'huy votre agrément pour une place qu'un seigneur romain vient de me procurer : Sa Majesté le Roy de Pologne m'a nommé son sculpteur; comme je sçais le peu d'utilité dont je pouvoit estre à ma patrie par la faiblesse de mon talent, j'ai cru devoir accepter l'offre, avec la réserve cependant d'obéir aux ordres qu'il vous plaira, Monsieur, de me prescrire. Je les aurois été prendre moi-même à Paris, si Sa Sainteté n'i avoit mis obstacle en me demandant son portrait, je les attends avec soumission.

Je suis avec le plus profond respect, Monsieur, etc.

Le Brun.

En tête de cette lettre, M. de Marigny a écrit :

« Je le félicite, et si jamais il est dans le cas de venir en France, il me trouvera empressé, etc. »

Répondu le 14 septembre 1767.

La lettre accordant au sieur Le Brun l'autorisation demandée est jointe à cette demande.

André Lebrun, sculpteur, élève de *Pigalle*, était, en 1767, comme on le voit ici, à Rome, où il exécuta le buste du pape Clément XIII et une statue de Judith pour l'église San-Carlo-al-Corso. Il passa ensuite au service du roi de Pologne pour lequel il fit ses principaux ouvrages. Voyez Dussieux, p. 233, 497, 531. Plusieurs artistes peu connus portaient alors le nom de *Lebrun*. L'un d'eux était peintre en miniature; M. Courajod, dans son Livre-Journal de Lazare Duvaux, croit que deux miniaturistes de ce nom, le père et le fils, se succédèrent à Paris pendant le XVIIIe siècle. Le sculpteur dont il est ici question n'est guère plus connu que les miniaturistes. Par contre, le mari de

Mlle Vigée a laissé une grande réputation. Ces différents artistes étaient-ils unis entre eux par quelque lien de parenté ? Nous l'ignorons complétement.

XXX.

Lettre de Guiard [1], sculpteur, a M. de Marigny.

(Rep. 30 sep. 1771.)

Excellence, grand protecteur des Arts,

La presente elle est en resouvenir de vos bonté et de plus jeay ust l'honneur d'estre et me suis formé sous votre ministerre comme ceux qui se sont formé sous les Colbert, ses ministre qu'il pensoit comme vous, lorce que jeay ust l'honneur d'estre apellé auprès de S. A. R. Monseigneur l'Infant, duc de Parme, pour son premier sculpteur, et pour professer et y établir une Accadémie en sculpture, jeay ust l'honneur de vous en faire part et de plus ayant l'honneur d'estre une créature née sous vos rayons de gloire, et m'en fait une honneur, lorceque je vous aye fait voir mes engagements avec son Altesse Royeal, vous avez dit une parolle de protection de vos bonté à se sujets, et vous m'avez arresté par ordre du Roy cet engagemant que je n'étoit pas libre de donner dix ans de ma jeunesse et que vous me donneriez un congé de trois ans seulement. Cette réflexion d'un grand ministre tel que vous, elle a esté dans l'eintention, en cas de changemant de ministre, de me protéger en le momant d'un si funestre changemant ; s'est dans ce momant cy que jeay recourt à votre protection de me faire la grace de m'envoyer la permission comme d'un congé

1. Voyez sur *Guyard* les congés qui portent les nos XLIX et LVIII et l'*Ecole des élèves protégés*, de M. L. Courajod. Paris, Dumoulin, 1874.

de votre part de trois ans, comme on a coutume de faire à ce sujets. J'eay l'honneur de vous confier ce sequerets et me recommande à votre protection ; lorceque jeay ust l'honneur de prendre vos ordres avant que de partir, vous me ditte par bonté que je vous écrive. En voicy la nécessité comme vous l'avez demandé. Je vous supplie de cette grâce par extrême besoing.

Je suis d'un profond respect,

Excellence,

Votre très heumble et très obéissant affectionné serviteur,

Guiard,

Sculpteur du duc de Parme, votre protégé.

Parme, ce 8 aoust 1771.

XXXI.

Lettre de Guiard a M. de Marigny.

Excellence,

La presente elle est pour supplier la grâce que vous avez ust la bonté de m'acorder. Elle est d'une prévoyence et d'un grand ministre éclairé. Ils y a un mois ou environ que jeay ust l'honneur de vous en écrire. Jeay l'honneur d'estre créé sous votre ministère, et ferez mon possible pour mériter votre protection comme ont fait les grands hommes qui ont cherché selle de M. de Colbert, se grand protecteur des arts, qui étoit comme vous, et donc ils est en vous même ; jeay l'honneur de vous représenter au sujets de la permission que vos bonté m'ont promit pour que jeay la liberté de estre au service de S. A. R. Mr l'Infant duc de Parme, qui est de trois ans, comme vous avez arresté de votre ordre par le Roy mon engagement qui est de dix ans ; donc

vous m'avez dit que je n'étoit point maître de donner dix ans de ma jeunesse et que s'étoit pour que l'ont aye des considération pour moy, et que, étant bien traitté, je seray le maître de redemander un autre congé, enfin tan que je pouray bien y faire mes affaires; mais vos intentions éclairé m'ont témoigniez, tant que Mr le marquis de Selino resteray, que s'étoit bon, mais, que cy il partoit, que ce soit un autre ministre qui n'entende rien dans les Beaux-Arts, alors je feray voir ma permission échue de ses trois ans pour mon retour avec une lettre de protection que vous auriez la bonté de m'envoyer comme rapel pour le service du Roy. Cette lettre de permission que je vous supplie de me faire la grâce de me la faire envoyerre, elle sera très salutaire; elle m'anoncera comme un homme qui est créé par la nation, et bienfait, et un des protégé du Roy sous votre ministerre.

Comme nous ne savont pas même cy un de nous peut rester en cette court, que l'ont veut nous renvoyer tout, votre lettre me protégera, et elle me fera avoir des prétentions, car je me suis expatrié et aye fait des grands frais. La bienheureuse Muse des François, Madame Jeoffrin le say bien, puisque je luy suis redevable ainsy que M. Boutin, donc ils m'ont aydée, et le jeune Mr Preaudaut. Tout cela m'a coûté beaucoup, toutes mes études que jeay fait à Rome, qui étoit au port de Marseille, et celle de Paris qui sont au nombre de dix huitte grosse caisse; cy ont m'avoit envoyé dans les Indes avec cela et mon peut de talants, je peut y planter une Académie. Je pençoit d'en faire de même dans ce payis cy. Jeay de l'honneur et il faut ce mettre en états de reconnoistre et satisfaire les personnes qui ont bien voullut de leur flammes nous ayder, comme Madame

la duchesse de Choiseul, M. le Président de Cotte et les Messieur Boyer, qui m'ont aydée à payer les frais de ses études que jeay fait venir à Parme pour le service de l'Infant. Je n'aye point encore veue depuis mon séjour ny le ministre, ny le preince, je me met sous votre protection et vous supplie de me faire la grâce de me l'acorder comme jeay l'honneur d'être une de vos créature.

Je suis d'un profond respect,

Excellence,

Le très heumble et très obéissant affectionné serviteur.

Guiard,

Sculpteur, ensien pensionnaire du Roy.

A Parme, le 14 septembre 1771.

En tête de cette lettre M. de Marigny a écrit :

« Se questo non è matto, il mezzo giorno non è chiaro ne lucido. Voyez à luy envoyer la même permission qui a été donnée à ses confrères. »

XXXII.

Lettre de Guiard a M. de Marigny.

(Rep. 30 sept. 1771.)

Excellence, protecteur des Arts,

La présente elle est pour avoir l'honneur de luy représenter ce que vous aviez déjà préveu pour au sujet des engagemants que jeay fait avec la cour de Parme et que vous avez arresté, de votre pouvoir par ordre du Roy, les engagemants de neuf ans avec S. A. R. Monseigneur l'Infant en me disant que je ne pouvoit point donnée les neuf ans de ma jeunesse, et de surplus que s'étoit pour me rendre service pour que l'on me traitte avec plus de considération et en cas que l'on vienne à

changer de ministre crainte que se soit un Espagniol ou un Allemant; s'est à présent ce que vos lumierre ont préveu. M. le marquis de Selino s'en vast, à ce que l'on dit, à Venise enbassadeur pour l'Espagne; s'est un Espagniol qui vient le remplacer. Ils se nomme Done Pietro Joanno Augustino de Lianos. Jeay bien l'honneur de vous apartenir et suis né et créé sous votre ministerre et enfant de l'Académie, donc je me met entre vos mains et sous le bonheur de votre protection; lorceque jeay ust l'honneur de prendre vos ordres et prendre congé avant que de partir, vous m'avez fait la grâce de me dire que je vous en écrive cy jeay besoing de vous. Je me recommende à vos bonté et à votre protection; voicy le momant de m'en servir : cy ont veut nous renvoyerre, tout du moing votre agrement ou permission que vous me feriez la grace de m'envoyerre, cela me seray bien salutaire et m'anonceray comme apartenant à la France, qui sûrement me feray acorder une somme donné en gratification à causes de mes études, tant de Paris que de Rome, pendant quatorze ans, que jeay fait transporter au nombre de vingt grosse caisse, ou environ, de cinq et quatre pieds en quarré; tout cela m'a esté très couteux; cy l'on ne nous renvoye pas, elle me servira pour estre traitté avec protection et considération de votre part, car de ministre à ministre ceux qui auray l'avantage de recommendation, il en devienne heureux malgré les bourasque qui s'élève quelquefois dans les cour. Cela serve d'un grand sauve garde et surtout pour les interrest; s'est ce qui aye fait que jeay pry la liberté de vous en suplierre pour la troisième fois, comme ils est arrivé plusieur evènemants; j'espère sur vos bonté et la grace que jeay l'honneur de vous demander.

Excellence,

Je suis d'un profond respect votre très heumble et très obéissant serviteur.

Guiard,

Sculpteur du Roy et Directeur de l'Académie de Parme.

A Parme, ce 19 septembre 1771.

Aux lettres de Guiard reproduites ci-dessus sont jointes diverses pièces :

1° Une recommandation de M. Boyer de Fons-Colombe, Envoyé du Roi à Gênes, en date du 16 septembre 1771. Il demande à M. de Marigny de prolonger le congé du sieur Guiard à Parme.

2° Une lettre de M. de Marigny au sieur Guiard et une autre à M. Boyer, qui annoncent une prolongation de congé de trois années. Le premier congé avait été accordé en 1768 pour trois ans. On trouvera plus loin une autre lettre de M. de Marigny écrite à l'occasion de cette prolongation de congé.

3° Enfin la demande d'un nouveau congé, présentée au successeur de M. de Marigny en 1776; ce congé est accordé sur la recommandation pressante du comte de Flavigny par M. d'Angiviller. M. de Flavigny était ministre du Roi à Parme. Guyard, qui prend alors le titre de premier sculpteur de S. A. R. l'Infant duc de Parme, demandait encore un congé pour trois ans; son protecteur dit de lui : « C'est un artiste excellent qui a encore ajouté à son génie naturel par l'étude aprofondie qu'il a fait des anciens, qu'il cherche à imiter et dont il approche souvent. »

Ainsi Guyard resta à Parme au moins de 1768 à 1779.

XXXIII.

Lettre de Guiard a M. de Marigny.

A Parme, ce 29 novembre 1771.

Excellence et protecteur des Beaux-Arts,

La present, elle est en réponse de vos bonté et de vos volonté; par celle de Mr Montucla, premier comis des Batimants du Roy par vos ordres, par laquel il me marque que tels est vôtre bon plaisirs que je vous renvoye vôtre brevets qui me servoit de protection, mais à

la réserve d'un terme expliqué, donc ils ne mapartien point, et me faisant sentir que cela vous plairay que je vous renvoye ledit brevet et qu'il y avoit des équivoque de bureau au sujets de l'agrémant de l'Académie; en sela je chercherez toujours à avoir l'honneur de vous plaire et daller au devant en tout ce qui sera de vos ordres à cette égart en ce que vôtre Excellence voudra bien toujours me faire la grâce de men ordonner. Jeay inserrez par là présente ledit brevets, et jesperre que de vos bonté vôtre Excellence me fera la grâce de men accorder un autres en les terme quelle desirera, ce qui me deviendra salutaire pour espérer une gratification à cette cour, cy en cas ont renvoyeoit les François après y avoir fait transporter tout mes effets de Rome et de Paris pour cette cour pour le service de l'Académie et des travaux pour le Preince, et je me recommende à vôtre protection et aye lavantage destre créé sous vôtre ministerre; s'est pour coy jeay des droits à espérer à la conqueste des bonté que vous répandez cy souvent au artiste honneste qui cherche à se disteinguer. S'est un malheur que je naye pue plaire à mes superrieur à l'Académie; se nest pas que jeay manquer volontairemant pour le faire, mais tout le monde m'accorde quelque talants; mais je seray content si javoit pue luy plaire; cependant je ferez tout mon possible pour mériter vos bonté et les siennes, et me ferez toujours un honneurs de me venter destre enfant de cette illustre Accadémie sous vos ordres. Et me jette entre les brast de votre protection comme fidels sujets dependants de mon Roy sous vos ordres et des ressouvenir des bienfait reçue par les séjours de Paris et de Rome, je resupplie les bonté de vôtre Excellence égalle au grand Colbert d'acorder au suppliant, votre sujets, ma demande, pour

me servir dans les momant où nous somme, de grande protection et aye l'honneur de la prier de men faire la grace de men croire que je suis vouée entierrement à vous.

Excellence, je suis d'un profond respect... etc.

Guiard.

XXXIV.

Réponse de M. de Marigny a Guiard.

16 décembre 1771.

Je joins icy, Monsieur, le congé que vous m'avez demandé pour prolonger votre séjour à Parme, après avoir fait corriger dans l'ancien l'erreur qui s'y étoit glissé. Je compte au reste que les précautions que j'ai prises lorsque vous vous êtes engagé à la cour de Parme, et dont le congé que je vous envoye est une suite, vous affranchiront de ce que vous redoutez de la part du nouveau ministère de cette cour. Vous devez compter sur la bonté et l'équité du prince que vous servez actuellement et espérer avec confiance que, si les circonstances ne lui permettoient pas de vous employer davantage, vous ne seriez pas renvoyé sans récompense.

Je suis, etc.

XXXV.

Lettre de Guyard a M. de Marigny.

Parme, ce 28 décembre 1771.

Excellence,

La présente, elle est en resouvenir de vos bontés; je saisy le momant de la nouvelle anné pour avoir l'honneur de vous présenter le respect de mon hommage en

ayant l'honneur de vous la soitter heureuse telle quel doit estre pour la satisfaction d'un digne ministre telle que Votre Excellence; tout les Beaux-Arts doive faire des vœux à la divine providence pour quel conserve un digne protecteur en vôtre personne pour leur bonheur, ainsy comme je le fait. De loing comme de près, je suis toujours vouez à la reconnoissance, et la rigueur de livert, ny celle de la chaloeur, ny toutte les tempeste ne sont point capable de me faire changer; je suis fort heureux d'estre née ou créé sous votre ministerre; ainsy je me recommende à vôtre protection et daillieurs japartien à la France et je vous supplie de m'envoyer ce brevets qui me fait voir toujours en cas de besoing que je suis avec honneur un sujets fidel à mon Roy. Cy jeay deplut à l'Académie qui est ma merre, se sera sans le vouloir, et je supplie Votre Excellence de la luy faire à savoir et que je la respecterez toujours toutte ma vie comme un de ses enfant qui tacherez de luy faire honneur; et, cy elle estoit offencé de moy par je ne say coy, je serez toujour vouée envert elle et à la reconnoissance que je luy doit entierremant; je ne croy pas que se soit les debats d'artiste, soit de ceux qui on un jeanre dans le graciéux, les autres dans le fiert ou le vigoureux, comme aujourdhuy ont a un sistesme que lont apelle mode, mais le bon, en quelque jeanre que se soit, le beaux et le grand doit estre de tout temps sans prévention; chacun a son écriture, chacun a son jeanre, et chacun a son carracterre; malheureux à celuy qui nen na point, et ont peut faire à sa fantaisie cant ont a fait des etudes après lantique pendent quatorze ans à Rome, et ils est permy, comme dit Phidias et Pracsitel, de ne pas faire la nature souvent comme elle est; mais, cant on a bien étudiez les ouvrage Grec, ont fait la nature telle quel doit estre, en

en prenant le beaux, et d'en savoir faire choix pour éviter les partie misérable qui souvent se trouve; resouvenez vous, s'il vous plaist, que jeay my le Gladiateur à Paris et que de plus s'est une de vos créature en moy quil la fait. Sest pour coy que je me met avec confience sous lapuy de vôtre bouclier que Minerve a sy bien placé en vôtre digne personne. S. A. R. Mgr l'Einfant vient de me reconfirmer sa protection et me garde à son service, chef de la sculpture et professant et directeur en son Accadémie Royal des beaux-arts par un morceaux que jeay ust l'honneur de luy présenter et avec ma réputation et lapuy de Mr le comte de Durefort nont point fait balancer à Monseigneur l'Einfant à me garder. Ils est vray que dans le ministerre ils y a des débats, mais M. de Planos (?) ce ministre, en me gardant, ille conserve l'academie à Parme. Sest un grand honneur que je resoit, que se soit moy qui soit la cause que l'Académie subsiste à Parme pour les beaux-arts; jeay l'honneur de vous en faire part, sest un hommage que je doit à Votre Excellence comme le Roy des ministre en les beaux-arts et de vous supplier de me croire que je suis et vouée pour toutte la vie par la reconnoissance de vos bonté.

Je suis d'un profond respect, etc.

Guiard.

XXXVI.

Lettre de Guiard a M. de Marigny.

A Parme, ce 17 juillet 1772.

Excellence,

La présente, elle est pour avoir l'honneur de la remercier des bonté quel ma fait la grace de macorder. Jeay bien l'honneur de vous faire part de la désition de

mon sort à la cour de Parme auprès du petit-fils du Roy, et jeay esuiez la critique italienne; ils ont fait comparaison de mes ouvrages avec ceux de nos maître de Paris, soit que mes études de lantique à Rome maye favorisé d'un carracterre grandiose quil ont trouvée d'ans mon ouvrage par le choix de la belle nature; donc jeaye ust un suffrage complet en preminence; jeay ust l'honneur de présenter un *Criste conquérant et sauveur du jeanre humain* à S. A. R. le jour de sa feste; jeay ust tout le suffrage complet; sétoit un jour de galla dans le momant que toutte la noblesse rendoit ses hommages à l'Einfant en luy baisant la main, jeay fait mon hommage aussy, jeay ust cette honneur en dédiant mon Criste à S. A. R., et ils ma fait la grace d'agréger mon ouvrage; a son pied destaille sest sa naissance, sa mort, sa resurection. Je fait honneur au corps où je suis née et à ma patrie; jeay dé dedié une *Flore* le jour de la feste de S. A. R. Madame Infante; elle ma fait la même grâce de macorder le suffrage complet ainsy que toutte la cour où lon faisoit le baise-main. Elle ma fai la grâce de me donner en plaine audiance du baise-main une medaille d'or où est son portrait dans un étuit ou boete; ellé est de la grandeur de celle donc vous mavez fait la grâce vous même de me donner de vos mains en plaine Accademie avant que je ne fasse mon voyeage par la grâce du Roy quil nous a accordé lorceque nous avont remporté le pry par vos ordres : je suis une de vos créature, je m'en fait honneur; jeay esté rebutté de ses messieurs de vôtre Accadémie, je ne say pour coy; je ne me vente point destre de leur corps; *Le Pautre, le Gros* et le *Pujet, Lalgarde, Miquel Ange* nen nétoit point. Jeay ust l'honneur d'accompagnier lEinfant a la Cadémie de Parme qui nest point cy petitte que lont sima-

Je suis aymée et contribue à faire aymée mes consitoyen et mes patriottes; ils revienne de leur folie et regrette celuy qui leur a fait du bien.

Je suis sans sesse à travaillier de mériter toujours les bonté des Altesse Royal, mes maîtres, et, dans ma partie, je les inspire et suis leur Meintor dans les beaux-arts; et je ne sesse de travaillier à des morceaux et chef-dœuvres dont jeay l'honneur de leur dédier sans aucun interrest que de leur prouver le contraire comme la bassesse, jalousie et lignorance ont voulu nous deservir auprès de ses Preince Royal. Nos Embassadeur et ministre sont toujours à Turin et à Florence. Il faut esperer que l'heureux acouchemants de Son Altesse Royal Madame l'Einfante nous les refera venir, tant pour nous, que pour la gloire des preince. Nos lettre se decachette à la poste, et ils ny a plus de courrier comme cy-devant; jeay ust un voyeage à Boulogne par ordre de la cour pour voir quelque chose qui a plust a S. A. R. Mgr l'Einfant lorcequ'il y est allé dernièremant au Bal et à Lopéra incognito. Je profitte de cette occation pour avoir l'honneur de vous rendre mes homages, et, au sujet de la nouvelle année, que le ciel nous conserve toujours en Votre Excellence un digne protecteur des Beaux-Art, tant pour la gloire du Roy que celle de la nation. Jeay presenté mes homages à S. A. R. Madame la Preincesse de Modenne ou héréditeaire de Modenne, quel ma fait la grace de me agréger mon homage avec bonté; et dans les occation, cy en cas ils en seray besoing pour le service des marbre pour le Roy à Carrare, je seray toujours à vos ordres de tout ce que vous men feriez la grace de men ordonné. Madame la preincesse héréditaire de Modenne donc est son payïs de Carrare ou elle mast donnée des ordres pour layder de mes con-

noissances sur une Accademie quel veut y fonder; donc jeay desja fait faire quelque refflection sur le grand bien à cette Preincesse des avantages quel procurera à la fortune de ce payis, donc elle ma parust y estre attachée. Comme les broulles de cour où je suis ont croyoit que sétoit la destruction des art et de l'Academie qui est, et ont ma proposé de la part d'une cour pour menlever de celle cy avec des agrémants et de plus grand apointemant, voicy ma reponce : jeay dit que cy ils failloit vivre de foeulle d'arbre par extrémité pour me soutenir au service de S. A. R. le petit-fils de mon Roy, que je n'en sortiraye jamais quil ne me renvoye; telle doit penser un fidel sujet à son maitre, tant ils est si grand et si magnianime, et d'une nation aussy distingué; voyla comme pence celuy qui est née sous vôtre ministerre; donc jean aye us lavantage et suplie de men faire la grace de me croire de vôtre Excellence comme jeay l'honneur de luy estre vouée.

Je suis d'un profond respect... etc.

Guiard.

XXXIX.

Lettre de Pasquier a M. de Marigny.

Monsieur le marquis,

La curiosité, peut-être aussi les tems difficiles où nous sommes ont fait naître en moi le désir de voir l'Angleterre et d'y passer quatre ou cinq mois. Mais je n'oserois entreprendre ce voyage sans vous demander votre agrément, vos ordres et votre recommandation pour ce païs là. J'ose espérer, Monsieur que vous voudrez bien m'honorer d'une réponse et me croire avec un profond respect, etc... *Pasquier.*

De l'Académie royale de Peinture, rue Villedot.

A Paris, ce 1er nov. 1771.

En tête de la main de M. de Marigny : « bien le maître assurément. »

A la lettre est jointe la réponse accordant le consentement demandé (14 novembre).

Pierre Pasquier, peintre en émail, né à Villefranche, mort en 1806, avait été admis à l'Académie le 27 octobre 1769, sur les portraits en émail de Louis XV et du roi de Danemark. On a vu dans le deuxième volume des *Nouvelles Archives* (1873, p. 98) qu'il avait obtenu, le 15 juin 1774, le neuvième logement des galeries du Louvre, précédemment occupé par *Desportes*. Il réalisa très-certainement le projet de voyage annoncé dans sa lettre, car il exposait, en 1773, le portrait en émail du roi d'Angleterre, Georges III. M. Dussieux, qui rappelle ce fait, n'a trouvé aucun renseignement sur ce voyage, dont la lettre qu'on vient de lire est en quelque sorte la constatation officielle.

XL.

Lettre de de Wailly, architecte, a M. de Marigny.

Monsieur,

Comblé des bontés dont vous m'avés honnoré jusqu'à présent, auseré-ge espérer que vous vouderiés bien me permettre de rester encor six semaines à Pise pour y prendre des bains que les médesins me conseile pour mon rétablissement parfait.

Si pourtant, Monsieur, vous jugés à propos que je retourne plus promptement, faite moy l'honneur de me donner vos ordres, et je me ferés un devoir de les exécuter.

Les fruits de cinq ans de travail ne sont point perdus quoyque l'exécution n'est pas lieu du projet de Comédie [1], quand ils me donnent la faculté de vous en

1. Charles de Wailly fut, comme on le sait, un des architectes du nouveau Théâtre-Français, aujourd'hui Odéon, tant de fois projeté et décrété avant d'être définitivement exécuté sur les terrains du prince de Condé. C'est probablement pour préparer

offrire mes recherches. Sans ma cruelle maladie ils vous fussent présenté il y a six mois, n'ayant plus que la dernière main à mettre à l'œuvre quant elle me prit. Faite moy la grâce, Monsieur, de me faire espérer que vous agréré favorablement ce foible témoiage de la vive et éternelle reconnoissance dont je suis pénétré et le profond respect avec lequel je suis

Monsieur, etc.

De Wailly.

Le 6 mars 1772.

En tête de la lettre, se trouve la réponse, datée du 29 mars, accordant la prorogation de six semaines demandée.

XLI.

Lettre de de Wailly a M. de Marigny.

Monsieur,

La perte que fit M. le marquis Spinola, ministre de la République de Gênes à notre cour, l'oblige d'aler chez lui les premiers jours de may, et m'engage à l'y acompagner pour lever des diffigultés qui ce rencontre dans l'exécution d'un salon que je fait faire dans son palais. Je ne peus répondre à son empressement qu'après votre agrément, Monsieur; je l'espère d'autant plus de vos bontés pour moi qu'outre la satisfaction prétieuse

les plans de ce théâtre qu'il avait été étudier en Italie. Il y donna les dessins de la grande salle du palais Spinola (voy. Dussieux, p. 431). Ces dessins, exposés au Salon de 1773, font aujourd'hui partie des collections du Louvre. Il est fâcheux que la date ne donne pas l'indication de la ville qu'habitait l'artiste le 6 mars 1772.

Le peintre *Callet* et le sculpteur *Philippe de Beauvais* travaillèrent à la décoration du Salon du palais Spinola dont de Wailly a donné les plans et dont il alla surveiller l'exécution ainsi qu'on le voit par la lettre suivante. Voy. ci-dessus le congé LX.

de voir si les artistes français que j'y occupent répondent à mes veus, c'est le bien qu'en peut éprouver ma santé, qui ne peut ce rétablir depuis ma rechute de septembre. Mon projet étoit ce matin de vous demander votre agrément pour six semaines; mais, occupé de ce que j'ai eu l'honneur de vous présenter, je l'ai totalement oublié.

Je suis, avec un profond respect, Monsieur, etc.

De Wailly.

Ce 2 avril 1773.

La réponse jointe à cette lettre contient la permission d'aller passer six semaines ou deux mois à Gênes.

XLII.

LETTRE DE BERTIN A M. DE MARIGNY, SUR SOUFFLOT.

Versailles, le 7 avril 1773.

Je viens de recevoir, Monsieur, une lettre de M. de Bellecises qui demande avec beaucoup d'instances que M. Soufflot puisse se rendre à Lyon où sa présense devient absolument nécessaire pour diriger les travaux qu'on se propose de faire à la place qui doit être dédiée à Sa Majesté. La ville de Lyon, qui a avec raison la plus grande confiance dans ses talents et ses connoissances, veut particulièrement le consulter pour régler les allignements et la distribution des terrains, la forme et la grandeur de la place: cette opération le mettra dans le cas de faire à Lyon un séjour d'environ six semaines; l'intérêt que je dois prendre à l'embelissement et à la décoration d'une des principales villes de mon département me fait bien désirer que M. Soufflot puisse faire ce voyage, et vous me ferés grand plaisir si vous voulés

bien lui accorder le congé dont il a besoin pour se rendre à Lyon.

J'ai l'honneur d'être avec un bien sincère attachement, Monsieur, etc...

Bertin[1].

Réponse du 28 avril accordant le congé demandé.

XLIII.

Lettre de Roslin a M. d'Angiviller.

Monsieur,

Permettés, commé éloigné et privés de l'honneur de pouvoir vous offrir en personne mes respectueux homages, que je vous témoigne la part que je prens au bonheur qui nous arrive de vous voir élevé à la place de notre supérieure. Je ne puis vous exprimer, Monsieur, combien cette heureuse nouvelle m'a transporté de joye, sachant l'amour et l'affection que vous avés toujours porté pour les arts et pour ceux qui les cultivent, et combien nous avons tous lieu de nous féliciter d'avoir un ministre aussi affectioné qu'éclairé, qui nous aiment d'inclination et qui se fera un plaisir sensible de nous protéger et faire valoir nos faibles talens au pied du trône.

Monsieur, de la façon dont j'ai l'honneur de vous connoître, je croirés vous manquer si je vous demandés celui de votre protection. Je ferai l'impossible pour le mériter en faisant, pendant mes voyages, tout ce qui dépen-

1. Cette lettre, comme plus loin, n° LII, la lettre d'Hazon, est curieuse en ce qu'elle prouve que les artistes de l'Académie ne pouvaient s'absenter, même pour voyager en France, sans l'agrément du Directeur des Bâtiments. On sait que Soufflot a exécuté à Lyon plusieurs de ses travaux les plus importants, notamment la façade de l'Hôtel-Dieu.

dera de moi pour faire honneur à l'Accadémie illustre dont j'ai l'honneur d'être membre, et me reposerai sur votre généreuse bonté et équité pour le reste. Si après mon retour vous me jugés digne de faire le portrait en grand de notre auguste et nouveau maître, je regarderois cette marque de votre bienveillance comme la récompense la plus flatteuse qui puisse m'être accordé et terminerois ainsi ma carrière qui n'aura laissé que d'être honorable quoique laborieuse.

Monsieur, je suis maintenant occupé à peindre la famille royale de Suède, et on me fait l'honneur de me désirer à la cour de Saint-Pétersbourg où je me rendrois le printemps prochain sous votre bon plaisir; de là je compte passer à la cour de Vienne et vous raporter quelques témoignages des efforts que j'aurois faits pour mériter votre bienveillance.

Daignés agréer les assurances de mon dévouement respectueux et d'être persuadé que personne ne scauroit être avec plus de respect que je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Roslin.

A Stockolm, ce 7 octobre 1774.

Roslin avait obtenu un congé de deux ans le 1er mai 1774 (voy. ci-dessus le congé n° L). Ici nous le voyons en Suède. La lettre suivante, datée de Saint-Pétersbourg, fournit de curieux détails sur le séjour de l'artiste suédois à la cour de Russie.

XLIV.

Lettre de Roslin a M. Pierre (?)

A St Petersbourg, ce 22 novembre 1776.

Monsieur,

Votre bonté, votre affection et votre amitié pour moi

me rassurent que vous voudriés bien me pardonner d'avoir été un tems infini à vous renouveller les assurances de mon attachement et mes obéissances, en faveur des occupations extraordinaires et pressés dont j'ai été accablé depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire la dernière fois. J'ai bien des fois projetté d'avoir cette honneur; mais il ne m'a pas été possible de l'effectuer plutôt qu'aujourd'hui, dont je ne suis on ne peut pas plus fâché et honteux en même tems. De grâce ne m'en voulés point et oubliés tout ressentiment, car le cœur n'y a point de part, je vous assure.

Avec le travail le plus forcé je n'ai pu venir à bout que de finir depuis que je suis ici deux grands portraits en pied et une vingtaine en buste; m'en reste encor deux autres grands et une douzaine de bustes au moins à achever avant que je puisse penser à mon départ; mais comme les têtes sont faites pour la pluspart et que je pourrois rester tranquillement chez moi pour finir le surplus, j'espère, si Dieu me donne la continuation d'une bonne santé pouvoir en voir la fin vers le mois de may prochain et me remettre en route pour Vienne où je ne séjournerois certainement pas autant que je le fais ici. Ce qui me fait le plus de peine est que je ne puis accepter tout ce qu'on m'offre à faire et que je me suis déjà fait quelques ennemis parmi les grands pour ne pas avoir pu consentir à les peindre, de manière que, si vous n'avés pas la bonté de venir à mon secours en me fournissant le moyen honette que je m'en vais vous suplier de m'obtenir, je me brouillerois avec la moitié de la cour qui pourrai me faire du tort. Je ne vois pas, Monsieur, d'autre remède, pour obvier à cet inconvénient, que de vous prier de vouloir bien soliciter M. le Directeur générale en lui fesant agréer mes très humbles

respects et obéissances, de vouloir bien me faire écrir, le plutôt [sera] le mieux, de la part du Roy que j'aye à presser mon retour en France, et de faire en sorte d'être rendu à Paris dans le courant de l'été prochain, si je ne veux perdre les grâces dont Sa Majesté a daigné m'honnorer. Car il est tems que je sors d'ici de toute façon et que je puisse partir avec la même distinction qu'on a bien voulu me recevoir à mon arrivée, ce que j'ose me flatter si je puis produire des raisons qui ne souffrent point de répliques pour les refus que je suis obligé de donner chaque jour. Vous seriés surpris, Monsieur, si vous sçaviés le cas qu'on daigne faire de mon faible talent et toutes les moyens qu'on mettent en usage pour m'engager à travailler. Je vous assure que j'en suis aussi honteux que je suis reconnoissant de tant de bontés; mais j'ai beau employer toutes les influences du jour où je puisse travailler, je ne puis faire que l'ouvrage d'un seul homme, m'ayant fait une loi de ne rien livrer que cela soit aussi bien qu'il m'est possible de le faire. Il me faut bien plus de tems que si je voulois uniquement courir après l'argent sans me soucier de ce qu'un habile artiste pourroit me dir s'il venoit de voir par la suite ce que j'aurois donné comme fait avec soin. Joignés à cela ces diables de tableaux de van der Helst que j'ai vû en passant à Amsterdam, qui ne me sortent point de la tête et que je voudrois imiter, et vous ne reprocherés pas que je mets du tems à tourner et retourner ma pauvre besogne avant de la quitter. Aussi puis-je me flatter d'avoir eu le plus grand succès qu'il m'a été possible d'ambitionner, n'ayant pas faite une seule tête d'une quarantaine qui n'ait pas été aplaudie et trouvé d'une ressemblance désirable, et sans qu'on ait eu la moindre chose à redire, qui est un bonheur sans

exemple, et auquel je ne devois pas m'y attendre.

Mademoiselle Collot[1], Monsieur, qui est pénétré de toutes les honettetés que vous avés eu la bonté de lui faire pendant son séjour à Paris, me charge de la rapeller dans votre souvenir, et vous témoigner combien elle est sensible et reconnoissante de vos procédés à son égard. Elle vient de présenter à l'Impératrice deux bustes en marbre qu'elle a faite, de S. A. I. le grand duc, et de feu S. A. I. madame la grande duchesse qui ont eu le plus grande succès et qui auroient un mérite distingué à côté des chef-d'œuvres de nos grands maîtres. Elle vient en outre de commencer un ouvrage dont certainement on ne la soupçonne pas capable, n'étant pas du tout du ressort des études qu'elle avoit faite jusqu'ici, et dont, si elle y réussit, comme je n'en doute pas, nous fera à nous tous un grande plaisir[2]. Il m'est défendu de vous en dir davantage encor. M. *Falconet* vous prie d'agréer les assurances de son estime et de son attachement, et vous remercie de tout son cœur de l'acceuil que vous avés fait à son élève qui le mérite autant par son talent que par sa conduite pleine d'esprit et d'honnettetés à tous égards.

1. Elève de *Falconet*, elle partit avec lui en Russie et l'aida dans l'exécution de la statue de Pierre le Grand (voy. ci-dessus la note du congé XLVI, p. 41). Après son séjour en Russie Mlle Collot épousa, non pas le sculpteur *Falconet*, comme je l'ai dit par erreur, mais son fils. Voy. à ce sujet le *Bulletin* d'octobre 1877, p. 158-161.

2. Il est fâcheux que Roslin ait été aussi discret. Veut-il parler ici des bustes de Henri IV et de Sully exécutés par Mlle Collot en Russie? Je ne vois rien là cependant qui sorte des capacités d'un sculpteur habile. Il me paraît impossible de savoir aujourd'hui d'une manière certaine quel est l'ouvrage auquel il est fait allusion dans cette lettre. La tête de la statue de Pierre le Grand, exécutée par Mlle Collot, est d'une date antérieure.

Il travaille à force pour faire réparer l'accident arrivé dans la fonte à son superbe monument, et espère avoir le plaisir de vous embrasser dans un couple d'années, sinon pas plustôt, et de reposer en son pays de sa fatique et de ces travaux gloirieux et honorables. Permettrés vous, Monsieur, en me recommandant à la continuation de votre précieuse amitié, que je vous suplie de ne pas oublier la bonté que vous avés eu de me promettre de soliciter pendant mon absence Monsieur le Directeur Générale pour qu'il daigne me faire rembourser les trois mil livres que feu Sa Majesté m'avoit accordé très gracieusement pour les réparations de mon logement aux Galleries du Louvre[1].

Donnés moi cette marque d'amitié encor, je vous prie. Il est plus de cinq ans, comme vous scavés, que j'en ai fait les avances, sans avoir tourmenté mal à propos ou fatigués personne pour l'obtenir.

Voyés, Monsieur, s'il y a moyen de m'obliger, je vous en aurai des obligations infinis et ne cesserai de vous en témoigner ma reconnoissance. Ne m'oubliés point, s'il vous plait, auprès de M. de Watelet, Madame Le Comte, l'aimable famille de Coustou, ainsi qu'auprès de tous ceux qui vous demandent de mes nouvelles et m'honorent de leurs bontés et amitiés, et recevés les assurances de l'estime, l'attachement et la considération la plus distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Roslin.

1. Roslin avait obtenu, en 1772, le logement devenu vacant par la mort du peintre Toqué. Voyez *Nouvelles Archives*, 1873, p. 97, n° 167.

A la longue et intéressante lettre de Roslin sont jointes les notes suivantes :

1° Note du 1er mai 1774 : « Monsieur le contrôleur général est sûrement prévenu du départ prochain de M. Roslin pour la Suède et de là pour diverses cours de l'Europe où il est désiré, et je présume qu'il y a donné son agrément.

C'est dans cette supposition que je lui présente à signer le congé dont M. Roslin a besoin; il est limité à deux ans, avec injonction précise de revenir à l'expiration de ce terme, afin qu'il soit en état de se refuser aux demandes qui ne lui plairont pas.

Le congé expédié a été signé et envoyé à M. Roslin. »

2° Une note de l'écriture de Pierre, du 21 déc. 1776, demandant au Directeur Général de presser l'expédition des ordres sollicités par Roslin. Cette note semble prouver que la lettre de Roslin était à l'adresse du Premier Peintre.

3° La lettre du Directeur Général à Roslin, lui rappelant, suivant sa demande, que son congé est expiré depuis le premier mai 1776, ajoutant que le Roi a besoin de lui et qu'il devra être de retour au plus tard dans le courant de l'été suivant (27 déc. 1776).

XLV.

Note de Pierre sur une demande du sieur Tassaert pour aller en Prusse[1].

Note de Pierre.

La permission d'aller en Prusse que demande M. *Tassaert*, sculpteur et agréé de l'Académie royale de peinture et sculpture, peut luy être accordée, puisqu'elle a pour objet des intérêts personnels relatifs au bien être de sa nombreuse famille, et que M. *Tassaert* n'est actuellement chargé d'aucun ouvrage pour le Roy.

1. Voyez ci-dessus le congé qui porte le n° LI et est daté du 6 novembre, trois jours après la note de Pierre. Cette note nous apprend que le sculpteur était chargé d'une nombreuse famille, détail qui a son intérêt, car on sait peu de chose sur cet artiste de mérite.

Monsieur le Directeur et Ordonnateur Général est néanmoins supplié de donner des ordres pour que l'on n'oublie point de mettre dans la lettre adressée au Premier Peintre sur la décision :

« Que cette permission de sortir de France n'est « accordée à M. *Tassaert*, membre de l'Académie, que « sous la clause expresse de tout quitter et de revenir au « premier ordre de Sa Majesté. »

Pierre.

A Paris, 3 novembre 1774.

En tête de cette lettre se trouve cette note : Permission expédiée suivant le désir de M. Tassaert et l'avis de M. Pierre, 6 novembre 1774.

Dans les lettres de Frédéric II à d'Alembert, datées de la fin de l'année 1774, il est souvent question d'un sculpteur qui est très-certainement notre artiste. Voyez notamment dans la *Correspondance de Frédéric II*, 1790, in-8° (T. IV — et XIII des œuvres complètes), les lettres 117 du 12 septembre 1774, 119-31 octobre 1774, 121-14 décembre ; cette lettre annonce la satisfaction du Roi qui a vu des ouvrages de *Tassaert* : « je crois, dit Frédéric, sur votre témoignage, sa cervelle mieux organisée que celle de son prédécesseur... » Voyez aussi la lettre d'Alembert du 15 décembre 1774 (p. 441) où l'arrivée de Tassaert est annoncée comme très-prochaine. « C'est un bon Flamand, dit d'Alembert, droit et honnête.... » Enfin le 7 février 1775, d'Alembert excuse son protégé qui n'est pas encore parti pour Berlin et annonce son arrivée pour le mois de juillet au plus tard.

XLVI.

Lettre du chevalier de Marolles, architecte, a M. d'Angiviller.

(Rep. 13 mars 1775.)

De Paris, ce 10 mars 1775.

Monsieur,

Je prend bien part à votre indisposition; je vous sou-

haitte un promt rétablissement et une santé des plus parfaites. J'ai eu l'honeur de voir hier matin Madame de Fouchy; elle a eu la bonté de vous envoier mon mémoire avec sa lettre et des nottes particulières sur les différentes exécutions que j'ai faites dans les cours d'Allemagne ainsi qu'en France. Madame de Fouchy prend un vif interest à mon avancement. Elle vous supplie de me faire la grâce de m'accorder une place, soit de controlleur, ou bien d'inspecteur dans les Bâtiments du Roy. A la recommandation de Madame de Fouchy, je vous suplie, Monsieur, de m'accorder une place; mes plans et desseins que j'ai exécutés déposent en ma faveur.

J'ai l'honneur d'être connu de M. *Micque,* votre premier architecte. Il a même des bontés pour moi. J'ai eu l'honneur de le voir à Lunéville en 1766. M. le marquis d'Arcambal vous prie pareillement de m'accorder une place. Je joins icy une notte des ouvrages que j'ai exécuté en différents pays. Qu'il me sera flatteur de travailler sous vos ordres et de mériter par mes talents l'honeur de votre estime et de votre considération.

J'ai l'honeur d'être avec respect, etc...

Le chevalier de Marolles.

Mon adresse :

Rue du Cherche Midi, vis-à-vis le couvent du Chasse Midi, au bureau de la petite poste. Faubourg Saint-Germain, à Paris.

Le Directeur des Bâtiments répond que, malgré son désir, il ne voit pas le moyen d'employer le postulant parce que les places dans les Bâtiments sont fort limitées et qu'il y a dans l'administration des jeunes architectes de mérite employés depuis quelque temps dans des emplois subalternes et qui ont droit aux premières places vacantes.

XLVII.

Notte des ouvrages que le chevalier de Marolles a exécuté dans différentes cours d'Allemagne ainsi qu'en France.

Le chevalier *de Marolles* est élève de feu M. *Blondel*, et ensuitte du feu chevalier *de Servandony*, célèbres architectes connus par leurs mérites. Le chevalier *de Marolles* a fait les fêtes du duc régnant de Wurtemberg-Stuttgard de 1763 et 1764, conjointement avec feu *Servandony*.

En mars 1764, j'ai fait les fêtes du couronnement de l'Empereur régnant à Francfort; ensuitte je suis revenu à la Cour de Mannheim où S. A. S. l'Electeur Palatin m'a chargé de lui faire le projet d'un nouveau château et embellissement du parc de Schervetzingen.

En 1765, je fut appellé du Roy de Prusse. Ce monarque savant m'a chargé de lui embellir son château et parc de Sans-Soucy. Ce digne monarque m'a comblé d'honeur et de satisfactions.

A la fin de 1765, je revins en Lorainne où la mort du feu Roy Stanyslas de Pologne m'a ôté les espérances flatteuses que j'avois. C'est dans ce temps que j'ai commencé à faire la connoissance de M. *Micque*, votre premier architecte.

A la fin de 1766, j'ai été appellé en Dauphiné pour lever des plans pour faire les desséchements des quatre grands marais de Bourgoin, Crémieux, La Verpillières, etc.

En 1768, j'ai été appellé à Saintes où j'ai fait des embellissements et remis à neuf le palais episcopal.

Mgr de la Chataigneraye, evêque de Saintes, déposera en ma faveur.

En 1769, j'ai rebaty le château de Bar-sur-Seine en Bourgogne[1].

Ce morceau dépose encore en ma faveur.

En 1773, j'ai été chargé de faire le desséchement du grand étang de Ferrières, près Montargis; c'est le plus grand étang du royaume. Ensuitte j'ai fait un petit canal qui va se réunir à celui de Montargis.

Ce travaille pénible dépose encore en ma faveur.

Le chevallier de Marolles.

Le chevalier de Marolles ne serait-il pas plutôt un ingénieur qu'un architecte? L'énumération de ses travaux le donne à penser, et ainsi s'explique le silence de tous les dictionnaires et même de celui de M. Lance sur le compte de cet habile homme.

XLVIII.

Demande de congé par Pérignon pour aller en Suisse[2].

Note pour M. Montuclat.

M. *Nicolas Perignon,* Académicien, peintre et dessinateur de paysages, vous suplie, Monsieur, de luy accorder un congé pour se rendre en Suisse dans la vue de faire des dessins de plusieurs lieux qui luy sont demandés par M. de Laborde, sans doute pour embellir le beau « Voyage » qu'il doit donner au public. M. Perignon desireroit aussi une permission du ministre de la guerre qui lui donnât la liberté de dessiner les places pittoresques qui bordent le Rhin. Sa route s'ouvrira

1. Pour le prince Xavier de Saxe.

2. Voyez ci-dessus les congés nos LIV et LVIII datés du 14 juillet 1776 et du 10 mai 1777.

par Strasbourg. On peut être bien certain que les vues d'un artiste n'influent en rien dans la sûreté des places.

Par suite de cette demande, M. d'Angiviller écrivit au comte de Saint-Germain le 18 juillet 1776, en développant cette idée qu'un artiste ne prend les vues que de loin et d'ensemble et ne retrace que les choses qui sont vues de tout le monde, etc.

L'année suivante, le Directeur des Bâtiments demandait à M. de Vergennes (27 avril 1777) un passeport pour permettre au sieur *Pérignon* de sortir du royaume et de retourner en Suisse où il devait achever ses dessins. En même temps une nouvelle lettre à M. de Saint-Germain sollicitait de nouveau sa protection auprès du maréchal de Contades pour permettre au sieur *Pérignon* d'achever le dessin des places frontières du côté de la Suisse.

Enfin un nouveau mémoire de *Pérignon* sollicitait un nouveau congé pour l'achèvement de son travail et la protection du Directeur Général auprès des ministres de la Guerre et des Affaires Étrangères. Il lui fut expédié un congé de six mois, daté du 10 mai 1777. Voici la lettre que M. d'Angiviller écrivait à M. de Vergennes à cette occasion :

XLIX.

M. d'Angiviller a M. le président de Vergennes, ambassadeur de France a Soleure.

14 mai 1777.

Le sieur *Pérignon*, Monsieur, peintre du Roi et l'un des principaux coopérateurs de l'ouvrage intitulé : *Tableaux pittoresques physiques de la Suisse et de l'Italie,* devant retourner en Suisse pour achever d'y dessiner diverses vues, je ne puis lui refuser la recommandation qu'il me demande auprès de vous. Je le fais avec d'autant plus de confiance que je présume que vous connoissez ce qui a dejà paru de cet ouvrage, et qu'il vous a avantageusement prévenu en faveur des talens des artistes qui y sont employés, et particulièrement de ceux du sieur

Pérignon. Je vous prie donc, Monsieur, de luy accorder l'appuy et la protection dont il peut avoir besoin dans la poursuite de son entreprise, et de lui procurer, par votre crédit auprès des membres de la république, les facilités nécessaires pour cet objet.

Je vous serai bien sensiblement obligé de ce que vous voudrez bien faire en sa faveur et pour contribuer au succez de cet ouvrage dont on ne peut que concevoir une idée fort avantageuse par ce qui en a déjà paru.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, etc.

L.

Lettre d'Antoine[1], architecte, a M. d'Angiviller.

Monsieur,

M. *Gabriel* a eu l'honneur de vous écrire ces jours derniers et de vous rendre compte du motif qui l'engageoit à vous suplier, Monsieur, de vouloir bien m'accorder un congé que mon absence de l'Académie d'Architecture pendant près de huit mois, me met dans le cas de solliciter, conformément à l'article 18 de ses statuts.

Indépendament de cette grâce, Monsieur, j'avois prié M. Gabriel de vous demander vos ordres pour quelque lieu de l'Italie que ce puisse être, aussi bien que les letres de recommandation dont il vous plairoit de m'accorder la faveur.

Muni de ces précieux avantages, si vous daignés, Monsieur, m'en honorer, et rempli de beaucoup de zèle pour mon art, j'ose espérer ne rencontrer aucun

1. Voy. ci-dessus n° LIX.

obstacle dans l'exécution du plan d'études et d'observations dont j'ai formé le projet.

Je suis avec un profond respect, Monsieur, etc.

Antoine.

Ce 30 septembre 1777.

La réponse jointe à la lettre annonce l'envoi du congé demandé par Antoine et l'avertit en même temps que le Directeur a écrit à *Vien,* qui dirigeait alors l'Ecole de Rome, pour lui recommander le voyageur.

LI.

Lettre de M. d'Angiviller a Vien sur Poussin, peintre.

Versailles, 5 octobre 1777.

Le s. *Poussin*, Monsieur, que je suppose avoir prolongé son séjour en Italie par l'envie de s'instruire, n'ayant pas reçu la gratification qu'il est d'usage d'accorder aux pensionnaires du Roy pour retourner en France, je pense qu'il est de la justice de la lui accorder. Je vous autorise donc à la lui remettre. Vous me ferez plaisir de me mander ce que c'est que ce sujet. On m'a dit qu'il y avoit peu à en espérer. Si cela est, c'est dommage qu'un aussi beau nom soit porté par un peintre incapable d'en soutenir l'ancienne réputation.

Vous connoissez les sentiments avec lesquels je suis bien sincèrement M., votre etc.

Il s'agit ici d'*Etienne La Vallée,* dit *Poussin.* Il remporta le premier prix au concours de l'Académie en 1759; il avait donc passé en Italie près de dix-huit ans. On voit ici que son nom patronymique avait tout-à-fait disparu et qu'il n'était plus connu que sous le glorieux surnom qu'il avait usurpé sans le mériter.

LII.

Lettre de Hazon a M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Permettez moi de rapeller à votre souvenir la permission que j'eus l'honneur de vous demander, il y a quelques jours, d'aller accompagner ma fille nouvellement mariée jusqu'à Beauvais, où elle va faire ses adieux à ses parents maternels, pour se rendre de là à Hambourg. Elle m'écrit que son départ de Paris vient d'être fixé à mercredi, 24 de ce mois. Comme ce jour est celui que vous avez indiqué pour une assemblée de bureau à Paris, je l'engage par ma réponse à tâcher de différer d'un jour ou deux. Je profiterois de cette occasion pour aller à Doudeauville, où ma femme a deux fermes qui ont le plus grand besoin de ma présence à cause des réparations urgentes qu'il est nécessaire d'y faire. Ce bien demanderoit, Monsieur le Comte, que j'y allasse faire un tour tous les ans; j'étois dans cet usage autrefois. M. le marquis de Ménars, à qui j'en avois fait sentir la nécessité, ne m'a jamais refusé cette permission. Vous me l'accordâtes il y a cinq ans, je n'y ai pas mis le pied depuis; vous sentez combien il me seroit préjudiciable de ne pas faire ce petit voyage. Je compte que mon absence ne sera que d'une quinzaine.

Je vous supplie de m'honorer d'une promte réponse, à cause des arrangements que j'ai à prendre avant mon départ. Je me suis présenté aujourd'huy chez vous, on m'a dit que vous étiez sorti.

Je suis avec un profond respect, etc.

Hazon.

En lui accordant le congé demandé (20 mars 1780), le Di-

recteur des Bâtiments fait observer à Hazon qu'il s'est déjà absenté de Versailles un temps assez considérable, que la mauvaise santé de *Soufflot* rend ces absences encore moins compatibles avec les affaires des Bâtiments, qu'il l'engage donc à abréger son voyage le plus possible.

Michel-Barthélemy Hazon était intendant et ordonnateur des bâtiments, jardins, arts et manufactures du Roi, charge qui réclamait souvent sa présence à Paris. C'est ce qui explique les réserves que fait M. d'Angiviller en lui accordant l'autorisation demandée.

LIII.

Lettre de Hazon a M. d'Angiviller.

(Rép. le 13 juin 1780.)

Monsieur le Comte,

Aussitôt le départ de ma fille pour Hambourg, je me suis rendu, comme j'avois eu l'honneur de vous en prévenir, à mon bien de Doudeauville où j'ai trouvé encore plus d'affaires que je ne m'y étois attendu. Un procès que les gens d'affaires de M. l'évêque de Beauvais m'y avoient intenté mal à propos, et dont ce prélat avoit fait suspendre la suite jusqu'à mon arrivée, y a été examiné sur les lieux, contradictoirement avec moi, par les juges mêmes de son vidamé de Gerberoy, et j'ai tout lieu d'espérer que, d'après leur raport, cette affaire en restera là ; mais elle m'oblige de rester encore quelques jours à Beauvais pour la faire terminer. Je n'y suis de retour que d'hier au soir, et je me rendrai sûrement à Paris mercredi prochain au plus tard. J'y verrai M. Soufflot, et, si les occupations de ma place ne m'y retiennent pas, je serai à Versailles le lendemain.

Je suis avec un profond respect, etc...

Hazon.

A Beauvais, le 10 juin 1780.

LIV.

Lettre de Hazon a M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous demander la même permission que vous voulûtes bien m'accorder les années dernières; c'est de m'absenter pour des affaires très essentieles pendant une partie du mois prochain pour aller à Beauvais dans la famille de ma femme, et ensuite visiter un bien qu'elle a dans ce canton. Je désirerois, à moins que vos ordres ne me retiennent, partir vers le 8 octobre, pour être de retour à la fin du mois.

Je suis avec respect...

Hazon.

Paris, 25 septembre 1785.

Le congé est accordé.

LV.

Lettre du comte de Moustier a M. d'Angiviller sur Peyre.

(Rép. le 15 nov. 1779.)

A Coblence, le 8 novembre 1779.

Je n'ai été instruit, Monsieur, de la demande que l'Electeur vous avoit faite qu'après coup. J'en fus même un peu étonné dans le moment, car lorsque je demandai à Son Altesse Electorale ce qu'Elle désiroit que je répondisse à l'offre que vous vouliez bien me faire, Elle me répondit qu'elle me prioit seulement de vous exprimer sa reconnoissance, mais qu'elle ne pensoit pas qu'Elle fût dans le cas de désirer un architecte de l'Académie, du moins pas de sitôt. Deux jours après cette réponse je

partis de Trèves, et ce fut le lendemain de mon départ que M. d'Hohenfeld reçut ou se fit donner l'ordre de vous écrire. Il arrive bien quelques petites fois ici qu'on ne suive pas absolument tout droit la marche des affaires ; ainsi, en rompant la marche qu'on auroit pu suivre dans celle-ci, on n'a rien fait d'extraordinaire. Je l'ai fait sentir tout doucement à l'Electeur.

M. *Peyre* est arrivé hier [1]. Je m'étois proposé de le recevoir chez moi ; mais l'Electeur lui a fait préparer un logement à portée de lui et de son chancelier, qui est le chef de l'entreprise du nouveau palais. M. *Peyre* a cependant été un moment chez moi en arrivant et je l'ai prévenu tout de suite que l'architecte entrepreneur avoit été apellé à la recommandation du chancelier qui l'avoit vanté comme un très habile homme et qui aujourd'hui en parloit comme d'un homme sans talens. J'ai dit en conséquence à M. *Peyre* qu'il ne paroissoit pas qu'il dût faire aucune attention aux propos, mais que le seul objet qu'il dût regarder étoit la besogne. Vous aprendrez de lui-même, Monsieur, tout le détail de cette affaire qui en est devenue une sérieuse pour l'Electeur par la précipitation qu'on a mise dans la construction du bâtiment, qui a été commencé même avant qu'il y eût un plan arrêté, de sorte qu'aujourd'hui on est dans le cas de craindre d'avoir fait une entreprise trop considérable. J'ai déjà parlé à l'Electeur de la nécessité de faire le sacrifice d'une partie de ce qui est commencé, et il me semble que ce seroit aussi l'avis de M. *Peyre;* car l'Electeur de Trèves qui est un très haut n'est pas un très puissant seigneur. Il y a cela de malheureux dans l'entreprise du nouveau palais, c'est que tout le monde

1. Voyez ci-dessus le congé LXII.

la trouve trop grande, et l'emplacement mal choisi; tel est l'effet de la précipitation.

J'ai l'honneur de vous faire mes remercimens particuliers et de vous réitérer les assurances du sincère et parfait attachement avec lequel je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le comte de Moustier.

LVI.

Lettre de M. de Moustier a M. d'Angiviller.

(Rép. 12 janv. 1780.)

A Coblence, le 19 décembre 1779.

Vous aprendrez, Monsieur, par M. *Peyre* lui-même tout ce que sa présence ici a fait naître de changement dans l'entreprise du palais que fait construire l'Electeur. Il étoit naturel que, ce prince lui ayant demandé de nouveaux plans, ils eussent la préférence. Je ne vous ferai pas l'éloge de la preuve qu'il a faite de ses talens ; vous les avez jugés, Monsieur, et l'aprobation qu'ils ont méritée de votre part étoit un garant de la manière dont il les a déployés. Le témoignage qu'il m'apartient de lui donner est de vous assurer que sa conduite a été pendant tout son séjour ici à tous égards très prudente et qu'il a réuni tous les suffrages, à commencer par celui de l'Electeur. J'espère qu'il part d'ici également satisfait de tout le monde. Le sieur *D'Ixnard* a demandé lui-même sa démission par mon canal, en se louant extrêmement de M. *Peyre*. Celui-ci nous est devenu nécessaire; ainsi nous vous le demanderons, Monsieur, encore plus d'une fois. Je serai, pour ma part, fort aise de le revoir ici et à Paris.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait et sincère atta-

chement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le comte de Moustier.

La réponse ne contient aucun passage saillant qui mérite d'être rapporté. Quelques jours après (le 17 janvier 1780) M. d'Angiviller expédiait à M. de Moustier la réponse oubliée à la lettre suivante par laquelle l'Electeur de Trèves exprimait sa satisfaction sur *Peyre* :

LVII.

Lettre de l'électeur de Trèves a M. d'Angiviller sur Peyre.

Monsieur,

N'aiant pas douté que vous ne seconderiez avec plaisir mes intentions en vous demandant un habile architecte, qui fût en état d'applanir les difficultés survenues entre mes architectes à l'égard du plan de la résidence à construire, je vois avec un vrai contentement mes vues accomplies par les opérations du s^r *Peyre* que vous aviés la bonté de m'envoier à cet effet. Il mérite tout-à-fait les témoignages de confiance dont vous l'honorez, aiant rempli cette commission en homme intelligent, avec autant d'habileté que de celerité, de sorte que j'ai tout lieu d'en être content, et que je suis d'intention de faire dorénavant usage de ses lumières, vous priant également de faire mettre sous les yeux de l'Académie et de faire approuver les plans qu'il viendra dresser, dont il n'a pu délivrer jusqu'ici que l'esquisse. Je vous remercie, Monsieur le Comte, de l'attention que vous vouliez bien me marquer en cela pour mes intérêts, et je saisirai avec plaisir toute occasion où je vous pourrai

témoigner les sentiments de reconnoissance et de la considération distinguée avec laquelle je suis,

Monsieur,

Votre très affectionné.

Clément, Electeur.

Ehrenbreitstein, le 20 décembre 1779.

LVIII.

LETTRE DE D'IXNARD[1], ARCHITECTE, A M. D'ANGIVILLER.

(Rép. le 23 janvier 1780.)

Monsieur le Comte,

Agréés l'hommage de ma reconnaissance pour la lettre pleine de bonté dont vous m'avés honoré; les assurances que vous voulés bien m'y donner de votre protection ont un peu adouci mes peines, mais mon sort étoit jetté. Je n'ai eu qu'à me louer infiniment de l'honnêteté de M. *Payre;* il a d'ailleur rempli sa mission; cependant j'espère que vous daignerés convenir qu'avec mon expérience et l'âge de 57 ans, on n'est plus tenté de travailler sous un autre; c'est ce qui m'avoit décidé à demander ma démission. Le digne prince n'a point voulu me laisser partir mécontent et m'a donné des preuves de sa bienfaisance.

Puissent-elle me rendre le crédit que cet incident m'a peut-être fait perdre.

1. Voyez sur cet architecte le livre de M. Dussieux, p. 162 et 238. Michel d'*Ixnard* a publié à Strasbourg, en 1791, in-fol., un *Recueil d'architecture* représentant en 34 planches les palais, châteaux, hôtels, maisons de plaisance, maisons bourgeoises, églises paroissiales et conventuelles, plusieurs jardins à l'anglaise et un nouvel ordre d'architecture, exécutés tant en France qu'en Allemagne. Voy. aussi le Dictionnaire de Lance et le livre de M. Nicolas, *Artistes nés dans le département du Gard*, in-12, Nîmes, 1859.

La continuation de vos bontés, Monsieur le Comte, sera toujours l'objet de mes désirs; la meriter sera celui de ma conduite.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

D'Ixnard.

Coblence, 6 janvier 1780.

A cette lettre est jointe la réponse du Directeur expliquant que c'est par suite de dissentiments survenus entre le sieur d'*Ixnard* et les autres architectes de l'Electeur que *Peyre* avait été appelé à Coblence (23 janvier).

LIX.

Lettre de Peyre a M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous faire part que les dessins des projets que j'ai fait pour le palais de l'Electeur de Trève sont en état d'être présentés à l'Accadémie. J'ai reçu plusieurs lettres du chancellier par lesquelles il me demande quelques détails que je ne pourrai luy envoier qu'après les avoir soumis à cette compagnie. Je désirerois que les projets puissent y être vus lundy prochain, afin d'envoier les détails après lesquels ils attendent pour ouvrir la campagne le plus promptement possible.

Je suis avec respect, etc.

Peyre le jeune.

A Paris, ce 8 février 1780.

Le Directeur répond qu'il vient de prévenir *Gabriel* que M. *Peyre* allait présenter ses projets à l'Académie d'architecture, qu'il peut en conséquence les porter le lundi suivant (12 février 1780).

Dans la lettre adressée à *Gabriel*, M. d'Angiviller dit que, *Peyre* ayant fait sur place l'ensemble du projet de palais qui a été approuvé par l'Electeur, celui-ci a désiré que les détails qui devaient être terminés à Paris fussent soumis à l'approbation de

l'Académie d'architecture; c'est par suite de ce désir que M. *Peyre* doit présenter ces projets.

Le 29 février 1780, Sedaine envoie à M. d'Angiviller le rapport des commissaires nommés par l'Académie d'architecture pour examiner le projet de *Peyre*. Le 14 avril suivant, M. d'Angiviller adresse à l'Electeur les observations de l'Académie et les réponses que *Peyre* y avait faites. Il expédiait en même temps une autre lettre plus explicite au chancelier de l'Electeur. Cette dernière contient des détails curieux; aussi croyons-nous devoir la reproduire.

LX.

Lettre de M. d'Angiviller a M. le baron de Hohenfelds, chancelier de son A. R. et E. de Trèves.

14 avril 1780.

M. *Peyre* ayant, Monsieur, terminé les desseins et plans dont S. A. R. et Electorale de Trèves l'avoit chargé, et ces plans ayant été examinés par l'Académie Royale d'Architecture, j'ai l'honneur d'adresser à ce prince le résultat de cet examen dans le pacquet ci-joint que je vous prie de vouloir bien lui remettre. Mais, comme je n'ai pu entrer avec S. A. R. et Elect. dans de certains détails sur cet objet, j'ai cru devoir y suppléer par les réflexions suivantes : La lecture des observations des commissaires de l'Académie vous fera voir, Monsieur, qu'il a été opéré dans le projet de M. *Peyre* des changemens considérables et essentiels, et cela ne vous paroîtra point étonnant si vous considérez que cette compagnie est composée des personnes les plus habiles dans cet art que la France renferme. Je ne puis même vous dissimuler qu'il eut été à désirer que M. *Peyre* eût pu se conformer à un plus grand nombre de ces observations. Il en eut résulté pour la résidence de

S. A. R. et El. un degré de perfection beaucoup plus considérable. Mais, indépendamment du désir qu'elle avoit de faire reprendre les travaux dès les premiers temps favorables de cette année, ces changemens eussent pour la plupart rendu inutiles les travaux déjà faits, et conséquament eussent jetté le prince dans des dépenses que vous m'avez marqué qu'il désiroit éviter, attendu les fonds que la finance de l'Electorat permettoit d'employer à cet édifice. C'est pour cette raison que je n'ai pas cru devoir moi-même insister sur quelques changemens ultérieurs que l'Académie désiroit. Mais, dans l'état où sont les desseins de M. *Peyre,* il vous paroîtra sûrement, Monsieur, qu'il n'y a nulle comparaison entre le premier projet proposé par le sieur d'*Ixnard* et celui de l'architecte françois et que, si ce dernier projet n'a pas toute la perfection que l'Académie y eut désiré et que j'y désirerois moi-même, on ne doit l'attribuer qu'aux gênes particulières qui résultoient de la nécessité de s'astreindre aux ouvrages déjà faits et la plupart sortis de terre.

J'ai l'honneur d'être...

Le 28 décembre 1780, l'Electeur remercie M. d'Angiviller d'avoir autorisé *Peyre* à se rendre à Coblence; il lui demande une prolongation de congé jusqu'à la fin de janvier ou le milieu de février, pour qu'il ait le temps de préparer les plans des travaux de la campagne. Le 12 janvier, M. d'Angiviller répond qu'il autorise l'absence de *Peyre* jusqu'aux premiers jours de février.

LXI.

Lettre de Peyre a M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

J'ai eu l'honneur de vous faire part que S. A. R.

l'Electeur de Trèves m'a fait demander pour aller à Coblence immédiatement après Pâques. Comme Sa Majesté doit terminer ses chasses la semaine prochaine et que ce temp sera suivi de la quinzaine de Pâques, j'ai pensé qu'il seroit à propos de profiter de cet interval. Je vous prie, Monsieur le Comte, de m'accorder la permission de me rendre auprès de ce Prince pendant ce temp, et d'être persuadé que les affaires du département dont vous m'avez confié le soin n'en éprouveront aucunes négligences.

Je suis avec respect, etc.

Peyre le jeune.

A S. Germain en Laye, ce 9 mars 1782.

Le Directeur des Bâtiments autorise, le 12 mars, *Peyre* à s'absenter, à la condition qu'il sera de retour à l'expiration de la quinzaine de Pâques après laquelle doivent être repris les travaux du Roi.

Le 17 février 1783, l'Electeur réclame la présence de *Peyre* pour quatre ou cinq semaines. M. d'Angiviller répondit de sa main le 28 février. La minute de sa réponse n'est pas jointe à la demande.

Le 7 janvier 1784, nouvelle demande de l'Electeur pour avoir *Peyre* pendant cinq à six semaines afin qu'il puisse faire la revue des ouvrages exécutés l'année précédente. Mais M. d'Angiviller écrit là-dessus à *Peyre* que le service de son département lui permettra d'être absent à peine un mois et qu'il préfère le voir aller à Coblence l'hiver, qu'il se hâte donc de partir pour revenir plus tôt (5 février 1784).

LXII.

Lettre de Peyre a M. d'Angiviller.

(Rép. 15 mars 1784.)

Monsieur le Comte,

La route que je dois parcourir pour aller à Coblence

meray heureux si mes voyages me procurent les occasions de faire des remarques qui puissent mériter votre approbation.

Je suis avec un profond respect.....

Bellisard.

Dans sa réponse du 7 octobre, le comte d'Angiviller accorde à Bellisard la prolongation de congé d'un an qu'il demande.

LXIV.

Lettre de Vien a M. d'Angiviller sur Taunay.

Monsieur,

D'après vos intentions j'ai vu ce matin le s^r *Taunay*, peintre de paysage, et je lui ai renouvellé les avis que je lui avois donné il y a six semaines, que je préférois pour son avancement le voyage d'Italie à celui de la Suisse qu'il avoit envie de faire. Il m'a répondu qu'il avoit tourné ses vues du côté de l'Italie et qu'il avoit déjà pris des arrangemens avec M. *Aubert,* joaillier de la couronne, qui lui prêteroit jusqu'à la concurrence de cent louis pendant son séjour. J'ai appris, lui dis-je, la mort du jeune *Taraval*, et que le pensionnaire peintre qui étoit encore à l'Académie revenoit cette année. Or je prévois, ai-je ajouté, qu'il y aura des places vacantes dans la peinture et qu'il ne seroit peut-être pas impossible, dans ces circonstances, que vous obtinssiés une place de pensionnaire. Ecrivés à Monsieur le Directeur Général et témoignés lui le grand désir que vous avés de faire ce voyage pour votre avancement.

Enfin, Monsieur, j'ai si bien échaufé la tête de ce jeune artiste, en lui présentant tous les avantages qu'il en retireroit pour son talent, qu'il m'a dit qu'il ne prenderoit cependant pas la liberté de vous écrire, sans

auparavant communiquer mon idée à M. *Pierre*. J'ai en conséquence prévenu ce dernier de ce que j'avois fait et de la visite qu'il devoit recevoir. La visite faite, le sieur *Taunay* est venu me remercier de nouveau, en me disant que M. *Pierre* n'avoit pas paru éloigné de croire que vous vouderiés bien lui accorder cette grâce.

Pour entrer tout-à-fait dans vos vues, Monsieur, j'ai acquiescé aux sollicitations qu'il m'a faites de vous écrire moi-même pour la réussite d'une chose qui combleroit tous ses vœux et à laquelle il n'auroit jamais osé prétendre sans l'espoir que je lui en avois fait naître. Vous voilà donc, Monsieur, à même de satisfaire dans une nouvelle occasion votre désir de répandre vos bienfaits sur un artiste qui les a mérités.

Je suis avec un profond respect, etc.

Vien.

Paris, ce 15 aoust 1784.

La réponse de M. d'Angiviller, du 12 septembre, annonce que la place de pensionnaire à l'Académie de Rome a été accordée à *Taunay*.

LXV.

Lettre de Desprez[1], peintre, a M. d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Permettez que j'aye l'honneur de vous faire part de mon arrivé à Stockolm, où Sa Majesté le roi de Suède m'a reçu avec toute sortes de bontés; j'étois chargé de

1. *Desprez* (Louis-Jean), né à Lyon en 1740, mort à Stockolm en 1804, élève de *François Blondel*, était à la fois peintre et architecte. Attiré en Suède par Gustave III, il y passa la fin de ses jours. M. Dussieux a consacré à cet artiste et à ses travaux une notice (p. 600) à laquelle nous renvoyons le lecteur.

commission de la part de Son Eminence Monseigneur le cardinal de Bernis auprès du Roi, dont je me suis acquitté à sa satisfaction, ainsi que des compliments du Pape qui ont fait beaucoup de plaisir à Sa Majesté. J'espère avoir toute sortes d'occasions de me signaler dans mon art. Je vous prie, Monsieur le Comte, d'avoir la bonté de me faire savoir votre sentiment sur les deux esquisses que j'ai eu l'honneur de vous envoyer, pour commencer les deux tableaux que vous avez eu la bonté de m'ordonner. Je m'estimerois heureux de pouvoir mériter votre suffrage; du moins je vous prie d'être persuadé que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour me rendre digne de votre protection.

C'est avec ses sentiments que j'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Comte...

Desprez.

P. S. J'attends l'honneur de votre réponse.

Stockolm, le 2 novembre 1784.

Dans la réponse de M. d'Angiviller se trouve un passage relatif aux esquisses annoncées dans la lettre de Desprez :

« Je reçus dans le temps les deux esquisses que m'envoya « M. *Lagrenée* pour les deux tableaux que je souhaiterois de « vous. Je les ai trouvé belles, mais les deux sujets m'en ont paru « trop austères, et l'un des deux pour ainsi dire trop atroce. Je « voudrois quelque chose qui, quoique dans le genre sévère, pré- « sentât des scènes moins terribles. Je crois avoir vu de vous des « intérieurs de prison traités dans ce genre qui m'ont paru pro- « duire un grand effet. Il ne me paroit pas difficile d'imaginer « pour l'y placer quelque scène moins terrible qu'attendrissante. « Je vous laisse le soin d'y penser et vous me ferez plaisir, avant « que de prendre le crayon, de me communiquer vos premières « idées. »

PEINTRES, YMAGIERS,

VERRIERS, MAÇONS, ENLUMINEURS,

ÉCRIVAINS ET LIBRAIRES

DU XIVe ET DU XVe SIÈCLE.

Documents recueillis et annotés par M. J. J. Guiffrey.

Les articles qui suivent sont tirés des registres des comptes royaux depuis 1350 environ jusqu'en 1500, qui forment aux Archives nationales la tête de la série KK.

De tous les comptes de dépenses des rois de France pendant le Moyen-Age, il reste tout au plus aujourd'hui une centaine de registres. En cherchant bien, on rencontrerait peut-être encore quelques débris de cette collection à jamais regrettable, disséminés dans les divers fonds du Cabinet des manuscrits à la Bibliothèque nationale, dans les collections provinciales ou dans les cabinets particuliers; mais le noyau le plus important se trouve à l'hôtel Soubise. On sait où et comment M. de Laborde a rencontré et sauvé, il n'y a pas bien longtemps, certains fragments précieux d'anciens comptes. Il y aurait donc peut-être injustice à mettre à la charge de la Révolution la destruction systématique de ces précieux documents. La vérité est qu'on n'a songé que tout récemment à les interroger, et c'est miracle si quelques fragments subsistent encore comme pour aviver nos regrets.

M. de Laborde, qu'il faut toujours nommer le premier quand on parle des savants qui se sont occupés des artistes du Moyen-Age et de la Renaissance, et, après lui, MM. Douet d'Arcq et Vallet de Viriville ont depuis de longues années démontré, par de nombreuses publications, l'immense intérêt de ces documents si arides en apparence.

tout mutilés qu'ils sont, qu'on trouvera les éléments d'une histoire des arts décoratifs et des industries somptuaires au Moyen-Age. J'ai constaté par moi-même que, s'ils avaient été beaucoup consultés, s'ils avaient fourni déjà la matière d'importantes publications, on ne saura bien tout ce qu'ils renferment, on n'en aura tiré tout ce qu'ils peuvent donner que quand ils auront été publiés en entier sur un plan uniforme. Il est surprenant qu'une pareille entreprise n'ait encore séduit personne. Les registres sont nombreux, il est vrai; mais, si vaste que soit la matière, on en pourrait encore venir à bout. Sans vouloir médire en aucune façon des chartes ou des actes judiciaires du Parlement, on trouverait dans les registres des comptes un ensemble de faits et de renseignements bien plus variés, bien plus précis, que dans aucune autre série de nos Archives.

Il est fâcheux que des fragments de cette série aient été imprimés un peu partout, de manière qu'on ne puisse savoir, sans de longues et difficiles recherches, ce qui reste encore à publier. Jal a donné dans son Dictionnaire de nombreux articles déjà parus dans les *Archives de l'Art français;* évidemment il avait dépouillé de longue date les comptes royaux, et, soit qu'il n'ait pas voulu perdre un travail considérable, soit qu'il ait négligé de consulter le recueil que je viens de citer, il a donné comme nouvelles des séries tout entières d'articles déjà connus[1]. Cette observation n'est pas faite dans un but de critique ou de dénigrement; mais seulement pour montrer qu'il devient de plus en plus malaisé de distinguer les fragments encore inédits de ceux qui ont été imprimés une ou plusieurs fois; une publication générale n'aurait pas à se préoccuper de ces petits détails et n'encourrait aucun reproche en publiant indistinctement tous les articles, inédits ou non.

Nous faisons des vœux pour qu'on entreprenne le plus tôt possible la publication intégrale des comptes royaux, sur un plan qui permette d'en atteindre rapidement la fin. Quelques volumes des *Documents inédits* suffiraient à chaque règne. On accomplirait ainsi une œuvre définitive des plus utiles à l'histoire.

J. J. Guiffrey.

1. Nous avons constaté avec regret que dans la grande bibliographie générale qu'il vient d'entreprendre pour le Moyen-Age, M. l'abbé Ulysse Chevalier, qui accorde une place aux artistes, paraît peu au courant des publications qui les concernent.

§ I.
PEINTRES.

PEINTRES EMPLOYÉS PAR LE DUC DE SAVOIE AU MILIEU DU XIVe SIÈCLE.

Bien que, parmi les artistes dont les noms suivent, un certain nombre soient étrangers à la France, nous avons cru devoir recueillir tous ces noms sans distinction, car ils se trouvent comme à peu près perdus dans les notes d'un ouvrage déjà ancien, peu connu, et probablement fort rare en France. Les mentions de peintres travaillant au milieu du XIVe siècle ne sont pas tellement communes qu'on puisse en négliger aucune.

Voici le titre de l'ouvrage dans lequel ces articles de comptes ont été publiés pour la première fois, et auquel nous les empruntons :

Sigilli de' principi di Savoia raccolti ed illustrati per ordine del re Carlo Alberto, dal Cavaliere Cibrario e da Domenico Casimiro Promis, deputati sovra gli studi di storia patria. — Torino, dalla Stamperia reale, MDCCCXXXIV. In 4.

CONTO DI GIORGIO DI SOLERIO, CANCELLIERE DI SAVOIA E CASTELLANO DI CIAMBERI DEL 1348[1].

1. Lib. *Georgio*, pictori domini, in coloribus emptis per ipsum pro camera domini de Chamberiaco, V sol. gross. tur. (Conto dell' Ospizio di Savoia del 1314 e degli anni che seguono).

2. Lib. *Johanni de Grandissono*, pictori, ex dono et remuneracione sibi factis per dominum quando complete fuerunt picture cappelle domini Altecombe in ipsius recessu, 4 florenos auri.

3. Lib. pro eodem valleto magistri *Georgii* pictoris, 2 fl. auri.

1. A la page 28, note 1, du livre cité.

4. Lib. *Johanni de Grandissono,* pictori apud Chillon, pro emendis coloribus et picturis pro camera domini apud Chillon, 10 flor. auri (Conti dell' Ospizio 1341-42).

CONTO DELLA CASTELLANIA DI CHILLON 1343.

Vernazza, Lettera al P. M. Guglielmo Della-Valle.

5. Lib. *Johanni Fornerio,* pro camera domini pingenda et picturis de cappella de Gentilliaco[1] reficiendis (Conto dell' Ospizio di Savoia d'Andrea di Mommegliano, 1316).

6. Lib. *Johanni Fornerio,* pictori de Pinerolio, pro parte sue satisfactionis operis facti in cappella Castri Vigoni[2], etc. (Conto dell' Ospizio d'Acaia 1342-46).

7. Item, bailla au pintre *du Bourget*[3], du commandement monseigneur, 3 sol. gross. (Conto del Tresor. generale 1363-64).

8. Item, lib. magistro *Johanni,* de Lugduno, pro quibusdam ymaginibus per ipsum pintatis, ultra 4 ulnas pannorum sibi datis per dominam, 3 frans auri (Conto dell' Ospizio della Contessa di Savoia del 1375).

9. Libravit de mandato domine, quos libravit *Margarite,* pictrici, pro quibusdam ymaginibus per ipsam factis domine, X florenos veteres (Conto dell' Ospizio della Contessa[4] 1379-80, dall' arch. Camer.).

Ces citations accompagnent une énumération sommaire des

1. L'éditeur dit qu'il s'agit du château de Gentilly, près Paris, qui appartenait, avec d'autres propriétés, situées également aux environs de Paris, aux comtes de Savoie.

2. Chapelle du Vigon pour le prince d'Achaïe.

3. Est-ce un nom d'homme ou un nom de lieu? Nous venons de voir que les comtes de Savoie possédaient des châteaux aux environs de Paris; mais, s'il peut être question du Bourget au-delà de Saint-Denis, il peut aussi s'agir du lac du Bourget en Savoie, et ceci se rapporterait alors à des travaux à Hautecombe.

4. Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie.

principaux artistes employés à la cour de Savoie au XIVe siècle. Les auteurs du livre auquel nous empruntons ces articles racontent qu'en 1314 Giorgio de Aquila, contemporain et concitoyen du Giotto, peignit à l'huile, dans le château de Chambéry, restauré peu auparavant, puis dans celui du Borghetto, c'est-à-dire du Bourget, et dans beaucoup d'églises de Chambéry, enfin dans la chapelle d'Hautecombe. Cet artiste mourut en 1348, en Savoie, où s'était écoulée la plus grande partie de sa vie. J'ai vainement cherché son nom dans la dernière édition de Vasari.

GIRART D'ORLÉANS.

(1351-1355.)

M. de Montaiglon a résumé dans le premier volume des *Nouvelles Archives* (1872, p. 125) tout ce qu'on sait de la biographie de ce peintre qui paraît avoir occupé une position considérable à la cour du roi Jean et pourrait bien être l'auteur du célèbre portrait conservé au Cabinet des Estampes. Dans une des anciennes mentions relevées par M. de Montaiglon on voit que notre artiste joignait à la charge de peintre les fonctions d'huissier de salle auprès du roi Jean et auprès de son fils, le duc de Normandie, qui devint Charles V. C'est sans doute en cette qualité que lui fut confiée la besogne dont on trouve le détail dans les articles suivants et qui conviendrait mieux à un tapissier qu'à un peintre. Jusqu'au XVIe s., on en a de fréquents exemples, les artistes, comme les poètes, quand ils jouissaient de la confiance de leurs protecteurs, avaient auprès d'eux les attributions les plus variées et devenaient des espèces de *factotum* qui ne rougissaient pas d'accepter les commissions les plus étrangères à leur office. On voit ici un exemple remarquable de cette confusion des services.

Tout récemment, M. l'abbé Valentin Dufour, sous le titre *Une Famille d'artistes parisiens* (Paris, Willem, 1877, in-8° carré, 166 p.), vient de réimprimer tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour sur Girart, Jean I, Jean II, Jean III et François d'Orléans. Nous ferons deux reproches à cet ouvrage : d'abord de donner comme nouvelles des pièces publiées depuis longtemps, telles sont les lettres-patentes, en date de 1348, extraites du Trésor des chartes, déjà imprimées dans les *Nouvelles Archives* en 1872

et que M. l'abbé Dufour réimprime à la p. 46 de son livre. En outre, cette publication, qui devrait être définitive, est loin d'avoir épuisé la matière ; l'auteur a eu entre les mains ce registre KK 8, auquel nous empruntons plusieurs passages sur *Girart d'Orléans* et il ne parle pas de ces passages. D'où l'on peut conclure qu'il a très-légèrement dépouillé les comptes, qu'il cite d'ailleurs le plus souvent sans aucune précision et seulement d'après les publications de ses devanciers.

Les articles suivants sont tous extraits d'un compte de l'Argenterie relatif aux années 1351-1355. Il porte aux Archives nationales la cote KK 8. C'est celui que M. Douet d'Arcq a publié en partie pour la *Société de l'Histoire de France*. Les extraits qui suivent, et que M. Douet d'Arcq avait cru devoir laisser de côté, complètent les articles qu'il a donnés sur *Girart d'Orléans*[1]. Nous renvoyons, en tête de chaque article, aux pages du registre original :

I.

F. 85. — A maistre *Girart d'Orliens*, paintre, pour la façon de VIII chaaires et VIII selles nécessaires délivrés par lui au terme de Pasques ès chambres du Roy et de Mons. le Dauphin et de noz autres seigneurs par cedule de l'argentier, pour tout 64 l.

II.

F. 162. — Ledit Edouart Thadelin, pour une aune de veluiau vert des forz, baillié à maistre *Girart d'Orliens*, paintre, pour faire les siéges de II chaaires que le Roy prent, délivrée au terme de Pasques 8 escuz.

Led. maistre *Girart*, pour la façon desd. chaaires ouvrées par dessouz à orbevoyes, et paintez d'azur à fleurs de liz de fin or, pour le fust, clou, franges de soye et façon de chascun 6 l., et pour 2 nécessaires, couvertes de cuir et envelopées de drap, délivrées avec lesd. chaères aud. terme, 4 l. 10 s. la pièce, valent tout 11 l.

1. Voyez *Comptes de l'Argenterie*, p. 116, 117, 264, note, et 300.

F. 163. — Edouart Thadelin pour 3 a. de veluiau vert des fors, baillé à maistre *Girart d'Orliens*, paintre, pour faire et couvrir les siéges de 8 chaaires, delivrez au terme de Pasques pour Mgr le Daulphin, pour le duc d'Orliens, pour le conte d'Anjou, messire Jehan et Philippe de France, le conte d'Estampes et pour mons. Loys de Bourbon, c'est assavoir pour mons. le Dauphin et pour chascun des autres une, 30 escuz.

Ledit maistre *Girart*, pour la façon d'icelles chaaires, pour clou, cuir et franges de soye, pour chascun, 6 l., et pour nécessaires, couvertes de cuir et envelopées de drap, délivrés avec led. chaaires pour lesd. seigneurs, 4 l. 10 s. la pièce, valent tout 84 l.

III.

F. 184. — Aud. *Girart d'Orliens*, paintre, pour chaères et selles nécessaires, par cédule donnée le 12e jour d'avril aud. an, 105 l. p.

GIRART, peintre.

(1405-1409.)

Girart d'Orléans était mort avant 1379, ainsi qu'il résulte d'une pièce citée par Monteil dans laquelle il est appelé *feu* maître *Girart* (voy. *Nouvelles Archives*, 1872, p. 125). On ne peut donc supposer un instant qu'il soit question de lui dans les articles suivants empruntés à un Compte de l'Hôtel. D'ailleurs *Girart d'Orléans*, parvenu à la réputation et à la fortune dès 1348, devait avoir atteint à cette époque la maturité de son talent. Il serait donc tout-à-fait invraisemblable de supposer qu'il eût prolongé sa carrière jusqu'aux premières années du xve s. Au surplus, on remarquera que l'artiste cité dans ces différents extraits est toujours appelé *Girart*, tout court, sans autre désignation, ce qui ne nous permet même pas de conjecturer qu'il fût de la même famille que le peintre du roi Jean. On pourrait plutôt admettre que ce *Girart* est le même que le *Girard* de *Blammeteau* dont il est parlé plus loin, voy. ci-dessous, p. 178-180.

Les articles suivants sont extraits d'un registre contenant les comptes de l'Hôtel du Roi pour les années 1405 à 1409, et portant aux Archives nationales la cote KK, 31-32.

I.

F. 16 (1408). — A *Girart*, le paintre, pour paindre et armoier lesdiz cierges (3 cierges de cire blanche) aux armes et devises du Roy, mons. de Guienne et messire Pierre de Navarre, pour ce, led. jour (15 janvier 1408), argent, 48 s.

II.

F. 16, v°. — A *Girart*, le paintre, pour paindre et armoier lesdictes IIII torches de cire blanche aux armes du Roy, pour ce led. jour, argent, 32 s.

III.

F. 27. — A *Girart*, le paintre, pour yceulx cierges paindre et armoier aux armes et devises du Roy et de noz diz seigneurs les ducs d'Orléans, de Bourgogne, de Bourbon et Pierre de Navarre, led. jour (28 janvier 1409), 64 s.

IV.

F. 27 v° (1409). — *Girart*, le paintre, pour ycelles IIII torches (pour porter à la procession devant le corps de notre Seigneur, le jour de la feste du St Sacrement), paindre et armoier aux armes et devises du Roy, led. jour, argent, 20 s.

JEHAN BELIN.

(1377-78.)

A *Jehan Belin*, paintre, pour la painture de 12 escuçons aux armes de monseigneur le duc et de madame la duchesse, pour iceulx cierges (destinés à être placés devant la vraie croix de la Boissière au château d'Angers) par led. mandement rendu sur la prochaine partie

de Macé, le ciergier, et quictance dud. *Jehan,* donnée le Lundi après la Resurrection nostre Seigneur 1378, 30 s.

KK. 242, Trésorerie du duc d'Anjou de 1375 à 1379. — Compte de 1377-78 : fol. 67.

JEHAN DE BRUGES[1].

(1379.)

A *Jehan de Bruges,* paintre et varlet de chambre du Roy notre seigneur, pour don à lui fait par monseigneur le duc de la somme de 120 frans, pour les bons services qu'il lui a faiz en faisant certaines pourtraitures pour mond. seigneur, par son mandement adreçant aux gens des comptes de mond. seigneur, données le 5e jour de mars 1380, et lettres closes escriptes de la propre main de mond. seigneur, données le 10e jour de janvier l'an 1378 dessus dit, avec trois quictances dud. Jehan, la première de 50 frans, donnée le 1er jour dud. mois de janvier 1378, et l'autre de 50 frans, donnée le 9e jour de juillet 1379, et la tierce, le 7e jour de mars 1380, contenant 20 frans, pour tout 120 frans.

KK. 242, Trésorerie du duc d'Anjou de 1375 à 1379.— Compte de 1379 : fol. 102.

HENNEQUIN DE MALLVIEIL.

(1396.)

A *Hennequin de Mallivieil* (ou Mallvieil), paintre,

1. Cet artiste est bien certainement flamand; son nom l'indique. A la suite de quelles circonstances dut-il quitter sa patrie et parvint-il à la position, alors fort importante, de valet de chambre du Roi? Le dut-il à son mérite, ou à de puissantes recommandations? Nous ne saurions le dire. Mais ce *Jean* de Bruges est évidemment un précurseur des Van Eyck, attiré à la cour de France par suite des nombreuses relations que cette cour entretenait alors avec les Pays-Bas.

demourant à Paris, pour avoir fait, par le commandement et ordonnance de la Royne, XXXIIII patrons pour faire draps tissuz d'or sur velluiau, de pluseurs couleurs et devises, tant en chevronneure, en bendes, eschiquiers, comme besantez, pour ce le 20e jour de Septembre, pour chacun patron 16 s. p., valent 27 l. 4 s. à lui paié par vertu desd. lettres, et roulle rendus sur les parties précédens, et quictance dud. paintre donnée le 27e jour de mars 1396, 27 l. 4 s. p.

KK. 41. — Comptes de l'Argenterie de la Reine, fol. 117 v°.

COLART DE LAON.

(1386-1402.)

De nombreuses mentions publiées de tous côtés, et récemment réunies et coordonnées par M. Édouard Fleury[1], permettent de suivre cet artiste pendant une période d'une vingtaine d'années, de 1382 à 1403. Pendant toute la première moitié du règne de Charles VI, Colart de Laon paraît avoir joui d'une faveur sans partage; il peint des tableaux religieux, des portraits, des meubles et encore des harnachements de chevaux, des harnois de joute, des écussons à mettre sur des cierges, et enfin, travail qui méritait d'être noté, des patrons de tapisserie peints sur de grosses pièces de toile. Toutes les besognes, même les plus infimes, dans lesquelles la couleur trouve un emploi, rentrent dans ses attributions.

Le travail de M. Édouard Fleury nous dispensera d'insister davantage sur cet artiste. Toutefois ce travail nous suggère deux réflexions : Pourquoi M. Fleury ne cite-t-il jamais les anciennes *Archives de l'Art français* auxquelles il fait de nombreux emprunts? Pourquoi surtout, quand il reproduit un texte déjà publié, ne le copie-t-il pas aussi exactement que possible? J'ai collationné sur les registres originaux plusieurs de ces articles et j'y ai

1. Les peintres Colart de Laon et Colart le Voleur, par Édouard Fleury (Extrait du bulletin de la Société académique de Laon). Tirage à part in-8° de 55 p. Laon, typog. de Coquet et Ce, 1872. — Voir aussi les communications de M. Mathon et le rapport de M. de Montaiglon dans la Revue des Sociétés savantes, 6e série, IV, 1876, p. 531-2 et 534-5.

constaté de fréquentes erreurs. Ainsi l'extrait des comptes de l'écurie (KK, 34, fol. 61) qui porte, dans l'ouvrage de M. Fleury, le n° 2, est rempli d'inexactitudes, d'omissions, de lacunes. J'avais d'abord eu l'intention de donner en regard le texte du manuscrit et la copie de M. Fleury; mais j'ai constaté que les *Archives de l'Art français* (V, p. 180) avaient donné une très-bonne copie de cet article. Il suffira donc de la comparer à la version très-différente de M. Fleury. Il est fâcheux d'avoir à constater de pareilles irrégularités dans un travail présenté comme définitif.

Les nouveaux articles que nous ajoutons à l'œuvre de *Colart de Laon* ne sont ni très-nombreux, ni très-importants. Le troisième (KK, 35, f. 73) avait été signalé par MM. de Laborde et Vallet de Viriville[1]. Mais ils avaient trouvé le détail de cet article bien long et indigne d'une reproduction littérale. Nos lecteurs jugeront si nous nous sommes trompé en croyant que cet article méritait d'être publié intégralement.

Les trois autres passages relevés dans les comptes ont moins d'étendue et offrent moins de curiosité; mais ils paraissent entièrement inédits. Ils ont sans doute échappé aux érudits qui avaient autrefois fait le dépouillement des registres où nous les avons relevés; peut-être les avaient-ils laissés de côté avec intention. Mais nous ne sommes pas si riches de renseignements sur nos artistes du Moyen Age que nous puissions rien omettre, d'autant plus que ces articles renferment aussi des détails précieux sur le mobilier funéraire, le harnachement, et la décoration des armes au XIVe siècle.

I.

A *Colart de Laon*, paintre, pour XII grans bannières de cendal tiercelin, armoiez de France, de fin or, dont il en y a IX où les fleurs de liz sont dorées de fin or, brunies fin cendal, et rapportées sur ledit cendal tierce-

1. Voy. la notice de M. Fleury, n° 19, p. 20. C'est la reproduction textuelle de l'analyse sommaire donnée par M. Vallet de Viriville, dans le tome V des *Archives*, p. 183. Une description qui prend plusieurs pages se trouve ainsi résumée : « Pour avoir peint tout un équipement d'homme et de cheval pour la joûte, destiné au Roy. »

lin, et diapprées de fin or dessus lesdictes fleurs de liz, environ, et sur le champ diapprées de fin or, et frangiés tout entour, pour chacune des grans bannières 12 l. t. la pièce, et pour chacune autre 10 l. t., valent 138 l. tournois.

Pour VI grans pennons desd. armes, faiz à la manière dessus dicte 60 l. t.

Pour deux lances de fin or burny pour mettre l'oriflambe du Roy 10 l. t.

Pour trois lances vermeilles, semées de petis cerfs volans et d'anelès d'or et d'argent, pour ce 6 l. t.

Pour deux lances de rouge cler pour ledit seigneur, pour ce 8 l. t.

Pour franges, cordeaux, boutons et houppes de soie, pour deux arcigaies[1] pour le Roy 60 s. t.

Pour deux milliers et V^c de pennons pour lances, dont il en y a V^c plus grans que les autres, iceulx pennons faiz de bougueren[2] vermeil à queue fendue, dont l'une estoit de boucassin blanc à deux anelès entrelaciez de chascun costé, l'un d'or et l'autre d'argent, pour chacun millier des petis 7 l. t., et pour chacun cent des grans, 8 l. t., valent 180 l. t.

Pour V douzaines de petis pennons pour charroy, 60 s. t. la douzaine, valent 15 l. t.

Pour ces parties, par quittance donnée IIII jour de mars, rendue cy, 420 l. t.

Comptes de l'Écurie du Roi. — KK, 34, f. 87 v° (1386).

II.

A *Colart de Laon*, painctre, demourant à Paris, pour

1. Arcigaye ou archegaye, sorte de lance, pique ou épée (Du Cange).

2. Bouqueran ou bougran, étoffe de soie.

deniers à luy paiez qui deubz luy estoient pour les parties qui s'ensuient, c'est assavoir : pour plusieurs escussons de batterie des armes dud. feu Mgr le conte d'Eu, par lui faiz, mis et assiz sur les goutières de la chappelle de boys, sur le poille, et ailleurs, là où il appartenoit, et aussi pour avoir paint de noir et fait pluseurs escussons des armes dud. deffunt autour du cuer et en l'esglize desd. Augustins (de Paris), et pour rubans, cloux et autres estoffes pour faire et housser lad. chappelle, pour paine et sallaire d'ouvriers, par marchié à lui fait par les dessusdiz, 19 l. 4 s. p.

En laquelle besoingne, pour housser lad. chappelle et armoierie dessus dicte, a esté mis et employé par led. Colart de Laon VII pièces de cendaulx, des estrois, c'est assavoir : III pièces de noirs et IIII pièces de jaunes.

Audit *Colart de Laon*, pour avoir fait, taillié et assemblé II couvertures de chevaulx, faiz et ordonnez par les dessusdiz messire Philippe de Savoisy et Colart de Tanques, pour offrir aud. obsèque, esquelles couvertures a esté mis et emploié par ledit *Colart de Laon* X pièces de cendaulx; et pour taillier et faire les fleurs de liz d'icelles couvertures, de II pièces et demie de cendaulx jaunes; et pour deux cottes d'armes faictes et ordonnées pour la cause dessusdicte; et, avec ce, pour avoir houssé les menuz harnoiz de Tournay, faiz et ordonnez pour lad. cause, c'est assavoir : cuisseaulx, poulains, pain et polet, arondeles [1] avec II archonnières de selles, où est entré et mis par led. *Colart* deux pièces et demie de cendaulx, tout lequel harnoiz dessusdit pour chevaulx et chevaliers, faiz et ordonnez par la manière que dit est, n'a point esté offert par l'ordonnance du Roy

1. Arondelle, espèce de petit bouclier (Du Cange).

nostre sire et de nosseigneurs les ducs de Berry et de Bourgogne; pour ce, pour paine et sallaire dudit *Colart de Laon*, par accort à lui fait par led. Colart de Tanques et argentier 32 l. p.; pour ce, pour toutes esdictes parties par quictance dud. *Colart de Laon*, donnée le IXe jour de Février 1387 51 l. 4 s. p.

Comptes de l'Argenterie du Roi. — KK, 19, f. 104 v° (1388).

III.

A *Colart de Laon*, paintre, pour avoir fait de son mestier pour le harnois du Roy, c'est assavoir : selle, chanfrain, pichière, dorés de fin or burny, et dessus ycelle doreure grosses tiges et rainceaux, teins les uns avec les autres de plusieurs couleurs, comme d'or, de rouge cler, de vert et de noir, ensuivans les couleurs que le Roy porte, et d'icellez branches rainceaux a esté fait si grant quantité que tout a esté emply, et le champ couvert en ensuivant la brodeure qui a esté faicte par *Robert de Varennes*, par quoy le dit *Colart*, en tant que le harnois, tant selle, pichière, chanfrain, avecques les decouppeures qui au harnois appartiennent, grandes et larges, faicte de cendal de fin or burny, et les rainceaux dessus diz raportans dessus lesdites decouppeures pour plus enrichir la chose; et avecques ce, parmy les fueillages et esleveures, qui sont de fin or et de couleurs que le dit seigneur porte, a en très grant quantité et sans nombre de besans ou fueillage voletans, de fin or pour faire la chose freimant[1]. Et aussi les pendans du cheval de chacun costé, trois d'un quartier de large, chacun estre de cendal doré de fin or burny. Et dessus ycellui cendal de branches eslevéez pareilles comme le harnois dessusdit, pour ce 100 frans.

1. *Fremer*, attacher, fixer, dit Du Cange.

Pour trois escus dorez de fin or burny, eslevez des parelz rainsseaux à très grant quantité de volans, et par derrière un ymaige de Notre Dame et un de saint George, fais d'enlumineure à l'envers des escus, pour lesdiz 3 escus, 24 franz.

A luy, pour deux grans ellez volans, bordéez, eslevéez et plumetéez tout de fin or, raportans à ladicte selle, 15 franz.

A lui, pour avoir doré de fin or, pour ledit seigneur, gantelez, bracelez et mains de fer, IIII rondelles, les dandin[1], les gros boullons dessus la couppe du cheval dorez, IIII lances, XII autres lances avecques les rondelles paintes à la devise du dit seigneur et des couleurs qu'il porte, pour ce 20 franz.

A lui, pour un tymbre d'un tigre séant, molé de cuir et esmolé à son ront, et doré de fin or burny les frisseaux[2] et le poil, par tout où il appartient, faire d'autre or soudis, eslevé et decoppé par manière de poil, ledit tigre séant sur une terrasse dont il y a plusieurs rainceaux et genestez de la devise dessusdicte; et a ledit tigre une couronne ou col faicte si richement comme on a peu, garnie de pierrerie et de cristal, et de telles perlez comme il appartient, pour ce 24 franz.

A lui, pour un autre tymbre de deux elez rapportant aux claveaux[3] tenant au heaume, lesquelz sont plumettez d'or soudiz, rencoutré de fin or dudit mestier, et parmy ycelles plumeture semé de besans ou fueillages voletans des couleurs que ledit seigneur porte, et y avoit mis

1. *Dandin*, clochette qu'on met au cou des animaux, nommée ainsi à cause du son qu'elle rend par le mouvement continuel qu'elle fait (Du Cange).

2. C'est-à-dire la crinière frisée.

3. Et de l'auberc li rompi le clavel. — *Roman du* Renart, vers 27913.

auxdictes ellez tuyaux aux maistres plumes pour y mettre teles plumes comme il vouldra mettre, pour tout ce 20 franz.

A lui, pour un autre timbre nouvel qui a esté fait de deux pennes doréez de fin or pour ledit seigneur, pour le second jour de la feste, pour ce 8 franz.

Pour un autre harnois doré de fin or burny, pour Monseigneur d'Orléans, pour estre pareil de celluy du Roy, c'est assavoir : selle, pichière, chanfrain et toutes les appartenances qui y appartiennent, escu et pendans, pareillement fais comme cellui du Roy, et d'icelle mesme devise, pour ce 100 frans.

Pour avoir fait deux ellez pareilles à celles du Roy, lesquelles furent presques achevéez, et pour ce que le Roy ne voult pas porter les siennes, ne furent pas achevéez, pour le chaste et paine de l'ouvrier 20 franz.

A lui, pour avoir doré de fin or, pour ledit seigneur, gantelez, bracelez, main de fer, et IIII rondelles, les dandins, les gros boullons dessus la crouppe du cheval, IIII lances, XII autres lances avecques les rondelles paintes à la devise dudit seigneur, et des couleurs qu'il porte, pour ce 20 frans.

Pour un timbre de deux ellez raportant aux claveaux tenant au heaume, lesquelz sont plumettez d'or soudis de fin or dudit mestier, et parmy ycelle plumeteure semé de besans ou fueillages voletans des couleurs que ledit seigneur porte, et aussi auxdictes ellez avoir mis tuyaux pour y mettre telles plumes comme il vouldra mettre, pour ce 20 frans.

A lui, pour XXIIII housses d'escu de taffetas vert, dont les XII sont seméez de sierges de fin or eslevé, et les XII autres seméez pareillement de sierges d'argent avecques XXIIII petiz estandars; à chacun deux sierges;

c'est assavoir : aux XII d'or et aux autres XII d'argent, pour les XII de fin or, 3 frans pour pièce, valent 48 frans; et pour les XII autres d'argent, 2 frans pour pièce, valent 36 frans avecques les estandars, pour tout 84 frans.

Pour toutes les parties dessusdictes contenues en un roolle scellé du scel dudit *Colart de Laon* cy rendu[1] portant quictance 480 liv. t.

Comptes de l'Écurie du Roi. — KK, 35, f. 73 (1399-1413).

IV.

A *Colart de Laon*, paintre, demourant à Paris, pour avoir fait XVIII escussons, tant grans que petiz, de cendal et de toile, pour la litière où a esté porté à Saint Denis le corps dudit seigneur (le dauphin), de bateure[2], et pour trois tronçons de lance à porter led. corps, pour ce 48 s. p., par quictance faicte XIIIIe dud. mois de janvier (1401), valent 60 s. t.

Comptes de l'Écurie du Roi. — KK, 35, f. 47 (1399-1413).

PIERRE BALOCHES.

(1394-1399.)

On ne saurait, à voir les humbles besognes dont est chargé *Pierre Baloches*, s'il doit être classé parmi les artistes ou parmi les ouvriers. Mais nous avons appris, par maint exemple, que les artistes les plus renommés ne dédaignaient pas les ouvrages de la nature de ceux dont on trouve ci-après l'énumération. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que *Perrin Baloches*, après avoir peint la cage du perroquet de la Reine, les berceaux des princes, et les chaières de salle ou de retrait, eût été chargé de travaux plus dignes d'un véritable artiste. Il ne s'en rencontre pas, il est vrai, de ce genre dans les comptes que nous avons dépouillés; mais cela ne prouve

1. En marge est écrit : per rotulum continens quictanciam prout in textu.

2. Il n'y avait pas que de l'or de bateure; voir dans l'article du Glossaire des émaux de M. de Laborde, p. 161, des selles, des couvertures de chevaux et des *chambres* de bateure.

rien contre nôtre hypothèse. Dans tous les cas, le nom de cet artiste parisien, qui paraît avoir occupé une position en quelque sorte officielle à la cour de Charles VI, sera désormais signalé à ceux qui s'occupent des artistes français du Moyen Age. Or, si M. Vallet de Viriville l'avait cité dans des notes à peu près perdues dans le Bulletin de la *Société de l'Histoire de France*, cette mention avait passé inaperçue, car *Baloches* n'est même pas nommé dans le *Dictionnaire des anciens Artistes français*, de M. Bérard.

I.

A *Pierre Baloches*, paintre, pour avoir paint tout de neuf la caige au papegaut de la Royne[1], et en icelle avoir fait un grant guichet tout neuf, et livré III gobelès d'estain, III batonnèz feutrez fil d'areschal, et autres choses à ce nécessaires, comme contenu est en un certain roolle servant etc., pour toutes les parties particulières contenues en icellui et quictance dud. paintre, donnée le XXIIIIe jour d'Avril 1394 après Pasques,.... 60 s. p.

KK, 41, f. 33 v°. — Argenterie de la Reine.

II.

A *Perrin Balloches*, paintre, demourant à Paris, pour sa paine et salaire d'avoir repaint tout de neuf le bon berceul pour l'enfant, et y avoir mis tout de neuf un dossier pour le chevet dud. enfant, par marchié à lui fait le XXe jour de décembre 1396 par maistre Jehan Salaut..., a lui paié par vertu desd. mandement et roulle et quittance dud. paintre donnée etc... 16 l. p.

KK, 41, f. 118. — Argenterie de la Reine.

III.

A *Perrin Baloches*, paintre, demourant à Paris, pour avoir fait et livré pour monseigneur messire Loys de

1. M. Vallet de Viriville, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1859-60, XIV, p. 411, a cité la première ligne seulement de cet article. Il ne parle pas des autres.

France, deux chaières, c'est assavoir : l'une de salle, et l'autre de retrait; celle de salle, painte de finnes couleurs, couverte de cuir vermeil, escorchiée, frangiée de franges de soye, et garnie ainsi comme il appartient; et celle de rettrait, couverte de drap vermeil, ainsi comme il appartient, pour ce, le XXIe jour de may (1399) 8 l. 16 s. p.

A lui, le 28e jour de septembre ensuivant, pour avoir reffait et mis à point de nouvel, de son mestier, le berceul de parement de monseigneur messire Jehan de France, lequel berceul estoit moult empirié et dommagié de tous costez, et a convenu ratiffier et oster la vieille painture jusques au boys, et reprandre tout environ[1] d'argent doré, de fin asur, et d'autres fines couleurs, pour tout ce avoir fait bien et proprement 12 l. p.

Pour ces deux parties XX l. XVI s. p. a lui paiez par vertu desd. lettres de mandement et roulle cy-devant rendus, comme dit est, et par quittance d'icellui Perrin, donnée le 19e jour de juillet 1399, cy rendue, pour ce 20 l. 16 s. p.

KK, 41, f. 180 v°. — Argenterie de la Reine.

IV.

A *Perrin Baloches,* paintre, demourant à Paris, pour deux chaières de salle, paintes de finnes couleurs, garnies de cordouen[2] vermeil escorchié, à le devise de la Royne et de Monseigneur messire Loys de France, l'une pour led. sieur, et l'autre pour madame Michielle de France, au prix de 7 l. 4 s. p. la pièce, valent 14 l. 8 s. p. paiez..... par quittance dud. paintre du 23 Avril 1399 cy rendue 14 l. 8 s. p.

KK, 41, f. 245. — Argenterie de la Reine.

1. Tout autour.
2. Cordoan, cordouan, espèce de cuir qui vient de Cordoue (Du Cange).

V.

A *Pierre Baloches*, paintre, demourant à Paris, pour une chayère de sale, painte de fines couleurs, à la devise du Roy et de la Royne, garnie de cordouan vermeil escorchié, à genestres et à moron (mouron), armoyée aux armes de madame la duchesse de Bretaigne, baillé et delivré aux gens de lad. dame, pour ce, le pénultième jour de mars, 9 l. 12 s. p. à lui paiez par vertu d'icelles lettres de mandement, et par sa quittance faicte le 29e jour de juillet 1402 cy rendue à court, pour ce, 9 l. 12 s. p.

KK, 42, f. 46. — Argenterie de la Reine.

GIRART DE BLAMMETEAU.

(1401-1403.)

Le nom de ce peintre était resté inconnu jusqu'à ce jour. L'abbé Coffinet cite, dans ses *Peintres-verriers* de Troyes, un certain *Jehan Blanc-Mantel* qui travaillait, en 1420, aux verrières de la chapelle de la Conception dans l'église cathédrale et qui n'est certainement pas notre *Girart*. *Girart de Blammeteau* paraît avoir été attaché particulièrement au service d'Isabeau de Bavière. Son nom ne se rencontre que dans le compte de l'Argenterie de la Reine qui porte la cote KK, 42, et qui va de 1393 à 1403.

I.

F. 57 v°. — A *Girart de Blammeteau*, paintre, demourant à Paris, pour sa peine et salaire d'avoir paint de fin or bruny un berceul et une bersouere pour madame Katherine de France[1], pour ce, le 28 Octobre (1402) . 20 l. p.

1. Charles VI eut d'Isabeau de Bavière douze enfants. Ceux qui sont nommés ici sont Catherine, née le 27 octobre 1401, mariée en 1420 à Henri V d'Angleterre; les ducs de Guyenne et de Touraine étaient nés, le premier, nommé Louis, le 22 janvier 1396, il mourut le 18 décembre 1415; le second, Jean, le 31 août 1398, mort le 5 avril 1416; madame de Bretagne est probablement Jeanne, née le 24 janvier 1391, mariée à Jean VI, duc de

A lui, pour avoir paint 4 chayères de sale, l'une pour mons. de Guyenne, la 2e pour mons. de Touraine, la 3e pour madame de Bretagne, et la 4e pour madame Michielle de France, pour ce, pour chacune d'icelles 40 s. p., valent, le 10e jour de janvier, 8 l. p.

A lui et pour 2 autres chayères qu'il a pareillement paintes pour la Royne d'Angleterre, l'une de sale et l'autre pour actourner, pour ce, 4 l. p. Somme : 32 l. p.

II.

F. 105 v°. — A *Girart de Blammeteau*, paintre, demourant à Paris, pour avoir paint de fin or une eschielle à 4 eschillons pour le chair de la Royne, pour ce, 4e jour de Mars, 72 s. p.

A lui, pour avoir paint de fines couleurs deux chaières pour nosseigneurs les ducz de Guienne et de Touraine, à leurs armes, de pluseurs couleurs, pour ce, 4 s. p.; et pour les fustz desd. 2 chaières 64 s. p., pour tout, le dernier jour de janvier (1403), 7 l. 4 s. p.

A lui, et pour avoir fait, paint, de fin or bruny, un berseul et une bersouère pour Monseigneur messire Charles de France dernier né[1], par marchié fait avecques luy led. jour, 16 l. 4 s. p.

Pour ces 4 parties 17 l. p. à lui paiez par vertu d'icelles lettres devandites, escriptes en la fin dud. roolle, comme dit est, sur la première partie de ce chappitre, et comme il appert par trois quittances dud. *Girart*, la première donnée le 5e jour de novembre l'an 1402, contenant 4 l. 10 s. t., la 2e donnée le 6e jour de mars ensuivant, aud. an, contenant 20 l. 5 s. t., et la 3e donnée

Bretagne. Michelle de France, qui épousa Philippe le Bon, duc de Bourgogne, vint au monde le 11 janvier 1394.

1. Charles VII, né le 22 janvier 1403.

le 7e jour de may ensuivant, l'an 1403, contenant 9 l. t., cy rendus à court, pour ce 27 l. p.

JEHAN DE HANONS.

(15 janvier 1413.)

A *Jehan de Hanons*, paintre, pour une livre de fin azur que mond. seigneur (le duc de Berry) a fait prandre pour lui le 15e jour de janvier (1413), 13 l. 10 s. t.

KK, 250, f. 76 v°. — Trésorerie du duc de Berry (1413-14).

JEHAN NARE.

(4 février 1413.)

A *Jehan Nare*, peintre, demourant à Paris, 9 l. t. que deue lui estoient pour avoir paint, aux armes et devise de Monseigneur et d'autres seigneurs de son hostel, 8 cierges de cire vierge blanche pour le jour de la feste de Chandeleur 1413, par marchié fait à lui par *Michel Saumon*, paintre de mond. seigneur, pour ce par quittance dud. *Jehan*, faicte le 4e jour de février oud. an 1413, cy rendue à court, 9 l. t.

KK, 250, f. 78 v°. — Trésorerie de Jehan duc de Berry (1413-14).

HERMANT DE COULOIGNE.

(1419.)

A *Hermant de Couloigne*, peintre, pour sa peine et salaire d'avoir blanchy les galeries de l'hostel de Saint-Pol à Paris, par commandement d'Alizon, ced. jour, par cedule et quictance, 32 s.

KK, 49, f. 39 v°. — Menus plaisirs de la Reine (1416-17).

HENRI D'ENTRESQUE.

(1419-22.)

M. Jal a connu le nom de ce peintre par le registre même dans lequel nous relevons les articles suivants. Il lui a donné une place dans son *Dictionnaire*. C'est la seule mention qu'on connaisse de *Henry d'Entresque*. On remarquera que l'artiste a successivement dans les trois articles suivants trois titres différents : peintre demeurant à Bourges, peintre de monseigneur le Régent, c'est-à-dire du dauphin, duc de Berry, devenu roi sous le nom de Charles VII à la mort de son père (septembre 1422), et peintre du Roi. M. Bérard dans son *Dictionnaire des artistes français* a commis une méprise quand il dit que le duc de Berry, régent de France, le nomma son peintre ordinaire en 1415 et qu'il devint plus tard, en 1423, peintre du Roi. Le duc de Berry, en 1415, est encore le frère de Charles V qui ne meurt que l'année suivante, tandis que le dauphin Charles ne devint duc de Berry qu'en 1416; c'est lui seulement qui prit *Henri d'Entresque* à son service.

I.

A *Henry d'Entresque,* paintre, demourant à Bourges, 261 l. t., c'est assavoir : pour avoir paint deux hernoiz de cuir pour couvrir deux chevaulx, l'un aux armes de mond. seigneur, et l'autre à sa devise, faiz de fin or et de fines coulleurs, 150 l. t.

Et pour la painture de deux cotes d'armes, d'un cent de panonceaux, et de deux bannières de trompectes 111 l. t., lesd. choses faictes et livrées par led. Henry aud. escuier es moys d'Aoust et Septembre 1420 pour le fait de mond. seigneur, lesquelles parties font ensemble lad. somme de 261 l. t., à lui paiez comme il appert par quittance donnée le 8e jour de novembre 1426, pour ce cy rendue, 261 l. t.

KK, 53, f. 26. — Comptes de l'écurie (1419-1422).

II.

A *Henry Dantresque*, peintre de mond. Seigneur le Régent, la somme de 1000 l. t. qui deue lui estoit pour 70 escuz d'or, par marchié et contrault fait avec lui par led. Frotier, pour le drap, façon et estoffe, tant de tiercelin que de frenges, lac de soye et autres choses appartenantes à trois bannières de trompettes et 4 cottes d'armes faictes aux armes de mond. seigneur, pour ce, par sa quictance faicte le 16e jour dud. mois de juillet 1422, 1000 l. t.

KK, 53, f. 126 v°. — Comptes de l'écurie (1419-1422).

III.

A *Henry D'Antresque*, paintre du Roy notre seigneur, demourant à Bourges, 131 l. t. qui deue lui estoit, c'est assavoir : pour avoir fait et paint aux armes dud. seigneur quatre banières de trompettes, dont l'une est de guerre, garnies de franges et de cordons, pour drap, painture, franges, cordons et façon, pour chacune 10 escuz d'or, au pris de 30 s. t. chacun escu, valent 60 l. t. Item, semblablement, pour avoir fait et paint, aux armes d'icellui seigneur, trois costes d'armes sur cendal tiercelin, pour chacune coste 10 escuz d'or, valent, au pris dessus dit, 45 l. t. Item, pour avoir pareillement paint 3 lances des trois couleurs que porte le Roy nostred. seigneur, c'est assavoir : rouge, blanc et pers[1], 6 l. t., et aussy pour avoir repaint le chariot d'armeures qui estoit aux armes de Mons. le Daulphin, aux armes de France, 20 l. t. Pour ce, pour icelles parties, par quictance dud. *D'Antresque* faicte le ... jour de ... 131 l. t.

KK, 53, f. 161. — Comptes de l'écurie (1419-1422).

Le nom de l'artiste mentionné dans l'article suivant peut se lire aussi bien *Nerezèque* que *Nezerèque;* mais aucune de ces deux

1. C'est-à-dire bleu, blanc et rouge.

formes ne nous paraît satisfaisante. Ne faudrait-il pas plutôt reconnaître, sous cette orthographe vicieuse, *Henri Dentresque* qui figure dans le même registre et qui reparaîtrait ici sous un nom estropié par le scribe? Cette identité nous semble très-probable, car *H. Dentresque* est aussi de Bourges et travaille également, d'après les articles déjà reproduits, à des harnachements de chevaux. Le nom *Entresque* est déjà bizarre. Serait-ce une modification du nom de lieu *Entraigues* qui existe en France et notamment en Poitou?

A *Henry de Nezerèque*, paintre, demourant à Bourges, pour avoir fait et paint quatre costes d'armes armoiées des armes de mond. seigneur que a tailliées, comme dit est cy devant, Pierre Meynier, cousturier, et aussy y avoir paint deux hernoiz de chevaulx, l'un armoié, et l'autre à la devise dud. seigneur, pour ce, par sa quittance donnée le 6 juing 1420, cy rendue, 60 l. t.

KK, 53, f. 25 v°. — Comptes de l'écurie du Roi (1419-1422).

GEORGES GONDIN.

(Janvier 1419.)

A *Georges Gondin*, paintre, demourant à Selles[1], la somme de 70 l. 10 s. t. qui deuz lui estoient pour 433 panonceaulx à la devise de mond. seigneur pour mectre en lances, par lui faiz et pains, trouvé toilles et couleurs, et baillez et livrez pour mond. seigneur, pour cecy, par quittance donnée le 22 janvier 1419, cy rendue, 70 l. 10 s. t.

A lui, pour avoir baillé et livré 126 autres panonceaux pour pendre aux lances de mond. seigneur, au pris de 3 s. 4 d. t. la pièce, vallent, par quittance de ce par lui faicte le 10 juing 1420, cy rendue, 21 l. t.

KK, 53, f. 20. — Comptes de l'écurie (1419-1422).

1. C'est probablement la ville de Selles, en Berry. Nous sommes à l'époque où la Cour de France est réfugiée à Bourges ; et on a vu, par les citations précédentes, que nombre des artistes employés par le dauphin, qui devint plus tard Charles VII, habitaient la ville de Bourges.

HUGUES HUGUENIN.

(Janvier 1419.)

A *Hugue Huguenin,* paintre, demourant à Lyon, la somme de 47 l. t. qui deuz lui estoient, c'est assavoir : pour avoir fait et livré de son mestier, ou mois de janvier 1419, pour mond. seigneur, trois panonceaulx sur cendal tercelin, au mot et devise de mond. seigneur (le dauphin), de fin or, fin argent et azur, comme il appartient, 39 l. t., et pour avoir paint deux lances à la devise de mond. seigneur, et des trois couleurs que porte mond. seigneur, et baillé les fusts et franges, pour ce 8 l. t., lesquelles parties font lad. somme de 47 l. t., à lui paiez par quittance donnée le 9e jour de février oud. an cy rendue, et, pour ce faire, led. paintre a reçeu dud. escuier 4 aulnes de satin tiercelin des trois couleurs et 3 onces de frenges de soye meslées d'or, 47 l. t.

KK, 53, f. 20 v°. — Comptes de l'écurie du Roi (1419-1422).

PIERRE DE BRUNY.

(22 avril 1420.)

A *Pierre de Bruny,* paintre, demourant en Avignon, 14 l. t. qui deuz lui estoient pour avoir fait et paint de son mestier la brodeure d'un hernois de cuir à armer un cheval, laquelle brodeure et hernois est semée d'escussons d'azur bordez d'argent, et une licorne d'argent dedens chacun escusson, et tout ce par marchié fait avecques led. *Piètre,* pour ce, par sa quictance donnée le 22 Avril 1420, cy rendue, 14 l. t.

KK, 53, f. 21. — Comptes de l'écurie du Roi (1419-1422).

BERTRAND DE LABARRE.

(4 may 1420.)

A *Bertrand de Labarre*, peintre, demourant en Avi-

gnon, la somme de 140 moutons d'or qui deuz lui estoient pour avoir fait de sond. mestier pour mond. seigneur, ou mois d'Avril 1419, de fines coulours et de fin or et argent, les choses qui ensuivent, c'est assavoir : deux grans estandars à la devise et mot que porte mond. seigneur dedans lesd. estandars, à ung saint Michiel tout armé qui tient une espée nue et fait manière de tuer ung serpent qui est devant lui, et est led. estandart semé du mot que porte mond. seigneur, de lettres de fin or, et pour chacun estandart 24 moutons d'or, estimez chacune pièce à 50 s. t. de la monnoie de France ; et pour deux panonceaux pour mectre en la lance de mond. seigneur qui sont faiz à la devise d'un bras armé qui tient une espée nue, 8 moutons d'or ; et pour une couverture pour ung cheval de parement, 20 moutons ; et pour 3 costes d'armes, pour chacune 8 moutons ; et pour 5 bannières de trompettes, chacune 8 moutons ; vallent et montent lesd. parties ensemble lad. somme de 140 moutons d'or qui sont estimez, à valleur de 50 s. t. pour mouton, 350 l. t., à lui paiez comme il appert par sa quictance donnée le 4e may 1420 cy rendue, 350 l. t.

KK, 53, f. 21 v°. — Comptes de l'écurie du Roi (1419-1422).

HAMÉS POULEVRIN.

(1420.)

A *Hamés Poulevrin*, paintre, Guillemin Johannet et Thomas Ferme, demourans à Poictiers, la somme de 18 l. t. qui deue leur estoit, c'est assavoir : audit *Hamés*, pour avoir paint et vernissé 3 lances pour mond. seigneur, 9 l. t.

KK, 53, f. 84 v°. — Comptes de l'écurie (1419-1422).

ROBIN DELISLE.

(26 avril 1421.)

A *Robin de Lisle,* paintre, demourant aud. lieu d'Angiers, 310 l. t. à lui deus pour avoir fait et livré huit bannières de guerre sur bougueran pers, et armoyées aux armes du Roy notre seigneur, et de mond. seigneur le Régent, c'est assavoir : quatre du Roy notred. seigneur, et quatre de mond. seigneur, toutes batues d'or party, et pour avoir paint trois banières de trompilles[1] sur tiercelin, batues de fin or; et pour avoir fait et livré 650 pennonceaulx à lance sur toille, à la devise de mond. seigneur, tous batuz d'argent, et ung estandart sur tiercelin de trois couleurs, à la devise de mond. seigneur, c'est assavoir : à un saint Michiel armé, semé au long de letres batues d'or, et toutes les choses dessus dictes faictes à huille, bien et richement comme il appartient, et tout par marchié fait avec led. *Robin,* et par quittance de lui faicte le XXVIe jour dud. mois d'Avril, cy rendue, 310 l. t.

KK, 53, f. 85 v°. — Comptes de l'écurie du Roi (1419-1422).

M. Bérard dans son *Dictionnaire des artistes français* résume cet article. Il nous a été impossible de le retrouver dans les ouvrages d'E. David auxquels il renvoie, sans rien préciser. Voy. aussi le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* de M. C. Port, à DELISLE.

RICHART.

(14 mai 1421.)

A maistre *Richart* le paintre, demourant à Poictiers, la somme de 9 l. t. qui deue lui estoit pour avoir livré

1. *Trompille,* trompette et celui qui en sonne, crieur public (Du Cange).

et paint de couleur perse six fustz de lance bailliez et livrez aud. escuier, oudit mois de Mars derrenièrement, pour ce, par quictance dud. maistre Richart faicte le 14e jour dud. mois de May 1421, cy rendue, 9 l. t.

KK, 53, f. 86. — Comptes de l'écurie du Roi (1419-1422).

M. Bérard cite un *Richard*, peintre d'ornements et d'armoiries de la ville de Poitiers au XIVe s., chargé en 1390 de restaurer la grosse horloge et de peindre neuf bannières pour la décorer. Il ne serait pas impossible que ce fût le même artiste qui travaillait en 1421 pour l'écurie du Roi et y peignait des bois de lances.

HANCE.

(1422.)

A *Hance*, le paintre, pour avoir paint et armoyé led. cierge du Roy à ses armes et devises, pour ce led. jour de la Chandeleur (1422), 32 s. p.

A luy, pour une livre de cyre vermeille achetée de lui pour le seel de secret en tout led. moys de février, pour ce samedi 28e et derrenier jour dud. moys, le Roy au boys de Vinciennes 5 s. 4 d. p.

KK, 33, f. 41 ve. — Comptes de l'hôtel (1421-22).

JACOB DE LITEMONT.

(1463-1465.)

Jal a déjà signalé dans son *Dictionnaire* les articles du compte de l'écurie de 1463-65 coté KK, 65, relatifs à cet artiste; mais il se contente de les analyser très-sommairement. Il semblerait par les mentions qui suivent que *Jacob de Litemont* eût tenu un rang distingué parmi les artistes de son temps, et notamment à la cour de Louis XI. Aux articles extraits du registre KK, 65, je joins deux mentions tirées du compte de la vente des biens de Jacques Cœur, dans lesquelles on trouve la mention d'un artiste nommé *Jacob* tout court. J'ai pensé qu'ils pouvaient peut-être s'appliquer à *Jacob de Litemont*. Ce *Jacob* prend en effet le titre de peintre du Roi, et les dates rendent notre hypothèse fort

F. 97 v°. — A *Jacob de Litemont*, paintre du Roy notre seigneur, la somme de 36 l. t. c'est assavoir : pour ses façons et estoffes d'avoir paint en chacun desd. deux estandars, d'un costé et d'autre, l'ymaige Saint-Michiel, ung dragon, une terasse avecques ung grant soleil et plusieurs petiz, de fin or batu, gectans leurs raiz, tout au long d'iceulx estandars, 24 l. t., qui est au feur de 12 l. t. la pièce, et pour avoir fait de fin or batu en chascun desd. deux pannons, d'un costé et d'autre, ung grant soleil gectant ses raiz tout au long d'iceulx 12 l. t., qui est au feur de 6 l. t. la pièce, pour cecy, par vertu dud. 7me roole et quictance rendue ou chappitre de mises pour le Roy sur la première partie de luy faisant mention, servant cy pour lad. somme de 36 l. t.

Les articles suivants se rapportent-ils à Jacob de Lytemont? Cela semble assez vraisemblable, mais les preuves positives manquent.

Jacop, le paintre, soit adjourné pour veoir adjuger le prouffit d'un deffault sur la demande à lui faicte de 202 escuz qu'il doit pour biens prins par lui en l'argenterie.

KK, 328, f. 435. — Compte de la vente des biens de Jacques Cœur (1453).

Comme *Jacob*, paintre du Roy, ait esté adjourné par Jehan Dreux, sergent royal, à comparoir par devant moy au 28e novembre dernier, pour veoir adjuger le prouffit d'un deffault par moy donné contre luy, le 16e novembre dernier, sur la demande à luy faicte de la somme de 152 escuz 4 s. 8 d. t. pour draps, pelleterie et autres choses par lui prinses en l'argenterie, ainsi qu'il appert par les papiers d'icelle argenterie sur laquelle demande led. *Jacob*, par appoinctement à luy

fait et prefigé par maistre Pierre Granier, mon surrogué, dès le 29 juin dernier, avoit eu terme et délay pour informer mond. surrogué de certains paiemens, comptes et acquictz par lui aléguez à l'encontre de lad. demande jusques au 15 juillet suivant, auquel 15e jour, ne depuis, il ne s'estoit comparu ne présenté, et pour ce l'avoie mis en deffault led. 16 novembre, et avoit esté adjorné comme dessus à veoir adjuger le prouffit dud. deffault aud. 18 décembre dernier, auquel 28e jour led. *Jacob* n'est venu ne comparu ne autre pour luy, et pour ce l'ay mis en deffault, par le moien duquel deffault et de l'autre deffault précédent j'ay forclox et débouté led. *Jacob* de ses preuves, et, en ce faisant, l'ay condempné à paier et bailler récemment et de fait lad. somme de 152 escuz 4 s. 8 d. t. à Briçonnet receveur.

KK, 328, f. 469. — Compte de la vente des biens de Jacques Cœur (1453).

JEAN NICOLAS ET LOYS D'ANDREA.

(1453.)

L'article suivant, extrait du compte de la vente des biens de Jacques Cœur, KK, 328, fol. 190, bien qu'il ne soit pas d'une rédaction très-claire, paraît attribuer à *Jean Nicolas* et à *Loys d'Andrea*, probablement un Italien, les peintures de la loge neuve de Montpellier. On sait qu'une loge est en général une galerie ou salle couverte, mais non fermée par des murs ou par des fenêtres, comme la *Loggia dei Lanzi*, à Florence, ou les Loges du Vatican, à Rome. Il s'agit probablement ici d'un édifice construit par Jacques Cœur pour servir de lieu de réunion aux marchands, ou de Bourse.

Item, j'ay fait visiter par cinq ou six paintres les painctures de la loge neufve de Montpellier, lesquelx en ont fait leur rapport ainsi qu'il appert par instrument signé de Granier, rendu sur la partie desd. peintures du compte de *Jehan Nicolas* et *Loys d'Andrea*.

(Le rapport n'est pas inséré ici.)

NICOLAS D'AMIENS.

(1464.)

Parmi les nombreux artistes qui portèrent au moyen âge le nom de Nicolas et que M. Bérard a énumérés dans son Dictionnaire, je n'en vois pas un seul auquel l'article suivant puisse convenir. *Nicolas d'Amiens* est donc un nouveau nom dans l'histoire de la peinture française. Je trouve bien un certain *Nicolas le Picard* qui va se fixer à Avignon en 1509; mais à cette date notre artiste devait être bien vieux, et on ne s'éloigne guère de sa patrie pour fonder un nouvel établissement à soixante-dix ans. Tout au plus pourrait-on supposer des liens de parenté entre *Nicolas* d'Amiens et *Nicolas* le Picard, et encore serait-ce pure hypothèse.

A *Nicolas D'Amiens,* paintre, demourant à Paris, la somme de 20 l. t. contenue oudit septiesme roolle pour avoir fait et assiz de fin or batu sur lesd. quatre bannières 24 grans fleurs de liz, c'est assavoir : en chacune six, trois de chacun costé, au pris de cent solz tournois pour chacune bannière, pour or et façon; pour cecy, par sa quictance escripte le 14 may 1464 cy rendue, 20 l. t.

KK, 65, f. 40. — Comptes de l'écurie (1463-65).

YVON FOURBAULT.

(1464.)

A *Yvon Fourbault,* paintre, demourant à Paris, la somme de 8 l. 5 s. t. qu'il devoit avoir par marchié fait avecques lui pour paindre lesd. deux banières, ainsi que icelui seigneur avoit devisé et ordonné, c'est assavoir : en l'une, d'une part et d'autre, l'ymaige de Notre Dame d'Aix; en l'autre, d'une part et d'autre, l'imaige Saint-Denis et ses deux compaignons martirs, à lui paiée par vertu dudit unziesme roole et quictance cy rendue, pour cecy 8 l. 5 s. t.

KK, 65, f. 36. — Comptes de l'écurie (1463-65).

JEHAN DE LAVAL.

(1464.)

A *Jehan de Laval,* paintre de monseigneur le duc de Berry[1], la somme de cent dix solz tournoiz contenue ou douziesme derrenier roolle du Roy notre dit seigneur, pour sa façon et estoffes d'avoir fait de fin or batu, ou mois de Septembre 1464, deux grans soleilz gectans rayes sur ung guidon de taffetas vermeil, pour l'enseigne du cappitaine des gens de la garde du corps dud. seigneur, pour ce, par quictance dud. de Laval escripte le 28 sept. oud. an 1464, cy rendue 110 s. t.

A *Johannes de Laval,* paintre de monseigneur le duc de Berry, la somme de quatre livres tournois contenue oud. 7e roolle, pour la façon et estoffes d'avoir fait et assiz de fin or batu sur l'un desd. panons de guerre, d'ung costé et d'autre, ung grant soleil gectant rayes, pour ce, par sa quictance escripte le 18 may 1464, cy rendue 4 l. t.

KK, 65, f. 67 v° et 107. — Comptes de l'écurie du Roy (1463-65).

JEHAN DELAUNAY.

(1469.)

Jal a publié un long et très-important article sur *Jehan Delaunay*, de Tours. Il est extrait du registre même où nous avons relevé la mention suivante (voy. fol. 115 v°). Dans cet article il est question d'un chariot branlant à l'usage de la Reine que l'ar-

1. Il s'agit ici du second fils de Charles VII, du frère de Louis XI, né le 28 décembre 1446, mort en mai 1472. A son avénement, en 1461, le roi Louis XI lui avait donné pour apanage le duché de Berry, qu'il changea plus tard contre celui de Guyenne (1469). Il semble résulter de ces articles que le duc de Berry avait pris pour emblème un soleil avec ses rayons.

tiste est chargé de transporter de Tours à Amboise. C'est peut-être le même que celui qui est cité dans l'article suivant. Au surplus la peinture du chariot est un des moindres travaux de *Delaunay* dans le texte publié par Jal. M. Grandmaison retrouve, en 1472, *Delaunay* faisant deux plans sur parchemin du boulevart Saint-Etienne pour la somme de 27 s. 6 d. t. C'était donc un homme d'une certaine notoriété, et il mérite d'occuper une petite place dans la brillante pléiade des artistes tourangeaux.

A *Jehan de Launoy*, painctre, demourant à Tours, pour avoir paint lesd. quatre pommes et partie dud. charyot qui estoit tout despaint, pour ce, par vertu dud. roole (janvier 1469) 60 s. t.

KK, 68, f. 108. — Hôtel de la Reine (1469-1471).

JEHAN BOURDICHON.

(1478-1508.)

Les passages suivants ont échappé à MM. Douet d'Arcq, de Laborde, Jal, qui ont publié la plupart des articles portés sur nos comptes dans les *Archives de l'Art français* (IV, 1-20), la *Renaissance des Arts* (I, 172-182) et le *Dictionnaire critique*. Après eux, M. Grandmaison, dans les *Arts en Touraine* (p. 55), puis dans les *Nouvelles Archives* (1872, p. 146), a donné la publication de plusieurs actes relatifs à *Bourdichon*, par lui découverts dans les Archives de Tours, et a déterminé approximativement la date de sa mort.

Les extraits qui suivent ne sont en quelque sorte qu'un résidu négligé par nos prédécesseurs ou des fragments échappés à leurs investigations. On ne s'étonnera donc pas qu'ils offrent pour la plupart peu d'importance. Si rien ne doit être négligé de ce qui concerne nos artistes du Moyen Age, à bien plus forte raison ce principe doit-il être appliqué quand il s'agit d'un homme considérable par sa position et par son talent. D'ailleurs, grâce aux publications de nos prédécesseurs, les œuvres et la biographie de *Bourdichon* commencent à être connues, et le rôle qu'il a joué sous plusieurs règnes successifs, comme peintre du Roi, depuis Louis XI jusqu'à François Ier, lui assigne une place exceptionnelle à la tête de l'école de Tours, sinon à côté, du moins tout près de Jean Fouquet.

I.

(1483-84.)

A *Jehan Bourdichon*, enlumineur de lad. dame (la Reine), la somme de 6 l. 10 s. t. à lui ordonnée par lad. dame durant sa maladie [1], pour quatre ystoires qu'il a faictes pour le plaisir de lad. dame, c'est assavoir : deux ystoires de sainct Grégoire et deux de Notre Dame de Pitié, pour cecy par quictance dud. *Bourdichon* cy rendue 6 l. 10 s. t.

KK, 69, f. 63 v°. — Trésorerie de la Reine, Charlotte de Savoie (1483-84).

II.

A *Jehan Bourdichon*, enlumineur et paintre du Roy notre seigneur, demourant à Tours, la somme de 32 l. 10 s. t. pour ses paine et sallaire d'avoir fait faire de boys la stature, représentacion et figure de lad. feue dame et le visaige de lad. figure, paint selon sa semblance et de la grandeur de lad. dame, au mieulx que possible lui a esté, et selon le devis à lui fait pour mectre sur le lit de parement à l'entrée de Cléry, où lad. dame a esté enterrée, pour cecy, par quictance dud. *Bourdichon*, signée du seing manuel de maistre Anthoine Bayart, notaire et secrétaire du Roy nostre sire, le 8e jour de janvier 1483 (1484), cy rendue, montant 55 l. 15 s. t., cy employée pour lad. somme de 32 l. 10 s. t. et en la

1. Charlotte de Savoie mourut à Amboise le 1er décembre 1483, trois mois après Louis XI. L'important inventaire de ses meubles, joyaux et objets d'art, inventaire publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* par M. Al. Tuetey, la protection qu'elle accorda à divers artistes, à *Bourdichon*, comme à *Delaunay*, prouvent que cette princesse aimait et encourageait les arts. Il est curieux et touchant de voir notre artiste employer son talent à la distraire pendant sa dernière maladie avant de le consacrer à décorer ses funérailles.

partie ensuiv. pour 12 l. t., pour cecy lad. somme de 32 l. 10 s. t.

Aud. *Bourdichon*, la somme de 12 l. t., tant pour avoir fait troys ou quatre patrons au plus près de la semblance de lad. feue dame et selon le devis à luy ordonné, en divers habitz, pour ce que bonnement on ne savoit en quel estat seroit faicte lad. stature, que pour ung voyage par led. *Bourdichon* fait d'Amboyse à Bloys devers madame d'Orléans l'aisnée pour avoir son advis desd. choses, tant aussi pour reffaire ung des bras de lad. stature pour tenir le septre royal, que pour avoir fait une saincture de noir en la voulte où est en sépulture le corps de lad. dame, et y avoir mis ses armes, pour cecy, par quictance dud. *Bourdichon* rendue sur la partie précédente, montant 55 liv. 15 s. t., illec employée pour 32 l. 10 s. t., cy pour lad. somme de 12 l. t., et encores cy après pour le reste montant 11 l. 5 s. t., pour cecy lad. première somme de 12 l. t.

KK, 69, f. 116 v°. — Trésorerie de la Reine (1483-84).

A *Jehan Bourdichon*, paintre, demourant à Tours, la somme de 11 l. 5 s. t. pour ung grant chasseiz de boys pour tendre led. poèle, et quatre lances qu'il a envoyé quérir de Cléry à Orléans pour porter led. poèle, et icelles semées de fleur de liz et des armes de lad. dame, et pour avoir painct de noir lesd. chasseiz, pour cecy, par quictance dud. *Bourdichon* randue sur la 28e partie précédente, lad. somme de 11 l. 5 s. t.

KK, 69, f. 122 v°. — Trésorerie de la Reine (1483-84).

III.

A *Jehan Bourdichon*, pour avoir tant or, azur, que autres coulleurs servans à son mestier, pour faire et pourtraire les choses que led. seigneur cy après ordonnera, et aussi pour soy entretenir plus honnestement en

son service, pour ce ycy, par vertu dud. roole et de sa quictance cy randue, lad. somme de 170 l. t.

KK, 76, f. 61 v°. — Comptes des menus plaisirs du Roi (1490-91).

Cet article avait échappé aux recherches de MM. Douet d'Arcq et Vallet de Viriville qui ont publié, au commencement du 4e volume des anciennes *Archives*, plusieurs articles tirés du même registre.

IV.

A *Jehan Bourdichon*[1], paintre dud. seigneur, la somme de 125 l. 10 s. t. à lui ordonnée pour son payement de semblable somme, laquelle lui estoit comptée et restoit à payer par Adam Remy, naguères commis au payement de lad. escuyrie, alors qu'il fut deschargé d'icelle à cause des parties de son mestier qu'il livra sur le fait d'icelle escuirie le long de l'année finie le dernier jour de septembre 1507; dont sur ce, pour cette cause, ne luy avoit aucune chose esté payé par led. Adam Remy; pour cecy, par vertu dud. estat et de la quictance dud. *Jehan Bourdichon* cy rendue, la somme de 125 l. 10 s. t.

KK, 86, f. 26. — Comptes de l'écurie du Roi (1507-1508).

JEHAN POYET.

(1483-96.)

Les miniatures des *Heures* d'Anne de Bretagne ont rendu célèbre le nom de *Jean Poyet*. Un des articles que nous reproduisons est précisément relatif au payement de ces peintures. Après avoir contribué, avec *Bourdichon*, à rendre les derniers devoirs à Charlotte de Savoie, *Poyet* passa au service de la

1. Cet article est déjà donné dans les anciennes *Archives de l'Art français* (IV, p. 19) d'après la *Renaissance* de M. de Laborde et avec d'autres extraits du même registre, aussi relatifs à Bourdichon; mais, comme il était seulement analysé, il convenait de publier le texte en son entier.

femme de Charles VIII. Les *Archives de l'Art français* (I, 125, et VI, 66 et 406, et 2e série I, 296) et M. Grandmaison, dans ses *Documents inédits sur les arts en Touraine*, ont déjà donné quelques renseignements sur cet émule des *Bourdichon* et des *Fouquet*.

I.

A *Jehan Poyet*, paintre, demourant à Tours, la somme de 76 l. 15 s. t. pour 301 escussons aux armes de lad. dame, faiz de basture en papier lombart, pour actacher aux torches et luminaire, obsèques et funérailles de lad. dame, au pris de 5 s. t. chacun, pour cecy par quictance dud. *Poyet*, contenue et escripte en ung petit roole de parchemin, signée en la fin de Me Jehan Goyet, notaire et secrétaire du Roy, le 8 Avril 1483 avant Pasques, cy rendue, montant 158 l. 16 s. 8 d. t., servant pour ceste partie et pour les troys partyes ensuivantes, et pour cecy lad. somme de 76 l. 15 s. t.

Aud. *Poiet*, la somme de 64 l. 15 s. t. pour 518 petiz escussons aux armes de lad. feue dame, faiz de pareille estoffe que les précédens, qui, au pris de 2 s. 6 d. t. chacun escusson, montent à lad. somme de 64 l. 15 s. t., à lui paiée par sa quictance rendue sur la partie prouchaine précédente, pour cecy la somme de 64 l. 15 s. t.

A luy, la somme de 8 l. 6 s. 8 d. t. pour 200 autres escussons, faiz des couleurs, pour les torches et luminaire de lad. dame, au pris de 20 d. t. chascun escusson valent lad. somme de 8 l. 6 s. 8 d. t. paiée aud. *Poyet* par sa quictance rendue sur le roole dont en la 2e partie précédente est faicte mention, pour cecy, 8 l. 6 s. 8 d. t.

A luy, plus la somme de 9 l. t. pour 12 escussons de fin or et d'azur pour servir à mectre au grant autel et ès cierges d'environ le corps de lad. dame, au pris de 15 s. t. la pièce, montent ensemble à lad. somme de

9 l. t. payée aud. *Poyet* par sa quictance rendue sur led. roole, dont en la 3e partie précédente est faicte mension, pour cecy lad. somme de 9 l. t.

KK, 69, f. 123 ve et 124. — Trésorerie de la Reine (Charlotte de Savoie) (1483-84).

II.

A *Jehan Poyer*, enlumineur et historien, demorant aud. Tours, la somme de 153 l. 3 s. t. à luy ordonnée pour avoir faict esdictes Heures[1] vingt trois histoires riches, deux cens soixante et unze vignetes, et quinze cens versés, par marché faict avec lui par lad. dame, laquelle somme de 153 l. 3 s. 4 d. t. lui a esté payée, baillée et delivrée comptant par ce présent trésorier, par vertu desd. roolle et mandement, dont est faicte mencion, ainsi qu'il appert par sa quictance cy rendue, dactée le 29e jour de Aoust 1497, pour ce icy, 153 l. 3 s. 4 d. t.

KK, 85, f. 91 ve. — Trésorerie de la Reine (Anne de Bretagne) (1495-96).

JEHAN DE PARIS.

(1488-1508.)

Il s'agit très-certainement dans les deux articles suivants du fameux *Jehan Perréal*, dit *Jehan de Paris*, qui toucha à presque toutes les branches de l'art. On peut consulter sur lui le *Dictionnaire* de M. Bérard, le travail de M. Rolle, le livre de M. Renouvier et surtout l'ouvrage à peu près définitif de M. Charvet. M. Et. Charavay a réuni dans un tirage à part plusieurs lettres de *Jehan Perréal*, imprimées pour la première fois dans sa *Revue des Documents historiques*. L'énumération de ces divers travaux nous dispense d'entrer dans aucun détail sur la biographie d'un artiste peut-être un peu surfait, mais qui, en tout état de cause, a joué un rôle considérable dans l'art de la fin du xve et du commencement du xvie siècle.

1. Ce sont les célèbres *Heures* d'Anne de Bretagne reproduites en chromolithographie par la maison Curmer. Il semble que cet article de 153 livres 3 s. 4 d. t. comprenait toute la décoration du manuscrit. Certes le peintre n'était pas payé cher.

I.

(Septembre 1488 — Septembre 1489.)

Jehan de Paris, varlet de chambre de la Royne, reçoit pour ses gages et entreteinement au service de lad. dame la somme de 80 livres tournois par an.

KK, 81, f. 104. — Hôtel de la Reine (1488-89).

II.

A *Jehan de Paris*, paintre dud. seigneur, la somme de 10 l. t., laquelle lui a esté comptée et ordonnée pour la despense de son cheval des moys de juing et juillet en icelle année, dont sur ce ne lui avoit aucune chose esté payée par led. Adam Remy, pour cecy, par vertu dud. estat et de la quictance dud. *Jehan de Paris* cy rendue, lad. somme de 10 l. t.

KK, 86, f. 22. — Comptes de l'écurie du Roi (1507-1508).

PIERRE BRIDONNEAU.

(1495.)

A *Pierre Bridonneau*, paintre, demourant aud. Amboise, la somme de 41 l. 13 s. 4 d. t. pour avoir fourny de 250 escussons en papier, faiz aux armes dud. feu seigneur[1], iceulx escussons pour servir à mectre et atacher aux torches dessus dictes (pour l'enterrement du dauphin)..... (passage enlevé) autres lieux de lad. esglise...., au feur de 3 s. 4 d. t. chacune, payé à Amboise le 9 janvier 1495 41 l. 13 s. 4 d. t.

KK, 229, f. 90. — Trésorerie et obsèques du Dauphin (1495).

1. Anne de Bretagne eut de Charles VIII trois fils et une fille qui moururent en bas âge; son mariage avec Louis XII donna naissance à deux filles, Claude de France qui épousa François Ier, et Renée de France, duchesse de Ferrare.

ETIENNE DES SALLES, DIT LIVAIN.

(1499.)

A *Estienne des Salles,* dit *Livain,* paintre et victrier ordinaire dud. seigneur, la somme de 120 l. t. à luy ordonnée par icelluy seigneur et par son estat, dont cy devant est faicte mencion, pour ses gaiges par lui desserviz durant ceste présente, commençant et finissant comme dessus, que ced. présent commis luy a payée et baillée par vertu dud. estat cy rendu, comme par sa quictance dactée du 11e d'octobre oud. an 1499 aussi cy devant rendue, appert, pour cecy lad. somme de 120 l. t.

KK, 87, f. 130 v°. — Gages des officiers du Roi (1498-99).

JEHAN SEUCLAT[1].

(1507.)

A *Jehan Seuclat*[2], paintre dud. seigneur (le Roy), la somme de 82 l. t. que lui restoit de la somme de 182 l. t. laquelle lui a esté comptée et ordonnée pour son payement de toutes les parties de son mestier qu'il a faictes et livrées sur le fait de lad. escuyrie durant et le long de lad. année pour la paincture des devises qu'il a painctes et faictes de fin or sur une partie des estandars qui ont esté faiz en icelle année pour servir ès bandes des gentilshommes et archiers de la garde du Roy, et sur les bannières des trompetes et cottes d'armes des héraulx

1. M. de Laborde avait déjà publié, mais seulement par extrait, dans la *Renaissance* (I, 191) cet article, le seul qui ait conservé le nom de cet artiste. Nous avons jugé nécessaire de publier l'article en entier.

2. On peut lire aussi bien *Senclat* que *Seuclat.* Cependant il paraît y avoir plutôt *Seuclat.*

d'icelluy seigneur, dont du surplus montant 100 l. t. il a esté payé par led. Adam Remy, pour cecy par vertu dud. estat et de la quictance dud. *Jehan Seuclat* cy rendue, lad. somme de 82 l. t.

KK, 86, f. 19 v°. — Comptes de l'écurie du Roi (1507-1508).

§ II.

VERRIERS.

Je n'ai rencontré que deux mentions de verriers méritant d'être citées; la première est relative à la réparation générale des vitres de l'hôtel du duc d'Orléans, le frère de Charles VI, à Chaillot; la seconde nous donne le nom du peintre chargé de l'exécution des verrières de l'église des Célestins-lès-Soissons. Ces articles appartiennent tous deux au registre de la trésorerie de Louis, duc d'Orléans, coté, pour les années 1404-1405, aux Archives nationales KK, 267. Le premier se trouve au fol. 128; le second au fol. 123.

CLAUX LE LEU.

(1405.)

A *Claux Le Leu*, voeirier, demourant à Paris, 21 l. 9 s. 4 d. p. qui deubz lui estoient pour plusieurs parties, ouvrages et besoignes de sond. mestier par lui faictes et livrées en l'ostel dud. monseigneur le duc à Chailluiau, dont il a eu les pris d'argent escripz sur chacune des parties cy après : Premièrement, pour avoir descendu en la grant salle dud. hostel 14 vielz penneaulx de voerre, yceulx lavé, rappareillé et mis à point bien et deuement, ainsi qu'il appartient, et après rassiz en leurs places 4 s. p. pour le penneau, valent 56 s. p.

Item, pour avoir semblablement descendu, lavé, rappareillé et mis à point un autre penneau ou porche devant la petite salle, 4 s. p.

Item, pour trois vielz penneaux semblablement descenduz, lavez et mis à point en lad. petite sale, aud. pris de 4 s. p. le penneau, valent 12 s. p.

Item, pour un penneau de voerre neuf séant en lad. petite salle, contenant 3 piez, au pris de 4 s. p. le pié, valent 12 s. p.

Item, pour avoir descendu en l'alée de la petite sale vers la chambre par terre de mond. seigneur 4 vielz penneaulx, lavé, rappareillé et mis en chascun d'iceulx un escu aux armes de mond. seigneur, au pris de 4 s. p. pièce, valent 16 s. p.

Item, pour avoir pareillement descendu, lavé, rappareillé et mis à point 5 autres vielx penneaulx en lad. chambre par terre, aud. pris, valent 20 s. p.

Item, pour semblablement avoir lavé, rappareillé et mis à point deux vielx penneaux de voerre en la garde robe dud. hostel 4 s. p. le penneau, valent 8 s. p.

Item, pour 8 penneaux de voerre neuf séans en la chambre de parement de mond. seigneur, contenans ensemble 22 piez et 1 quart de pié, à 4 s. p. le pié, valent 4 l. 9 s. p.

Item, pour avoir descendu en lad. chambre un penneau vielx, lavé, rappareillé et mis à point et rassis en sa place, 4 s. p.

Item, pour un penneau neuf séant en l'alée de la chambre de parement de mond. seigneur, contenant 3 piez et 2 tiers et demi, à 4 s. p. le pié, valent 15 s. 4 d. p.

Item, pour avoir descendu en lad. allée, rappareillé et mis à point deux vielx penneaux, 8 s. p.

Et pour avoir fait plusieurs autres parties plus applain contenues et déclairées ès lettres de certiffication de maistre Bernard Cannetel, charpentier de mond. sei-

gneur le duc, donnée le derrenier jour de novembre l'an 1405, et par lettre de recongnoissance dud. *Claux* donnée le 11e jour de décembre l'an 1405, tout cy rendu à court, pour ce 21 l. 9 s. 4 d. p. valent 26 l. 16 s. 8 d. t.

PHILIPPE BLANCART,
verrier de Soissons.

(1404.)

A maistre *Philippe Blancart,* voerrier, demourant à Soissons, la somme de 100 liv. t., laquelle monseigneur le duc, par ses lettres données le 9e jour d'octobre l'an 1404, expédiées, lui a ordonnée estre présentement baillée pour convertir et emploier en l'édifficacion des voerrières de l'eglise des Célestins de Villeneuve-lès-Soissons, si comme il appert plus applain par icelles lettres et par sa lettre de recongnoissance donnée le 26e jour d'octobre l'an 1404, 40 l. t., et par autre lettre donnée le 28e jour de novembre ensuivant cellui an 60 l. t., pour ce 100 l. t.

§ III.

YMAGIER.

JEAN AUBERT.

(1387-1394.)

Les deux articles que nous reproduisons ont été déjà publiés, le premier dans le *Dictionnaire* de Jal, le second par M. Vallet de Viriville dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (t. XIV, 1859-60, p. 412). Comme on n'irait guère le chercher dans ce recueil, nous avons cru devoir le réimprimer ici en le rapprochant de l'article donné par Jal. C'est un nom à ajouter aux *Notes d'un compilateur sur les sculpteurs et les sculptures en ivoire;* je doute qu'on en trouve beaucoup d'autres au XIVe siècle.

I.

A *Jehan Aubert*, ymagier, demourant à Paris, pour deniers à lui paiez qui deubz lui estoient pour sa paine et sallaire d'avoir rappareillié et mis à point une crosse d'yvoire de la chappelle du Roy nostre sire, et pour avoir burny, nectoié et mis à point uns tableaux d'ivoire de lad. chappelle, lesquelz l'en met chacun jour en lad. chappelle et oratoire, delivré par lui le XVIIIe jour dud. mois; pour ce, par quictance de lui donnée le 12e jour de mars l'an 1387, 76 s. p.

KK, 19, f. 95 v°. — Argenterie du Roi (1388).

II.

A *Jehan Aubert*, ymagier d'yvoire, pour la vente d'une absconse d'yvoire achetée de lui pour mettre la chandelle quant la Royne dit ses Heures, baillée à Katherine de Villers, pour ce à lui paié par vertu desdiz roulle et mandement et par quittance de lui donnée le VIe jour de mars 1394, 32 s. p.

KK, 41, f. 66. — Argenterie de la Reine (1392-1401).

Dans un inventaire des joyaux de la couronne, fait à la fin du règne de Charles VI pendant l'occupation anglaise (1418), coté KK, 39, fol. 24, j'ai rencontré l'article suivant qui pourrait convenir aussi bien à une œuvre antique qu'à un travail du Moyen Age.

« Item, une teste d'alebastre blanche en façon d'une Seraine assise sur une pièce de marbre noir bordé de laton doré et semble estre un camahieu. »

§ IV.

MAÇONS.

Nous avons recueilli les noms suivants qui se trouvent mêlés à la construction ou à la réparation de châteaux célèbres. Bien souvent, on le sait, les maçons du Moyen Age sont à pro-

prement parler des architectes. Eudes de Montreuil, Jean de Chelles, Raymond du Temple, ne portent pas d'autre titre sur les anciens textes; M. Lance l'a constaté dans l'Introduction de son utile *Dictionnaire des Architectes français*. Ainsi les maçons dont les noms suivent peuvent être, eux aussi, considérés comme de véritables architectes, et à ce titre ils méritaient d'être sauvés de l'oubli.

REGNAUT THIBOUT.

(1376.)

A *Regnaut Thibout*, maçon, demourant à Paris, auquel monsieur le duc (d'Anjou) manda estre payé la somme de 76 frans qui restoient de la somme de 116 frans que led. maçon devoit avoir pour certains ouvraiges et repparacions par lui faiz es hostelz de Savoye, à Paris, et de St Mandé, comme il appert par lettres dud. mons. le duc, adreçans aud. tresorier, données le 5e jour de may l'an 1376, rendue à court avec un rolle scellé de Foulques l'Abbé, lequel s'entremet des ouvraiges faiz pour led. mons. le duc, ouquel rolle sont contenues les parties desd. ouvraiges, pour ce aud. maçon par deux lettres; c'est assavoir : le 2e jour de novembre 1376, 25 frans, et le 17e jour de mars ensuivant celui an, 51 frans, pour tout, lesd. lettres rendues à court, 76 fr.

KK, 242, f. 53 v°. — Trésorerie du duc d'Anjou (1375-1379).

GUILLOT BRUNE.

(1377.)

A *Guillot Brune*, maçon et tailleur de pierre, lequel mons. le lieutenant a fait venir de Paris pour faire certain ouvrage de son mestier ou chastel d'Angers, sur ce qui li pourra estre deu dud. ouvrage, par mandement dud. monseigneur le lieutenant, donné le 6e jour d'avril

1377, adreçant à messieurs des Comptes, et quittance dud. Guillot donnée le 12e jour de février l'an dessus dit, sur led. ouvrage 6 franz.

KK, 242, f. 75 v°. — Trésorerie du duc d'Anjou (1375-79).

RÉMON DE VILLAINES.

(1416.)

A *Remon de Villaines*, maçon, que lad. dame donna pour lui, huitième de compaignons maçons ouvrans es galleries de Saint Pol, pour leur vin, led. jour, par ledit commandement, par lad. cédule et quictance 2 escus, valent 36 s.

KK, 49, f. 26 v°. — Menus-plaisirs de la Reine (1416-1417).

ENLUMINEURS, ÉCRIVAINS.

On réunit ici dans un même chapitre plusieurs industries qui concourent à un but unique : la confection du livre au Moyen Age. Toutefois on a distingué les enlumineurs, les écrivains de lettre de forme ou de lettre courant, les relieurs, les libraires. On a joint à cette nomenclature le nom d'un parcheminier, surtout à cause des titres des manuscrits cités dans les articles qui le concernent. Un très-petit nombre de ces noms avait été imprimé jusqu'à ce jour. M. de Laborde, dans ses *Ducs de Bourgogne*, en avait déjà fait connaître quelques-uns. Il en est un que nous avons cru devoir reproduire ici pour corriger une faute d'impression qui s'était glissée dans l'ouvrage que nous venons de citer.

L'extrême variété de ces extraits rend tout commentaire impossible. Chaque section, presque chaque article pourrait fournir matière à une dissertation; nous devons donc nous contenter de publier les textes. Il nous sera permis cependant de faire remarquer que plusieurs des professions que nous distinguons soigneusement paraissent avoir été confondues et prises l'une pour

l'autre. Je ne citerai que ce *Gervaisot de Dueil* qui, dans les trois articles où figure son nom, paraît avec trois titres bien distincts: écrivain de lettre de forme, libraire et relieur. Il paraît tout à fait probable que les écrivains reliaient et vendaient eux-mêmes les manuscrits qu'ils avaient copiés.

§ V.

ENLUMINEURS.

GIEFFROY CHORE (OU CHOSE).

(1397.)

A *Gieffroy Chore,* escrivain et enlumineur, demourant à Paris, pour avoir fait es Heures de la Royne pluseurs vuignettes et lettres d'or et d'asur, et de pluseurs autres fines couleurs, pour ce à lui paié le xxe jour de décembre 1397, par vertu desd. lettres et par quittance donnée le 13e jour dud. mois de décembre précédent oud. an, cy rendue 4 l. 2 s. p.

KK. 41, fol. 48 v^e^. — Argenterie de la Reine.

ROBIN DE FONTAINES.

(1398.)

A *Robin de Fontaines,* enlumineur et escripvain, demourant à Paris, pour avoir fait, escript et enluminé pour la Royne un petit livre où sont escriptz le kalendrier et plusieurs memoires et suffrages de messes et aumosnes, pour ce, le derrenier jour de may, 54 s. p.

A lui, le vintiesme jour d'aoust ensuivant, pour sa painne et salaire d'avoir enluminé pour la Royne un petit livre ouquel est contenue la vie sainte Marguerite et pluseurs versetz de pluseurs sains. Et y a 30 vuignetes, chascune vuignete du pris de 12 s. p., valent 30 s. p.

Et un cent et demy de verssetz 9 s. parisis, pour tout 39 s. p.

A lui, le 16e jour d'ottobre ensuivant, pour avoir enluminé pour la Royne unes Heures de la Croix et du Saint Esperit, et pluseurs mémoires de Sainz, avoir aussi fait en ycelles Heures cinquante vuignetes, chascune vuignete du pris de 12 d. p., pour ce 50 s. p.; 800 verssetz, chascun cent du pris de 6 s., valent 48 p. Et pour avoir fait ès bonnes Heures de la Royne 5 vuignettes à baston, du prix de 2 s. p. chascune, valent 10 s. p.; pour tout, ce jour, 108 s. p.

A lui, pour 12 vuignettes carrées qu'il a faictes ès Heures de la Royne 4 s. p.; pour 18 verssetz 16 d. p.; pour 38 vuignetes à baston 78 s. p.; pour tout, le penultième jour de janvier ensuivant, 4 l. 3 s. 4 d. p.

A lui, le derrenier jour dudit mois de janvier, pour avoir fait relier, couvrir de cordouan vermeil et ordonné, ainsi comme il appartient, un livre de pluseurs dévocions pour la Royne, pour ce 18 s. p.

Pour toutes ces parties, etc. 15 l. 2 s. 4 d. p.

KK, 41, fol. 184.— Argenterie de la Reine.

JEHAN DE JOUY.

(1399.)

A *Jehan de Jouy*, enlumineur de livres, demourant à Paris, pour argent baillié à lui par le commandement et ordonnance de la Royne sur ce qui lui puet et pourra estre deu pour sa peine et salaire d'enluminer unes Heures pour ladicte dame; pour ce, le 10e jour de febvrier 10 l. 16 s. p.

A lui, le 24e jour du mois de juing ensuivant, pour avoir fait, par l'ordonnance de la Royne, en ses vieilles

Heures, deux histoires de blanc et de noir de la Croix et du Saint Esperit, au pris de 8 s. p. chacune histoire, 16 s. p.; pour avoir fait en unes neuves pour lad. dame 20 histoires, faictes de finnes couleurs, au pris de 8 s. p. chacune histoire, 8 l. p.; pour 20 vuignetes faictes esdictes Heures, au pris de 2 s. p. chacune vignete, 40 s. p., et pour 3000 versetz faiz esd. Heures, au pris de 4 s. p. le cent, 6 l. p.; pour tout, ledit jour, dont il lui fut compté pour prest ou mois de febvrier précédent, si comme il appert par la partie devant escripte : 10 l. 16 s. p.; pour ce 6 l. p.

Pour ces deux parties, juillet 1399, 16 l. 16 s. p.

KK, 41, fol. 252 v°. — Argenterie de la Reine.

FRANÇOIS LE JUILLEUR.

(1451.)

François Le Juilleur, enlumineur, demourant à Tours, doit à Jacques Cœur, par cédule signée de sa main, le 11 juillet 1451, 30 escuz

KK, 238, fol. 391 v°. — Compte de la vente des biens de Jacques Cœur (1453).

JEHAN COUART[1].

(1455.)

A *Jehan Couart*, enlumineur, demourant à Bourges, la somme de 9 l. 12 s. 6 d. t. que lad. dame lui a fait paier comptant par led. trésorier, pour unes petites Heures à l'usaige de Paris, escriptes de lettre bastarde, bien enluminées et hystoriées, achetées de lui led. pris

1. M. Bérard a connu cet article; car il en cite les passages essentiels; mais il renvoie au *Dictionnaire* de Jal, où on chercherait vainement un article sur cet enlumineur.

le 2e jour de janvier, et delivrées à lad. dame en ses mains pour en faire ses plaisirs; pour cecy lad. somme de . . . . . 9 l. 12 s. 6 d.

KK, 55, fol. 81 v°. — Argenterie de la Reine (1454-55).

JEHAN MOREAU.

(1456.)

A *Jehan Moreau,* enlumineur, demourant à Blois, pour avoir tourné et fleury 500 lettres d'azur et de vermillon en ung des livres de mond. seigneur le duc, nommé *Arcyloge Sophie,* 50 s. t.

KK, 271, fol. 67 v°. — Argenterie du duc d'Orléans (1456).

Voir les *Ducs de Bourgogne,* t. III, p. 360, n° 6772. Cet article s'y trouve, mais avec cette erreur qu'au lieu de 500, M. de Laborde a imprimé V. On trouve dans le même ouvrage, p. 362, n° 6780, un autre article relatif au même *Jean Moreau,* tiré du même compte; il s'agit d'un livre de Pétrarque qu'on retrouve plus loin (p. 219). M. de Laborde a dépouillé et imprimé la plus grande partie du registre KK 271.

§ VI.

ÉCRIVAINS.

PIERRE LE PORTIER.

(1398-1401.)

A *Pierre le Portier,* escripvain, demourant à Paris, pour sa painne et salaire d'avoir escript un petit livre là où est contenue et escripte la vie sainte Marguerite, et 30 suffrages de pluseurs sains, et avoir quis le parchemin; pour ce, le 20e jour du mois d'aoust, 32 s. p.

A lui, le 21e jour du mois de novembre ensuivant, pour avoir escript de lettre de fourme en 8 coyers de parchemin, en une Heures de la Royne, pluseurs oroisons, suffrages et besongnes, pour chascun coyer 8 s. p., valent 64 s. p.; pour avoir nettoyé, blanchy, corrigié,

reffourmé, doré, relié et mis à point lesd. Heures, 54 s. p.; pour tout ce 118 s. p.

A lui, pour avoir escript en 3 coyers de parchemin, avoir quis et livré le parchemin et doré les fueilletz d'icelles Heures, ou mois de janvier ensuivant, pour ce 4 l. 8 s. p.

Pour ces trois parties à lui paié 11 l. 18 s. p.

KK, 41, f. 185 v°. — Argenterie de la Reine.

A *Pierre le Portier*, escripvain, demourant à Paris, pour sa peine, salaire et estoffes d'avoir nettoyé, blanchy et trait, par l'ordonnance de la Royne, une petites Heures de Notre Dame, 20 s. p.; pour ycelles relier empaintes et dorer 24 s. p.; et pour avoir fait relier bien et proprement unes autres Heures escriptes d'or et d'azur pour lad. dame, ycelles couvrir de veluiau noir 16 s. p.; pour tout, le 14e jour de juing, 60 s. p. qui paiez lui ont esté le 9e jour de juillet, 60 s. p.

Ibid., fol. 256 v°.

A *Pierre le Portier*, escripvain de lettre de fourme, demeurant à Paris, pour un Messel escript de lettre de fourme, enluminé et ordonné bien et souffisamment ainsi qu'il appartient, delivré au clerc de la chappelle de Monsr messire Jehan de France, pour servir en lad. chappelle, pour ce le 16e jour de may 36 l. p.

A lui, le 13e jour de décembre ensuivant, pour unes Heures de Notre Dame que la Royne a donnée à Mademoiselle de Ligne 10 l. 16 s. p.

A lui, pour un livre nommé les Cent Balades, prins et acheté de lui dès le xve jour de juing 14 l. 8 s. p.

Pour ces trois parties (1401) 61 l. 4 s.

Ibid., fol. 258..

A *Pierre le Portier*, escripvain de lettre de forme, demourant à Paris, pour unes Heures de Notre Dame,

escriptes, historiées et enluminées bien et richement ainsi qu'il appartient, delivrées à Jehanne de Courcy, damoiselle, que la Royne lui a donnée; pour ce, 20e jour de juing, 8 l. p.

A lui, pour sa peine et salaire d'avoir fait ès Heures de la Royne 21 cayers en parchemin, 8 l. 8 s. p.; pour vc de versez d'or et d'azur, 40 s. p.; pour les vignetes à un baston, 104 s. p.; pour les nectoier et blanchir, 18 s. p.; pour les dorer et relier par deux foiz, 44 s. p.; pour tout compte cy, led. jour, par le commandement de lad. dame, 18 l. 14 s. p.

Pour sa peine et salaire d'avoir escript de bonne lettre de forme, ès Heures de Notre Dame de madame Michielle de France, les Heures du Saint Esperit, et à icelles fait une bonne histoire, les enluminer bien et richement, et atachier lesd. heures, pour ce, par marchié fait avecques lui, 64 s. p.

Pour ces deux parties 29 l. 18 s. p. à lui paiez par vertu desd. lettres de mandement, et comme il appert par sa quictance donnée le 9 février 1402, cy rendue; pour ce, 29 l. 18 s. p.

KK, 42, fol. 113 v°. — Argenterie de la Reine (1401-1403).

A *Pierre le Portier,* escrivain de lettre de fourme, pour avoir fait en unes Heures que lad. dame a nagaires fait faire, c'est assavoir icelles avoir nettoyées et blanchies, et y avoir fait pluseurs colleures, les avoir ramoiciés, traictes et de rechef reblanchyes, reliées et couvertes à empraintes de bestelettes, et les avoir redorées par dehors à vignettes aux armes d'icelle dame; pour ce, le 24 décembre 1401, 11 l. 4 s. p., à lui paiez par lesd. lettres de mandement rendues comme dessus est dit cy devant, et par sa quittance faicte le 3 may 1402 cy rendue à Court, pour ce 11 l. 4 s. p.

KK, 42, fol. 53. — Argenterie de la Reine (1401-1403).

JEHAN DE CHASTEILLON.

(1398.)

A *Jehan de Chasteillon,* escrivain, demourant à Paris, pour avoir escript en lettre de fourme pour la Royne un livre de devocions, ouquel est contenue et escripte la Passion Nostre Seigneur, pour parchemin et escripture, 66 s. p. à lui paiez... par quittance dud. Jehan, le 7e jour de juillet 1390. 66 s. p.

A *Jehan de Chasteillon,* escripvain de lettre de fourme, demourant à Paris, pour avoir escript deux caiers et demi de parchemin en 7 livret de devocions pour la Royne, avoir quis et livré parchemin, et fait enluminer iceulx caiers, le 17 mars 1398, 44 s. 6 d. p.

KK, 41, fol. 185 et 254. — Argenterie de la Reine.

ALAIN SEBECE.

(1398.)

A *Alain Sebece,* escripvain, demourant à Paris, pour avoir fait et escript unes petites Heures de Notre-Dame pour la Royne, où sont escripz et contenuz pluseurs suffrages et mémoires de pluseurs sainz, avecques autres bonnes devocions, et avoir quis et livré parchemin et encre; pour ce, 24e jour dudit mois d'ottobre, 8 l. 16 s. p. à lui paiez par vertu desd. lettres, etc., le 22e jour d'octobre 1398, 8 l. 16 s. p.

KK, 41, fol. 187. — Argenterie de la Reine.

ANDRY DE LA CROIX.

(1398.)

A *Andry de la Croix,* escripvain de lettre courant,

demourant à Paris, pour avoir escript en lettre courant un livre de devocions pour la Royne, contenant icellui livre vint-sept coyers de parchemin, dont il a eu pour chascun coyer et pour parchemin 10 s. p.; pour ce à lui paié, le 1er febvrier 1398, 13 l. 10 s. p.

KK, 41, fol. 189. — Argenterie de la Reine.

GERVAISOT DE DUEIL.

(1401.)

A *Gervaisot de Dueil,* escrivain de lettre de fourme, demourant à Paris, pour avoir nettoyé, collé et rescript sur les colleures, et renoté de nouvel, deux bréviaires de la chappelle de la Royne, et pour avoir fait recouvrir iceulx de cuir blanc, et fait faire à chacun une chemise de cerf et deux fermans de laton, pour tout, le 12e jour de janvier 1401, 8 l. 2 s. p. à lui paiez par vertu desd. lettres et par sa quictance faicte le penultième jour du moys de janvier 1401, cy rendue à Court, pour ce 8 l. 2 s. p.

KK, 42, fol. 51. — Argenterie de la Reine (1401-1403).

(1408.)

A *Gervaisot de Dueil,* libraire, demourant à Paris, pour sa painne et sallaire d'avoir rappareillé et miz à point un livre de la chappelle du Roy notre sire, appellé Epistollier, c'est assavoir icelui recolé, nettoié, relié et miz entre deux ays, et icelui recouvert tout de nuef, et mis fermoirs, délivré le 14e jour de novembre l'an 1407; pour tout, par marchié à lui fait, 40 s. p. à lui paiez par sa quictance donnée le lundi 1er jour d'avril avant Pasques l'an 1408, et rendues à Court, pour ce, 40 s. p.

KK, 29, fol. 68 v°. — Argenterie du Roi (1407-1410).

JEHAN DE CHASTEILLON.

(1398.)

A *Jehan de Chasteillon,* escrivain, demourant à Paris, pour avoir escript en lettre de fourme pour la Royne un livre de devocions, ouquel est contenue et escripte la Passion Nostre Seigneur, pour parchemin et escripture, 66 s. p. à lui paiez... par quittance dud. Jehan, le 7e jour de juillet 1390. 66 s. p.

A *Jehan de Chasteillon,* escripvain de lettre de fourme, demourant à Paris, pour avoir escript deux caiers et demi de parchemin en 7 livret de devocions pour la Royne, avoir quis et livré parchemin, et fait enluminer iceulx caiers, le 17 mars 1398, 44 s. 6 d. p.

KK, 41, fol. 185 et 254. — Argenterie de la Reine.

ALAIN SEBECE.

(1398.)

A *Alain Sebece,* escripvain, demourant à Paris, pour avoir fait et escript unes petites Heures de Notre-Dame pour la Royne, où sont escripz et contenuz pluseurs suffrages et mémoires de pluseurs sainz, avecques autres bonnes devocions, et avoir quis et livré parchemin et encre; pour ce, 24e jour dudit mois d'ottobre, 8 l. 16 s. p. à lui paiez par vertu desd. lettres, etc., le 22e jour d'octobre 1398, 8 l. 16 s. p.

KK, 41, fol. 187. — Argenterie de la Reine.

ANDRY DE LA CROIX.

(1398.)

A *Andry de la Croix,* escripvain de lettre courant,

demourant à Paris, pour avoir escript en lettre courant un livre de devocions pour la Royne, contenant icellui livre vint-sept coyers de parchemin, dont il a eu pour chascun coyer et pour parchemin 10 s. p.; pour ce à lui paié, le 1er febvrier 1398, 13 l. 10 s. p.

KK, 41, fol. 189. — Argenterie de la Reine.

GERVAISOT DE DUEIL.

(1401.)

A *Gervaisot de Dueil,* escrivain de lettre de fourme, demourant à Paris, pour avoir nettoyé, collé et rescript sur les colleures, et renoté de nouvel, deux bréviaires de la chappelle de la Royne, et pour avoir fait recouvrir iceulx de cuir blanc, et fait faire à chacun une chemise de cerf et deux fermans de laton, pour tout, le 12e jour de janvier 1401, 8 l. 2 s. p. à lui paiez par vertu desd. lettres et par sa quictance faicte le penultième jour du moys de janvier 1401, cy rendue à Court, pour ce 8 l. 2 s. p.

KK, 42, fol. 51. — Argenterie de la Reine (1401-1403).

(1408.)

A *Gervaisot de Dueil,* libraire, demourant à Paris, pour sa painne et sallaire d'avoir rappareillé et miz à point un livre de la chappelle du Roy notre sire, appellé Epistollier, c'est assavoir icelui recolé, nettoié, relié et miz entre deux ays, et icelui recouvert tout de nuef, et mis fermoirs, délivré le 14e jour de novembre l'an 1407; pour tout, par marchié à lui fait, 40 s. p. à lui paiez par sa quictance donnée le lundi 1er jour d'avril avant Pasques l'an 1408, et rendues à Court, pour ce, 40 s. p.

KK, 29, fol. 68 v°. — Argenterie du Roi (1407-1410).

(1410.)

A *Gervaisot de Dueil,* relieur de livres, demourant à Paris, pour sa paine et sallaire d'avoir relié et miz entre deux ais un Epistollier de la chapelle du Roy notre Seigneur, icelui recollé, nectoié et miz à point comme il appartient, délivré aud. Raoulet Le Gay led. 18e jour de juillet l'an 1409 dessus dit, pour ce 28 s. p. paiez audit Gervaisot par sa quittance passée ou Chastellet, le jeudi darrenier jour de juillet l'an 1410, cy rendue à Court, pour ce 28 s. p.

KK, 29, fol. 145 v°. — Compte de l'argenterie du Roi (1407-1410).

REGNAULT FULLOLE.

(1481.)

A *Regnault Fullole,* escripvain, demeurant à Tours, la somme de 12 l. 16 s. t., à luy ordonnée par led. seigneur, oud. mois, pour deux livres de médecine qu'il a escrips aud. seigneur, et pour les enluminer et relier, lesquelz icelluy seigneur a fait prandre et achecter de luy; pour cecy, par vertu dud. roole du Roy et quictance dud. Regnault, escripte le 7e jour de septembre 1481, cy rendue, la somme de 12 l. 16 s. 8 d. t.

KK, 64, fol. 16 v°. — Comptes de la chambre du Roi (1476-81).

PIERRE ABRAHAM.

(1488.)

A *Pierre Abraham,* escripvain, demourant à Angiers, la somme de 26 l. t. qui deue lui estoit pour son paiement d'une paire de Heures escriptes en parchemin en lettre bastarde, contenu ès 24 cayers de parchemin, acheptées de lui le 12e jour dud. mois de juing, et livrées ès mains dud. seigneur, esquelles Heures sont escriptes plu-

sieurs oraisons à la devocion dud. seigneur, vallent la somme de 26 l. t. qui paiée a esté aud. Pierre Abraham, comme il appert par sa quictance montant pareille somme de 26 l. t. cy rendue, pour cecy 26 l. t.

KK, 70, fol. 284. — Comptes de l'Argenterie (1487-88).

JEHAN NOTART.

(1492.)

A *Jehan Notart,* escripvain, la somme de 100 s. t. à luy ordonnée par lad. dame pour luy ayder à s'en retourner de la ville de Tours en la ville de Paris d'ont il estoit venu par l'ordonnance d'icelle dame; laquelle somme de 100 s. t. luy a esté baillée et délivrée comptant par ce présent trésorier, par l'ordonnance et commandement d'icelle dame, le 10 novembre 1492, 100 s. t.

KK, 83, fol. 31. — Trésorerie de la Reine (1492-93).

JEHAN RIVERON[1].

(1497.)

A *Jehan Riveron,* escripvain, demourant aud. (Tours), la somme de 14 l. t., pour avoir escript à la main une petites Heures que lad. dame a faict faire à l'usaige de Romme, et pour avoir fourny de velin; laquelle somme de 14 l. t. luy a esté baillée, payée et delivrée comptant par cedit trésorier, par vertu des dessusd. roole et mandement, dont cy-dessus est faicte mencion, ainsi qu'il appert par sa quictance cy rendue, dactée le 3e jour de septembre 1497, pour ce, icy 14 l. t.

KK, 85, fol. 91 ve. — Trésorerie de la Reine (1495-96).

1. Voy. les *Artistes de Tours,* par M. Grandmaison, p. 43, et la *Renaissance des Arts,* I, p. 274. M. de Laborde avait déjà donné toute la première partie de cet article.

§ VII.

LIBRAIRES ET RELIEURS.

JEHAN D'ARRAZ.

A *Jehan d'Arraz*, demourant à Paris, pour sa peine et salaire d'avoir corrigié et nectoyé le Messel de la chapelle de Mme de Bretaigne, et icellui avoir relié, doré et mis à point; pour ce, par marchié à lui fait par le chappellain de lad. dame en 8 escuz 7 l. 4 s. p. qui paiez lui ont esté... par quictance faicte le premier jour de septembre l'an 1400, 7 l. 4 s. p.

KK, 41, fol. 258. — Argenterie de la Reine.

HYLAIRE DE REZ.

A *Hyslaire de Rez*, libraire, demourant à Paris, pour un livre appellé la Légende dorée, prins et acheté de lui par le commandement de la Royne, et retenu par devers elle pour faire sa volenté; pour ce à lui paié, comme il appert par sa quittance faicte le 4e jour de may 1400, 54 l. p.

KK, 41, fol. 258. — Argenterie de la Reine.

JEHAN DE TOURNES.

A *Jehan de Tournes*, libraire, demourant à Braie-Conte-Robert, la somme de 83 l. 1 s. 6 d. p., en laquele Monseigneur le duc lui estoit tenuz pour unes Heures toutes acomplies, garnies de fermoers d'or, lesquelles mond. seigneur a fait prendre et acheter de lui, et icelles a retenues par devers lui pour faire son plaisir et voulenté, si comme il appert par lettres de mond. seigneur données le 4e jour de janvier l'an 1404, expédiées, et par lettre de recongnoissance donnée le 11e jour de janvier l'an dessus dit; pour ce 83 liv. 1 s. 6 d. p., valent 103 l. 16 s. 10 d. ob. t.

KK, 247, fol. 123 v°. — Trésorerie du duc d'Orléans (1404-5).

LUBIN LE BOUTILLIER.

A *Lubin le Boutillier*, relieur de livres, demourant à Blois, pour avoir relié unes Heures pour madame la duchesse, couvertes de cuir vermeil, empraint et dorées sur tranche, 10 s. t..... 10 s. t.

KK, 271, fol. 67 v°. — Argenterie du duc d'Orléans (1456).

JEHAN FOUQUÈRE.

A *Jehan Fouquère*, escripvain et relieur de livres demourant à Blois, pour avoir relié ung livre tout à neuf appelé le livre de *Arcyloge Sophie*[1] pour mond. seigneur le duc 17 s. 6 d. t., comme par led. roulle et quittance appert, pour ce 17 s. 6 d. t.

A *Jehan Fouquère*, escripvain et relieur de livres, pour avoir relié ung livre nommé *François Petrac*[2], pour mond. seigneur, par marchié à lui fait, 22 s. t., comme par led. roulle et quictance cy rendue appert, 22 s.

A *Jehan Fouquère*, escripvain cy devant nommé, la somme de 25 s. t. pour le reliage d'un livre de Monseigneur appelé *de Mirabilibus mundi*, et pour avoir collé six feuilletz qui estoient rompus ou livre de mond. seigneur appellé l'*Arciloge Sophie*, comme par led. roulle et quictance cy rendue appert, pour cecy 25 s. t.

KK, 271, fol. 68, 69 et 69 v°. — Argenterie du duc d'Orléans (1456).

§ VIII.

PARCHEMINIERS.

GUILLAUME MORIN.

A *Guillaume Morin*, marchant parcheminier de selles, pour une peau de parchemin et une main de papier acheté de lui le 25e jour du mois de novembre et déli-

1. Voy. *Jehan Moreau*, ci-dessus, p. 211.
2. Voy. *Michau Boudet* le parcheminier à la page suivante.

vré à mond. seigneur[1] pour escripre et faire escripre des chançons de Noel 3 s. 4 d. t.

KK, 55, fol. 86. — Argenterie de la Reine (1454-55).

MICHAU BOUDET.

A *Michau Boudet*, marchant, demourant à Blois, pour 6 grans peaulx de parchemin veslin baillez et delivrez à *Bertran Richart*, pour achever ung livre d'Astronomie qu'il faisoit pour mond. seigneur, 13 s. 9 d. t., comme par led. roulle et quictance cy rendue appert, pour cecy 13 s. 9 d. t.

A luy, pour 26 peaulx de parchemin veslin baillées à *Nicolas Astezan*, secrétaire de mond. seigneur, pour escripre ung livre nommé..... 55 s. t., cy 55 s. t.

A lui, pour 7 douzaines et 7 peaulx de pareil veslin baillé a *Bertran Richart* pour escripre le livre de *François Petrac* en françoys pour mond. seigneur, 7 escuz d'or neufz, valent, comme par led. roulle et quictance appert, 9 l. 12 s. 6 d. t.

KK, 271, fol. 66 v°. — Argenterie du duc d'Orléans (1456).

Voici un horloger qui porte un nom bien connu. Est-ce un ancêtre, un parent à un degré quelconque du fameux *Jean Perréal*, dit *Jean de Paris*? Il est à peu près impossible de le savoir.

A *Jehan de Paris*, orlogeur, la somme de 16 l. 10 d. t., en diz escuz d'or, à lui ordonnée par led. seigneur, oud. mois de mars, pour une orloge où il y a ung cadran et sonne les heures garnies de tout ce qu'il luy appartient. Laquelle led. seigneur a fait prendre et acheter de luy pour porter avecques luy par tous les lieux où il yra. Pour cecy, par quittance dud. *de Paris*, du 4e jour d'avril 1480, 16 l. 10 d. t.

KK, 64, fol. 124. — Comptes de la chambre du Roi (1478-81).

1. Charles de France, duc d'Orléans.

NOMS D'ARTISTES

EXTRAITS

DES ARCHIVES DU PAS-DE-CALAIS.

Extraits communiqués par M. Jules-Marie Richard.

Extrait du compte de Michelet Joly, Concierge de l'Hôtel de la Comtesse de Flandre et d'Artois à Paris, du 13 juillet 1371 au 3 mars 1372 (v. s.) :

Façon d'une litière :

« A *Philippe Ciraffe,* huissier, pour faire le fust de ladicte lictière, de son bois, xxx frans.

A *Jehan de Bruges*, pour sa paine et les estouffes pour paindre ladicte lictière, IIII^{XX} v fr.

A *Geoffrin Poreau,* pour faire la lormerie et cloeterie de ladicte lictière, IIII^{XX} v fr.

A *Jehan de Colligny*, pour faire les selles, garreaulx et autres harnoys de ladicte lictière, xxx fr. »

Rouleau de parchemin, coté provisoirement 518. — Série A. Trésor des chartes d'Artois.

Jacques Prevost est qualifié de « peintre de Monseigneur, » et reçoit chaque année 125 l. de pension.

(Comptes de la Crosse de 1546, 1549, 1550, 1551. — Jérôme Ruffauld, de Lille, abbé.)

A *Vaast Bellegambe*, paintre, pour avoir faict plusieurs pourtraicts de Monseigneur le Prelat, et raccom-

modé aultres pourtraicts de mondit Seigneur, luy a esté delivré, comme appert par ordonnance de mondit Seigneur et quictance dudit, la somme de LII liv.

(Compte de la Crosse de Saint-Vaast. — Saint Jean-Bapt. 1620, 1621. — Philippe de Caverel étant abbé.)

On a remarqué la mention de ce Jean de Bruges au 14e siècle. Notre ami et collaborateur M. Louis Gonse a décrit de lui, dans la *Chronique de la Gazette des Beaux-Arts* (3 novembre 1877, p. 321-2), un portrait bien curieux de notre Charles V, qui se trouve en tête de la *Bible historiée* de Guyart de Moulins, conservée à La Haye dans le musée Meermano-Westreenen. Nous renvoyons à sa description en lui empruntant la transcription de la grande inscription en lettres d'or tracée en face de la miniature de présentation où Charles V reçoit le manuscrit des mains de Jehan de Vaudetar qui l'avait fait faire.

Anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo primo (1371), istud opus pictum fuit ad preceptum et honorem Principis Karoli, Regis Franciæ, etatis suæ trecesimo quinto et regni sui octavo, et JOHANNES DE BRUGIS, *Pictor Regis predicti, fecit hanc picturam propria sua manu.*

A. de M.

A Mre *Gossuin Spickre,* paintre de Monseigneur, pour plusieurs paintures par lui achetez en la ville d'Anvers par le commandement de Monseigneur, remboursé le 16e d'octobre 1630 : CXIIII l. VIII s.

(Compte du Buffet de Saint-Vaast par dom Pierre Manessier. — Saint Jean-Bapt. 1630-1631. — Philippe de Caverel étant abbé.) — Série H. Abbaye de Saint-Vaast.

QUELQUES ARTISTES ET ARTISANS

PICARDS ET ARTÉSIENS.

(1312-1536.)

Notice de M. G. Demay.

Les artistes du moyen-âge n'étaient pas tous attirés, comme les artistes de nos jours, vers un centre unique, vers une capitale réputée seule capable de consacrer leur talent. Chaque ville un peu importante offrait à d'habiles travailleurs des ressources suffisantes pour les fixer au pays natal. Les possesseurs de grands fiefs se les attachaient aussi par des commandes souvent répétées et les retenaient au service de leur fantaisie et de leurs libéralités.

Ce n'est qu'en parcourant nos provinces que l'on peut espérer de retrouver encore quelques œuvres de ces artistes sédentaires, et c'est seulement dans les archives locales que l'on doit en rechercher la mention.

Les Comptes de la ville d'Amiens et les Registres de l'Hôtel d'Artois à Arras m'ont livré quelques noms d'artistes et d'artisans que je crois utile de faire connaître. Les Comptes de la ville d'Amiens ont été déjà, il est vrai, l'objet d'un dépouillement; mais ce qui a été omis ou négligé dans ces fouilles trop incomplètes vaut encore la peine d'être signalé.

Je commencerai par les peintres. Il sera peut-être nécessaire, avant d'inscrire leurs noms, de faire remarquer que les peintres du moyen-âge n'étaient pas classés par catégories comme ceux d'à présent. On ne connaissait pas alors le peintre d'histoire, le paysagiste, le décorateur, le peintre en bâtiment. Le peintre exécutait tout ce qui concernait à la fois son art et son état. Toute espèce de peinture, depuis le badigeon jusqu'au tableau d'église,

était de son ressort. *Pierre de Bruxelles*, qui fut chargé de retracer à l'huile les principales actions du comte d'Artois, couvrait de couleurs unies des salles et des galeries entières (1323). On ne doit donc négliger aucun nom de peintre, sous peine de laisser dans l'oubli, faute d'une citation relatant des travaux importants, un artiste qui méritait d'être mis en lumière.

PEINTRES.

ARCHEVÊQUE (*Jean* l'),

« Paintre, pour avoir paint plusieurs ymages au renclusage St Jaque ». 1486-87.

BEUGIER (*Jean* et *Pierre*),

que M. Dusevel a lus *Vengier*, étaient des peintres amiennois.

« *Jean Beugier*, paintre, pour avoir paint et doré d'or et d'asur ung grant ymage de St Loys » qu'avait exécutée en pied *Bernard Marchant*, entailleur; « pour avoir paint et doré une ymage Nostre-Dame pour la porte de Beauvais ». 1475-87. — « A *Pierre Beugier*, paintre, pour avoir paint en la manière accoutumée la pierre de St Fremin ».

C'est sur cette pierre, placée devant l'église de Saint-Firmin-à-la-Porte, que, lors des processions de la fête de l'Ascension et du Saint-Sacrement, les porteurs fatigués posaient les reliques des corps saints.

CHAMUS (*Jacques*),

« Paintre, pour avoir paint la pierre St Fremin ». 1516-17.

MAZIS (*Guillaume des*),

« Paintre, pour avoir paint la pierre St Fremin ». 1479-80.

PORTE (*Toussaint de la*),

« Paintre (à Amiens), pour certains ouvrages de son mestier qu'il a fait en la chambre du Conseil aux Cloquiers ». 1463-64.

QUESNES (*Pierre des*),

« A Maistre Pierre des Quesnes, paintre, pour sa desserte d'avoir paint le pierre devant l'église St Fremin ». 1395-96.

ROUEN (*Jean de*),

« A Jehan de Roen, ymagier, pour paindre les ymages et la sépouture de la tombe Monseigneur de Bourgogne ». Arras, 1314.

SAUWALLE (*Jean*),

« Painctre, pour avoir repainct de nouvel le pierre estant au devant de l'église St Fremin ». 1424-47.

SENLIS (*Raoul de*),

« A Maistre Raoul de Senlis, pour paindre la chapelle de Maubuisson ». Comptes de l'Hôtel d'Artois, 1312.

SIFFLET (Maistre),

« Painctre, pour paindre le pierre de St Fremin, pour le feste de l'Abstencion et du Sacrement ». 1386.

THIEULLIER (*Robert le*),

« Paintre, pour avoir paint la pierre St Fremin ». 1496-97.

TREMBLEUR (*Robert le*),

« Paintre, pour avoir paint la pierre St Fremin et aultres corps sains ». 1486-87.

ENTAILLEURS (Sculpteurs).

MAITRE (*Pierre le*),

« A Pierres le Maistre, de Paris, pour un banc entaillié à quatre bestes mis en la sale (de l'Hôtel d'Artois) à Paris ». 1314.

MARCHANT (*Bernard*),

Entailleur d'images à Amiens, « pour son salaire

d'avoir fait et taillié en pié ung grant ymage de St Loys ». 1475-76.

WARIN (*Jean*),

Entailleur, « pour avoir fait et entaillé en pierre les armes du Roy et celles de la Ville, à la pointe du Bolevoir de la porte de Beauvais (à Amiens). — Pour avoir fait et livré un capiteau, où sont empraintes les armes du Roy ». 1508-9.

Mentionnons encore deux imagiers d'Amiens dont le nom de famille a été mal interprété :

Jacques Has, qui sculpta en pierre « une ymage de St Fremin le martir ». 1489-90.

Et *Jean Has* qui retailla, 1486-87, « ung escu des armes de la Ville, mis à la Tour-du-Vidame ».

MAÇONS.

Le mot architecte n'était pas employé au moyen-âge. On ne connaissait que des maçons : maçons formant des projets, traçant des plans, écrivant des devis, dirigeant des constructions, — maçons taillant la pierre, — et maçons bâtissant de leurs mains. Les artistes de génie à qui nous devons nos plus magnifiques cathédrales s'appelaient des maçons. La difficulté de distinguer entre les architectes et les simples ouvriers serait grande pour nous autres modernes, si les détails des comptes ne venaient éclairer notre choix.

CHINE (*Jean le*),

« Machon à Amiens, pour avoir fait et machonné en plaint ront les deux voultes des deux tours de la porte de Beauvais.... fait illec le custode d'une ymage ». 1486-87.

ESCAUBRY (*Jean* d'),

« Maistre machon de le ville d'Amyens ». 1535-36.

FOURNEL (*Laurent*),

« Maistre charpentier et machon de laditte ville d'Amyens ». 1535-36.

POULLETTE (*Hue*),

Déjà connu en qualité de Maître-maçon de la ville d'Amiens, est mentionné, 1424-25, comme « Maistre des œuvres de machonnerie du Roy ou bailliage d'Amiens..... pour son sallaire à avoir esté entendu et visité aux ouvrages d'icelle ville, conseillé et devisé iceulx ».

ORFÈVRES.

Le luxe de l'époque fit, des Orfèvres, une des classes les plus nombreuses et les plus occupées. Je limite leur énumération aux Émailleurs et aux Graveurs.

BESANÇON (*Perrot de*),

« Pour trois mors de chappes ». Comptes de l'Hôtel d'Artois à Arras. 1323.

CUGU (*Idier*),

« Orfèvre, pour son sallaire d'avoir gravé et renouvellé le fer dont l'en sert et marque les sayes faictes en icelle ville (d'Amiens). — Pour avoir gravé IV poinchons d'acyer pour servir à marquer sayes ». 1496-1509.

EMPEREUR (*Pierre l'*),

Orfèvre à Arras, « pour V pelles, III châtons et un esmail d'or qu'il mist en un pot et en un hanap d'or, et pour refaire le fretelet du couvercle au hanap. — Pour un châton, une esmeraude et un ruby qu'il mist en une couronne ». 1319.

GUITTAUT (*Pierre*),

Orfèvre à Amiens, « pour une petite bulette d'or

esmaillée, en laquelle avoit un ymage du chief St Jehan, laquelle fut donnée à la femme de Mathieu Beauvarlet, Général sur le fait des Finances ». 1479-80.

Illande (*Gilles* d'),

« Orfèvre, pour avoir gravé pour la ville un petit signet, duquel cest grand compteur, partout cest an, a baillié les congiés des wardes trais et menés hors de la ville d'Amiens ». 1395-96.

L'Atargié (*Pierre*),

« Orfèvre, demourant à Amiens, pour l'achat de xx marcs d'argent dont il fit deux dragioirs et les louchettes y servans, lesquels furent présentés à la Royne de France à sa joyeuse et première venue en ceste ville d'Amiens ». 1463-64.

Lens (*Colart* de),

Orfèvre à Arras, « pour un calice d'argent doré et le pommel esmaillié donné à l'église de Bouloine ». 1319. — On rencontre, à la même date, *Colin l'Emailleur*, qui paraît être le même individu que *Colart de Lens*. Ce *Colin* donne quittance « pour un fermail d'or, une bourse de brodeure à pelles, une sainture de soie ferrée d'argent dorée, un chapeau d'or à couples esmaillié, à pierres et à pelles ».

Lens (*Robert*),

Orfèvre à Arras, « pour l'estoffeure d'argent d'une espée le prévost, et pour la refaçon de trois escuèles d'argent, — pour la façon de deux piez d'argent pour deux madres ». 1319.

Magnier (*Jean le*),

Orfèvre d'Amiens, « pour graver les deux fers des sayeteurs d'icelle Ville ». 1526-27.

Salins (*Estevenin* de),

« L'orfèvre, pour un vaissel d'argent dorrés et de cris-

tal à mettre le *saintuayre* de la chapelle d'Arras. — Pour trois images d'argent dorrées, pour les dames de Gonay, une de N^e^ Dame, une de St Jehan Baptiste et une de St Michiel, et pour un piet d'argent à assor un tablel de reliques ». 1329.

AUTEUR et ACTEURS.

SAUVAGE (*Simon*),

« Prebstre, pour avoir composé plusieurs mistères et histoires à la joyeuse entrée faite par le Roy et la Règne en la ville d'Amiens ». 1516-17.

DURY (*Pierre* de),

ESTRÉES (*Jean* d'),

RANDON (*Jacques*),

« Et aultres, pour avoir joué trois jeux de personnages sur chariots, avant la ville (d'Amiens), touchant la prinse de Thérouanne ». 1486-87.

VERRIERS.

BACHELIN (*Nicolas*),

« Voirrier, demourant à Amiens, pour plusieurs peneaulx de voirre pour l'Hostel de la Ville ». 1516-17.

L'ATARGIÉ (*Nicolas*),

Verrier à Amiens, « pour avoir remis à point les verrières des Clocquiers, comme pour avoir refait XXVI pentaux pour le verrière de le salle du Conseil y mis, plusieurs losenges et bordures ». 1475-76.

FONDEURS, ARTILLEURS ou CANONNIERS.

BABEL (*Pierre*),

« Maistre fondeur de l'artillerie de la ville d'Amiens ». 1516-17.

CADOT (*Colart*),

« A Colart Cadot, cannonier (d'Amiens) pour le penne de sa robe ». 1463-64.

HAINAUT (*Jean* de), dit HANOTIN,

« Cannonier de la ville (d'Amiens), pour sa pension d'avoir visité et mis à point les canons, et pour le penne de sa robe ». 1424-25.

HARGON (*Jean*),

« Fondeur, pour avoir fait une pinte de cervoise de métail pour mesurer et espaler mesures à l'Ostel de ville » (d'Amiens). 1480-87.

WATEL (*Jean*), dit WATELET,

« Pour le penne de sa robe et entretenir l'artillerye de la ville » d'Amiens. 1463-64.

CHARPENTIERS.

Tout en étant bien inférieurs aux Maçons, certains Charpentiers s'entendaient assez en architecture pour mériter une place dans cette liste. Je nommerai seulement les Maîtres Charpentiers de la Ville d'Amiens et ceux dont les travaux dénotent des capacités d'un ordre plus élevé.

ANGLAIS (*Jean* l'),

Maître charpentier de la ville d'Amiens. 1535-36.

BIJART (*Jean*),

« Carpentier, pour avoir alé par II fois à Ailly-sur-Noye avec le maistre des ouvrages (de la ville d'Amiens) visiter et marquer quesnes ». 1486-87.

BLANC-REGNIER (*Pierre*),

« Carpentier (d'Amiens), pour avoir fait et assis le comble de la grosse tour de Guiencourt ». 1479-80.

MESSIER (*Ernoul* le), 1463-64,

MESSIER (*Jean* le), 1475-1509,

MOREL (*Guérart*), 1424-47,

PONTREUC (*Pierre* de), 1516-17,

Figurent dans les Comptes comme « Maistres Carpentiers » de la ville d'Amiens.

QUENTIN (*Jean*), dit GÉNART,

« Carpentier, pour 2 jours qu'il entendy à dréchier et lever en la court de le Halle (d'Amiens), par l'ordonnance du maieur et eschevins, une maison pour veoir et adviser où il seroit bon que icelle maison fu dréchié et mise ». 1424-25. Il s'agit sans doute ici d'un plan.

SERRURIERS-HORLOGERS.

LOISEL (*Jean*),

« Sérurier, Maistre de l'ologe du beffroy d'Amiens, pour se penssion et pour le penne de se robe ». 1409-10.

PARENT (*Jean*),

« Conducteur de l'orloge du beffroi » d'Amiens. 1535-36.

PARENT (*Pierre*),

« Conducteur de l'orloge du beffroy » d'Amiens. 1508-09.

ROUVROY (*Jean* de),

« Serrurier et orlogier de la ville d'Amiens ». 1446-47.

BRODEURS.

HERSELAINES (*Colart* de),

« Broudeur, pour la bourse de Monsr le maieur, à mettre les sceaux de la ville » d'Amiens. — « Pour une bourse de velours bleu et vermeil semée de fleurs de lys d'or, pour en icelle mettre les sceaux de la Ville ». 1486-1509.

PICQUETTE (*Jacques*),

« Pour avoir fait de brouderie ung escu armoié des armes de la ditte ville (d'Amiens), mis aux besaches de

cellui qui quiert par la ditte ville le pain des prisonniers ». 1475-76.

POTIERS D'ÉTAIN.

AVESNES (*Jean* d'),

Potier d'étain à Amiens, « pour xxxv petis pots à pied, esquels ont été présentés les vins au Roy et à la Règne ». 1516-17.

CENSIER (*Jean le*),

Potier d'étain à Amiens, « pour l'achat à luy fait de v demi-los de fin estain, esquels furent présentés v poinçons de vin à la Royne et à Mesdames les Princesses ». 1463-64.

GREFFIER (*Robert le*),

Potier d'étain à Amiens, « pour xvii pintes de fin estain pour du vin présenté au Roy et à la Royne ». 1463-64.

HEMIORON (*Pierre*),

Potier d'étain à Amiens, « pour iv petites braues de fin estain à fachon d'argent, pour essay fait pour présenter le vin à Monsr le Légat » (Cardinal d'Amboise). 1508-09.

RUE (*Thibaud la*),

Potier d'étain à Amiens, « pour xvii poz demis-los d'estain, esquels au Roy et à Monsr de Valois et autres grands seigneurs furent présentés de par la Ville plusieurs pièces de vin », le 7 avril 1386.

CHAPELIÈRE DE FLEURS.

CAUX (*Marie de*),

« A Maroye de Caux, cappelière, pour avoir fait et livré iv cappeaux de bouqué et de fleurs pour parer iv gras beufs qui furent présentez au Roy à sa ditte première entrée » dans la ville d'Amiens. 1463-64.

G. D.

LETTRE DE BOURRÉ

RELATIVE A UNE COMMANDE DE PIÈCES D'ARGENTERIE

POUR LE DAUPHIN, FILS DE LOUIS XI.

(17 Septembre 1472.)

Communiquée par M. Vaesen.

Monsieur le Receveur, mon amy, je me recommande à vous tant et de si bon cuer comme je puis, desirant vous voir et savoir de voz nouvelles. Que pleust à Dieu que à ceste heure fussé-ge à Paris pour en savoir, et, se il ne se peut faire mais, au moins mal que en ayez vous, vous nous viendrez tantost voir, et ne fust que pour avoir voz assignacions de l'année, qui commancera le premier jour d'octobre qui vient. Recommandez [moi], s'il vous plaist, à tous Messieurs de la Chambre.

Au surplus je vous prie que, à la plus grant diligence que au monde il lui sera possible, vous me faciez faire les parties de vesselle d'argent que je vous envoye ci dedans par Messire et les faire faire, vous et mon compère, Me Jehan Prévost, à qui il en escrit pour le solliciter, à deux ou à trois les meilleurs ouvriers, afin que ce soit plus tost fait, et que sur chacune pièce les armes de Monseigneur le Daulphin y soient mises, et que, ainsi que l'on commancera chacune pièce, que l'on

face prendre la mesure des estuiz afin que tout soit fait à ung coup, et m'envoyer le tout en ceste ville d'Amboyse dedens x ou xii jours, s'il se peut faire, ou plus tost, s'il est possible.

Je croy bien que ce qu'il y a de tout doré coûtera ii f. le marc, et le surplus x f. le marc. Aussi c'est assez, mès je vous prie que le tout soit bien fait; car autrement aymeroi-je que il coustast quelque peu plus cher que il se fust bien. Mès je croy les aiez bien pour le pris, et en eusse bien eu yci, mais ilz ne le vouloyent rendre prest de cy à deux moys pour ce qu'ilz n'avoient pas l'argent blanc prest, aussi qu'il n'y a pas tant d'ouvriers, ne que le sachent si bien faire que à Paris. Jehan Barbier est bon homme, et me semble que pour moy il le fera bien.

Monsieur le Receveur, je vous prie, delivrez et paiez tout, et puis nous compterons, vous et moy.

Je n'ay rien reçu de mes gaiges de toute ceste année, et, de l'année de devant, vous ne m'en avez tenu compte que de iiic livres tournois pour la moitié. Je entends que Messieurs des Comptes en ont plus largement et qu'il a esté levé des descharges à ceste cause. S'il est ainsi, je ne veil pas estre de pire condicion que les autres; aussi, s'ilz n'en ont rien eu, je m'en passeré voulentiers. Je croy bien que....[1] de tout. Je vous doy quelque reste de ma maison, mès, quoi qu'il en soit, ... e[2] qu'il y ait pas faulte en ceste vesselle, et, si je vous doy davantage, je vous paieré.

Toute ladite vesselle monte quarante six mars d'argent, et au pris de xi francs le marc de tout doré, et de

1. Ici un mot illisible.
2. Ce mot effacé peut être : *faictes* ou *faictes en sorte.*

x francs le marc de l'autre. Je faiz mon compte que le tout pourra couster quatre cens soixante douze frans ou environ, ou plus ou moins, et puis il y a les estuiz et la voycture davantaige, que pourront monter XII ou XV francs. Que que soit, ne lessez pas pour peu de chose que le tout ne soit bien fait, et m'envoiez le compte de tout et si je vous devré, ou si vous me devrez.

Je me recommande à Madame la Receveuse vostre femme, à mon hostesse vostre fille, et à toutes voz autres filles et mesnage, et prie à Dieu qu'il veille garder vous et eulx de mal et de péril et vous donne ce que desirez.

Escript à Amboyse, où vostre chambre vous sera gardée, combien que mon héritier y soit, le XVIIe jour de septembre l'an mil CCCC LXXII. Vostre frère et amy

BOURRÉ.

A M^r le Receveur Nicol. Malingre à Paris au Palays.

(Bibliothèque Nationale. Manuscrits; Fonds Français, 20484, feuillet 11.)

NOTICE

SUR UN

PEINTRE VERRIER LORRAIN

DU XVe SIÈCLE

ÉTABLI A MURANO.

(1492.)

Document communiqué et annoté par M. Eug. Müntz.

La pièce dont le texte va suivre[1] rend un témoignage fort honorable de la part qu'un de nos compatriotes a eue aux progrès de l'industrie verrière de l'Italie. C'est le procès-verbal de la délibération par laquelle le Conseil de Murano autorise *Georges Ballarin*, le chef de la célèbre famille de ce nom, à s'adjoindre le Lorrain *Jean*, surnommé « *el Franzoso* », et fils de Jean de Tisano[2], pour la préparation de certaines couleurs. Cet artiste, au dire du procès-verbal, l'emportait sur tous, « in exercitio vitrario »; il possédait notamment le secret d'une nuance rose claire, jusqu'alors inconnue dans l'île. En favorisant l'engagement qu'il avait contracté avec *Ballarin*, les Conseillers de Murano faisaient preuve d'un sage libéralisme en même temps que d'une vive sollicitude pour les intérêts de l'industrie locale.

Leur délibération, dont le procès-verbal nous a été communiqué par M. l'abbé Zanetti, directeur du Musée de Murano et auteur d'ouvrages estimés sur cette île, est inédite, du moins dans le texte original. (Une traduction italienne en a paru dans la *Voce di Murano* du 20 avril 1869.)

La copie qui m'a été transmise, et qui est selon toute vraisemblance l'œuvre d'un employé subalterne des archives, contient malheureusement beaucoup de fautes, que je crains bien de n'avoir pas pu corriger toutes.

Eug. Müntz.

1. Cette pièce est tirée des Archives Centrales de Venise. *Notatorio del Collegio*. C. 75.

2. Ce ne peut être Thise en Franche-Comté, auprès de Besançon. Est-ce This à deux lieues de Mézières (Ardennes)?

1492. Die XVIII Januarii.

« Infrascripti Domini consiliarii, intellecta expositione facta per prudentem virum Georgium Petri vitrarium in Muriano, tenentem insignem Sancti Marci, per quam inter cætera declarat venisse huc quemdam juvenem lotaringiensem, nominatum *el Franzoso*, filium Joannis de Tisano, qui in exercitio vitriario est super omnes alios expertissimus, et præsertim in quodam secreto componendi tabulas sive plastras vitreas pro fenestris, armis, et aliis figuris diversorum colorum, et maxime *rose chiere* coloris, qui hactenus inventus in Muriano non fuit :

« Deliberantes terminaverunt sic, consulante et approbante universo collegio, quod, ut ad cumulum secretorum quæ habent nostri vitriarii hoc etiam addatur et remaneat apud aliquem ipsorum de Muriano, erigi possit fornax una privata et in loco abdito domus ejusdem Georgii in qua laborare ipse possit una cum dicto Joanne lotaringiense tantisper donec ab eo discat compositionem et secreta ipsa. Dummodo non transcendat ultra terminum mensium sex proximorum. Et hoc non obstantibus aliquibus legibus et ordinibus qui forte viderentur in contrarium disponere, quum ipsæ statutæ sint ad effectum conservationis, non autem diminutionis exercitii prædicti, neque ut impediatur ut aliquis alienigena possit venire ad docendum et ostendendum id quod amplius factum non fuit, sicuti dictus lotaringiensis docere se obtulit.

« Consiliarii : ser Marinus Leonus, ser Fantinus de Cha de Pexaro, ser Petrus Lauredanus, ser Marcus Ballarin. »

GUIDO PAGANINO

A L'HOTEL DE NESLE.

(1511-1515.)

Dans la première série des Anciennes Archives (I, 125-32) et dans la seconde (II, 219-28), j'ai eu occasion de parler du séjour en France de *Guido Paganino*, de son tombeau de Charles VIII et de ses statues de Louis XII pour le château de Blois.

M. Bonnaffé me signale, dans les Preuves qui forment le dernier volume de l'*Histoire de Paris* de Sauval, trois mentions qui ajoutent quelque chose au peu qu'on sait du séjour de Paganino à la cour de France. La manière dont le nom est orthographié est ce qui avait empêché jusqu'ici d'y reconnaître notre artiste; *Pagneny*, *Paguery* surtout s'éloignent fort de *Paganini*, mais les qualités, jointes au prénom de *Guy*, ne peuvent laisser de doutes, et l'ingénieuse restitution de M. Bonnaffé est absolument certaine. L'erreur, d'ailleurs, peut même ne pas être le fait de Sauval, mais de ceux qui ont imprimé son manuscrit et ses notes longtemps après sa mort, et qui n'en sont malheureusement pas à cela près d'une faute d'impression de plus ou de moins.

Voici la transcription fidèle des trois mentions :

« Messire *Guy Pagneny*, Imagier et Peintre du Roi nostre Sire, comme ayant droit par transport de Jehan de la Haye, dit de la Garde, pour partie et portion de la maison de Nesle, en laquelle demeure ledit *Pagneny*, tant maisons, granges, masures, tours, caves, cours, jardins et autres lieux appartenans au Roi nostre dit Seigneur, excepté la maison et logis où se tient ledit Mre *Guy Pagneny*, baillé audit de la Garde par M^rs^ les Trésoriers pour en jouir durant le tems et terme de trente ans, moyennant le prix et somme de vingt livres, payables aux quatre termes accoutumés, aux charges et conditions à plein déclarés au Compte fini 1507. (Ordi-

naire de Paris pour un an fini à la St Jean Baptiste 1511, inclus, et finissant audit jour 1512 exclus. — Sauval, III, 555.)

« Mre *Guy Pagnery*, Imagier et Peintre du Roi, ayant droit, par transport de Jean de la Haye, dit de la Garde, pour portion de la maison de Nesle, en laquelle demeure ledit *Pagnery*, etc. (Compte de la Prévosté de Paris pour l'année finie à la St Jehan Baptiste 1513, folio 36. — Sauval, III, 561.)

« Mre *Guy Pagueny*, Imager et Peintre du Roi, ayant droit, par transport de Jean de la Haye, dit de la Garde, pour partie de la maison de Nesle, en laquelle demeure ledit *Pagueny*, tant maisons, granges, masures, tours, caves, cours, jardins et autres lieux appartenans au Roy, excepté la maison et loges (logis?) où se tient ledit Mre *Guy Pagueny*, baillés audit de la Garde par Messieurs les Trésoriers de France, pour en jouir pendant trente ans, moyennant vingt livres tournois payables aux quatre termes accoutumés. » (Ordinaire de Paris pour un an fini à la St Jean 1515, folio 37. — Sauval, III, 591.)

Comme on le voit, Paganino, avant Cellini, a été logé à l'Hôtel de Nesle, peut-être depuis 1507, et certainement depuis 1511 jusqu'en 1515. C'est là sans doute qu'il a sculpté et fondu les figures du tombeau de Charles VIII. Son épitaphe à Modène nous apprend qu'il est mort le 12 septembre 1518. Comme François Ier est monté sur le trône le 1er janvier 1515, on peut supposer que le sculpteur, amené par Charles VIII et occupé par Louis XII, n'a pas été retenu par le nouveau roi ou a profité de la mort de son second protecteur pour retourner dans sa patrie. Par là, son départ ayant dû presque naturellement suivre de près le nouvel avénement, il est très-probable qu'on ne trouvera pas de traces de Paganino en France après 1515, qui serait l'année de son départ.

A. DE M.

MARCHÉ FAIT

AVEC

JEHAN SAMSON,

PEINTRE DE TOURS,

POUR DES PAREMENTS D'AUTEL ET DES ÉCUSSONS AUX ARMES DE FEU ARTHUS GOUFFIER, GRAND-MAITRE DE FRANCE.

(25 Mai 1519.)

Communiqué et annoté par M. Ch. de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire.

Il en était de *Jehan Samson* comme de *Guillaume Langevin* (v. p. 244), nous ne connaissions que son nom et sa qualité d'artiste. Des deux actes suivants, celui du 29 septembre 1519 est un contrat d'apprentissage dans lequel on n'a guère à relever que le nom de Robert Cosnart, que nous trouverons peut-être un jour comme peintre; mais la pièce du 25 mai offre plus d'intérêt. C'est un marché pour des parements d'autel et des écussons, destinés évidemment à figurer dans une cérémonie. Les écussons doivent être aux armes de feu de bonne mémoire « le Grand-Maistre de France ». Il ne peut s'agir ici que d'Arthus Gouffier, Comte d'Etampes et Seigneur d'Oiron, ancien gouverneur de François Ier, par lequel il fut comblé de biens et d'honneurs, et qui venait de mourir à Montpellier vers le milieu de ce même mois de mai. Son corps fut rapporté à Oiron, dans la collégiale, encore inachevée, dont il était le fondateur, et où lui fut postérieurement élevé un magnifique tombeau qui subsiste, et qu'un excellent juge, M. de Montaiglon, croit pouvoir attribuer à Jehan Juste.

Les parements d'autel et les écussons commandés à Tours par *Jehan Vallet*, brodeur, venu exprès de Chinon, étaient sans doute destinés à figurer dans la cérémonie de la réception du corps à Oiron.

On remarquera le peu de temps donné pour la réception de la commande qui doit être livrée le vendredi prochain « au soleil levant », pour que le messager puisse se mettre de bonne heure en route et faire une longue journée. Évidemment, il lui faut arriver à époque fixe.

I.

Lundi, xxve jour de may, l'an mil cinq cens dix neuf, en la Cour du Roy nostre Sire à Tours, par davant nous personnellement estably, honorables hommes *Jehan Sanxon*, Paintre, demourant ès forsbourgs dudict Tours, en la paroisse St Estienne, d'une part, et *Jehan Vallet*, Brodeur, demourant à Chinon, d'autre part, soubzmettant, lequel *Jehan Sanxon* a promis et promet de bonne foy faire de sondict mestier de paintures cinq paremens d'autelz sur bougran, et chacun parement aura une Notre-Dame de Pitié et ung priant à genoulz devant, vestu de coste d'armes en faczon de Chevalier; aux quatre coings de chacune pièce, quatre escussons avec l'Ordre[1] et ung chappeau de Conte, le tout de bateure d'or fin, pour le pris et somme de onze escuz souleil, d'or et de poix. Et oultre, fera led. *Sanxon* quatre douzaines d'escussons sur papier de la grandeur d'une fueille de pappier au raisin[2]; tous de batteure d'or fin, aux armes de feu de bonne mémoire le Grant-Maistre de France, avec l'Ordre et chappeau à chacun,

1. L'ordre de Saint-Michel, fondé par Louis XI.
2. Le raisin, ainsi nommé d'abord à cause de la figure de son filigrane, est resté une désignation de format.

pour cinq solz tournois pièce. Et le tout rendra prest, bien et deuement faict, devers vendredi, souleil levant, prochain venant ; et sur ce a esté baillé, paié et avancé comptent et en notre présence par led. *Jehan Vallet* audit *Jehan Sanxon,* dix escuz d'or et de poix, dont quittance, et le reste, que se montera ladicte besongne aux prix dessusdicts, ledit *Vallet* sera tenu et a promis, promect de bonne foy rendre, bailler et paier audict *Sanxon,* ou à son certain commandement, vendredi prochain venant, en lui livrant lesdictes besongnes. Et fournira ledict *Vallet* de bougrans, et ledict *Sanxon* fournira de toutes autres estoffes, et quant à tout ce obligent, etc.

Présens Mathieu Regnault, serrurier, et Gᵉ Fortier, clerc, tesmoins.

Passé par moy E. Viau.

Extrait des Minutes d'Étienne Viau, notaire à Tours, *modo* Scoumanne.

II.

Le Jeudi, pénultiesme jour du mois de septembre, audict an mil cinq cens dix neuf, par davant ledict Viau, Notaire à Tours, furent personnellement establis et deuement soubzmis en la Cour du Roy nostre Sire à Tours, honnorable homme *Jehan Sanxon*, Paintre, demourant ès forsbourgs de Tours, en la paroisse Sᵗ Estienne, d'une part, et Robert Cosnart, fils de feu Robert Cosnart, en son vivant menuisier, demourant à Laval, et Marie, sa femme, d'autre part, soubzmettant, lequel Robert Cosnard a promis et promet de bonne foy servir ledict *Jehan Sanxon* de sondict mestier et en toutes autres chouses licites et honnestes, du

huitiesme jour d'aoust dernier passé, jusques à trois ans accompliz prochain venant, consécutifs, en ensuivant l'une l'autre, sans interval de temps, moiennant et parmy ce que ledict *Jehan Sanxon* sera ténu, et a promis et promet de bonne foy le tenir, nourrir et traicter en sa maison ledict temps de trois ans durant, luy monstrer sondict mestier, et en icelluy l'instruire à son pouvoir, le tout comme ung bon maistre doit faire à son serviteur, et oultre luy rendre, bailler et paier la somme de vingt livres, en faisant ledict service et au parfaict d'icelluy, ainsi qu'il en aura à faire pour soy entretenir d'abillemens, dezquelx abillemens ledict Cosnart soy entretiendra entièrement à ses propres coustz et despens, et quant à tout ce obligent, etc.

Présens : Mathieu Chapperon, demourant à Tours, Pierre Constentin, perrier, paroisse de Larçay, et Pierre Godefroy, clerc, tesmoins.

Passé par moy : E. Viau.

Minutes de Viau.

GUILLAUME LANGEVIN,

SCULPTEUR A TOURS.

MARCHÉ POUR UNE STATUE DE SAINT HONORÉ.

(28 Juillet 1519.)

Communiqué et annoté par M. Ch. de Grandmaison.

Lors de la publication de nos *Documents inédits pour servir à l'histoire des arts en Touraine*, nous ne connaissions *Guillaume Langevin*, ou l'*Angevin*, tailleur d'ymaiges, que par un acte du 6 septembre 1522 relatif à l'acquisition d'une maison située au fief du Péage, Féage et Commendise de Tours, c'est-à-dire dans la partie de la ville qui s'étend au sud de la Loire à l'orient de la place Foire-le-Roi. Un autre acte, du 26 janvier suivant, nous apprenait qu'à cette époque sa femme, nommée Etiennette Obliges, était veuve. Depuis, nous avons rencontré parmi les minutes d'Étienne Viau un marché du 28 juillet 1519, qui nous montre que Guillaume Langevin était capable de traiter toutes les parties de son art.

Le jeudi xxviij[e] jour de juillet, audit an 1519, par davant ledict Notaire, furent personnellement establis et soubzmis, en la Cour du Roy nostre Sire à Tours, honorables hommes Jehan Laurin, Jehan Guinet et de Beaulce, Procureurs de la Confrairerie de St Honoré, et Pierre Mercier et Mathieu Aubri, Commissaires avec lesdits Procureurs, comme ilz dient quant ad ce, d'une part, et honorable homme *Guillaume Langevyn*, tailleur d'ymaiges, demourant audict Tours, d'autre part; lequel *Guillaume Langevyn* promist et promect

faire auxdicts Procureurs et Commissaires, présens et acceptans, un ymaige de Monsieur St Honoré, de bonne pierre de lyèz, de cinq pieds et demy de haulteur, bien et deuement faict et taillé, comme il appartient, au plus près du vif que faire pourra, en habit d'Evesque, en chappe et rocquet dessoubz les orfrais de lad. chappe, à ymaigeries et tabernacles y appartenans, comme est dit, et tel que ung ymaige de St Eutrope, qui lui a esté monstrée en l'église St Pierre-du-Boille, à l'autel et chapelle des Bouchers.

Et icelluy ymaige rendre prest, parfaict et assis en l'église Sainct-Augustin de ceste ville de Tours, devers Nouel prochain venant, sur le corbeau et à ses despens, en luy délivrant la place et corbeau préparez ad ce faire, et pour le pris et somme de douze escuz, monnaie courante, laquelle somme lesd. Procureurs et Commissaires seront tenus et ont promis et promettent rendre, bailler et paier aud. *Langevyn* en faisant led. ymaige, et à la livraison et assiette d'icelluy, et par deffault de ce faire et accomplir, par chacune desdites parties, etc.

Présens honorables hommes Jehan Gautier, Contrerolleur de l'Extraordinaire des guerres, et Mathieu Rouflé, Boullenger de la Royne, tesmoins.

Passé par moy : E. Viau.

Ledit jour a esté baillé, paié par avance par lesdicts Procureurs audict *Langevyn,* 60 solz tournois, dont quittance, présens les dessusdictz.

Et. Viau.

Extrait des Minutes d'Étienne Viau, notaire à Tours, *modo* Scoumanne.

QUITTANCE

DE

MATTEO DAL NASSARO

DE VÉRONE,

GRAVEUR EN PIERRES FINES.

(9 Juillet 1532.)

Communiqué par M. Ch. de Grandmaison.

En la présence de moy (le nom en blanc), Notaire et Secrétaire du Roy nostre Sire, *Mathée Dalnassar* de Véronne, graveur[1], a confessé avoir eu et reçeu de Me Jehan Laguette, Conseiller dudit Sire, Trésorier et Receveur général de ses Finances extraordinaires et Parties casuelles, la somme de sept vingts dix livres tournois, à luy ordonnée par ledit Sire, pour son entretennement en son service durant le quartier d'Avril, May et Juing derenier passé, qui est à raison de vIc livres par an; de laquelle somme de vIIxx x l. ledit *Mathée Dalnassar*, graveur dessusdit, s'est tenu et tient pour content et bien payé, et en a quicté et quicte ledit Me Jehan Laguette, Trésorier et Receveur général dessusdit, et tous autres. Tesmoing mon seing manuel, cy mis à sa requeste le neufme jour de Juillet l'an mil cinq cens trente deux. A Paris, présens Richard d'Elbene (del Bene) et *Barthélemy Guety*[2].

Signé : HILLAIRE.

(Archives Joursanvault, no 827; Bibliothèque de Tours. Mss. 1164, fo 53.)

1. Voir le *Bulletin* de la Société, janvier 1877, p. 95.
2. Voir, sur ce peintre, Laborde, *Renaissance des arts*, 1re partie, p. 196-8, et 2e partie, 750-1.

QUITTANCE

DE

DOMINIQUE DE ROTO,

OUVRIER EN MORESQUE.

(1er Janvier 1532-1533, n. s.)

Communiqué par M. Ch. de Grandmaison.

En présence de moy (le nom en blanc), Notaire et Secrétaire du Roy, *Dominique de Roto*, ouvrier en Moresque, a confessé avoir eu et reçeu de maistre Jehan Laguette, Conseiller dudit Sire et Receveur général de ses Finances extraordinaires et Parties casuelles, la somme de sept vingts dix livres à luy ordonnée par ledit Sire, pour son estat et entretènement en son service durant le quartier de Juillet, Aoust et Septembre derrenier passé, qui est à raison de vic livres tournois par an; de laquelle somme de viixx x l. t. ledit *Dominique Roto* s'est tenu et tient pour content et bien payé, et en ay quicté et quicte ledit Me Jehan Laguette et tous autres. En tesmoing de ce, j'ay signé la présente à sa requeste le premier jour de Janvier l'an mil cinq cens trente deux.

PICART.

(Archives Joursanvault, n° 827; Bibliothèque de Tours. Ms. 1164, f° 55.)

ÉTAT DES BAGUES ET JOYAUX

RENDUS PAR LA REINE

ÉLÉONORE D'AUTRICHE,

SECONDE FEMME DE FRANÇOIS Ier.

(5 Avril 1547.)

Document communiqué et annoté par M. E. Bonnaffé.

Voici un document qui pourra servir un jour à ceux qui voudront établir l'origine des diamants de la Couronne. C'est le reçu des bijoux rendus au roi Henri II par la reine Eléonore, veuve de François Ier, quelques jours après la mort du prince.

Cette pièce provient de la Bibliothèque Nationale, Fonds français, nos 20,640, fol. 6.

Les bijoux remis à Messire Charles de Cossé, sieur de Brissac, représentant le nouveau roi, sont désignés comme « estans affectez à la Maison et Couronne de France ». La reine les avait reçus « en garde », et en fait la restitution, ne conservant que les parures « dont le feu Roy, que Dieu absoille, luy a faict don et présent ».

Dans la liste figurent plusieurs bijoux qui doivent provenir d'Anne de Bretagne par sa fille Claude de France, première femme de François premier : « Ung ove de dyament.... appellé *l'œil ou la fyance de Bretaigne;* — une grosse poincte de dyament, nommée *la belle poincte*, avec une lectre de A pendant à une petite chesne; — une poincte de dyament...., appellée *la poincte de Bretaigne;* — ung gros balley (rubis balai), assis sur ung A d'or. »

C'est « *la belle poincte* » que Jehan Cayon, « dyamentier » de la Reine Anne, avoit « rabillée, nectoiée et mise sur son molin »;

travail pour lequel il reçut 52 l. 10 s. t. en 1496. (Inventaire d'Anne de Bretagne, par M. Le Roux de Lincy, p. 109, n° 22.)

Deux siècles et demi plus tard, je retrouve le gros rubis balai « assis sur ung A d'or »; en 1749, le Roi fait délivrer à son joaillier, Pierre-André Jacquemin, « un rubis balay cabochon, appelé *la côte de Bretagne*, pezant 246 karats 3/4, lequel est percé en trois endroits. » (*Livre-Journal* de Lazare Duvaux, par M. Courajod, p. LXXXIX, note 4.)

Enfin ce même rubis figure, si je ne me trompe, sur une épaulette du roi, dans l'Inventaire des Diamants de la Couronne en 1791 : « un gros rubis balai cabochon, de forme triangle, de belle couleur, vif et net, sans désignation de poids, estimé 60,000 livres ». (Invent., p. 241.)

Edmond BONNAFFÉ.

État des bagues et joyaux rendus par la Reine Éléonore.

Ce sont les bagues et joyaulx que très haulte, très excellente et très puissante Princesse, Madame Léonor, Royne douairière de France, a, par Jehanne de Tombes, dame d'Arpajon, l'une de ses Dames de chambre, qui les avoit en garde, faict bailler et délivrer ès mains de Messire Charles de Cossé, Chevallier de l'Ordre du Roy, Grand-Pannetier de France, envoié par ledict Seigneur Roy pour recevoir lesdictes bagues et joyaulx comme estans affectez à la Maison et Couronne de France, et lesquelz avoient esté baillez en garde à ladicte Dame par feu de bonne mémoire le Roy François derrenier deceddé, que Dieu absoille, son espouse, pour soy parer.

Et premièrement le collier, faict de dix neudz de cordelière, enrichy chacun neud de quatorze perles, et aux deux boutz, entre chacun desditz neudz, y a unze fes-

tons à cordelière de canetille, en chacun desquelz festons sont assis les dyamens cy-après désignez :

Une poincte de dyament à quatre faces;

Ung triangle de dyament à plat ou lieu d'un autre tryangle à poincte de dyament et plusieurs faces;

Une table de dyament;

Une grande poincte de dyament à douze faces;

Ung ove de dyament à poinctes et plusieurs faces, appellé « l'œil » ou « la fyance de Bretaigne »;

Une grande table de dyament, taillée à faces;

Ung cueur de dyament, tout plat;

Une autre poincte de dyament taillée à faces;

Une table de dyament carrée;

Une autre poincte de dyament ronde, taillée à faces;

Une autre table de dyament carrée, moindre que les précédentes;

Plus y a d'autres bagues, cy-après spécifiées, qui, selon ung vieil Inventaire, dont la copie a esté représentée par ladicte d'Arpajon, avoient esté mises en ung coffre d'acié, à fest rond, qui estoit dedans une boette, appellée « le coffre aux bagues », dont elles ont esté tyrées pour le service et parement de ladicte Dame.

C'est assavoir : Une grosse poincte de dyament, nommée « la belle poincte », avec ung beau et excellent ruby à jour en perfection, enchassé en une lectre de A, pendant à une petite chesne à chesnons rondz, esmaillée de noir et cordelière espargnée d'or.

— *En marge :* « La petite chesne a esté ostée ».

Item, une poincte de dyament, moindre que la précédente, appellée « la poincte de Bretaigne », assis en ung rond de cordelière de canetille, à laquelle pend une grosse perle en poire, attachée ladicte bague à une cottuere de soie noire.

Une grande table de dyament carrée, à haulx bizeaulz, assis au millieu d'ung roulleau esmaillé de rouge cler, à laquelle soulloit pendre une autre grosse perle en poyre, qui s'est trouvée à part audict coffre, en forme d'un moulinet assis sur un bacinet d'or.

Ung gros balley, tenant à trois beslières d'or en forme de pompons[1].

Ung autre gros balley, assis sur ung A d'or fait de canetille, pendant à une cheine, fecte à cheinons de double fil, comme il estoit contenu dedans ledict Inventaire, laquelle cheine ne se retrouve poinct.

Ung autre gros balley à jour, taillé à faces, percé d'une broche d'or faisant deux beslières par les deux boutz, où ladicte Dame a adjousté une perle pendant en poire.

En la présence de moy, Jehan Duthier, Conseiller du Roy et Secrétaire de ses Finances, ladicte de Tombes, suyvant le commandement de ladicte Dame la Royne douairière, illec présente, a mis et délivré ès mains dudict de Cossé, s^r de Brissac, lesdites bagues et joyaulx ci dessus spécifiez et désignez. Disant icelle Dame qu'elle ne pense poinct en avoir d'aultres que celles-là, estans des anciennes bagues de la Maison de France, oultre celles dont le feu Roy, que Dieu absoille, luy a faict don et présent. Desquelles bagues ainsi deslivrées audict s^r de Brissac, qui a promis et promect les porter ès mains du Roy, icelluy s^r de Brissac, pour et ou nom dudict s^r Roy, quicte et descharge icelle Dame, ladicte de Tombes et tous aultres, en actendant que plus ample acquit et descharge leur soit pour ce expédiée, baillée et

1. De melons, c'est-à-dire à côtes.

délivrée, s'ilz le requièrent et veoyent leur estre nécessaire.

En tesmoing de ce j'ay, dessus nommé soubzsigné, envoié par le Roy avec ledict Sr de Brissac pour assister à ladicte délivrance et en baillé le présent récépicé, ay icelluy signé de ma main, le cinq^me jour d'Avril l'an mil cinq cens quarante six, avant Pasques[1].

(La signature manque.)

1. 1547, nouveau style. Pâques était le 10 avril.

BAIL D'UNE PORTION DE MAISON A TOURS

PAR

JEHAN II JUSTE.

(17 Février 1561-1562, n. s.)

Communiqué et annoté par M. Ch. de Grandmaison.

La pièce suivante est jusqu'ici la dernière en date parmi celles qui concernent cette illustre famille des *Juste*, que les documents envoyés à M. de Montaiglon par M. Milanesi nous montrent venant d'Italie s'établir en France au commencement du XVIe siècle[1]. Nous en avons donné une courte analyse dans notre article intitulé *Nouveaux documents sur les Juste*, et publié dans le 4e trimestre du *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, mais elle paraît ici pour la première fois en entier. Elle est relative à *Jehan II;* car le fait de l'existence successive de deux *Juste*, ayant porté le prénom de *Jehan*, entrevu par M. de Montaiglon avec sa perspicacité habituelle, nous semble prouvé par le texte, communiqué par nous à la Société archéologique de Touraine dans la séance du 29 novembre 1876, et publié par M. de Montaiglon dans le n° du 1er février 1877 de la *Gazette des Beaux-Arts*.

1. M. de Montaiglon n'avait pas du reste attendu la communication de M. Milanesi pour affirmer et prouver l'origine italienne des Juste; nous-même, nous écrivions en 1869, p. 219 de nos *Documents inédits pour servir à l'histoire des arts en Touraine*, qu'il fallait voir dans la qualification de *Florentin* donnée au XVIe siècle à Antoine et à Jehan Juste « l'indication d'une origine italienne, et non pas seulement celle d'un séjour plus ou moins prolongé dans la ville de Florence ». Mais la question était encore controversée; elle ne le sera plus désormais.

Cette pièce n'est qu'un bail de portion de maison, et par elle-même n'a pas une grande importance; mais elle offre cette circonstance intéressante, déjà signalée par nous dans l'article précité, d'être ornée de la signature de Jehan Juste, et cette signature a une grande analogie avec celle de 1559 donnée par M. Fillon dans son *Art de terre chez les Poitevins*, et reproduite par M. de Montaiglon dans la *Gazette des Beaux-Arts*. Cependant elle en diffère, d'abord en ce que le prénom *Jehan*, écrit en toutes lettres dans le document de 1559, n'est ici représenté que par la lettre initiale *J*, reliée au mot suivant; les caractères et le paraphe sont aussi moins fermes et moins élégants, mais on peut dire qu'ils sont formés des mêmes éléments, surtout le paraphe qui est assez compliqué et nous semble caractéristique. On s'explique parfaitement que la signature apposée, en 1562, sur le registre du notaire B. Terreau, à la hâte, et peut-être sur le coin d'une table, soit plus courte et moins soignée que celle qui était tracée à main posée sur le document de 1559. Nous ne pouvons comparer ces deux signatures, que nous attribuons à *Jehan II*, avec celle de *Jehan Ier*, parce qu'aucun des actes où figure ce dernier n'est signé de lui; mais nous croyons, jusqu'à preuve contraire, qu'il est permis d'ajouter *Jehan II* à la famille des Juste, et peut-être un jour aura-t-il, lui aussi, sa biographie.

Quant à un *César Juste, sieur de la Bodinière*, mentionné p. 64 du n° 1 de 1877 du *Bulletin monumental*, nous avons des doutes très-sérieux sur l'existence de ce personnage; et nous pensons qu'il y a là tout simplement une erreur de lecture.

C. de G.

Le XVIIe jour de febvrier mil V^c soixante ung, en la Court du Roy nostre Sire, à Tours, fut personnellement establi et soubmis, noble homme, Philippe Prévost, s^r du Plessis, Receveur des tailles de Tours, lequel a baillé et baille à louage à honorable homme *Jehan le Juste*, sculteur en marbre, à ce présent et acceptant audict tiltre de louage, pour le temps de six années consécutives, sans intervalle, à commencer à la Nostre Dame de Mars prochaine et finissant à pareil jour, c'est assavoir : la petite court de darrière la boullangerie,

mouvances et dépendances d'icelle petite court, et la cave qui respond sur la rue de la Cellerye, du corps de logis où de présent demeure monsieur le Président Fortia; et en oultre, luy baille deux chambres haultes, sçavoir est : l'une qui a sa veue sur ladite petite court, et l'aultre à laquelle on yra par ladite petite chambre susnommée, qui a sa veue sur la court principale dudit logis, scituées lesdites deux chambres en dernier et plus hault estage dudit logis, icelles garnies de leurs comptoueres et garderobbes, avec ung grenier estant sur ladite petite chambre, enfermé d'une clouaison de boys, èsquels grenier et chambres ledit prenant aura sa montée par ladite petite court, où sera fait une vis par ledit bailleur avant le commencement dudit bail; et est cedit bail faict à la charge que ledit bailleur pourra passer, dévaller et tirer vins et tonneaux par la trappe de ladite cave, et droict de aller faire tirer eau du puy estant en ladite court; et oultre, moyennant la somme de quarante livres que ledit preneur sera tenu en payer par chacun an audit bailleur, par les quatre quarterons de l'an; le premier paiement commenczant au jour saint Jehan Baptiste prochain, et de continuer de terme en terme à peine de tous intérêts; et a ledit preneur avancé audit bailleur la somme de vingt livres pour la première demye année, etc.

Tesmoings : Jacques Massé et Jehan Leber, Clercz.

J. Juste.

Extrait des Minutes de Barthélemy Terreau, notaire à Tours.

LE GRAVEUR

JEAN-FRÉDÉRIC GREUTER.

(1610-1635.)

Documents communiqués et annotés par M. E. Müntz.

On sait que le graveur strasbourgeois Mathieu Greuter, après avoir travaillé dans sa ville natale[1], à Lyon et à Avignon, finit par s'établir à Rome, où, suivant Baglione[2], il mourut en 1638, à l'âge de soixante-douze ans. Les extraits qu'on lira plus loin et qui sont tirés du recueil de Galletti (Bibliothèque du Vatican, fonds latin, n° 7984, G. I, folio 126) se rapportent à son fils Jean-Frédéric, dont la réputation surpassa encore la sienne. Nous y voyons que cet artiste épousa, en novembre 1618, Virginie-Marie Bucci, de Rome. Au moment de cette union, si la date qu'on assigne à sa naissance est exacte (1600), il ne comptait que dix-huit ans. En 1635, nous le trouvons remarié à une autre Romaine : Tarquinie Bianchini. Les actes analysés par Galletti nous font en outre connaître les noms et l'âge de trois des enfants de J.-F. Greuter : Marius, né le 6 juin 1621 ; Catherine, née le 15 janvier 1623 ; Pierre-Paul, né le 13 novembre 1635. Ajoutons que le baptême de tous les trois ayant eu lieu à S.-Marcello, il est probable que l'artiste a habité dans le voisinage de cette église pendant toute cette période.

1. C'est là l'opinion généralement admise. Je ne sais sur quelle autorité repose l'assertion de de Boni, qui le fait naître en Angleterre (*Biografia degli artisti*. Venise, 1840). Quant à nos actes, ils lui donnent une fois pour patrie Utrecht, une autre fois Strasbourg.

2. *Le Vite de' Pittori*, Rome, 1642, p. 398.

1618, 18 Novem. M. D. [matrimonium denunciatum] Johannes Fridericus Greuter d. Mathei Trajectensis et D. Virginia quondam Antonii Mariae Bucci, Rom.; denunciatio XCIII.

1621, 6 Giugno B. [baptismus]. Mario, nato li 3 da suddetti, par. di S. Marcello LXXII.

1623, 15 Gen° B. Catarina, nata li II del s^re^ sudd° e detta par^a^ sudd^a^. Patr. il s^re^ Michele Valla Todesco, e la s^ra^ Francesca Bucci LXXII.

1635, 20 Novem. B. Petrus Paulus Valentinus, natus die 13 d. Johannis Friderici Greuter Mathei Greuter Argentinen. et d. Tarquiniae, quondam Damiani Bianchini Rom., par. s. Marcelli. LXXII.

NICOLAS DU MONSTIER

PEINTRE

ET AUTRES ARTISTES

ARTICLES TIRÉS
D'INVENTAIRES DU XVIIe ET DU XVIIIe SIÈCLE [1]

(1648-1736).

Communiqués et annotés par M. A. Gérardin.

1° Extrait de l'inventaire des biens meubles provenant de la succession de : *Deffuncte haulte et puissante Dame Catherine de Sctе Maure, veufve de Messire Jean Tallard de Braon, chevalier des Ordres du Roy, Comte de Brassac, Chef du Conseil de la Reyne, Surintendant de sa Maison, affaires et finance, et Gouverneur pour Sa Majesté en Xaintonge et Angoulmois, fait le lundi quinziesme jour du mois de juin 1648 par les notaires royaux Ricordeau et de Beaufort.*

Ce titre, que j'ai pu reconstituer avec les données de l'acte, manque, ainsi que les quatorze premières pages. Je ne puis donc indiquer, ni l'hôtel, ni le quartier de Paris qu'habitait la comtesse de Brassac, qui était une demoiselle de Parabère, « *fille de Dame Louise Tellier, dame de Parabère* ».

Ses héritiers étaient, sauf omission :

1° Charles de Ste Maure, frère (?).

2° Henri de Baudran, comte de Parabère, frère de Madame de Brassac.

3° Françoise Tiraqueau, veufve de Charles de Baudran, cheva-

1. Extraits d'inventaires et procès-verbaux d'apposition de scellés provenant des archives du château de Salles (près la Mothe-Saint-Heraye, département des Deux-Sèvres), autrefois appartenant à la maison de Montauzier.

lier, Seigneur de Neuillan, Gouverneur de la ville et du château de Nyort, comme tutrice et garde-noble de ses enfants, neveux de la deffuncte.

4° Catherine de Ste Maure, dame Marquise de Laurière, épouse de Philbert Hiles de Pompadour, Marquis de Laurière, nièce; et enfin

5° Messire Henry de Ste Maure, prebstre de l'Oratoire de Jesus, légataire.

L'exécuteur testamentaire était le marquis de Montauzier, Hector de Ste Maure, à la requête duquel avaient été apposés les scellés qui sont levés en même temps que se fait l'inventaire. Outre sa maison de Paris, la comtesse de Brassac possédait à Issy-lez-Paris une maison dite de la Barre.

Sans m'astreindre à suivre l'ordre des vacations, je signalerai d'abord les articles de l'Inventaire se rapportant à des artistes connus et cités déjà dans les volumes des *Archives de l'Art Français*.

En premier lieu je trouve un *Du Monstier*.

Du mercredy, dix-septe jour des présents mois et an, avant midy, en continuant par lesdictz Notaires la confection dudit présent Inventaire a esté inventorié ce qui ensuit :

Ensuite la prisée des tableaux faite par ledit Deliez, appellé avec luy *Nicolas Du Monstier*, Me Peintre à Paris et Peintre du Roy, qui ont été prisez suivant et conformément aux inventaires pour estre vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, du consentement desdictes parties.

Une Vierge de Pitié, tenant Jesus, peincte sur thoille, prisée à la somme de vingt-sept livres tournois, cy . xxvij tt

Item, une Magdeleine, peincte sur thoille, garnie de son chassis doré, prisée à la somme de douze livres tournois, cy xij tt

Item, une Flagellation, aussy peincte sur thoille, prisée seize livres tournois, cy xvj#

Item, un Sainct Sébastien, aussy peinct sur thoille, prisé à la somme de huict livres tournois, cy viij#

Item, une Enigme, aussi peincte sur thoille, prisée dix-huict livres tournois, cy xviij#

Item, une Vénus et un Adonis, peincts sur thoille, prisé douze livres tournois, cy xij#

Item, une femme nue, représentant Lucresse, aussy peinct sur thoille, prisée à la somme de trente livres tournois, cy xxx#

Item, une Sainte Catherine, peincte sur thoille, prisée neuf livres tournois, cy ix#

Item, un grand tableau, dans lequel est réputée la Reyne, prisé quatre livres tournois, cy iiij#

Item, un autre tableau, peinct sur thoille, où est représentée la deffuncte Reyne-mère, prisé à la somme de trois livres tournois, cy iij#

Item, un Christ de Pitié, peinct sur thoille, prisé dix livres tournois, cy x#

Item, une teste de Sainct Pierre, aussy peint sur thoille, prisée soixante solz, cy lx s.

Item, huict petitz tableaux, peint sur cuivre, garnis de leurs bordures dorées, prisez et estimez ensemble dix livres tournois, cy x#

Item, les cartes de la France sur toille, enluminées, prisées vingt solz, cy xx s.

Item, un tableau où est peinct une Vierge tenant son Jésus, prisé six livres tournois, cy vj#

Item, un autre tableau, dans lequel est représenté une Vierge et un Jésus dormant, prisé quinze livres tournois, cy xv#

Item, un autre tableau, peinct sur thoille, où est représentée une cheute de Sainct Paul, prisé vingt-quatre livres tournois, cy xxiiij *

Item, un autre tableau, peinct sur thoille, où sont représentez plusieurs Cupidons avec une statue, prisée à la somme de trente-six livres tournois, cy xxxvj *

Item, un autre tableau où est représentée la Reyne ayant une robbe fleur-de-lisée, prisé cinquante solz tournois, cy l s.

Item, un portraict de la Reyne Régente à demy-corps, prisé aussy cinquante solz, cy l s.

Et a ledit sieur *Nicolas Du Monstier* signé en la minute des présentes en cet endroit.

Ensuivent les livres.....

Ce *Nicolas Du Monstier*, peintre du Roy, ne figure pas sur les Etats publiés jusqu'ici des artistes de la Maison du Roy; mais, dans les brevets de logements d'artistes au Louvre, publiés par M. J. Guiffrey (*Arch.* IIe série, tome II, p. 65), se trouve celui en date du 13 février 1630 par lequel est accordée à *Nicolas du Monstier*, fils de *Daniel*, la survivance du logement que son père possède dans la galerie du Louvre.

Le catalogue de la collection Paignon-Dijonval le mentionne comme fils de *Daniel* et florissant en 1634. — Ce catalogue cite de ce *Du Monstier*, sous le n° 2825, « six portraits d'hommes inconnus dessinés au crayon et coloriés d'un peu de pastel, l. 9 po. sur 8 po. » et sous le n° 2826 : « cinq portraits de femmes dessinés de la même manière que ceux ci-dessus, h. 10 po. sur 8 po. » *Daniel Du Monstier* aurait donc eu trois fils et non deux comme l'avait noté (*Nouvelles Archives*, tome Ier, page 188) M. J. Guiffrey[1] qui ne connaissait pas encore probablement le brevet,

1. Il eut en effet trois fils et huit filles, comme l'a prouvé Jal, en donnant la date de la naissance de ces onze enfants d'après leurs actes de baptême (p. 882). — J. J. G.

rappelé ci-dessus, de la survivance du logement au Louvre. Qu'il me soit permis de faire remarquer également ici que M. de Montaiglon, dans ce même volume, page 173, attribue pour père à *Daniel Dumonstier* un frère d'*Etienne, Louis,* tandis qu'à la page 188 M. Guiffrey dit qu'il était fils de *Cosme*. D'ailleurs la généalogie de cette famille d'artistes est des plus compliquées, comme on le sait.

La prisée de la vaisselle d'argent, de vermeil et des bijoux se fait avec le concours d'un orfèvre, nommé *De Bonnaire :*

« Ensuitte ladite vaisselle d'argent prisée par ledit Deliez, appellé avec luy honorable homme *Marc De Bonnaire,* marchand orfèvre à Paris, y demeurant au bout du Pont au Change, paroisse Saint-Jacques de la Boucherie.

Suit l'énumération des différentes pièces d'argenterie, toutes « *armoriées des armes de la maison et d'argent blanc poinçon de Paris ;* » rien d'artistique du reste dans ces pièces[1] ; l'article se termine par la phrase consacrée : « *Et a ledit de Bonnaire signé en la minutte des présentes en cet endroit* ».

Dans l'inventaire de la vaisselle d'argent doré, parmi les ornements et meubles de la Chapelle, je trouve à signaler :

Un reliquaire où est représentée une Vierge d'argent, enrichie de deux colonnes de jaspe, prisé cinquante livres tournois, cy l*

Item un autre reliquaire où est représenté

1. L'argenterie, dont on se servait d'habitude, est estimée à la somme de quinze mil six cent soixante et unze livres, cinq solz tournois.

La vaisselle de vermeil, à six cent quatre-vingt dix-sept livres dix-sept solz tournois, non compris les objets de la chapelle.

Et dans un bahut se trouve encore en réserve de l'argenterie (vaisselle) pour trois mil huit cent vingt-une livres, et des flambeaux et autres objets, dont « un pot de chambre », pour trois cent soixante-quatorze livres dix solz.

un petit Jésus monté sur un anon avec sainct Joseph, enrichie aussy de deux colomnes, prisé trente livres tournois, cy xxx ₶

Item un petit tableau peinct sur bois, où est représentée une Annociation, enclos dedans une boiste, prisé vingt livres tournois, cy xx ₶

Dans la liste des artistes des châteaux royaux (1er vol. des *Nouvelles Archives*, page 17), M. J. Guiffrey mentionne : « à *Débonnaire* (Antoine), conducteur des ouvrages d'orphèvrerie du Roy pour trois quartiers de ses gaiges IIIIc LXXV liv. »

C'était en 1645. Il y a tout lieu de croire qu'un lien de parenté unissait l'orfèvre du Pont-au-Change à ce dernier dont Marolles a dit :

Là, dans la ciselure, excella Debonnaire;

à moins qu'ils n'aient fait qu'une seule et même personne sous le prénom de *Marc-Antoine*.

En continuant le dépouillement de l'Inventaire, je trouve prisée :

Item, une monstre à boiste d'or sonnante, faite par *Pierre Belon* à Paris, prisée la somme de quatre-vingts livres tournois, cy iiijxx ₶

Cet horloger est inscrit sur la liste des artistes de la Maison du Roy (p. 69, 1er vol. des *Nouvelles Archives*) ; de 1637 à 1648, il touche 30 livres de gages. En 1649, il passe à la Maison de la Reine (p. 93, même volume) et il y reste attaché aux appointements de 300 livres jusqu'en 1664.

Je n'ai plus à signaler qu'un nom. C'est encore un horloger ; je ne puis rattacher son nom à aucun document à ma connaissance :

Item, une monstre à boiste d'or, façon de Paris, faicte par *Jean Auger*, avec son estuy de cuir doré et sa clef prisée par ledict Deliez, assisté dudit *Debonnaire*, orfèvre, soixante livres tournois, cy lx ₶

Avant de quitter cet inventaire d'un hôtel fort richement meublé, me rappelant l'intérêt excité par l'exposition des tapisseries faite en 1876 par l'Union Centrale, il m'a paru que je ne m'écarterais pas trop des errements de la *Sociéte de l'histoire de l'Art Français*, en relevant, en même temps que nombre de tableaux spécifiés malheureusement par leurs seuls sujets, les articles relatifs aux tapisseries clairement désignées, tant par leur lieu de fabrication que par les histoires ou figures qui les décorent. Ainsi :

Dans une grande salle joignant le vestibule, s'est trouvé :

Item, huict pièces de tappisserie de haulte-lisse, façon de Paris, histoire de Constantin, prisées à la somme de douze centz livres tournois, cy xij^c ℔

Dans la chambre où ladite dame est deceddée :

Item, huict pièces de tappisserie de haulte-lisse, de Bruges, histoire de Bergerie, contenant vingt-cinq aulnes de cours sur trois aulnes de hault, garny de thoille par bandes, prisées à la somme de six cents livres tournois, cy vj^c ℔

Dans la gallerie au bout de laquelle est la chapelle :

Item, une tanture de tappisserie contenant huict pièces, façon de Bruxelles, où est représentée l'histoire d'Hercules, de vingt-cinq aulnes de cours sur trois aulnes de haut, prisées lesdictes huict pièces à la somme de seize cents livres tournois, cy xvj^c ℔

Dans une chambre au second estage, qui est celle du maistre d'hotel, s'est trouvé :

Item, sept pièces de tappisserie de Rouen, à

e
par

sem-
auto-
othèse
Cléricy
endait ou
stinés à

e de courts

il sept cent
le relevée, à la
de Franclieu,
ar de Chaiges,
meurant à Paris,
rève », je signa-

ervant de cabinet

représentant l'his-
ure dorée, prisé la
cy xl *
celuy dudit

ets d'harson,
ld, prisez la
is, cy xxx *
pierreries, appar-
Hamelin.
mposée de six dia-
de boucles d'oreilles
is, prisé le tout en-

Huict tableaux de dévotion et, dans la gallerie, le nombre de quatre-vingt-dix-neuf tableaux, à sçavoir : douze Empereurs, d'Henri quatre, Roy de France, et de la Reyne Marie de Médicis, du Roy Henri trois, la Reyne Louise, son épouze, les douze Mois de l'année, soixante-six anciens Rois de France, compris quatre pourtraicts desditz Roys Henry quatre et de Louis treize, et cinq aultres pourtraictz de plusieurs particuliers, le tout attaché contre ce mur avec des clouz, lesquelz tableaux ledit Lebel (c'était le Procureur du Marquis de Montauzier) a dict pareillement ne devoir estre inventoriez ne prisez, attendu qu'ilz sont en ladite gallerie pour perpétuelle demeure et décoration en icelle, laquelle est toute peinte fors ès lieux couverts par lesditz tableaux, et lesquelz tableaux estoient en ladite gallerie quand lesdictz feu Seigneurs et Dame de Brassac ont acquis ladite maison et qui font partie du prix de ladite acquisition.

Le sieur La Hogue, procureur de Madame de Neuillan, proteste.

Je termine ici cet extrait en notant qu'il y avait encore des tapisseries de *Chastillon*, — d'*Auvergne* (l'inventaire dit Feuilletin d'Auvergne [1] — de taffetas d'Avignon doublée de boucassin — et enfin, dans la cheminée d'une garde-robe joignant la chambre de la comtesse de Brassac et qui en réalité lui servait de cabinet, ainsi que le fait constater le procureur de Madame de Neuillan :

S'est trouvé :

Ung Poesle de *terre cuite verte à fleurs de lis*, dont lesdictes partie ont estimé ne devoir être fait aulcune prisée.

1. Du nom de la ville où se fabriquaient ces tapisseries : Felletin, près d'Aubusson. (*Nouvelles Arch.*, t. Ier, p. 191.)

Ne pourrait-on pas présumer que ce poesle était un ouvrage en terre sigillée analogue au poesle posé en 1648 ou 1649 par Cléricy dans l'appartement du cardinal Mazarin?

La concordance des dates, le grand état de maison que semblent avoir tenu, d'après l'inventaire, M. et Mme de Brassac, autorisent cette supposition, et ainsi se trouverait justifiée l'hypothèse émise par M. Milet dans son remarquable article sur Cléricy (*Nouvelles Arch.*, tome IV, p. 238) que ce dernier vendait ou même fabriquait des panneaux en terre vernissée destinés à former par leur assemblage des poëles d'appartement.

Des deux autres pièces que je possède, je n'ai que de courts extraits à faire.

Dans l'une, qui est l'Inventaire dressé : « l'an mil sept cent deux, le douxiesme jour de janvier, deux heures de relevée, à la requête de Dame Charlotte-Magdelaine Pasquier de Franclieu, veuve de deffunt Nicolas Hamelin, écuyer, sieur de Chaiges, Intéressé aux Fermes généralles de Sa Majesté, demeurant à Paris, rue de la Verrerie, paroisse de Saint-Jean-en-Grève », je signalerai :

Dans une chambre de plain pied servant de cabinet à ladite dame veuve Hamelin.

47. Item, un tableau de *Bourdon*[1], représentant l'histoire de Rachel, garny de sa bordure dorée, prisé la somme de quarante livres tournois, cy xl ₶

Dans un petit cabinet à côté de celuy dudit deffunt sieur Hamelin :

133. Item, une paire de pistolets d'harson, faite par le nommé *Berthauld*, prisez la somme de trente livres tournois, cy xxx ₶

Ensuivent les diamants et pierreries, appartenant à ladite dame veuve Hamelin.

172. Item, une croix, composée de six diamans brillans, une paire de boucles d'oreilles de deux diamans brillans, prisé le tout en-

1. Sébastien, Bourdon.

semble la somme de deux mil livres tournois, cy ij^{m} ℔

Laquelle prisée desdittes pierreries ci-dessus a été faite par ledit Regnault et de l'avis du sieur *Paul de la Fosse,* marchand orfèvre et joüallier à Paris, y demeurant sur le quay de l'Orloge et paroisse Saint-Barthélemy pour ce présent, qu'il en a requis après serment par luy fait de faire ladite prisée à sa juste valeur, attendu sa connaissance et du consentement cy-dessus, et ont signé en pareil endroit de la minute des présentes.

Enfin je noterai comme dans l'extrait précédent :

Une tanture de tapisserie, contenant sept pièces, verdure de Flandre anciene, représentant Mardoché et Esther, de seize à dix-sept aulnes, prisée la somme de trois cent livres tournois, cy iij^{c} ℔

Dans l'autre pièce, qui est le Procès-verbal d'apposition de scellés faite dans un appartement du Palais du Luxembourg au troisième étage, le 4 avril 1736, à la requête de « Marie-Anne Comeau, veuve de messire François-Charles de Crussol-Montauzier, comte d'Uzès, Lieutenant-général des armées du Roy, Gouverneur de Landrecy », je trouve à citer les trois articles suivants dont un seul intéresse un artiste industriel connu :

Une pendule faite par *Baltazar Martineau* dans sa boette et sur sa console de cuivre et marqueterie à ornements de cuivre en couleur.

C'est sans doute le membre de la famille *Martinot* ou *Martineau,* qui fait partie de la maison de la Reine en 1666 aux appointements de 300 livres.

Ensuite a été procédé à l'inventaire, description, pesée et prisée de la vaisselle d'argent y renfermée, laquelle pesée a été faite par le sieur *Charles Lefebvre,* maistre orphèvre, demeurant rue Dauphine.

Est comparu le sieur *Jean Gaultier*, horloger à Paris, demeurant cour du Cardinal, enclos de l'abbaye Saint-Germain-des-Prez.

J'ai relevé dans une pièce judiciaire de 1729 dont je ne puis donner le titre, mais qui provient des mêmes archives, les trois noms suivants :

65. *Robert le Beau*, maistre peintre à Paris, au domicille par lui esleu chez ledit Me Carolet, Procureur de la Chambre.

76. *Mathurin Boursier*, maistre sculpteur à Paris, en son domicille, quay de Bourbon, ille et paroisse St Louis.

82. *Louis Roger*, maistre peintre à Paris, en son domicille, rue du Petit-Lion, paroisse St Sauveur (cités à comparoir le lundi 21 mars 1729 et jours suivants au Pallais du Luxembourg sis à Paris rue de Vaugirard).

A. GÉRARDIN.

Pendant que je m'occupais à faire les extraits d'Inventaires que je viens de signaler, M. Richard, archiviste de la Vienne, mon ami et collègue de la Société de l'histoire de l'Art Français, voulut bien me communiquer un petit volume de vers dont la première pièce était précisément consacrée à l'éloge du talent de ces Dumonstier, dont la famille semble avoir tenu un haut rang au XVIe et au XVIIe siècle. Mais, en feuilletant ce livre, je constatai que l'auteur, *Nicolas Le Digne*, non seulement était poëte, mais encore dessinait, et peut-être peignait, à l'en croire, d'abord, puis à lire les éloges adressés à lui et à son éditeur par quelques *beaux esprits* du temps, et insérés, comme c'était l'usage, en tête du recueil de ses œuvres.

Ce livre, de format in-12, a pour titre, d'après le *Manuel* de Brunet, III, colonne 920, car le premier feuillet manque à l'exemplaire que j'ai entre les mains : « Les Fleurettes du premier meslange

de N. Le Digne, ... » Paris, Jérémie Perrier, 1601, in-12, et comme second titre : « Le premier livre des Meslanges de N. Le Digne, sieur de l'Espine-Fontenay, r'assemblé par A. de la Forest, escuyer, sieur du Plessis [1]. »

Il renferme de nombreuses pièces de vers, pour la plus grande partie à la louange des perfections physiques et morales de Mademoiselle M. B., sous le speudonyme de Blanche.

Ces vers, la part faite à la phraséologie du temps, sont d'une facture facile et d'un tour agréable. Les sonnets abondent ; il y a aussi des odes, des épîtres et des stances, mais six des pièces présentent quelque intérêt au point de vue de l'histoire de l'Art Français, particulièrement les quatre que je mets en première ligne, parce qu'elles établissent que *Le Digne*, en dehors de la poésie, cultivait les arts du dessin. Lui-même en fait part dans le XIe sonnet, et une Epigramme d'un sieur de Polin, intercalée à la page 124 du livre, confirme cette opinion. Voici d'abord ces deux pièces :

1. Voir sur le Champenois Nicolas le Digne, la *Bibliothèque Françoise* de l'abbé Goujet, XIV, 147 et suivantes. Ses diverses poésies ont été imprimées de 1583 (voir Brunet, article Béroalde de Verville, I, col. 804) à 1610. Sur un volume de cette dernière date, il est qualifié de sieur de Condes (Haute-Marne, canton et arrondissement de Chaumont, qui est Champenois, plutôt que le Condes, canton d'Arinthod, arrondissement de Lons-le-Saulnier, Jura) et de prieur de l'Enfourchure, un singulier nom pour un prieuré. Le « Tombeau de Loys de La Rochefoucault, Comte de Randan », en Auvergne, — et non de Randon, comme il est imprimé dans Brunet, — tué à la bataille d'Ivry en 1590, a été imprimé à Paris en 1600, « avec d'autres poésies, » par Jérémie Périer, et réimprimé à cent exemplaires, en 1844, à Clermont-Ferrand, par M. G. Desbouis, alors bibliothécaire de Clermont-Ferrand, in-8° de 63 pages. Brunet cite une « Description du médaillon antique d'Alexandre le Grand, présenté au Roy, pris du latin du Sieur de Rimon par N. le Digne. Paris, 1600, petit in-12 de 12 ff., non compris le titre, avec un portrait de Henri IV. » Ce bas-relief de marbre était-il antique ou de la Renaissance Italienne ? A ce moment, on n'en faisait pas la différence. Enfin, M. Desbouis cite une plaquette historique, connue de Brunet : « La résolution des trois Estats du bon pays d'Auvergne, avec la prise de la ville d'Issoire, par M. le Compte de Randan ; Paris, Le Fizelier, 1589, petit in-8°. » — A. de M.

SONNET XI.

Songeant à mes Amours, l'autre jour j'entrepris
De crayonner les traitz des beautez de ma Dame
Et, sur le vif rapport du plus clair de mon âme,
Je cerchoy le bel air que mon cœur a compris.
Je frize ce beau poil, qu'elle semble avoir pris
Sur le blond du beau front qu'en Cythère on reclame;
Je courbe ses sourcils sur ces yeux pleins de flame,
Et relève sa bouche, où vollent mes espris.
Mais, lors que je recerche en l'imaginative
Cette divine grâce et cette force vive,
Qui retient la Nature en admiration,
Desespéré de l'Art, je quitte mon ouvrage,
Car, pour représenter tant de perfection,
Il faut qu'Amour lui-même en retreuve la charge.

ÉPIGRAMME DU SIEUR DE POLIN
Sur un Craïon, faict de la main du sieur L. D.

Le Digne, ta Muse prudente,
Par la douceur de tes discours
Divinement nous représente
La mignardise et les Amours,
Mais j'estime autant ton adresse
Et la douceur de ton pinceau
Dedans les beaux traicts du tableau,
De ta BLANCHE et belle maîtresse.

Dans les pièces préliminaires, le sieur « de la Couronne Ang. » (sans doute Angevin) adresse d'autre part ce sonnet :

Au sieur Le Digne.
SONNET.

Je croy bien que l'esprit prend son estre des Cieux
Et que l'intelligence est de force immortelle,
Quand je voy dans tes vers une douceur si belle
Qu'elle te fait gouster le doux Nectar des Dieux.
J'admire de ta main le labeur curieux
Quand elle veut tirer une beauté nouvelle,
Car ton subtil crayon la rend si naturelle
Que le naturel mesme à peine semble mieux.

Puis, quand tu veux cercher la douceur harmonique
Dans les plus beaux secrets de la vraye musique,
Je sens mille désirs dans mon cœur s'allumer.
Ton crayon peut ravir d'une douce merveille;
Tes beaux vers sont tesmoins que tu sçais bien aimer ;
Bref tu peux contenter l'œil, l'esprit et l'oreille.

Enfin, le Sieur du Plessis, qui rassembla et édita ces vers, reçoit du Sieur du Tertre ce quatrain, duquel on serait tenté de conclure que le poëte Le Digne *illustrait* lui-même ses poésies, si on ne pouvait aussi le comprendre de pièces de vers supprimées :

Au sieur du Plessis.

Le Digne a eu grand tort de brusler peu à peu
Tant de rares crayons des beaux traits de sa Dame,
Et tu as eu raison de retirer du feu
Les restes si luisans d'une si belle flame.

De plus *Le Digne* a eu des rapports avec l'un des *Du Monstier*, Peintre du Roy, qui a fait le portrait de la Dame qu'il chante. J'estime qu'il s'agit ici d'*Etienne du Monstier*, car *Daniel*, qui se mariait en 1602, devait être très-jeune à l'époque de la jeunesse de *Le Digne*, et ce dernier a bien soin de spécifier que ses vers sont des vers de jeune homme. Cette hypothèse est d'ailleurs appuyée par ce fait que *Le Digne* mourut prêtre et bénéficiaire. En tout cas il s'agit ici d'une peinture ou d'un dessin gouaché à fond d'or, et *Daniel du Monstier* est surtout illustre par ses portraits aux trois crayons. Voici la longue épître adressée au peintre par son ami et admirateur :

Sur le pourtraict de M. M. B.
au sieur Du Monstier, *Peintre du Roy.*

Rare et grand *DUMONSTIER*, ton âme est bien heureuse
Qui peut voir au parfaict ce qui est de plus beau
Et sçait d'un vif rapport trouver judicieuse
Les effects de Nature aux effects du Pinçeau.
Bel esprit pénétrant, Appelles de nostre âge,
J'envie le bonheur de ton contentement,
Car tu vois les beautez avec mesme avantage
Que l'Aigle voit là haut les feux du firmament.

Ta vive intelligence, artistement guidée,
Dans les yeux de ma Belle a pris ses notions,
Puis, rapportant l'image au miroir de l'idée,
Tu as formé le traict de ses perfections.
Dedans ceste Beauté du Beau mesme admirable,
Tu as caché les feux de l'Amoureux souci,
Et, voulant imiter un traict inimitable,
Tu as passé Nature et la Science aussi.
Je voy ce mesme esclair de l'œil qui me console,
Cette bouche de rose, oracle de mes vœux;
Il n'y reste plus rien que la seule parole
Pour faire encor l'effect du Sculpteur amoureux [1].
Mais quel gentil Dœmon a pu porter ton âme
Dedans le cabinet le plus secret des Cieux
Pour trouver ce sousris et prendre ceste flame,
Qui paroist sur sa bouche et reluit dans ses yeux?
Pour faire luyre ainsi la clarté coustumière,
Qui nous prive de veuë, en nous donnant le jour,
Tu as pris du Soleil la plus belle lumière,
Ou tu as desrobé les plus beaux feux d'Amour.
Cet œil d'un traict puissant, qui secrettement force,
Faict ressentir l'ardeur d'un amoureux desir
Et recellant l'effect de sa mignarde amorce,
Fait voller les esprits sur l'aisle du plaisir.
Pour donner ce beau blanc, qui paroist sur sa face,
Tu n'as point pris la neige ou la blancheur du lys,
Mais tu as eu la clef des coffres de la Grâce
Pour choisir le plus blanc de tout un Paradis.
Sur le Cinabre ardent de la rosine Aurore,
Qui peint le poinct du jour d'un rougissant esclat,
Tu as pris le vermeil, qui vivement colore
Le désirable object de ce blanc délicat.
D'où sont ces beaux cheveux? Quel sçavant artifice
Mesle ce gris d'argent, sur l'obscur d'un fond d'or?
L'on dict que dans le Ciel sont ceux de Bérénice [2],
Mais ces cheveux sont pris d'un plus digne thresor.

1. C'est-à-dire de Pygmalion.
2. Allusion au poème de Catulle si merveilleusement imité en italien par Leopardi.

Ce beau poil esclatant, qui se frize onde à onde,
Plus fin que n'est la soye et plus mol que le lin,
Semble sans différence à la perruque blonde
De la mère d'Amour qui se peigne au matin.
Mais pour bien trouver l'air et la force esmouvante
Qui fait naistre l'Amour par un si doux effort,
Il fallait, *DV MONSTIER*, outre ta main sçavante,
Un esprit bien-aimé de Nature et du Sort.
L'art peut charmer les sens par un traict insensible,
Tromper les yeux d'un Maistre en son propre labeur;
L'Art peut faire un effect qui paroist impossible,
Mais l'art ne peut jetter des flames dans le cœur.
Milles Peintres sçavans et mille l'ont pourtraicte,
Couchans leur coloris par les reigles de l'art.
Mais, pour bien retrouver ceste Grâce parfaicte,
C'est une autre science, ou un secret à part.
C'est toi seul, *DV MONSTIER*, qui de faveur nouvelle
As sçeu représenter les forces de son œil;
Les autres peindront bien la clarté d'une estoille,
Mais ils ne peuvent peindre un si luisant soleil.
Ce bel œil amoureux, ce bel œil de Victoire,
Que l'Amour mesme admire et l'Honneur recognoist,
De toute autre Beauté efface la mémoire,
Car tout Astre s'efface où le Soleil paroist.
Ta main, subtile et docte, en ce suject l'imite
Avec tant de recerche et de vive clarté
Qu'en ce traict tout le monde honore son mérite,
Ainsi que tout le monde adore sa beauté.

Je terminerai cette trop longue citation par le Sonnet suivant (CLXVIII) adressé également à *Dumonstier*.

Du Monstier, que j'honore et que toute ma vie
J'ay tousjours tant aimé par tes divins secrets,
A la postérité j'appens ces deux portraits,
Qui seront estimez en despit de l'envie.
J'adore ce bel art, et mon âme est ravie
Quand je voy ces beaux yeux jetter les mesmes traicts
Que les yeux de ma Blonde, et les mesmes attraicts,
Dont elle force Amour qui l'a tant poursuivie.

Je consacre aujourd'huy les beautez de ma Blonde,
Blonde, le seul Soleil et l'ornement du Monde,
A l'Immortalité de ton sçavant pinceau ;
Si les siècles futurs voyent cette peinture
Ils diront que ta main surpassoit la Nature,
Ou que Nature enfin ne faict rien de si beau[1].

J'aurais voulu pouvoir déterminer le nom de la personne que Le Digne accable de ses vers hyperboliques, et dont le portrait a été fait si souvent. Rien ne renseigne à cet égard dans les autres pièces du livre; cependant le prénom devait être Marie, car dans un sonnet, il la compare à la Marie célébrée par Ronsard :

Ronsard aymait Marie, une belle Angevine,
Et moi j'ayme Marie, une chère voisine
Qui a l'esprit divin et l'œil doux et mignard.
(Sonnet LXXXVII.)

Un peu plus loin, on trouve encore ce titre : « Inscription sur la devise de Mademoiselle Ma. B. »

J'ajouterai que cette Marie était lettrée et faisait des vers, car le sonnet où Le Digne la compare à la maîtresse de Ronsard se termine ainsi :

Si je changoy son nom, elle en seroit marie,
Car en ses doctes vers elle esgalle Ronsard,
Et en toutes beautez elle passe Marie.

A. G.

1. Ce Du Monstier, peintre aimé des poètes, ne serait-il pas le même qui fut le professeur d'un autre artiste-poète du temps, César Nostredame (1555-1629)?
(Cf. les lettres dudit Nostredame à la page 12 du Bulletin, janvier 1876.)

LETTRES

DE

HENRI TESTELIN

SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE

A CHARLES ERRARD

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE ROME

(1677-1678).

Documents communiqués et annotés par M. H. Jouin.

Dans cette lettre, adressée comme la suivante à *Errard*, directeur de l'Académie de France à Rome, *Henri Testelin* parle, très-brièvement toutefois, des difficultés suscitées par l'Académie de Saint-Luc à l'Académie royale de peinture de Paris depuis la jonction de ces deux Académies. Mais l'intérêt de cette lettre est tout entier dans le récit détaillé du voyage de *Lebrun* au camp royal de Cambray, voyage dont il nous a été permis de préciser la date, ainsi qu'on le verra plus loin.

H. J.

I.

A Paris, ce 14 May 1677.

Monsieur,

Nous avons resceu avec beaucoup de joye vostre dernière du 7e avril de laquel je vous rand tres humble grace. J'observeray de suivre vos sentimentz toute les fois que jauray l'honneur de vous escrire, en recourant à la diligence de la poste pour vous faire tenir nos

lestres plustot qu'aux soins pareceux de quelque banquier. Je vous advoue que Monsieur Le Brun comma[n]sçoit d'estre empeine de vos nouvelles et qu'il soueteroit d'en rescevoir en mesme temps que vous escrivez à Monseigneur Colbert, afin d'estre disposé à luy respondre selon vos intantions lors qu'il luy parle de vous. Il me paroist tousjours fort tousché des bons sentimentz que vous avez pour luy, Je luy ay entendu dire que les mesdailles destinées pour les prix de Rome sont toutes preste. Je remarque aussy en Messieurs de l'Académie Royalle beaucoup d'afection envers vous dans le rencontre des occasions, et je ne manqueray pas en la premier assemblée de leurs tesmoigner le souvenir que vous avez d'eux, et de leurs présenter de vostre part les civilitez que vous leurs adressez. Toutes choses se passent présentement avec grand dousseur et transquilité en l'Académie.

Monsieur Coiseveaux ayant achevé le portraict de Monseigneur nostre protecteur en un buste de marbre, dont il est très satisfaict, la compagnie a résolut de luy en faire présent et de le suplier de l'acsepter pour une marque du ressentiment quelle a de ses grâces.

Messieurs les académiciens de Lion ont formé le corps de leurs Académie en ayant communiqué le projet avec beaucoup de civilité et de soubmision à l'Académie royale, en attandent, pour faire l'ouverture de leurs escolle académique, quilz soient en possetion du logement et des six cens livres d'appointemens que Monsieur l'archevesque de Lion leurs a accordez. Il y a aussy des Messieurs à Reims quy ontz prié l'Académie Royale de leurs acorder les Lestres nécessaires pour pouvoir faire un semblable establisement; l'on en est sur la desliberation de leurs qualitez; ils ont desjà fait

les premier desmarche et promette de venir à Paris pour acomplir le reste des formalitez.

L'on ne s'atandoit pas que la jonction des deux académie peut rencontrer des obstacles à Rome, ayant passez si facilement à Paris, nonobstant la dificulté que Monseigneur nostre protecteur y avoit rencontré et qu'il a marquée de sa propre main en la marge de la minutte des articles, à sçavoir qu'il falloit considérer que ses articles donnoient plus d'avantages aux Romins qu'aux François, ce que nos académiciens ontz aussy fort bien recognut, et en ont un peut murmuré; et Monsieur Le Brun, ne savoit reconnoistre en quoy l'octorité de ses messieurs se trouve blessée. Quelque ysüe que cette afaire puisse avoir à Rome, ce sera tousjours beaucoup de gloire pour nostre proffesion que dans Paris elle ait resceu l'aprobation du plus grand monarque de l'Europe et la confirmation du plus auguste Sénat.

Je ne puis, Monsieur, m'empescher de vous dire pour nouvelle que Monsieur Le Brun a fait un voyage à l'armée, où le Roy l'a resceu d'une fasçon la plus charmante du monde; s'estant randu au camp devant Cambray[1], Sa Majesté tesmoigna beaucoup de joye de le voir, non seulement par des parolles obligentes, mais par le soing particulier qu'elle prist de sa personne, donnan ses ordres pour son traictement, son logement et pour ceux qui l'acompagnoit, recommandat que l'on eut soin de leur atirail, et de les monter des chevaux de son escurie, elle luy donna cinq ou six de ses garde

1. La ville de Cambrai fut rendue au Roi le 5 avril 1677, après neuf jours de tranchée ouverte, et la citadelle le 17 du même mois. La date du voyage de Le Brun se trouve donc fixée du 15 au 17 avril.

pour le conduire avec un ingénieur pour luy faire voir les travaux du siége et des mines, et craignant quelque accident sur sa perssonne, elle s'informat de ses officiers des endroitz où il y avoit moins de danger, disant qu'elle vouloit qu'on prist soin de luy, non seulement à cause de son mérite, mais aussy pour l'interest propre de Sa Majesté. Sur cet entretien l'on rapportat que ceux de la citadelle battoient la chamade et ofroient des ottages ce que Sa Majesté eut peine à croire sur la bravoure que le gouverneur avoit tesmoigné les jours présédant; mais, en estant asseurée, elle dit à Monsieur Lebrun que sela venoit très à propos pour qu'il vît sortir cette garnison, mais qu'avant cette sortie il estoit bon qu'il allat voir les dedans de la citadelle. M. L. B. ayant veu le triste estat de ses lieux en fit raport au Roy pendant le diné de Sa Majesté. L'après dinée elle montat à cheval exprest pour luy faire voir son camp et son armée, la fist mestre en ordre, luy faisant remarquer sa grande et sa petite garde, et le bon estat de sa cavalerie, la disposition de ses batterie et une bresche qu'une mine avoit fait la veille, large pour passer 8 ou 12 hommes de front, M. L. B. marchant tousjours entre Sa Majesté et Monsieur le comte Daquin, son capitaine des gardes. Elle prist plaisir cette journée à s'entretenir avec luy dans la plus grande guayeté du monde, l'honnorant de sa confidance sur les projetz que Sa Majesté fesoy pour la suite des progrez de ses armes, mais que la discrétion de Monsieur Lebrun retient dans le silence, et que le respect nous desfend de penestrer; n'ayant point d'autre but en ce rescit, que de vous faire connoistre les bontez dont le Roy use envers Monsieur Le Brun; l'entretien de cette soirée se terminat par quelque observations plaisante sur la dis-

position de la chambre de Sa Majesté, laquelle paroisoit avoir esté quelque ansienne grange, mais comme enduite par les solives d'une grosse espesseur de suye, et qui ne respiroit l'air que par une petite fenestre cachée d'une toille, que le Roy ce donna la peine de lever luy mesme pour ce deslivrer de l'incomodité de la fumée, Sa Majesté disant qu'elle se trouvoit bien mieux couchée là que dans son carosse où elle avoit passé 10 nuict, et 5 tout botté, qu'elle avoit esté 3 jours sans changer de linge par faute de feu.

Le lendemein, le Roy voulu bien s'entretenir avec Mr Lebrun sur les grand esfectz de son artillerie et particulièrement de quelque nouvelle machine que l'on appelle des carcasse, qui sont diverses bande de fert entrelassée en une forme ovalle, d'environ 3 piedz de hauteur, remplie de bombe et autres boulletz des canons de pistollet croisez, chargez pour creuver et acompagné de plusieurs autre artifices. Cela ce met en des mortiers qui les poucent si haut quelles ne paroisent plus que de la grosseur du poin et retumbent environnée d'une flâme brune et espesse, qui dure environ 3 quar d'heur; mais ce venant à creuver fait un si horible fracas qu'il ne demeure rien d'entier de ce qui ce rencontre à l'entour. Le Roy, après avoir entretenu Mons. Lebrun de cett machine, ordonna de luy en faire voir l'esfect, ce qui fut executé en pleine campagne sependant que la garnison ce préparoit à sortir; après cela le Roy ayant fait mettre son armée sur deux lignes se mit au millieu avec Messieurs les généraux qui parurent le plus lestement qu'il estoit possible, pour voir pàsser cette garnison, et ayant entandu le compliment du gouverneur, Sa Majesté se tourna vers Mons. L. B. qui estoit prosche d'elle, disant

en souriant : il s'estime, dit-il, bien glorieux de me rendre une place de cette importance, ne la pouvant pas garder davantage. Après cela Sa Majesté qui avoit dit à M. L. B. de voir Bouchin et Valencienne, eut aussy la bonté de luy ordonner une escorte de vint maistre, et craignant qu'il fut incomodé faisant ce petit voiage à cheval, il luy fit donner un carosse à six chevaux, fit escrire aux gouverneurs desdite places de le bien rescevoir et le bien traistair et de lui donner de bonne escorte pour son retour. Les soins de Sa Majesté furent jusque à ce point que de prescrire à l'oficier qui commandoit l'escorte de sa conduite la route qu'il devoit tenir pour n'estre pas incommodé des coureurs ennemis. M. L. B. ayant visité lesd. places et resceu de leurs gouverneurs le régal et les honneurs que vous pouvez juger, retourna auprès du Roy et resceu encor de Sa Majesté tant de tesmoignage d'amitié qu'il n'y avoit personne à la cour qui n'en fust surprix. Sa Majesté l'exortat au soin de sa conservation propre avec des termes extrêmement touschantz, disant que se seroit luy fair plaisir et qu'elle l'en prioit, et par sa bonté toute singulier, elle luy ordonna la route qu'il devoit prandre pour s'en revenir à Paris, luy indiquant son premier giste au chateau de M. le Duc de Chaune, lequel l'en avoit aussy prié. Sa Majesté l'avertit que le lendemin il passeroit par un village fort stéril et qu'il feroit bien de ce pourvoir à Chaune de quoy menger, mais qu'il falloit qu'il alla coucher en la maison de M. de Jaucour, lequel donneroit ordre pour le bien traister (quoy qu'en son absence), et pour son troisième giste, elle luy conseilloit d'aller à Chantilly, ou Sa Majesté s'aseuroit que M. le Prince le resevroit agréablement.

Après luy avoir ainssy ordonné ses logemens, elle l'honnora de son embrasade luy recommandant derechef de ce bien conserver. Il n'est pas posible de descrire assez exactement toute les marque de tendresse, d'afection dont le Roy a honnoré M. L. B. en ce rencontre ; ceux qui ne connoisoient ny sa personne ny son mérite en estoient estonnez, et les personnes de qualité qui connoisoient l'une et l'autre le felisitoient continuelement de ce que sa présence avoit apporté tant de joye et de guayeté au Roy; et luy mesme ne peut penser à ses grand advantages sans une extresme émotion.

Jay cru, Monsieur, vous devoir faire ce rescit non seulement pour satisfair au mouvementz de vostre amitié quy en recevra beaucoup de joye, mais reconnoissant aussy que ses honneurs rejalissent sur nostre profession en général. Depuis son retour, il c'est respendu un bruit quil estoit mort, et quoy que cette pensée, toute fause qu'elle soit, nous fase de l'oreur, je croy néantmoins estre obligé de vous en parler pour prévenir la douleur que vous en oriez si ce bruict parvenoit jusque à vous, lequel ne ce trouve véritable qu'en une autre personne de son mesme nom. Encor que la fauseté soit détestable en beaucoup de choses, elle nous est très agréable en ce sujet, et nous prions Dieu de tout nostre cœur d'esloigner ceste vérité autant qu'il sera possible et sy elle ne peut estre entièrement bannie, au moins qu'elle n'arive jamais que pour sa plus grande gloire. Je fais les mesme vœux pour vous et avec autant d'afection estant,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

TESTELIN.

Dans la lettre qui suit, *Henri Testelin* le jeune, secrétaire historiographe de l'Académie de peinture à Paris, entretient *Errard*, directeur de l'Académie de France à Rome, des rapports qui existaient entre l'Académie de Paris et celle de Saint-Luc.

La jonction entre les deux académies, dont parle Testelin, s'était accomplie, comme on sait, sous le principat de *Lebrun*, vers la fin de 1676, et, dès l'année 1677, Bellori prononçant un discours à l'Académie romaine de Saint-Luc, le second dimanche de novembre, faisait allusion à cette affaire. (Voyez *Archives de l'Art français*, t. I, p. 69.) La lettre de *Testelin* dut avoir pour objet de lever certaines difficultés de détail sur lesquelles la publication des *Procès-verbaux de l'Académie* ne peut manquer de faire la pleine lumière.

H. J.

Paris, ce 5 avril 1678.

Monsieur,

La relation de ce qui s'est passé en la sérémonie de la distribution des prix qui ontz estez envoyez de France à l'académie de St Luc à Rome, a esté si agréablement resceue de toute nostre compagnie lorsque Monsieur *Lebrun* luy en a fait faire la lecture en une assemblée générale, l'ayant fait traduire en François, que toute cette assemblée resolut unanimement de vous en remersier, et de vous suplier de tesmoigner à Messieurs de cette célèbre académie, le ressentiment qu'elle a des soins qu'ilz prennent pour l'ilustration de nos arts. C'est aussy pour en donner des marques publiques que Monsieur *Lebrun* a jugé à propos de la faire imprimer avec l'exelant discours de Monsieur *Bellory*, auquel on ne peut assez donner de louange. Rescevez donc s'il vous plaît, Monsieur, les tesmoignage de ressentimentz, d'afection et des vœux continuelz pour vostre conservation, que l'académie vous présente par ma plûme en suportant sa foiblesse selon vostre indulgence acoutumée.

Je n'entreprandré pas de vous faire un rescit exact de ce qui s'est passé en la séance de Monseigneur Colbert pour la deslivrance des prix de l'année précédente parce qu'il ne s'y est rien rencontré d'extraordinaire et que vous scavez lordre et la manier de tout ce qui s'y observe où l'on n'y change rien que les matiers du raisonnement des conférances dans le raport quy s'en fait devant Son Exelence, à quoy il tesmoigne ordinairement de prandre du plaisir; mais comme le dernier que nous luy avons presenté a esté fort aplôdy, Monsieur Lebrun a esté d'avis de vous l'envoyer, tant pour vous informer de ce quy se fait en nostre académie que pour faire connoistre à Messieurs de selle de St Luc quelz sont nos exercisses, et d'entrer par là en la pratique de ce que nous nous sommes proposez dans l'establisement de la jonction, de laquelle nous atandons tousjours la ratification selon ce que nous avons veu dans l'extraict des actes d'agréement extraitz des registres de l'académie de St Luc que vous nous avez envoyez et que nous avons leu en pleine assemblée, où en repassant sur les dificultez que Messieurs de Rome ontz objectée, elles ont esté jugée très facilles à acommoder suivant ce que nous vous en avons desja escrist; et pour ne négliger rien de ce que nous pouvons contribuer à l'issüe de cette jonction, nous avons de nouveau pris conseil, lequel a dit que comme les Lestre de la jonction ont esté vérifiée à Paris en Parlement, la ratification que Messieurs de Rome nous doivent envoier ne doit estre autre chose que la vérification des mesme Lestres en cour de Romme, où il sera facile de mêtre (en disant que les Lectres seront exécutée selon leur forme et teneur); à la charge toute fois, que l'exposition des portraictz des protecteurs demeurera volonter

à l'une et à l'autre, que la forme du serment que le Recteur doit faire se fera à la manier du pay, et que la juridiction, les esfectz et les biens de chacune des deux académie demeurerontz sesparez, sans aucun meslange ni communauté, cet article ne parlan que de la communication des advis sur ce qui regarde la profession et d'une communion d'amitié et de bonne volonté, sela ne rescoit aucune difigulté et est entièrement conforme à l'intantion de l'académie.

Je fermeroit isit ma letre si je pouvois m'empescher de vous tesmoigner la joye que jay eüe d'aprandre l'heureze issüe du voiage de Madame et de la bonne disposition dont vous jouisez ensemble, en laquelle je prie Dieu de vous conserver longtemps, acompagnée d'une satisfaction entier et parfaitte. Je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

TESTELIN.

Monsieur, comme jay refusé des coppies de l'extrait des conferance que je vous envoye, me réservant toute ces matiers là pour joindre au receuil général que je me promet de faire, je soüeterois s'il se peut que nos estudiantz François n'en tirasse point de coppies.

Adresse à la 4e page :

A Monsieur — Monsieur Errard — Directeur de l'Académie — Royale de peinture — sculpture — et architecture estant présentement — à Rome.

UNE MANUFACTURE

DE TAPISSERIE DES GOBELINS

A FULHAM ET A EXETER

(1748-1766).

Documents communiqués et annotés par M. A. Darcel, administrateur de la Manufacture des Gobelins.

Les documents conservés aux Archives nationales dans les cartons consacrés aux Gobelins permettent de préciser la nature des produits fabriqués en Angleterre, au XVIIIe siècle, dans les deux fabriques successives sur lesquelles M. Anatole de Montaiglon a trouvé de si curieux détails dans la correspondance et le voyage de Giuseppe Baretti [1].

Ces documents sont de plus fort intéressants relativement à la condition des ouvriers des manufactures royales de France et aux mœurs policières de l'époque, touchant ces ouvriers.

Pour cette triple raison, il nous semble opportun de les publier.

C'est de 1751, époque où il s'établit à Londres, à 1760, année où il fit son voyage en Italie, que Giuseppe Baretti visita plusieurs fois la fabrique de Fulham, où travaillaient des ouvriers des Gobelins.

Mais, antérieurement à cette époque, des ouvriers de cette manufacture furent embauchés pour l'étranger, et c'est munis de passeports portugais qu'ils essayaient de sortir de France.

Leur destination réelle était-elle l'Angleterre? Nous le supposons, bien que rien ne l'indique dans les trois lettres de l'année 1748 (nos I, II et III), qui doivent avoir été adressées à M. Lenormand de Tournehem, alors directeur général et contrô-

1. *Bulletin de la Société de l'Art français*, 3e année, janvier 1877, p. 95.

leur des bâtiments royaux, les deux dernières par M. de l'Isle, directeur des Gobelins.

Après un intervalle de quatre années, de nouveaux documents nous révèlent de nouveaux embauchages.

Nous allons les analyser en les classant par ordre de dates :

N° IV. — Interrogatoire d'un nommé Grignon, ouvrier des Gobelins, arrêté à Cambray et détenu au Fort-l'Évêque en même temps qu'un autre ouvrier nommé Argan.

Ce qui ressort de plus intéressant dans cet interrogatoire, c'est qu'il existait à Paris, concurremment avec la manufacture royale, des ateliers particuliers qui fabriquaient des tapisseries et dans lesquels travaillaient les ouvriers des Gobelins.

Les n^{os} V et VI ont trait à la même affaire.

Le n° V, qui est une lettre de M. de Vandières, qui a succédé dans sa charge à M. Lenormand de Tournehem, nous apprend que le frère de Grignon, l'ouvrier arrêté, est déjà établi en Angleterre.

Le n° VI, qui annonce à M. de Vandières l'envoi d'un second interrogatoire subi par Grignon et l'autre ouvrier arrêté en même temps que lui, n'est point accompagné de cet interrogatoire.

N° VII. — M. d'Isle annonce le départ pour la Flandre d'un ouvrier de l'atelier de Neilson ; mais comme cet ouvrier est Flamand, il ne croit pas qu'on doive le faire arrêter, d'abord parce qu'il n'est pas élève des Gobelins, et puis parce que cette arrestation pourrait empêcher le recrutement des ouvriers étrangers.

N° VIII. — Billet de M. de Vandières, adressé, croyons-nous, à Cosette, qui était le portier-garde-magasin des Gobelins et qui était chargé du mouvement des tapisseries entre la manufacture et Versailles ou le garde-meuble.

Ce billet annonce qu'un ordre d'élargissement de Grignon et d'Argan, son compagnon, a été donné.

N° IX. — Lettre du 6 juillet 1752, annonçant à M. de Vandières les visites qu'ont faites à un ouvrier de la Savonnerie, détenu au Fort-l'Évêque, un de ses camarades nommé Dufresne, qui a eu des relations avec l'Angleterre, et Rançon fils, ouvrier des Gobelins, dont la conversation a été pleine de sous-entendus.

M. d'Isle demande l'autorisation de faire surveiller par la police Rançon père, qui a déjà voulu passer à l'étranger en 1748 (pièce n° III), et son fils, puis arrêter l'ouvrier de la Savonnerie, Dufresne, qui est en relations avec l'Angleterre.

N° X. — 7 juillet 1752. Ordre d'arrestation et de surveillance demandés.

N° XI. — 12 juillet 1752. Lettre de M. d'Isle à M. de Vandières, lui annonçant qu'on surveille les Rançon et que Dufresne nie tout ce dont on l'accuse.

N° XII. — 13 juillet 1752. Lettre de l'inspecteur de police Buhot, où il est question d'embauchage d'ouvriers rubaniers et passementiers pour l'Espagne.

N° XIII. — Billet de Dufresne à sa femme où il se plaint du régime du secret auquel il est soumis.

N° XIV. — Rapport de police sur l'emploi que Rançon père et fils ont fait de la journée du dimanche 23 juillet 1752.

N° XV. — Sans date. Mémoire des frais de police se montant à 322 livres.

N° XVI. — 26 juillet 1752. Interrogatoire de Dufresne, qui avoue avoir voulu passer à l'étranger avec Rançon père et fils.

M. d'Isle serait d'avis qu'une peine afflictive fût édictée contre les ouvriers qui ont été formés pour travailler pour le roi.

N° XVII. — 19 septembre 1752. Lettre de M. d'Isle à M. de Vandières contenant la copie d'une lettre adressée d'Angleterre par un ouvrier de la fabrique de Fulham à son père, ouvrier des Gobelins.

Cette lettre est très-importante en ce qu'elle donne des renseignements précis sur ce qu'on fait à Fulham et sur les avantages que l'on propose aux ouvriers tapissiers français qui voudront y aller travailler.

Celui qui écrit la lettre est le frère aîné de l'ouvrier arrêté à Cambray (pièce n° IV). Il l'engage vivement à venir le rejoindre. Cette lettre nous montre que ce sont des tapis velus, à la façon de ceux de la Savonnerie et du Levant, que l'on fabrique à Exeter, et que les tapisseries en haute-lisse ne trouvant aucune faveur auprès de l'aristocratie anglaise, les ouvriers qui les fabriquaient doivent changer de nature de travail.

M. d'Isle fait deux personnages différents du père Norbert et de Parisot, que nous savons par Giuseppe Baretti n'en faire qu'un.

N° XVIII. — Lettre de Grignon.

N° XIX. — Note qui doit être de M. d'Isle et qui est peut-être le post-scriptum de la lettre n° XVII.

N° XX. — 20 septembre. Lettre collective des trois entrepreneurs des Gobelins, Cozette, Audran et Neilson, à M. de Vandières, lui demandant de faire intercepter les lettres que Grignon pourrait adresser à son fils, et de le faire enfermer si la lettre interceptée prouve qu'il veut passer en Angleterre.

N° XXI. — 30 septembre. Lettre de M. de Vandières aux trois entrepreneurs où il se moque un peu de Cozette, l'un d'eux, qui avait sollicité et obtenu l'élargissement de Grignon fils, dont il demande actuellement l'arrestation.

La fin de la lettre montre comment on s'y prenait pour faire de fripons des soldats du roi dans les colonies.

N° XXII. — 17 décembre 1752. Lettre de M. de Vandières aux trois entrepreneurs des Gobelins qui lui ont demandé de faire ouvrir les lettres adressées aux ouvriers des Gobelins, d'en faire prendre copie, puis de les rendre aux destinataires. Il leur annonce, d'après M. d'Argenson, que cela serait contraire au droit public. Mais ce qui ne l'est pas, c'est d'intercepter les lettres et de les garder après les avoir lues. Casuistique étrange!

Ici s'arrêtent les documents relatifs à la fabrique de Fulham, qui était, on le voit, surtout une manufacture de tapis velus.

L'Angleterre, déjà, montrait pour cette partie du mobilier le goût qui, en se développant, l'a rendue le grand centre industriel de la fabrication des tapis.

Nous donnons enfin, n° XXIII, une note de l'année 1766, où il est encore question d'embauchage d'ouvriers de haute et basse lisse pour l'Angleterre.

Alfred Darcel.

I.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous informer en l'absence de Monsieur de la Bourdonnaye, de la lettre que je reçois de Monsieur Plinpel son sub-délégué au Hâvre. Il me marque qu'il a fait arrêter les quatre ouvriers de la manufacture des Gobelins dont vous m'avez fait remettre

le signalement. Ils devoient passer en Portugal, suivant le passeport de Monsieur Dachuna, dont ils étaient porteurs. M. Plainpel s'en est saisi, et il fait garder ces ouvriers dans la maison où ils sont descendus par deux soldats de la garnison; il demande les ordres de Monsieur l'Intendant, pour savoir de quelle manière il les fera escorter pour les envoyer ici, et s'il prendra deux soldats ou deux cavaliers de la maréchaussée, et aussi pour la dépense, tant pour la voiture que pour la route.

Comme M. de la Bourdonnaye est en Bretagne, je crois devoir vous faire part de tous ces détails, et avoir l'honneur de vous marquer en même temps que je vais écrire à M. Plainpel aujourd'hui de faire partir ces ouvriers mardy par le carosse du Havre, et de les faire escorter par la maréchaussée de brigade en brigade. Cela occasionnera moins de frais que deux soldats, ils arriveront à Rouen le mercredy, et, en prenant des mesures avec le directeur de la Messagerie, on peut les faire repartir jeudi, par le carosse qui arrive à Paris samedy. A l'égard des frais, je vous prie de me faire l'honneur de m'écrire quelle réponse je puis faire à M. Plainpel. Permettez-moi, Monsieur, de saisir cette occasion de vous assurer de mon profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BOISSARD DE PREMAGNY,

Secrétaire de M. de La Bourdonnaye.

Rouen, 1er aoust 1748.

II.

Monsieur,

Étant obligé de partir demain matin pour Crécy, suivant les ordres de madame la marquise de Pompadour,

d'où je ne reviendrai peut-être que mardy ou mercredy, j'ai communiqué vos ordres à Monsieur Duchêne, prévost des bastiments, pour se trouver à l'arrivée du carrosse de Rouen, samedy matin, pour faire transférer les quatre ouvriers des Gobelins, au Fort-l'Évêque, et empescher les premiers jours qu'ils ne parlent à personne de la maison des Gobelins, pour qu'ils ne puissent pas exciter les muettes ou séditions. Ils m'ont écrit depuis qu'ils sont arrestés, pour vous demander leur grâce; plusieurs ouvriers sont déjà venus chez moi à cette occasion. Je les ay assuré tous de votre bonté et de votre justice, et que je ne m'emploierois auprès de vous pour les coupables qu'autant qu'eux tous vous marqueroient leur soumission à vos ordres par leur tranquilité. J'ay dessin, si Monsieur l'approuve, d'aller les voir à la prison, aussitôt que je seray de retour, de les interroger, chacun en particulier, et de leur promettre leur prompte liberté, s'ils veulent avouer le nom de celui qui a fait cette mesné en les introduisant chez l'ambassadeur de Portugal. J'attendrai vos ordres à ce sujet.

G. D'ISLE.

5 aoust 1748.

III.

Monsieur,

Je me suis rendu cet après-midy à la prison du Fort-l'Évêque suivant vos ordres, et j'ai l'honneur de vous en rendre compte sur-le-champ; je les ai vu séparément.

J'ay fait venir le nommé Dubois. Interrogé par qui il a pu être excité à laisser les ouvrages du Roy, pour passer dans le pays étranger et quitter sa famille? Quelle plainte il a à faire? A répondu que le sieur Chastelain le traitoit rudement et le menaçoit souvent de faire cou-

per[1], ce qui n'est pas arrivé depuis du temps; ne se plaint pas de son maître qui est Monmerqué[2], demande le mesurage de la pièce de l'*Étang de St-Jean*, et de la pièce de la *Destruction du palais d'Armide* comme j'ai fait mesurer celle de *Rolland*. Interrogé qui l'a mené chez l'ambassadeur de Portugal, a dit que c'était le nommé Coulon qui l'a averti que Farcy avoit un passeport de l'ambassadeur de Portugal, et qu'il ne vouloit pas y aller. Ledit Dubois s'est déterminé à partir, et a pris le nom d'André Farcy, n'ayant que 42 livres. Cela sans en parler à qui que ce soit, ny même à sa femme, mais seulement aux trois autres, avec qui il est party; se repend de la faute qu'il a faite, et demande grâce.

Ensuite j'ai fait venir le nommé Coulon, à qui j'ai fait la même question, a répondu que c'est lui-même et le nommé Farcy qui l'a excité et lui a proposé de quitter, ce qu'il a fait parce que M. Chastellain lui fait couper son ouvrage; que depuis l'ordre étably par M. d'Isle, de visiter les métiers d'un jour l'un par les maistres et l'inspecteur, il n'a plus à se plaindre.

Puis j'ai fait venir le nommé Rançon; sur la même question à lui faite, a répondu, qu'il m'a présenté ses plaintes au sujet d'une pièce de *Bacchus*, de la Galerie de Saint-Cloud. Elle est faite il y a dix ans. Dit de plus que le s^r Le Blond[3] ne lui rend pas justice pour son talent, demande que les portières soient mesurées, d'après les différentes natures d'ouvrages; convient que sur sa représentation je lui ai promis de faire mesurer. Enfin se plaint de ne pas avoir gagné sa vie, faisant son ou-

1. Couper l'ouvrage mal fait.
2. Entrepreneur d'un des ateliers de haute-lisse.
3. Entrepreneur de l'un des ateliers de basse-lisse.

vrage avec le plus de soin qu'il est possible. Il est bon ouvrier, seul officier de teste de Le Blond, mais délicat et long à travailler. A répondu, que c'est lui-même qui a importuné Farcy pour le mettre du nombre de ceux qui devoient partir, lequel Farcy est celui qui a demandé le passeport; et dit que c'est la raison de ne pas gagner assez sa vie, laquelle l'a fait prendre son party.

Enfin j'ai fait venir le nommé La Tour, ouvrier de M. Audran[1]; après l'avoir interrogé, a répondu qu'il me prioit que son état soit réglé par semaine avec le s^r Audran, parce que, ayant été obligé, pendant deux ans, de céder le tiers de son ouvrage à celui qui lui a montré, il s'est endetté de 120# que lui a avancé son maître, qu'il propose de payer 8# par mois en déduction.

C'est le nommé Desgravier énoncé dans le passeport qui lui a dit qu'il ne pouvoit pas partir, et lui a cédé sa place. Latour n'a pas parlé à Farcy; ils n'ont parlé qu'au valet de chambre de l'ambassadeur, lequel est de la connivence de Farcy qui a eu le passeport.

Ils se repentent de leur faute, promettent de bien travailler, représentent l'état malheureux ou ils sont, prêts à tomber malades, étant resserrés, dans l'ordure et sans pouvoir marcher, demandant d'être changés et de pouvoir être dans le préau, en attendant leur liberté, qu'ils supplient Monsieur de leur accorder.

Du reste, je les ay trouvés fort abattus et fort soumis.

Par ce détail il me paraît que c'est le nommé André Farcy, ouvrier de M. Montmerqué, qui, par la connais-

1. Michel Audran, entrepreneur de l'un des ateliers de haute-lisse.

sance du valet de chambre de l'ambassadeur, a mené le complot, en se faisant donner le passeport, qu'il a délivré aux autres, ne voulant plus partir faute d'argent.

C'est l'appât du gain, et l'espoir de faire fortune, qui a tourné la teste à ces malheureux, car ils n'ont pas une autre raison à alléguer.

L'état affreux de ces pauvres malheureux, resserrés dans l'ordure, me fait prendre la liberté, par compassion et par humanité, de vous envoyer le garde des bastiments, pour vous supplier de les faire mettre dans une autre chambre et leur accorder le préau, crainte qu'ils ne tombent malades, et de vouloir bien leur permettre de voir leur famille, en attendant que vous vouliez bien leur accorder leur liberté, étant bien soumis, très-dociles, et prêts à retourner travailler.

Je me joins à toute la maison, pour vous prier de vouloir bien m'accorder cette grâce.

G. D'ISLE.

Paris, 14 septembre 1748.

IV.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous envoyer copie de l'interrogatoire que j'ay été faire faire ce matin à nos deux ouvriers des Gobelins prisonniers au Fort-l'Évesque.

Monsieur verra, par ce détail, qu'il y a je crois plus de libertinage et de légèreté, de jeunesse dans le complot, n'ayant à ce qu'ils ont assuré, aucun commerce avec les étrangers.

Je les ai bien assuré que leur liberté dépendoit de la sincérité de leur déposition.

L'état de misère et de souffrance où ils sont, étant au cachot et au secret, mangés de vermine et paraissant fort repentants de leur faute, et accablés de douleur,

m'a touché et me fait prendre la liberté de vous supplier par compassion de leur accorder le préau pour les tirer du cachot le plus tôt possible. Si Monsieur veut m'envoyer son ordre pour le préau, il sera exécuté de suite, ayant peur qu'ils ne tombent malades.

Paris, ce 24 may 1752.

Procès-verbal ou interrogation du nommé Grignon.	*Réponse du nommé Grignon.*
Interrogé sur son nom.	S'appelle Étienne Grignon, fils de Jean-Baptiste Grignon.
Son âge.	Agé de 21 ans.
Combien il y a qu'il travaille dans la manufacture, et sous quel maître?	A été apprentif du Roy chez M. Cozette pendant six ans et, depuis trois ans, ouvrier chez M. Neilson, à la mort de Montmerqué.
A qui il a fait part de s'en aller?	A dit au nommé Yecmane qu'il vouloit s'en aller, lequel l'en a détourné, en lui disant que s'il faisoit cette folie on l'arrêteroit.
Qui lui a proposé?	Il dit que personne ne lui a proposé de s'en aller, que c'est lui-même qui a voulu aller se promener et voir ses parents.
	Est parti avec le nommé Bazin, gazier, qui avoit la même idée de voyager et de voir ses parents à Lille, leurs idées étant de passer à Bruxelles et d'y travailler.

Savoir avec qui il a traitté, et quel marché il a fait.	N'a traitté avec personne, ny reçu d'argent d'aucun étranger, ni fréquenté aucun hôtel d'ambassadeur, est parti sans passeport.
Savoir s'il connaissoit et fréquentoit des ouvriers de la Savonnerie et qui?	Ne fréquentoit et ne connaissoit aucun ouvrier de la Savonnerie.
Qui est un nommé Avare qui est venu à Paris solliciter des ouvriers?	Il ne connaît pas le nommé Avare.
Ce que l'on lui a promis?	N'a traité avec personne.
Qui il connaissoit dans le pays?	Ne connaissoit, hors de Paris, que son oncle qui est tapissier a Cambray.
	Reconnoît que Jacquemor, son maître, lui a bien montré, et que Neilson a fait son possible pour l'instruire et l'avancer.
N'étoit point exact à l'attelier, s'absentoit la moitié du temps.	S'absentoit par dérangement de jeunesse.
Savoir s'il a travaillé dehors de la maison et pour qui.	A fait hors de la maison une bordure pour Rançon l'aîné, il y a environ trois ou quatre mois au Grand Louis.
Savoir s'il lui étoit dû ou il doit à son maitre.	Doit à son maître, parce qu'il n'avoit pas assez en travaillant et qu'il s'amuse.
Savoir s'il n'a pas demandé d'argent la veille de son départ.	M. Neilson lui a donné 24#.

Nota. — Le nommé Argan interrogé à part fait les mêmes réponses à des questions qui sont à peu près identiques aux précédentes.

V.

A M. d'Isle.

Marly, 25 may.

Monsieur,

J'ay reçu, Monsieur, avec votre lettre du 24 de ce mois, le procès-verbal de l'interrogatoire que vous avez fait subir aux nommés Grignon et Argant. Je consens à ce que vous leur accordiez le préau. Mais l'uniformité que je vois dans leurs réponses, me paraît concertée et entendue entre eux. Assurez-les bien qu'ils n'auront leur liberté qu'après qu'ils auront avoué la vérité, que même je promets de leur faire donner quelque chose s'ils avouent quels sont les gens qui les ont engagé à partir. Dites surtout à Grignon que s'il ne confesse pas le complot qu'il y avoit entre lui et son frère passé en Angleterre, il peut compter qu'il n'aura pas sa liberté.

Je suis, etc.

VANDIÈRES.

VI.

A M. de Vandières.

Monsieur,

Suivant vos ordres, j'ai été sur-le-champ au Fort-l'Evesque où j'ai fait subir séparément aux deux prisonniers un second interrogatoire. J'ay l'honneur de vous l'envoyer avec leur réponse.

Ce n'est qu'après l'avoir reçue que je leur ai fait donner le préau. C'est en vérité une charité, car ils étoient dans un état pitoyable. Grignon avoit la fièvre.

Je crois, comme j'ai eu l'honneur de le mander à Monsieur, qu'il n'y a aucun complot et que c'est dérangement et folie de jeunesse.

Au moins ils ont eu une bonne correction, qui fera sûrement impression sur les autres; ils paraissent fort repentants et attendent leur liberté de vos bontés.

G. D'ISLE.

Paris, le 27 may 1752.

VII.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous rendre compte que M. Neilson vient de m'avertir qu'il soupçonne que le nommé Henry Vendigen, flamand, natif de Bruxelles, est parti pour son pays, n'ayant point paru de la semaine. Il est venu, il y a environ six mois, de Bruxelles demander de l'ouvrage; comme il étoit jeune et avoit de la disposition, M. Neilson lui en a donné.

Je crois, comme il n'est pas élève de la maison, qu'il n'est point dans le cas de le faire arrester, ce qui pourroit empêcher des estrangers de venir. Celui-ci n'ayant pas un talent décidé, M. Neilson ne le réclame même pas.

G. D'ISLE.

Paris, ce 31 may 1752.

VIII.

A M. Cozette(?)

Versailles, 22 juin 1752.

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 20 de ce mois. J'envoye à M. d'Isle, par ce courrier, l'ordre de faire élargir Grignon et Argan. A l'égard des tapisseries que vous aviez voulu faire porter à Versailles aujourd'hui,

comme je savois que Sa Majesté seroit à Trianon où elle est, je ne vous ay rien mandé sur cela, ainsi partie remise après le voyage de Compiègne.

Les *Tripolitains* ont-ils marqué quelque surprise, à l'aspect de vos ouvrages. Quelle impression vous a-t-il paru que cela leur ai fait. Vous auriez pu m'en dire un mot dans votre dernière lettre.

Je suis, Monsieur, votre....

VANDIÈRES.

IX.

A M. de Vandières.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous rendre compte, que le nommé Verocler, ouvrier de la Savonnerie, détenu au Fort-l'Évesque par votre ordre, a écrit à M. Duvivier, que le nommé Dufresne, un de ses camarades, l'étoit venu voir, et lui avoit dit que ses craintes étoient dissipées parce qu'il avoit eu peur d'être arrêté à cause des relations qu'il avoit eues en Angleterre. Il écrit aussi que le fils de Rançon, le jeune ouvrier des Gobelins, l'étoit venu voir, croyant trouver Dufresne, et lui dit que les intérêts de son père et de Dufresne étoient communs ; que son père le viendroit voir et lui confieroit des choses qui pourroient lui faire plaisir. Le jeune homme n'en dit pas davantage à cause que ceux qui étoient présents (apparemment Grignon et Argan) lui étoient suspects.

Je crois qu'il n'y a rien de plus pressé que de faire suivre Rançon père et fils, pour les empêcher de s'évader, ce qu'ils ne manqueroient pas de faire si l'on arrêtoit Dufresne.

C'est pourquoi je mande à l'instant à Monsieur Buhot, inspecteur de police, par votre ordre, de faire mou-

cher et suivre Rançon et son fils, ouvriers des Gobelins, et je vous prie de m'envoyer vos ordres pour faire arrêter Dufresne, de la Savonnerie, lequel doit déclarer toute l'intrigue, dont il a connaissance, et à faire arrêter ensuite lesdit Rançon, s'il est nécessaire.

G. D'ISLE.

Paris, 6 juillet 1752.

X.

A M. d'Isle, contrôleur général des Bâtiments du Roy.

Compiègne, 7 juillet 1752.

Vous ferés arrester et conduire dans les prisons du Fort-l'Évesque le nommé Dufresne, ouvrier de la Savonnerie. Faites moucher aussi Rançon père et fils, afin qu'ils soient arrêtés en même temps que Dufresne, crainte que l'emprisonnement de celui-ci ne fit évader les Rançon. Il faut les tenir séparés les uns des autres, et le lendemain les interroger, et vous m'enverrez le procès-verbal de leur audition.

M. le comte d'Argenson m'écrit, le 6 de ce mois, qu'il vient d'envoyer à Monsieur Berrier les ordres que je lui avois demandés dès le 29 du mois passé de mettre en liberté Argan et Grignon.

Je suis, etc.

XI.

A M. de Vandières.

Monsieur,

Suivant votre ordre du 7, j'ai fait arrester, par M. le Prevost des Batiments, le nommé Dufresne, ouvrier de la Savonnerie, le 8 au soir.

J'ay consulté avec les entrepreneurs des Gobelins, et

nous n'avons pas encore jugé à propos de faire arrêter Rançon père et fils, de peur d'effaroucher les autres, jusqu'à ce qu'ils soient chargés par Dufresne, ou qu'ils paraissent vouloir s'en aller.

Mais ils ne peuvent nous échapper, étant surveillés de près ainsi que la femme de Retour et un nommé Caudon qui loge avec elle.

On a cru voir ledit Retour à Chaillot, dimanche dernier, j'en ay instruit le sieur Buhot, pour le faire arrester s'il le trouve.

Je vous envoie les procès-verbaux des interrogatoires que j'ai fait le 11, du nommé Varocler et du nommé Dufresne.

Le premier est confus, fort repentant, et tâche de réparer sa faute; il me rendra compte de tout ce qui se passera s'il vient des ouvriers le voir; sa déposition me paroît vraye. Mais, pour le nommé Dufresne, il me paroît un hardy menteur, niant tout, et effronté comme s'il étoit libre; il est cependant au secret, et je crois qu'il faut l'y tenir, jusqu'à ce qu'il ait quelque chose de mieux et de plus vray à me dire. Je luy ai dit de me faire avertir quand il voudroit parler. Il n'a pas ouvert la bouche, et tout cela, ni plainte de son état, ni demande de grâce.

G. D'ISLE.

Paris, ce 12 juillet 1752.

XII.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous informer que je suis présentement à la suite d'un ambocheur, qui depuis longtemps, fait le métier de faire passer des ouvriers en Espagne. J'ay cru ne pas devoir le négliger pour savoir

s'il n'a pas quelque correspondance dans vos manufactures.

Les ouvriers auxquels il s'est attaché jusqu'à présent, sont rubaniers et passementiers ; j'aurai l'honneur de vous rendre compte de ses démarches.

J'ay envoyé du monde à Chaillot, aux trousses de la Gaudon. Quant aux Gobelins, je n'ai dû y envoyer devant que cet après-dîné.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc...

BUHOT.

XIII.

Jeudi, 13 juillet 1752.

Copie d'un billet écrit au crayon, sur une feuille de livre, déchiré et adressé par Dufresne à sa femme et passé par Varoclère.

Ma chère femme et amie, je t'embrasse de tout mon cœur, le cœur pénétré de douleur d'être privé du plaisir de te voir. J'ay trouvé ta lettre qui me fait beaucoup de peine, de sçavoir ce qui t'est arrivé.

Voicy le récit de ma situation. Je suis entre quatre murailles, je ne vois qui que ce soit, je n'ai qu'une petite fenestre à quatre pieds au dessus de ma tête d'où je vois un peu le jour, je n'ay de la prison que de l'eau, si je veux du pain, il faut que je l'achette. Je n'ai que l'espace de cinq pieds de long, pour me promener. Il faut que je mange sur mon lit, n'ayant ni chaise, ni table, un lit qui ne vaut pas grand chose; il y a bien un million de puces, qui me rongent incessamment. Je vous prie d'aller aujourd'hui chez M. d'Ille et de ne pas le quitter qu'il ne donne un billet de sa main, pour que j'aye le préau, tu peux lui dire et comme il est

vray que la bille me mange, [que] j'ai le corps rempli de boutons, que je suis malade, qu'il donne ordre pour que j'aille à l'Hostel-Dieu ; je n'en puis plus, il faut le persécuter.

XIV.

Rapport de police.

Dimanche, 23 juillet 1752.

Rançon est sorti des Gobelins à cinq heures du matin avec sa femme, a été à la messe à Saint-Clair, est rentré ensuite chez lui, et n'en est sorti qu'à deux heures et demie avec son fils, ont traversé les champs par la Butte Parnasse, et ensuite ont été se reposer au coin de la petite rue du Bacq, au cabaret de la Bonne Vendange, ils y sont restés environ demie heure, après quoi ont été dans la rue de Bourbon à l'hostel d'Aweezane, où ils sont restés un quart d'heure, ensuite ont été même rue chez Me la duchesse de Modène ; après y être restés une heure, ont pris la route des Invalides, ont passé l'eau vis-à-vis le cours de la Royne et ont été à Chaillot.

Les personnes qui les observoient n'ont pas passé l'eau avec eux de crainte d'être connues, et ont été au Fort-l'Evesque, où Rançon et son fils se sont rendus avec trois autres particuliers, dont un portoit deux bouteilles de vin ; ils sont restés une demi heure au Fort-l'Evesque, et, en sortant, ont été ensemble au cabaret rue Saint-Germain l'Auxerrois, au cabaret qui a pour enseigne « Le Rat » ; ils ont resté environ une heure ; il était près de dix heures, quand ils en sont sortis ; deux des cinq ont quitté Rançon et lui est entré avec son fils et un autre (qui est Rondet) aux Gobelins.

Le mardy 25, Rançon son fils et Rondet ont été à Vitry, sortis à onze heures et demie.

Rançon avoit le matin un habit canel, et en a pris un noir pour aller à Vitry.

BUHOT.

XV.

Mémoire des vacations, observations et déboursés faits par le sr Buhot, conseiller du Roy, inspecteur de police, en conséquence des ordres de M. de Vandières, Directeur général des Batimens du Roy, pour parvenir à l'exécution des ordres qu'il lui a confiés.

Sçavoir :

Pour avoir vaqué pendant vingt-deux jours à faire observer différents ouvriers des Gobelins. 22 jours.

Pour avoir employé une mouche aux Gobelins pendant dix-neuf jours, suivant certificat du sieur Neilson. 19 jours de mouche.

Pour avoir employé pendant treize jours une mouche à Chaillot. 13 jours de mouche.

Pour avoir employé une mouche au Fort-l'Evesque pendant deux jours. 2 jours de mouche.

Récapitulation.

22 jours d'offces à 10# par jour	220#
34 jours de mouche à 3# par jour . . .	102#
Total. .	322#

Signé : BUHOT.

XVI.

A M. de Vandières.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous envoyer le procès-verbal du

deuxième interrogatoire de Dufresne, lequel me fit prier de l'aller voir hier au Fort-l'Evesque; plus, le rapport de police de M. Buhot, lequel a fait suivre et moucher les Rançon père et fils.

Il me paraît résulter de tout cecy que M. Ceretti, avocat romain, qui est ici, dit-il, pour proposer l'établissement des Monts-de-piété, et lequel loge en chambre garnie à Chaillot, chez Dufresne, et mange quelquefois avec lui et sa femme, a donné occasion à Dufresne de vouloir s'en aller, ledit M. Ceretti lui promettant de s'informer du traitement que l'on fait en Angleterre aux ouvriers français qui y ont passé.

Sur ce, Dufresne a été proposer à Rançon de partir avec son fils et de lui en procurer les moyens, par un de ses amis.

Connaissant le dit Rançon pour avoir voulu passer, il y a trois ans, en Portugal, avec trois autres ouvriers que M. de Tournehem fit arrester au Havre, et tenir six semaines en prison.

Le s^r Rançon est une cervelle, homme fort difficile à mener, ayant la teste timbrée.

Ce que je trouve de pis, c'est que le nommé Rondet, un des meilleurs ouvriers de haute lisse du sieur Audran, et qui est bien à son aise, parait commencer à entrer dans le complot, puisqu'il fréquente Rançon, que, suivant le rapport de M. Buhot, il est venu de Chaillot avec les Rançon au Fort-l'Evesque, et retourné le soir aux Gobelins.

Les ordres de Monsieur à ce sujet.

Tous les mouvements me paraissent démontrer la nécessité d'obtenir du Roy de faire un règlement qui portât en pareil cas peine afflictive, d'autant qu'ayant été élevés la plus part dans leur métier, et travaillant

pour le Roy, dont ils sont sujets, ils ne doivent pas porter en pays estrangers le talent dans lequel ils se sont formés en France.

G. D'ISLE.

Paris, ce 26 juillet 1752.

XVII.

A M. de Vandières.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous envoyer copie de deux lettres qui vous mettront au fait de tout ce qui se passe en Angleterre pour la séduction des ouvriers de nos manufactures.

L'une m'est adressée par un nommé David, ouvrier de la Savonnerie, que je n'ay jamais connu et qui me demande conseil.

L'autre est écrite par Grignon l'aisné à son père, pour engager son jeune frère que vous avez fait arrester à Cambray.

Sur le résultat de ces lettres, il me paroist qu'il y a deux partis, conduits tous deux par deux capucins, l'un le père Norbert qui tâche de gagner des ouvriers pour des marchands; — l'autre parti conduit par Parisot, capucin réfugié, qui veut gagner des ouvriers pour l'établissement que l'État veut faire.

Il paraît que l'Angleterre renonce à faire d'établissement en haute et basse lisse, et qu'elle se réduit à faire une manufacture, façon de Perse et du Levant, à l'instar de la Savonnerie.

La seconde lettre a été interceptée par hasard, et rendue à Grignon après en avoir tiré la copie ci-jointe.

Il me paraît que nous sommes à portée de tout savoir et que, pour cet effet, Monsieur pourroit obtenir que les

lettres venant d'Angleterre, de Padinkton ou Kensington, adressées à des ouvriers, ou autres petites gens dans le quartier des Gobelins, ou de la Savonnerie, fussent interceptées et qu'il en fût tiré copie avant de les rendre à leur adresse, ce qui se pourroit faire, en les faisant remettre aux maîtres tapissiers des Gobelins ou de la Savonnerie, ce qui seroit le seul moyen de découvrir toute l'intrigue, pour pouvoir y mettre ordre en punissant les ouvriers convaincus par les retenir six mois à Bicêtre et les renvoyant absolument ensuite.

Car ils sont de temps en temps en prison en Angleterre, quand ils quittent leurs engagements avec l'Estat pour se donner aux particuliers, et leur retour en France leur devient très difficile.

Monsieur en ordonnera ce qu'il jugera à propos.

D'Isle.

Paris, ce 19 septembre 1752.

XVIII.

Copie de la lettre de Grignon.

De Londres, ce 30 aoust 1752.

Mon père,

Je prends la liberté de vous écrire pour vous assurer de mes très-humbles respects, etc., etc.

Mon père, voici un article qui mérite attention, et même bien secret, au sujet de mon frère Estienne; je vous dirai pour nouvelle que deux ouvriers de Chaillot, qui étoient le soutien de la manufacture, s'en sont allés travailler pour un marchand, ce qui nous a inquiété, car je croyois que tout étoit manqué; mais, Dieu merci, cela va plus que jamais, il y en a un des deux en prison et l'autre est caché; leur affaire n'est point encore finy.

Je vous dirai que la cour d'Angleterre n'est porté uniquement que pour le velours, et que je ne suis occupé que parce que l'on m'a fait commencer une chaise, telle que toutes les personnes qui ont vu la haute lisse font une grande distinction à la Savonnerie; mais des goûts et des couleurs l'on n'en peut disputer.

Je vous dirai que M. Avare s'est mis à l'ouvrage de la Savonnerie, il a réussi en trois mois mieux qu'eux; il est le seul soutien et un nommé Dandon, basse lissier, âgé de 46 ans, et moy qui ai fait des engagements pour apprendre lorsque l'on jugera à propos; mais sur le pied de maistre ouvrier, qui veut dire pansionné; aussi il est inutile de panser de travailler à la haute lisse, ou que le sentiment de la cour change, ni encore moins à la basse lisse, car on en veut encore moins entendre parler.

Mon père, je viens de faire un traité avec mon supérieur, au sujet de mon frère Estienne, s'il est dans le sentiment de venir, et voici le plan que je vous prie de lui lire, mais de ne point lui donner. J'ai fait pour lui comme pour moi, s'il veut suivre mes sentiments :

1° Qu'il s'oblige de remplir son devoir pendant l'espace de deux ans et demi, dans tout ce qui dépendra du ministère, pour apprendre l'ouvrage de la Savonnerie; 2° lui sera accordé pour cet effet la nourriture, l'entretien, logé, éclairé, chauffé, la petite bierre à discrétion, qui est comme la bière de Paris ordinaire. Sans cela, il lui sera accordé deux pièces de 12 sols par semaine, et trois pièces de 12 sols la 2e année, cela pour ses menus plaisirs, comme pour boire de la forte bière, qui vaut 3 sols le pot, car pour du vin il ne faut pas qu'il y pense. J'ai obtenu pour son voyage deux louis d'or que je lui enverrai, et peut-être un troisième quand il arri-

vera; je tâcherai qu'il ne soit que deux années, mais je ne lui en assure pas.

Je crois tout cet article bien au net pour un jeune homme qui apprend un métier qu'il ne sait pas; mais il ne sera [pas] regardé comme un jeune apprentif, mais comme un homme en remplissant son devoir avec les ouvriers avec qui il travaillera.

Mon père, il s'agit pour qu'Estienne entreprenne cette affaire qu'il pense à se conformer comme ceux qui se trouveront dans la manufacture, et agréer tout ce qui aura été fait de ma part, je lui assure que cela est bon à prendre, s'il a un peu de sagesse, je lui indiquerai un embarquement sans rien risquer en exécutant ce que je lui marquerai.

Votre fils,

J.-Baptiste GRIGNON.

To Mr Parizot, in Foullemme Manufactory, à London.

XIX.

Le sieur Grignon est passé en Angleterre avec un ouvrier de la Savonnerie, et, suivant ce que nous avons pu sçavoir, dans un château près de Londres a écrit deux fois à sa femme (qui travaille au Garde-Meuble du duc de Chaulnes), lui marque dans sa dernière lettre de venir le trouver, qu'il a été très-bien reçu, et qu'il est très-bien. Mais nous avons appris par cette femme, que celui qui étoit à la tête de cet ouvrage étoit un ecclésiastique renégat, fort aimé du roy d'Angleterre, qu'ils avoient en vue d'en attirer d'autres, en haute lisse, qu'ils n'en vouloient pas en basse lisse, que celui qui leur avoit donné de l'argent étoit le frère de ce prétendu prêtre, qui recevoit les lettres, et qu'elle les alloit

chercher, parce qu'il s'étoient aperçus qu'il y en avoit d'interceptées, et communiquées à Monsieur le Directeur général des Bâtiments du Roy, au sujet d'un ouvrier de la Savonnerie qui demeuroit rue Saint-Denis près Sainte-Catherine, vivoit de son bien avec sa sœur, un valet et une servante; mais nous n'avons pu lui faire dire son nom, ny trouver ledit particulier, au lieu qu'elle nous a indiqué. On ne pourroit découvrir secrètement l'endroit où elle va chercher ses lettres qu'en la faisant connaître à un exempt de la police, au sortir de l'hôtel de Chaulnes, qui la feroit suivre pendant quelques jours, pour découvrir au vray les endroits dans Paris où elle va, et ensuite faire intercepter les lettres qui viendroient d'Angleterre, adressées chez les personnes où on l'auroit vu entrer, les lire et faire en sorte qu'elles fussent rendues à leur adresse sans qu'il y paraisse afin que ladite personne ne se fasse pas adresser ses lettres autre part.

XX.

A M. de Vandières. (?)

Monsieur,

Vous devez recevoir par M. d'Isle la copie d'une lettre du nommé Grignon qui est en Angleterre, que nous avons interceptée et pris copie. Nous avons vu dans ladite lettre qu'il propose à son père d'envoyer son frère, sorti depuis peu de Fort-Levesque, pour y apprendre le métier de la Savonnerie. Il y a apparence que ledit Grignon complotte son évasion avec le nommé Desgraviers de l'attelier du sieur Cozette, n'ayant pas travaillé depuis qu'ils ont reçu ladite lettre.

Il seroit de la dernière conséquence d'intercepter

leurs lettres à la poste, avant samedi, jour du départ des lettres pour Londres.

Voici l'adresse :

To Mr Parizot, in Foullmen Manufactory, pour rendre à M. Grignon à London, — London.

Si, par la réponse qu'il fait à son frère, on voit qu'il accepte de s'évader, cette preuve suffiroit pour le faire enfermer à Bicêtre le temps qu'il vous plaira, et le bannir à jamais de la manufacture.

Vos très humbles, etc., etc.

COZETTE, AUDRAN, NEILSON.

Aux Gobelins, le 21 septembre 1752.

XXI.

A messieurs Audran, Cozette et Neilson.

Fontainebleau, 30 septembre 1752.

J'ay reçu Messieurs, votre lettre du 21 de ce mois avec copie de la lettre que vous avez interceptée, j'ay en conséquence pris toutes les mesures nécessaires pour que l'on arrête, à la poste aux lettres de Paris, toutes celles qui seront à l'adresse que vous m'avez envoyée. Je mande à M. d'Isle de faire guetter Étienne Grignon et le nommé Desgraviers, et, s'ils s'écartoient d'une certaine distance de Paris, de les faire arrêter, et de m'en donner avis aussitôt, car je les feray enfermer à Bicêtre.

Je ne crois pas que M. Cozette me demande grâce à l'avenir pour ledit Étienne, comme il l'a fait par le passé. Vous voyez qu'il n'alloit pas à Cambray, et que le complot avec son frère étoit dès lors fait de passer en Angleterre. Cependant deux mois de prison n'ont pu lui faire avouer. Je promets que, s'il fait acte de s'évader, il ne sera pas quitte à si bon marché.

second quartier de l'année 1766 par Belle, inspecteur de la manufacture des Gobelins :

Pour récompenser un ouvrier intelligent qui a été chargé de découvrir les particularités du traité et arrangement du s^r Dampierre pour la désertion de plusieurs ouvriers, tant de haute que de basse lisse, qu'il vouloit faire passer en Angleterre.

Les instructions qu'il a données étant véritables et ayant pu par son moyen parer à la perte desdits ouvriers, à lui donné pour récompense la somme de livres 100

Et pour remboursement de frais qu'il a fait dans cette affaire, à lui remis celle de livres . . 30

Total. . 130^tt

GUILLAUME COUSTOU

SCULPTEUR.

LES CHEVAUX DE MARLY.

(1740-1746.)

Document communiqué et annoté par M. J. J. Guiffrey.

Frère puîné de *Nicolas Coustou, Guillaume Coustou*[1], né à Lyon en 1677, mourut à Paris le 20 février 1746, neuf jours seulement après la date du mémoire que nous publions et dont l'original nous appartient actuellement. Il avait par conséquent soixante-trois ans quand il entreprit les groupes qui devaient remplacer à Marly les Renommées de *Coysevox* après leur départ pour Paris. Les chevaux de Marly vinrent à leur tour, sous la Révolution, décorer l'entrée des Champs-Élysées. L'opération difficile du transport exigea l'invention d'un chariot fort ingénieux dont l'inventeur a laissé la description et l'image dans une publication faite avec grand soin[2].

S'il suffit, comme on l'a dit souvent, et avec raison, d'une seule figure pour faire la réputation d'un sculpteur, peu d'artistes

1. Leur père, François Coustou, était sculpteur en bois, et leur mère, Claudine Coysevox, était sœur du sculpteur de ce nom.

2. Description des travaux exécutés pour le déplacement, transport et élévation des groupes de Coustou, imprimée et gravée par ordre du Gouvernement; présentée au Directoire Exécutif par J. F. L. Grobert, Chef de Brigade d'Artillerie, Directeur de l'Arsenal de Meulan, Membre des Académies de Florence et de Bologne. Paris, de l'Imprimerie de la République, Germinal an IV, in-4° oblong de 15 pages et neuf planches gravées par Sellier. Dans le passage relatif aux sculptures, Grobert les attribue à tort à Nicolas Coustou, mort en 1733, à 75 ans, mais en faisant remarquer que sur la terrasse du groupe situé à droite on lit : COVSTOV 1745.

français peuvent invoquer des titres aussi sérieux que l'auteur des Chevaux de Marly. La statuaire moderne ne présente pas beaucoup d'œuvres aussi accomplies. La pièce qui suit offre donc un intérêt tout particulier. Elle précise les dates du commencement et de l'achèvement de cette grande entreprise. Elle donne en même temps de précieux détails sur le prix réclamé par l'artiste, sur les motifs qu'il invoquait pour élever ses prétentions à ce chiffre et sur la réduction que le Directeur général des Bâtiments voulait faire subir à sa demande. Comment l'affaire se termina-t-elle? Notre document nous laisse sur ce point dans l'incertitude. Mais, *Coustou* étant mort quelques jours après la date de ce mémoire[1], il est probable qu'il ne régla pas lui-même avec la direction des Bâtiments royaux, et que ses héritiers durent, en fin de compte, accepter la somme qui était offerte, quelque inférieure qu'elle fût aux justes prétentions de l'artiste.

J. J. G.

MÉMOIRE SUR LES GROUPPES DE M. COUSTOU.

En 1739, M. Coustou reçut ordre de faire plusieurs modèles pour remplacer, à Marly, les deux grouppes de Renommée qui sont aux Thuilleries à Paris. Desquels modèles il en a esté choisy et approuvé par le Roy celuy qui a esté exécuté en marbre. En 1740, M. Coustou a fait ses études pour en former des plastres en grand, en a fait monter quatre, dont deux ont esté placés à Marly sur les piédestaux, et les deux autres sont restés dans son attellier pour l'exécution des marbres.

En 1741, M. Coustou produisit le mémoire de cette dépense, par lequel il demandoit cy 25,300#

Les blocs sont arrivez vers la fin de 1742, qu'il a commencé l'ouvrage en marbre qui a duré pour l'exécution jusques au mois de juillet et aoust 1745.

1. Le 20 février 1746, à l'âge de 69 ans.

A la fin de l'année, le s. Coustou a produit un second mémoire de cette dépense, par lequel il demande	103,500
Total de la demande du S. Coustou.	128,800*

Pour pouvoir estimer un ouvrage de cette conséquence il a fallu distraire les dépenses qui ont esté faites par le s. Coustou pour juger de la partie d'honnoraires qui devoit luy appartenir.

Par le mémoire provisionnel que M. Coustou a donné en 1741, avant de travailler aux marbres, la dépense qu'il a faite en journées d'ouvriers, poulains de charpente, armet de fer, modèles, est estimé	9,000*
Pour l'ouvrage en marbre M. Coustou a entretenu pendant deux ans et demy huit sculpteurs par jour qui ont produit 4,800 journées à 6* par jour, cy	28,800
En charpentiers, maçons, menus équipages, equerres, règles, outils, etc.	3,000
Total de la dépense réelle.	40,800
J'estime les honnoraires du S. Coustou à 9,000* par an. L'ouvrage a duré 5 ans, cy	45,000
Total de l'estimation.	85,800*

Pour comparer encor cet ouvrage avec les anciens, je rapporte que M. Coisevox avoit fait marché avec M. Mansard des deux Grouppes de Renommée qui sont aux Thuilleries pour le prix de 40,000* et que, n'estant pas content après l'ouvrage de cette convention, il luy fut accordé, par le feu Roy, le titre de son sculpteur ordinaire avec 4,000* de pension.

Je fais observer qu'il y a un attention à faire sur la

différence des temps, que les dépenses d'ouvriers sont presque du double de ce qu'elles estoient dans ces temps, que cet ouvrage est un des grands morceaux de cet art qui ait esté fait et que M. Coustou, par la réputation qu'il s'est acquise, doit trouver une récompense convenable.

Ainsy j'estime qu'il peut être accordé à M. Coustou, pour le payement de cet ouvrage, la somme de 85,000*

Sur laquelle somme il a reçu depuis 1739 celle de 46,000

Resteront pour le parfait payement à luy faire 39,000*

A Versailles, le 11 Février 1746.

CONTRAT DE MARIAGE

DE

RIESENER AVEC LA VEUVE OEBEN

ET DOCUMENTS SUR L'ÉBÉNISTE OEBEN[1].

(1760-1772.)

Communiqués et annotés par M. Ch. Séné.

I.

Contrat de mariage de Jean Henry Riesener, ancien Ébéniste du Roi, et de dame veuve Oeben[2].

Furent présents *Jean Henry Riesener*, ébéniste de profession, fils majeur de défunt Hermand Riesener, Huissier de Justice de la Chancellerie du diocèse de Cologne, demeurant à Paris, enclos de l'Arsenal, paroisse Saint-Paul, pour lui et en son nom d'une part. Et Françoise-Marguerite Vendercruce, veuve de *Jean-François Oeben*[3], ébéniste du Roy, demeurant à

1. Ces trois documents, le contrat de mariage de Riesener et de la veuve Oeben et les deux brevets du roi concernant Oeben, son ébéniste, sont la propriété de M. Léon Riesener, peintre, petit-fils de Jean-Henri Riesener.

2. En marge, on lit : « Insinué à Paris le dix sept février mil sept cent soixante et seize et registré par extrait, au désir de la déclaration de 1731, de la réquisition du porteur qui a signé. Dont acte, reçu soixante-dix livres compris les huit sols. » Signé : Paqué.

3. D'après les « Tablettes royales de 1772 », bien que le mariage

Paris, aussi enclos de l'Arsenal, susdite paroisse, pour elle et en son nom d'autre part.

Lesquelles parties, pour raisons du futur mariage qu'elles sont sur le point de contracter ensemble, dont la célébration se fera en sainte église à la première réquisition l'un de l'autre, ont, en la présence du sieur Francois Destriche, maître maçon à Paris, leur ami commun, volontairement fait et sont convenus des accords et conditions dudit mariage qui suivent :

C'est à savoir,

Que lesdits futurs époux seront communs en biens meubles et conquets immeubles, suivant la Coutume de Paris, au désir de laquelle leur future communauté sera régie et gouvernée, encore qu'ils fassent leur établissement par la suite ou des acquisitions en pays de lois, coutumes et usages contraires, auxquels ils ont expressément dérogé et renoncé ;

Ils ne seront point tenus des dettes l'un de l'autre faites et créées avant la célébration de leur mariage, lesquelles seront payées et acquittées par celui ou celle

de la veuve Oeben avec Riesener ait été célébré dans le deuxième semestre de l'année 1767, l'atelier de l'Arsenal, à la date de 1772, était encore au nom d'Oeben, comme l'indique ce répertoire : *Veuve Oeben, à l'Arsenal, tient magasin considérable d'ébénisterie.*

Comme les insertions dans ces sortes d'Almanachs ne se faisaient que pour l'année courante, on est autorisé à croire que le nom d'Oeben jouissait d'un grand crédit, puisque, même Riesener qui était déjà un homme de mérite, s'en couvrait comme d'une recommandation favorable. Cette observation a une certaine importance pour l'appréciation du bureau du roi, actuellement au Louvre.

Il y avait, d'après le même répertoire, un autre Oeben qui est recommandé au public par cette insertion : *Oeben, aux Gobelins, tient fabrique et magasin de meubles.* Nous reviendrons ailleurs qu'ici sur la situation de ces deux ébénistes du même nom.

qui les aura faites et contractées, et sur ses biens, sans que l'autre ni ses biens en soient tenuz.

Les biens du futur consistent en une somme de douze cent livres, tant en deniers comptant qu'en habits, linge, nippes et hardes à son usage. La future épouse déclare avoir fait faire inventaire de la communauté de biens qui a été entre elle et ledit défunt, son mari, par le sieur Juge de l'Arsenal, qu'elle a fait clore en justice, et que ses biens et effets consistent en ce qui lui restera net, tant à titre de reprises que de communes, après l'apurement et liquidation des dettes de ladite communauté, pour l'apurement desquelles elle a été chargée de tout le contenu audit inventaire, et représente en outre l'état des effets de son commerce, habits, ustensiles, linge de ménage étant actuellement chez elle, qu'elle a fait estimer à l'amiable entre elle et son futur époux et qui monte, à la déduction de quelques dettes passives y énoncées, à la somme de dix huit mille deux cent vingt-deux livres, lequel état est demeuré joint à la minute des présentes, signé, paraphé, *ne varietur*, par les parties, et servira avec l'inventaire fait après le décès de son mari à constater la masse de ce qu'elle apporte à son second mariage chargé des dettes de première communauté et de ce qui pourra revenir aux enfants de son premier lit, il sera procédé à la liquidation de ladite première communauté, par l'effet de laquelle ce qui se trouvera revenir à ladite future épouse après les dettes payées formera la masse des biens nette et liquide qu'elle apporte audit futur mariage.

Des biens et droits des futurs époux il en entrera de part et d'autre en ladite communauté douze cent livres, et le surplus, avec tout ce qui pendant ledit mariage

leur échéra par succession, donation, legs ou autrement, tant en meubles que immeubles, leur sera et demeurera propre et à chacun d'eux de leur côté et ligne.

Le futur époux a doué et doue la future épouse de douze cent livres de douaire préfix, une fois payée, dont elle jouira sitôt qu'il aura lieu sans être tenue d'en faire demande en justice. Le survivant des futurs époux aura et prendra, par préciput, et avant partage faire, des biens de ladite communauté, tels d'iceux qu'il voudra choisir suivant la prisée de l'inventaire et sans crûe jusques à concurrance de la somme de douze cent livres, ou ladite somme en deniers comptants, au choix du survivant.

Le remploi des propres aliénés de part et d'autres se fera suivant la Coutume de Paris, l'action duquel sera de nature propre et immobilière à celui ou celle qui aura droit de l'exercer, et subsidiairement à l'égard de la future épouse. Si les biens de la communauté n'étoient suffisants, ils seront repris sur les propres et autres biens dudit futur époux.

La veuve et les enfants à naître dudit mariage auront la faculté de renoncer à ladite communauté, dissolution en arrivant, ce faisant, de reprendre ce qu'elle aura apporté audit mariage et ce qui, pendant icelui, lui sera advenu et échu par succession, donnations, legs ou autrement, en meubles ou immeubles, même elle, ses douaire et préciput ci-dessus stipulés, sans être par elle ni ses dits enfants tenus des dettes de ladite communauté, quand même elle y auroit parlée, se seroit obligée ou y auroit été condamnée, dont elle et ses enfants seront acquittés et indemnisés par et sur les biens dudit futur époux.

Il est convenu que les enfants du premier lit seront

nourris, entretenus et élevés aux dépens de la communauté jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans ou de leur établissement par mariage ou autrement, pour le revenu de leurs biens sans toucher au fonds, ou gratuitement, si par l'effet de la liquidation des dettes de leur père il ne leur revenoit rien.

Et pour l'amitié que lesdits futurs époux ont dit se porter, ils se sont par ces présentes fait donnation entre vifs, pure, simple et irrévocable et en la meilleure forme que donnation puisse valoir, ce acceptant de part et d'autre; savoir, de la part dudit futur époux à ladite future épouse, de tous les biens meubles et immeubles, acquets, conquets, mêmes des propres qui se trouveront appartenir au futur époux au jour de son décès, à telles sommes qu'ils montent, pour en jouir par elle en toute propriété, pourvu qu'au jour du décès du futur époux il n'y ait aucun enfant vivant, né ou à naître dudit mariage, et s'il y en avoit et qu'ils vinssent à décéder en minorité ou avant que d'avoir pu valablement disposer, ladite donnation reprendra son premier effet comme auparavant. Et de la part de la future épouse audit futur époux, de la part et portion que l'enfant le moins prenant amendera en la succession d'elle future épouse, pour en jouir par ledit futur époux en toute propriété et conformément à l'édit des secondes noces.

Et pour faire insinuer ces présentes au greffe des insinuations du Châtelet de Paris, ou ailleurs, si besoin est, les parties ont fait et constitué pour leur procureur le porteur, lui en donnant le pouvoir.

Et pour l'exécution du présent contrat, hypothèque est acquise aux futurs époux sur les biens l'un de l'autre à compter de ce jour. Car ainsi et pour l'exécution des

présentes, les parties font élection de domicile en leur demeure susdite, auxquels lieux nonobstant, promettant, obligeant, renonçant....

Fait et passé à Paris ès études, l'an mil sept cent soixante sept, le sixième jour d'août, et ont signé. Ainssi signé : Jean Henry Riesener; F. H. Vendercruce; Destriche, avec Raffeneau et Touvenot, notaires.

Suit la teneur dudit annexe :

ÉTAT GÉNÉRAL DES EFFETS QUI SONT EN NATURE CHEZ MADAME LA VEUVE OEBEN,

Savoir,

Dans la boutique :

Six établis garnis de leurs affutages, estimés 10# pièce, fait la somme de	60 l.
Plusieurs outils, tant scies que rabots et autres relatifs au talent d'ébéniste, estimés ensemble	50 l.
Un tour et ses attirails, sans comprendre la roue qui a été vendue	70 l.
Les ustensils de serrurerie et du monteur, tant en étaux que limes et autres outils, estimés ensembles la somme de	80 l.
Une pendule ordinaire estimée	40 l.
Un canapé sculpté sans aucune garniture	24 l.
Une petite fontaine	10 l.
Trois pots à cole, de cuivre	18 l.
Un sert-papier plaqué en ébène avec tiroir à chaque bout.	120 l.
Un médaillé composé de 54 tiroirs, plaqué en ébène	96 l.
Une toilette commencée à plaquer, le bâti fait	120 l.

Un vieux car de rond en cuivre ne pouvant servire 40 l.

Pour avance faite pour l'objet du bureau du Roy[1], compris douze cent livres à valoir

1. Riesener est mort à Paris le 6 janvier 1806, rue Saint-Honoré, n° 2, dans l'enclos des Jacobins, à l'âge de 71 ans. (Ce renseignement nous a été fourni par M. Eugène Piot, d'après un extrait mortuaire.) En retranchant 71 de 1806, il reste 1735, année de sa naissance. Quand Oeben — à l'atelier duquel il était attaché et où nous supposons qu'il a fait son véritable apprentissage — est mort, vers 1765 ou 1766, Riesener avait vingt-neuf ou trente ans.

Nous avons établi ce calcul pour arriver à appuyer le raisonnement suivant sur une hypothèse qui présente tous les caractères de la probabilité, et ce, pour ce qui va être dit concernant le bureau du roi.

Aujourd'hui, malgré la division du travail et les moyens multiples qui sont mis à notre disposition pour l'activer, il ne faudrait pas moins de deux ans à deux ans et demi pour exécuter une copie de ce meuble exceptionnel. Nous avons dit d'une part que Oeben était mort vers 1766; de l'autre, nous constatons que la signature de Riesener, faite à la scie sur le bureau, porte la date de 1769. Or, entre ces deux dates il s'est écoulé une période de trois ans.

Pour exécuter un meuble aussi complexe, aussi pur de forme et qui n'a, sous tous rapports, d'autre équivalent; si ce n'est dans un autre genre, le cabinet de Cluny, œuvre florentine de la première moitié du XVIIe siècle, une période de trois ans est insuffisante. En admettant même que ce meuble ait été exécuté directement d'après le dessin, — ce qui n'est pas admissible, car, quelque talent qu'on ait, on ne peut indiquer toute la construction sur place sans commettre, non des hérésies de dessin, mais des imperfections de forme et de détail, d'où il résulte qu'il est à peu près impossible d'exécuter une œuvre de cette valeur d'un seul jet, d'autant plus qu'à côté de la forme extérieure qui présente des lignes d'une pureté qu'un plan graphique ne saurait rendre, — il y a la construction très-compliquée qu'aucun enseignement n'établit d'après une règle fixe. Ces raisons et beaucoup d'autres, trop longues pour être développées dans une simple note, nous amènent à croire qu'une maquette a dû être faite. Elle était à la fois indispensable pour juger de l'ensemble correct et de la forme générale de l'objet, pour déterminer le caractère géométrique des marqueteries et leur aspect au point de vue

sur le bénéfice, et déduction faite de 3,000 *
reçues à compte par ordre de M. de Fonta-

des lignes fuyantes et des ombres et pour le modelage des bronzes, qui ne peut se faire sans inconvénient que lorsque la forme est exactement et absolument arrêtée. D'un autre côté, ce qui milite en faveur de notre opinion, c'est le caractère des styles Louis XV et Louis XVI qui se trouvent à la fois exprimés dans ce meuble, caractères qui marquent le moment de transition et qui est, pour ces deux styles si distincts d'allure, comme le point mort, c'est-à-dire ce qui ne va plus être et ce qui n'est pas encore; car on ne reconnaît plus dans cette forme ni Crescent ni Galet, mais on y pressent Riesener, le digne successeur et l'héritier d'Oeben.

Alors, si une maquette a été faite, — pour nous cela ne fait pas de doute, — considérant l'état dans lequel se trouvait le bureau lors de l'inventaire, en 1767, au mois d'août, on est autorisé à dire, quand, comme nous, on connaît les difficultés qui se rencontrent au cours de l'exécution d'un tel travail, que ce meuble était commencé depuis environ deux ans; par conséquent la conception en revient à Oeben et l'exécution à Riesener. D'autant plus qu'en 1765 Riesener, qui n'avait, comme nous l'avons dit, que trente ans, était bien jeune pour concevoir et exécuter un travail où l'imagination ne suffit pas seulement. On pourrait nous objecter que, quand Domenico Cucci fut appelé de Rome aux Gobelins, il avait environ cet âge; cela ne prouverait rien. Il est du reste permis de douter que M. de Fontanieu se fût reposé du soin du bureau du roi sur un homme aussi jeune si Oeben n'avait pas tout préparé avant sa mort, quand il avait sous la main Joubert, l'ébéniste ordinaire du roi.

En émettant cette appréciation, nous n'avons pas en vue de diminuer, sous quelque rapport que ce soit, le mérite de Riesener. Non; par la suite il s'est élevé, par son talent incontestable, assez haut dans l'art industriel, pour qu'aucune critique, quelque autorisée qu'elle soit, puisse lui ravir la place d'honneur qu'il occupe dans la phalange des artistes de cette époque. Nous aurons bientôt, du reste, l'occasion de revenir sur son œuvre et sur l'influence qu'il a exercée sur l'ébénisterie à la fin du siècle dernier. Alors, nous revendiquerons pour lui ce qui lui appartient, comme nous venons de le faire pour Oeben, en nous inspirant de cette devise : A chacun son œuvre et la gloire qui en résulte. Pour terminer cette note déjà longue, il nous reste quelques lignes à écrire qui nous semblent indispensables.

Les lecteurs familiarisés avec le travail de l'ébéniste reconnaîtraient fort bien que les diverses sommes qui constituent celle

nieux[1], suivant la note ci-après. Savoir :

Payé à M. Duplessis[2], modeleur 1,500 l.

de 6,459 liv. portée au contrat, n'expriment pas le prix de revient du meuble, mais seulement une fraction de la dépense; mais il ne saurait en être de même pour ceux qui ignorent la pratique de ce métier. Parmi les dépenses non énumérées, sont les suivantes :

1° La marqueterie proprement dite n'est pas comprise dans les deux articles : *mosaïques et rosettes;* le prix en est fort élevé. Mais une explication à cet égard nous entraînerait trop loin.

2° Le travail de l'ébéniste n'est pas non plus mentionné, et cependant il est, avec la ciselure, le plus important comme dépense.

3° La dépense, occasionnée par la serrurerie qu'a nécessitée le cylindre pour le rendre facile d'ouverture, est également absente.

4° L'horlogerie, qui a dû être payée par l'ébéniste, manque également.

5° La dorure non plus n'est pas indiquée.

6° Il manque aussi la dépense du bois nécessaire à la marqueterie, et cependant elle a été grande, car à cette époque les bois précieux se payaient pour la plupart fort cher. Les marqueteurs d'alors employaient pour la confection de leurs ouvrages 48 espèces de bois étrangers, 23 de France et 5 qu'ils teignaient dans des couleurs qui ne se trouvent pas dans la nature. Parmi les bois étrangers, il en était qui coûtaient tout débités en placage de 11 feuilles au pouce 3 écus la livre, — par écu il faut entendre 6 livres, — ce qui porterait de nos jours le prix du kilog. à 36 fr.

7° Les dépenses pour le plan et la maquette ne sont pas non plus mentionnées.

8° Il en est de même pour la garniture.

1. M. de Fontanieu, conseiller d'État, intendant et contrôleur général des meubles de la couronne.

2. Duplessis, qui a modelé les bronzes, avait des relations d'affaires suivies avec Oeben. D'après l'Almanach historique de 1777, à l'article *Fondeurs et ciseleurs sur métaux*, on lit : « Duplessis, bon dessinateur, travaille d'après ses dessins, rue du Four-Saint-Germain, la porte cochère au coin de la rue de l'Égoût; c'est lui qui a ciselé les beaux candélabres qu'on voit sur les encoignures du beau salon de M. de La Reynière. . . . »

L'exécution de ces candélabres est postérieure à ses travaux pour le bureau du roi. L'inventaire de la veuve Oeben aura produit

»	au sieur Winant	1,000 l.
»	pour les monteurs	1,200 l.
»	pour M. Hervieux, fondeur et ciseleur	1,246 l.
»	pour les mosaïques	125 l.
»	pour des rosettes	16 l.
»	pour le bâtis	100 l.
»	pour les différents bois de couleur	72 l.
		5,259 l.
	Bénéfice	1,200 l.
		6,459 l.
	Reçu à compte	3,000 l.
	Reste	3,459 l.

Dans le grenier :

Une quantité de bois de volige, chesne, érabe et noyer, avec une quantité de bouts de bois, un vieux fauteuil en scalier, un vieux bâti de table de nuit, deux bâtis de chaises longues sculptés, estimé le tout ensemble 450 l.

Un poële de fonte avec ses tuyeaux 50 l.

Dans un petit cabinet au bout du grenier :

Un établi, une table, un étau à scier de la marqueterie, différentes rosettes, deux scies de marqueterie, différentes feuilles de bois teint de plusieurs couleurs, une armoire de

cette réparation de révéler le nom de Duplessis comme étant le modeleur d'un travail aussi important, nom qui serait resté ignoré à l'égard de ce meuble hors ligne, si nos recherches sur Riesener ne nous avaient procuré la bonne fortune de connaître un document de cette valeur.

sapin, estimé le tout ensemble à la somme de . 60 l.

Au premier étage, dans une pièce servant de magasin ensuite de la susdite boutique :

Un bâti de bureau avec son car de rond de cuivre, trois tiroirs, estimé 96 l.

Un petit bureau à cylindre plaqué de bois de rose, sans bronzes autres que sabots et anneaux, estimé . . 250 l.

Deux commodes, un bureau, une table de nuit de noyer, garnis de leurs tiroirs et estimés ensemble . 180 l.

Différentes boîtes de pendules . 200 l.

Une petite table avec des glaces 60 l.

Une autre petite table non finie 48 l.

Un pied de jésuite[1] 24 l.

Quatre tables de marbre pour des commodes, deux de brêche d'Alep, une de Sáraerlin[2] et une veinée de blanc, deux autres d'en-

1. La poule d'Inde n'est pas très-ancienne chez nous. Par conséquent, l'idiotisme qui consiste à appeler un pied de dindon — pied de jésuite — ne peut être que nouveau dans le langage populaire. J'ignore l'origine elle-même de cette locution, bien que je l'aie souvent entendue. Pour ce qui est de l'objet porté au contrat de Françoise Oeben, sous ce nom de *pied de jésuite*, c'est une sorte de guéridon, d'un diamètre fort petit, qui a son corollaire dans ces petites tables qu'on fait aujourd'hui, pour supporter un pot de fleurs ou ce qu'on appelle un verre d'eau. Il était composé de trois pieds à ergots de dindon, reliés ensemble à l'articulation du genou par un petit cercle, puis venant se souder à une ceinture fort étroite surmontée d'un marbre contourné d'une galerie découpée. Cet objet était fort rudimentaire; et le prix d'estimation porté à 24 liv. indique suffisamment son peu de conséquence.

2. Il s'agit sans doute du marbre Sérancolin ou Sérancoulin, comme l'écrivent divers glossographes, qui se trouve dans les Pyrénées.

coignures, deux de petites tables, et une de commode cassée, estimées ensembles . 230 l.

Différents tableaux à fleurs et estampes 40 l.

Un miroir dans sa bordure commune dorée 40 l.

Deux petites encoignures et un écran 24 l.

Différents modèles de cuivre, et autres pièces 200 l.

Un paravent, un lit de sangle, deux matelats, une couverture et un traversin 36 l.

Dans la chambre à coucher de Madame en suite de celle ci-dessus :

Quatre encoignures ornées de bronzes, plaquées en bois d'amaranthe, avec un cartel de bois gris orné de fleurs 600 l.

Un secrétaire en armoire, de verni de la Chine, orné de bronzes dorés d'or moulu[1] 2,400 l.

Une table à écrire bien finie 800 l.

Deux tables à secrets 450 l.

Une table à ressorts 200 l.

Une table de bois de Grenoble[2] 100 l.

Une chaise longue couverte de velours d'Utrecht 60 l.

Une glace sur la cheminée avec son parquet et tableau au dessus 50 l.

Deux bras de cheminée de bronze dorés 15 l.

Trois dessus de porte peints sur toile représentant [des] pots de fleurs 18 l.

Une pendule 100 l.

Différentes estampes encadrées dans leurs

1. Ce meuble doit être actuellement au mobilier national venant des Tuileries.

2. Le bois de Grenoble était le cytise, ou ébène des Alpes; son grain est fin, de couleur jaunâtre nuancée de vert.

bordures et verre blanc, estimés 72 l.

Une grille de feu, pelle et pincettes, deux croissans avec deux enfants de bronze doré 80 l.

Quatre chandeliers argentés 30 l.

Plusieurs chaises et fauteuils 24 l.

Deux rideaux de toile de coton et leurs tringles 30 l.

Un lit de trois pieds et demi, garni de son bois, une paillasse, deux matelas, un lit de plumes, une couverture, une courte-pointe, un traversin, deux oreillers, ensemble 150 l.

Deux rideaux d'alcauve avec la tringle 18 l.

Le pourtour de l'alcauve garni de tapisseries peintes sur toile, estimées 24 l.

Une alcauve de menuiserie, deux portes pleines à côté garnies de leurs ferrures, une face de menuiserie apposée à la cheminée; à côté de ladite cheminée sont deux armoires ouvrantes à quatre portes ferrées de fiches, serrures et verrouils, les embrasements et plafond des croisées aussi de menuiserie en sapin, peint couleur de bois et verni 150 l.

Les deux armoires ci-dessus désignées sont garnies, savoir : une, de cinq robes de différentes étoffes, deshabillés, jupons et autres choses, estimés ensemble 350 l.

Dans l'autre, sept paires de draps un peu grands, six plus petits, six chemises de nuit d'hommes, sept autres moyennes, douze fines, environ cinquante serviettes, huit mouchoirs des Indes, douze autres ordinaires, environ seize chemises de femme, estimées ensemble 459 l.

Dans des cartons sont des manchettes ordi-

naires, bonnes et mauvaises, des bonnets ronds, des fichus, bonnets piqués, estimés 56 l.

Dans un autre carton sont des garnitures de dentelles, manchettes bonnes et mauvaises 200 l.

Différentes culottes de velours et habits d'hommes, trois petites vestes, estimées 48 l.

Dans un cabinet ensuite à gauche de l'alcauve est un petit secrétaire de bois de palissandre avec ses tiroirs et abattant, estimé 18 l.

Une armoire en deux parties, ouvrant à deux vantaux ferrés de fiches, serrures et verrouil, avec un abattant et plusieurs tiroirs 9 l.

Dans différents tiroirs s'est trouvé en argent monnayé et sols en sac 3,770 l.

Une écritoire, deux compas, un demi-pied, le tout d'argent 80 l.

Dans la chambre de Mlle Oeben aînée[1] :

Un bois de lit de trois pieds, garni d'une paillasse, deux matelas, une couverture, un traversin, un oreiller, une housse avec ses rideaux de serge 80 l.

Une commode et son dessus de marbre 50 l.

Une glace sur la cheminée dans son parquet et tableau au-dessus 50 l.

Un miroir de toillette 18 l.

Dans la chambre de la fille cadette :

Un bois de lit, une paillasse, deux matelas,

1. Oeben a eu quatre filles : 1° Marie-Françoise, 2° Victoire, 3° Adélaïde et 4° Mecktilde. L'une d'elles, Victoire, épousa Ch. Delacroix, avocat au Parlement, ancien premier commis du Contrôle général des finances, puis préfet de la Gironde sous le premier Empire. De ce mariage est né Eugène Delacroix, le peintre.

une couverture, un traversin, une courtepointe 40 l.

Un bureau en coffre 6 l.

Dans la cuisine :

Une fontaine sablée[1] avec sa cuvette 72 l.

Une poële à confiture, sept casserolles, une marmite, trois chauderons, six chandelliers, une bassinoire, ensemble 80 l.

Un gril, deux chenets, deux fers à repasser, ensemble 4 l.

Un buffet de bois de chesne avec ses tiroirs et tablettes, les portes ferrées de fiches, serrure et bascule, ensemble 40 l.

Les plats et assiettes et autres ustancils 15 l.

Six couverts d'argent grands, deux petits d'enfants, une cullière à soupe, un gobelet à pié, estimez suivant la pezée 250 l.

Une montre d'or 240 l.

Dans une cave :

Plusieurs morceaux de cuivre de différentes formes estimés après la pezée 80 l.

Plusieurs ustancils au surplus, estimés 15 l.

Un tas de bois de poirier et autres dans le corridor des caves 30 l.

Plus a été trouvé en billets à ordre de M. Héricourt, marchand, non échus, pour la somme de 1,100 l.

Plus il est dû par le trésorier général de l'artillerie pour six mois d'une pension, échus le premier juillet dernier[2] 300 l.

1. C'est-à-dire avec un filtre de sable.

2. Il était d'un usage assez général sous nos anciens rois que les artistes émérites fussent pensionnés; Caffiéri, Cucci, etc.,

Plus trois termes d'un petit logement au bout de la palissade 120 l.

Plus a déclaré lui être dû par différentes personnes. Savoir :

Madame la duchesse de Loraguai[1]	632 l.	
M. de Bourgogne	168 l.	
M. Alexandre	240 l.	
M. Delarenière	57 l.	
Mad^e Damblimont	60 l.	
M. Lecomte, peintre	96 l.	
Total général.		20,379 l.

Suite des effets de l'inventaire pour ce qui est dû par elle à différents des marchands et ouvriers qui fournissent et travaillent à ses ouvrages jusqu'à ce jour.

Savoir :

Au sieur Forestier, fondeur	500 l.
Au sieur Foulon	73 l.
Au sieur Galien, doreur	30 l.
A la veuve Briguet, doreuse	42 l.

comme Oeben, touchaient une pension. La note suivante prouve que Louis XVI poussait la sollicitude jusqu'à pensionner de simples manœuvres :

« ..... Sa Majesté veut, par le 25me art., qu'il soit préposé pour le service du département de ses Bastimens, un médecin et deux chirurgiens, afin de donner gratuitement tous les secours qui dépendent de leur art à la classe d'ouvriers journaliers seulement. Par le dernier article, Sa Majesté confirme la fondation en l'Hôpital général de Paris, de douze pensions en faveur de douze pauvres ouvriers en bastimens, avec préférence parmi lesdits ouvriers de ceux qui auront travaillé pour Sa Majesté.

« Déclaration du roi donnée à Versailles le 1er septembre 1776. »

1. Ce nom doit être écrit comme suit : Laurageuais. Pareille rectification doit être faite pour M. Delarenière, ancien fermier général, et dont le nom s'orthographie ainsi : De La Reynière.

Au sieur Charbonnier, sizeleur	150 l.	
Au sieur Poulain, marbrier	180 l.	
A un doreur	160 l.	
Au sieur Gobert, doreur	120 l.	
Au sieur Riesener, premier garçon[1]	610 l.	
A un vitrier	80 l.	
A Madame Piat, marchande	50 l.	
Au sieur David, tailleur pour corps	24 l.	
Au sieur Collet, garnisseur	12 l.	
Pour la capitation	54 l.	
A sa bouchère	12 l.	
	2,097 l.	
A retrancher de 20,379 l. reste		18,282 l.

Certifié véritable, signé et paraphé au désir du contrat de mariage passé devant les notaires soussignés, dont Me Touvenot, l'un d'eux, a la minute, ce jourd'hui six août mil sept cent soixante sept. Ainssi signé : Jean-Henri Riesener, F. M. Vandercruce, avec Raffeneau et Touvenot, notaires.

« L'an mil sept cent soixante douze, le vingt neuf « octobre, ces présentes ont été expédiées et collation- « nées par les conseillers du Roy, notaires au Châtelet

1. La qualification de premier garçon attribuée à Riesener équivaut à celle de contre-maître, donnée aujourd'hui aux ouvriers préposés à la direction des ateliers.

Il est évident qu'à la suite de la mort de son mari, la veuve Oeben s'est trouvée dans l'obligation de prendre un ouvrier capable pour diriger son atelier qui, si l'on s'en rapporte aux établis inventoriés, n'était composé que de six ouvriers; il est vrai qu'il est utile d'ajouter qu'à cette époque les ébénistes en marqueterie faisaient construire leurs meubles en blanc par les menuisiers en meubles, et cette coutume explique le peu de bois de construction qui se trouvait dans l'établissement de la veuve Oeben lors de l'inventaire.

« de Paris soussignés, sur leurs minutes étant actuelle-
« ment en la garde et possession de Me Trudon de
« Roissy, l'un d'eux, qui a délivré ces présentes, comme
« successeurs aux office et pratique dudit Me Touvenot
« ci-devant notaire.

SÉMILLARD. J. TRUDON[1].

Scellé lesd. jour et an, R., xiij s.

II.

BREVETS ACCORDÉS A OEBEN, ÉBÉNISTE DU ROI.

1°

Aujourd'hui, vingt-six mai mil sept cent soixante, le Roy étant à Versailles, Sa Majesté, voulant traiter favorablement le nommé *Jean-François Oeben*, ébéniste de profession, et son épouse, actuellement vivants, leur a accordé et fait don à l'un et à l'autre du logement qu'ils occupent actuellement à l'Arsenal de Paris dans le bastiment neuf, situé entre la Cour du Grand-Maître et le Mail, ledit logement ayant vue sur lad. cour, consistant en deux grandes chambres et une entresolle au dessus, pour en jouir par led. *Oeben* et son épouse leur vie durant, conformément au plan déposé audit Arsenal, à condition toutefois de ne le

1. Sur le document authentique, la signature de Me Sémillard se lit bien, mais il n'en est pas de même de celle de Me Trudon de Roissy, qui, par exception aux usages de cette époque où les noms honorifiques étaient généralement employés pour les signatures, ne signait que de son nom patronymique. Nous avons dû, pour nous assurer que la deuxième signature du contrat de Riesener est bien la sienne, la comparer à celles que portent les minutes existantes dans son ancienne étude, lesquelles ont été mises sous nos yeux par Me Besançon, son successeur actuel.

louer ny céder à personne[1] sous quelque prétexte que ce soit. Accorde en outre Sa Majesté aud. *Oeben* la jouissance d'une portion de terrain située dans la même cour, faisant partie de celui qui est actuellement enclos de planches le long du mur des Célestins, lad. portion de terrain sur laquelle Sa Majesté trouvera bon que led. *Oeben* fasse construire une forge consistant dans une longueur d'environ vingt pieds, sur la même largeur que led. enclos, à son extrémité la plus proche de l'entrée de la cour du Grand-Maître du côté de celle des Célestins. Mande Sa Majesté au sieur Belidor, brigadier d'infanterie, qu'elle a particulièrement chargé du soin dud. Arsenal, de faire jouir led. *Oeben* et son épouse du contenu au présent brevet que, pour assurance de sa volonté, Sa Majesté a signé de sa main et fait contresigner par moy, son conseiller secrétaire d'État et de ses commandements et finances.

LOUIS.

Le M^al Duc de BELLE-ISLE.

2°

Aujourd'hui, vingt-trois décembre mil sept cent soixante-un, le Roy étant à Versailles, Sa Majesté voulant traiter favorablement le nommé *Jean-François Oeben*, ébéniste de profession, et son épouse, actuellement vivants, leur a accordé et fait don à l'un et à l'autre de la jouissance d'une portion de terrain située à l'Arsenal de Paris dans la Cour du Grand-Maître

1. Nous lisons, dans l'état d'inventaire annexé au contrat de mariage de *Jean-Henry Riesener* et de la veuve Oeben, au chapitre de l'actif, qu'il lui était dû pour trois termes de loyers d'un petit logement au bout de la palissade, 120 livres. D'où on peut inférer que les ordres du Roi n'étaient pas absolument exécutés.

faisant partie de celui qui est actuellement enclos de planches le long du mur des Célestins. Ladite portion de terrain sur laquelle Sa Majesté trouvera bon que led. *Oeben* fasse construire des angars pour son usage, consistant dans une longueur d'environ vingt pieds sur la même largeur et le même alignement que celuy qui luy a été accordé par brevet du vingt-six may de l'année dernière. Mande Sa Majesté au sieur Garnier de Montigny, commissaire général des guerres et de son corps royal de l'artillerie, qu'elle a particulièrement chargé du soin dud. Arsenal, de faire jouir led. *Oeben* et son épouse du contenu au présent brevet, que, pour assurance de sa volonté, Sa Majesté a signé de sa main et fait contresigner par moy, son conseiller secrétaire d'État et de ses commandements et finances.

LOUIS.

Le Duc de CHOISEUL.

GUILLAUME COUSTOU

LE JEUNE.

PROJET D'UNE STATUE DE LOUIS XV

(1773).

Document communiqué et annoté par M. J. J. Guiffrey.

Fils de l'auteur des Chevaux de Marly et neveu de *Nicolas Coustou*, *Guillaume Coustou*, qui portait le même prénom que son père, soutint dignement la réputation de sa famille. Son œuvre la plus célèbre, le tombeau du Dauphin, père de Louis XVI, est à Sens. Le Louvre ne possède de lui qu'une petite figure, faite pour la réception de l'artiste à l'Académie et représentant Vulcain. *Guillaume Coustou*, deuxième du nom, était né le 19 mars 1716; il mourut le 13 juillet 1777.

Je n'ai trouvé aucune trace de la statue de Louis XV projetée en 1773. Peut-être les événements politiques et les changements survenus en 1773 dans la Direction des Bâtiments empêchèrent-ils l'exécution de ce projet. On sait que ce fut à cette époque que M. de Marigny dut céder la place à l'abbé Terray. Peut-être aussi ne put-on parvenir à s'entendre sur le prix, l'artiste exigeant 20,000 l. quand on ne lui en offrait que 16,000. Dans tous les cas, le Catalogue des statues du château de Ménars mises en vente après la mort du propriétaire et que nous avons reproduit dans un des précédents volumes des *Nouvelles Archives* (1874-1875, p. 365-372) ne fait aucune mention d'une statue en marbre de Louis XV. Il est plus que probable qu'elle ne fut pas exécutée; nous avons pensé toutefois que ces documents, d'ailleurs assez courts, offriraient quelque intérêt en raison des renseignements qu'ils renferment sur le prix des statues au XVIIIe siècle. On a si peu de détails sur la vie de nos sculpteurs les plus

fameux et sur leurs œuvres les plus célèbres qu'il ne faut rien négliger[1].

J. J. G.

Détail de ce que coûtera la figure pédestre du Roi, en marbre, accordée à Monsieur le Marquis de Marigny pour son château de Ménars, ainsi que le piédestal circulaire aussi en marbre[2].

L'exécution de la figure, de six pieds six pouces de proportion, compris les modèles, coûtera la somme de	20,000#
La taille du piédestal en marbre et des marches circulaires au-dessous, coûtera environ la somme de	2,000
Les caisses, emballages, transport et pose du tout, au château de Menars, coûteront la somme de	2,500
	24,500#

Il faut pour la figure en marbre, de sept pieds de haut sur trois pieds six pouces de large et trois pieds d'épaisseur, produisant en cube. . . . . 73 pieds.

Le piédestal en marbre, de cinq pieds six pouces de haut sur trois pieds trois pouces de diamètre, y compris deux mar-

1. Ces pièces, qui nous appartiennent actuellement, proviennent, comme le mémoire sur les chevaux de Marly publié plus haut, de la collection de M. Goddé.

2. En marge, on lit : « A M. Cuvillier, 21 Aoust 1773. — M. le Directeur Général, par sa décision du 10 septembre 1774, a fixé les honoraires de M. Coustou à 16,000 liv., et que les marbres lui seront fournis. La feuille en est jointe. » — Cette note est de l'écriture de Cuvillier.

ANTOINE-JEAN GROS

PEINTRE D'HISTOIRE

DOCUMENTS INÉDITS SUR SA VIE ET SES ŒUVRES

(1795-1835).

Communiqués par M. Benj. Fillon et annotés par M. J. J. Guiffrey.

J. B. Delestre, élève et biographe de Gros, avait eu entre les mains tous les documents nécessaires pour faire de son livre[1] un ouvrage définitif sur le peintre des *Pestiférés de Jaffa* et de la *Bataille d'Eylau*. Malheureusement sa qualité de peintre, qui le mettait en état d'apprécier sainement les mérites des œuvres dont il avait à parler, lui faisait considérer comme secondaires certains détails sur lesquels il était mieux renseigné que personne, mais qu'il ne jugeait probablement pas dignes d'être notés dans une biographie. Ainsi, souvent, il néglige d'insister sur la date de l'exécution des œuvres les plus importantes; il a eu entre les mains les papiers les plus précieux, notamment une correspondance considérable de l'artiste; il n'a su en tirer que quelques extraits insignifiants ou écourtés; la liste des peintures de son maître est des plus insuffisantes. Aussi l'œuvre de M. Delestre qui devait être à peu près définitive laisse-t-elle, malgré ses deux éditions, beaucoup à désirer, et il sera nécessaire de la reprendre et de la recommencer quelque jour. Dès maintenant, on peut préparer cette nouvelle biographie, en réunir les éléments en publiant les documents dont M. Delestre n'a pas su tirer tout le parti qu'il aurait pu.

1. En voici le titre exact : *Gros, sa vie et ses ouvrages*, par J. B. Delestre, avec 55 gravures, dont 44 fac-simile de dessins et compositions inédits du maître. Paris, J. Renouard, 1867, gr. in-8°.

Ces documents, vendus après la mort de M. Delestre, formaient trois dossiers considérables. Le premier, qui contenait quarante et quelques lettres de l'artiste à sa mère pendant son séjour en Italie, a passé une seconde fois en vente il y a deux ou trois ans et a été vendu cette fois plus de trois cents francs. C'était à peu près le prix que le possesseur avait dû payer ces pièces à la vente Delestre. J'ai lu ou parcouru ces lettres une à une et j'ai pu me convaincre alors que, si elles reçoivent une certaine importance des événements dont Gros se trouvait alors le témoin, leur publication intégrale serait à peu près impossible. Beaucoup n'ont pas moins de quatre pages entièrement pleines, d'une écriture assez fine; en somme elles sont de peu d'intérêt.

Je n'en dirai pas autant du dossier qui appartient encore à M. Fillon. On y avait réuni toute la correspondance en quelque sorte officielle de Gros pendant une période de quarante ans. Ces pièces fournissent de précieux renseignements sur ses œuvres et sur sa vie. Sans doute M. Delestre leur a fait de nombreux emprunts; mais nous avons cru qu'elles avaient encore quelque chose à nous apprendre. Aucune analyse d'ailleurs, si exacte qu'elle soit, ne saurait remplacer le document lui-même. C'est ce dossier qui fait l'objet de la publication actuelle. Nous l'avons classé par ordre chronologique, en réunissant toutefois les pièces de dates différentes relatives au même objet.

Le troisième dossier auquel nous faisions allusion renferme surtout des lettres ou des pièces relatives à la mort de Gros, les lettres à lui adressées pour lui annoncer des distinctions honorifiques ou le féliciter sur ses ouvrages, enfin une correspondance de Mme Gros avec Delestre, datée de 1835-36. On devine aisément qu'il n'est question, dans cette correspondance, que de la mémoire du grand artiste. Ce dossier est actuellement entre nos mains; nous publierons bientôt les pièces qui offrent un intérêt pour l'histoire de l'art.

Aujourd'hui, nous nous proposons de compléter l'ouvrage de M. Delestre, ou, si on le préfère, de donner les pièces justificatives qui n'ont pu y trouver place. Nous continuerons, dans un de nos prochains volumes de la Société, cette publication, si les amateurs y trouvent quelque intérêt.

Nous ne pouvions, dans ce préambule, offrir un tableau, même

abrégé, des objets auxquels se rapportent les pièces que nous publions. Quelques-uns n'ont même pas été abordés dans l'ouvrage de M. Delestre. Nous avons cherché à donner dans les notes tous les renseignements nécessaires sur les peintures dont il est question.

J. J. G.

I.

REÇU AUTOGRAPHE DE GROS.

Je reconnais avoir reçû du citoyen Villars, envoyé de la République française à Gênes, la somme de *mille livres,* monnoie de Gênes, en payement du tableau représentant la République française[1].

Fait à Gênes, le 7 prairial l'an 3e de la République française une et indivisible.

GROS.

Bon pour être payé par le citoyen Mezery (?)

VILLARS.

II.

PERMIS DE RESTER A L'ARMÉE D'ITALIE, DÉLIVRÉ A GROS.

LIBERTÉ *Armée d'Italie.* ÉGALITÉ

Déclaration du citoyen Antoine-Jean GROS, *artiste en peinture.*

Demandes	Réponses.
1° Nom du citoyen.	Antoine Jean.

1. M. Delestre, dans sa biographie de Gros, donne, p. 31, la reproduction d'un dessin à la plume représentant la Liberté (ou la République). Il dit en même temps que Gros, attiré à Gênes par les sollicitations de M. Lachèze, consul de France, y peignit, sur l'écusson de la République, une figure de Liberté de grande proportion qui lui procura beaucoup d'honneur et quelque profit. Le doute n'est pas possible; tout s'accorde pour prouver que c'est cette figure qui fut payée le 7 prairial an III (26 mai 1795) mille livres « en monnaie de Gênes ».

2° Prénom.	Gros.
3° Age.	28 ans.
4° Lieu de naissance.	Paris.
5° Département.	De Paris.
6° Époque de son entrée en Italie.	Janvier 1793. Avec passeport.
7° Motif.	Son art.
8° Ses fonctions.	Adjoint à la commission des arts à Rome depuis le 18 nivôse an V jusqu'au 21 prairial de la même année.
9° Son état ou ses fonctions depuis cette époque.	Son art.
10° Lieu habituel de sa résidence.	Milan.

Ledit A.-J. Gros déclare être en activité de service dans l'équipage d'artillerie à cette armée en qualité d'inspecteur aux revues depuis le 1er frimaire dernier. Le personnel dudit équipage a subi le 30 brumaire an VII une organisation militaire qui l'assimile aux corps de troupe de l'armée, comme le porte son certificat[1].

Fait à Milan, le 4 ventôse an VII de la République[2] française.

GROS[3].

1. Ce certificat fut évidemment délivré à Gros quand l'armée française dut se replier sur Gênes où Masséna soutint alors un siége héroïque. On sait que Gros passa le temps du siége à Gênes et faillit y périr.

2. 22 février 1799.

3. Entièrement autographe, sauf le permis final.

Permis de rester à l'armée d'Italie, en produisant dans six décades son certificat de non émigration.

Milan, le 20 ventôse 7e année républicaine.

Le Commissaire civil près l'armée,

ARNOUX.

III.

LETTRE DE DENON A GROS SUR LE PRIX DE DEUX TABLEAUX.

Paris, le 11 germinal an XIe (1er avril 1803).

Vivant Denon, directeur général du Musée central des Arts, de la Monnaie des médailles, etc.

A Monsieur Gros, peintre.

Je vous annonce, mon cher Gros, que j'ai réglé ce matin vos intérêts avec le 1er Consul, et qu'il vous accorde 10,000 francs pour vos deux tableaux[1]. Vous voudrez bien passer chez moi et je vous donnerai une lettre pour le citoyen Estève, trésorier du gouvernement, d'après laquelle cette dépence sera portée au 1er Consul dans le premier travail qu'il aura avec lui et ordonnancée de suite.

Mille amitiés,

DENON.

(Adresse à la 4e page :)

A Monsieur Gros, peintre, rue des Champs-Élysées, à Paris.

1. Sans doute le *Combat de Nazareth,* dont Gros ne fit jamais que l'esquisse, aujourd'hui conservée au Musée de Nantes, et les *Pestiférés de Jaffa*, envoyés au salon qui s'ouvrit le premier jour complémentaire de l'an XII (18 septembre 1804). Il est évident que cette toile importante était terminée depuis quelque temps déjà; malheureusement M. Delestre, dans sa biographie de Gros, n'insiste pas assez sur les dates.

IV.

ENVOI A L'ÉCOLE MILITAIRE D'UN TABLEAU DE GROS.

Le 1er Consul, citoyen, destine pour l'École militaire le tableau que vous venez de faire[1]. Je vous prie de voir le général Bessières, pour convenir du lieu où il est le plus avantageux de le placer.

Je vous salue,

DUROC.

Paris, le 18 pluviôse (an XIII?) 7 février 1805.

(*Adresse à la 4e page :*)

Au citoyen Gros, artiste peintre, à Paris.

(*Plus bas :*) S'adresser rue des Champs-Élisée.

V.

LETTRE DE GROS AU SUJET DU TABLEAU DE LA BATAILLE D'ABOUKIR.

9 novembre 1805.

Monsieur,

J'ai très-grand besoin d'avoir dans mon atelier les étoffes, les housses et les armes d'Orient, que vous m'avez offert de me prêter avec tant d'obligeance que je n'ai nul scrupule de vous envoyer ce matin un commissionnaire, sans avoir prévenu à l'avance. Un artiste a un avantage incalculable à peindre le plus possible d'après nature; une étude ne remplace pas l'objet lui-même qu'il a devant les yeux. Je vous devrai de mettre

1. Il s'agit probablement des *Pestiférés de Jaffa,* car la *Bataille d'Aboukir,* exécutée immédiatement après et exposée au Salon de 1806, avait été commandée par Murat qui voulait conserver le souvenir vivant d'un de ses plus beaux faits d'armes.

plus de vérité dans les accessoires de mon tableau que je vais retoucher en plusieurs endroits. Je vous prie de ne pas oublier de m'envoyer le damas à reflets bleus, qui, manié par une main exercée, feroit sauter une tête d'ennemi comme un poil de barbe.

Votre bien affectionné,

GROS[1].

VI.

LETTRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A GROS.

Paris, le 29 août 1811.

Le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire[2].

A Monsieur Gros, peintre d'histoire.

Je vous préviens, Monsieur, que j'ai donné mon approbation au projet de marché[3] signé de vous, qui m'a été présenté par M. Denon et qui a pour objet l'exécution de la peinture de la calotte du dôme du Panthéon. En conséquence, la somme de trente-six mille francs

1. La *Bataille d'Aboukir* ayant figuré au salon de 1806, il doit s'agir ici de ce tableau. J'ignore à qui cette lettre a été adressée.

2. En marge, sous l'indication de la Division et du Bureau, on lit : « Avis de l'approbation donnée à son projet de marché relatif à l'exécution de la peinture de la calotte du Panthéon. »

3. M. Delestre a publié les détails les plus complets sur la peinture de la coupole de Sainte-Geneviève. Il a cité en entier les documents les plus importants, notamment le marché que nous reproduisons ci-après, et a utilisé en les analysant les pièces qu'il n'avait pas cru nécessaire d'imprimer et que nous publions pour la première fois. Le marché primitif, tant de fois modifié, a une trop grande importance pour l'intelligence des pièces qui vont suivre, pour que nous ayons pu nous contenter de renvoyer au livre de M. Delestre. Nous le donnons donc d'après la minute originale qui appartient, comme tout le reste, à M. B. Fillon.

qui vous est allouée pour ce travail, vous sera payée conformément aux clauses stipulées dans ce marché; je vous invite, Monsieur, à vous occuper dès à présent de cet important ouvrage.

J'ai l'honneur de vous saluer,

MONTALIVET.

(Adresse à la 4e page :)

A Monsieur Gros, peintre d'histoire, au Musée Napoléon au Louvre, à Paris.

(Plus bas :)

A l'encien Téatre français, en face du caffé Procope.

VII.

TRAITÉ PASSÉ ENTRE GROS ET LE MINISTRE AU SUJET DE LA PEINTURE DE LA CALOTTE DU DÔME DU PANTHÉON[1].

Je soussigné, *Antoine-Jean Gros,* peintre d'histoire, membre de la Légion d'honneur, m'engage envers Son Excellence le Ministre de l'Intérieur à peindre la calotte du dôme du Panthéon, et à y représenter dans la proportion de figures de quatre mètres une gloire d'anges emportant au ciel la châsse de Ste-Geneviève; au bas, Clovis et Clotilde, son épouse, fondateurs de la première église; plus loin, Charlemagne, saint Louis; et, à la partie opposée, Sa Majesté l'Empereur et Sa Majesté l'Impératrice consacrant la nouvelle église au culte de cette sainte.

Je demande pour cet ouvrage la somme de trente-six mille francs, qui me seront payés en trois termes, savoir : douze mille francs, lorsque ma composition sera terminée et arrêtée par Son Excellence, et que je

1. Voyez l'ouvrage de M. Delestre, p. 75.

pourrai me mettre à peindre; douze mille francs lorsque mon ouvrage sera avancé aux trois quarts; et les derniers douze mille francs, lorsque l'échaffaud retiré, on pourra jouir de la vue du plafond.

Il ne sera fourni pour m'en faciliter l'exécution que le plancher actuel qui ferme l'ouverture de la première calotte. Tout autre ustencile, tels qu'échelles doubles, marchepieds, tretaux, etc., etc., seront à ma charge, et je ne pourrai rien revendiquer pour leur payement ou loyer.

Je m'engage à terminer cet ouvrage dans l'espace de dix-huit mois, si la calotte est fermée au premier janvier prochain, et de deux ans, si elle ne l'est qu'au mois de juin 1812.

Paris, le premier août dix-huit cent onze.

GROS.

Approuvé : Paris, le 9 août 1811. Le ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire.

MONTALIVET.

VIII.

PREMIÈRE MODIFICATION APPORTÉE AU PROJET DE GROS.

Ministère de l'intérieur.

16 avril 1814.

Monsieur, au mois d'août 1811, vous fûtes chargé de la peinture de la calotte du dôme du Panthéon.

Vous vous êtes occupé de ce travail, mais aujourd'hui il est susceptible de modifications dans quelques-unes de ses parties.

Je vous prie de le suspendre jusqu'à nouvel ordre.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentimens distingués.

Le Commissaire provisoire du département de l'Intérieur,

BEUGNOT[1].

Adresse : A Monsieur Gros, peintre d'histoire, rue des Fossés-Saint-Germain, n° 14.

IX.

INDEMNITÉ DE LOGEMENT ACCORDÉE A GROS.

Paris, le 16 mai 1815.

Le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire.

A Monsieur Gros, peintre.

Monsieur, je m'empresse de vous informer que l'Empereur, d'après le rapport que j'ai eu l'honneur de lui soumettre, a confirmé l'indemnité de logement qui vous avoit été accordée le 12 février 1815, et qui demeure fixée à 800 fr.[2].

Vous continuerez à la toucher par semestre et d'avance, suivant les formes arrêtées.

1. M. Delestre fait allusion à cette lettre, mais sans la donner. Quelque temps après, le 10 août, Gros fut informé des modifications qu'on exigeait de lui. On lui demandait de substituer Louis XVIII accompagné de la duchesse d'Angoulême aux figures de l'Empereur et de l'Impératrice. Nous ne reproduisons pas ici cette lettre du 10 août 1814, parce qu'elle a été imprimée dans le livre de M. Delestre (p. 159-160).

2. M. Delestre a parlé de cette indemnité de logement accordée à Gros par la première Restauration, alors qu'il était en train d'exécuter les peintures de la coupole du Panthéon (voy. p. 160). — Aussitôt après la seconde Restauration, on prévint Gros que Louis XVIII reprenait avec la duchesse d'Angoulême la place qu'on lui avait assignée l'année précédente; ainsi le groupe fut trois fois changé.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

CARNOT.

Adresse : Rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, n° 14.

X.

LETTRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A GROS.

Paris, le 20 novembre 1824.

Monsieur, les peintures de la coupole de Sainte-Geneviève étant terminées, j'ai mis à votre disposition la somme de 14,000 fr. qui forme le complément de celle de 50,000 fr. allouée pour ce vaste tableau par la décision du 9 août 1814.

Je vous invite à retirer de mes bureaux de comptabilité l'ordonnance de cette somme de 14,000 fr.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Le Ministre, secrétaire d'État de l'intérieur,

CORBIÈRE[1].

XI.

EXPLICATION DES PEINTURES DE LA COUPOLE DE SAINTE-GENEVIÈVE EXÉCUTÉES PAR M. GROS, MEMBRE DE L'INSTITUT, ACADÉMIE ROYALLE DES BEAUX-ARTS, RENDUES PUBLIQUES LE JOUR DE LA SAINT-CHARLES, FÊTE DU ROI[2].

L'éloge le plus doux au cœur de Charles X est l'éloge du modèle qu'il s'est donné.
(Extrait du Discours lu à la séance de l'Académie des Beaux-Arts, le 2 octobre 1824.)

La sainte protectrice de la France portée sur [un]

1. En bas, on lit : « A Monsieur Gros, peintre, membre de l'Académie. »

2. Bien que cette pièce ait été imprimée pour être distribuée

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentimens distingués.

Le Commissaire provisoire du département de l'Intérieur,

BEUGNOT[1].

Adresse : A Monsieur Gros, peintre d'histoire, rue des Fossés-Saint-Germain, n° 14.

IX.

INDEMNITÉ DE LOGEMENT ACCORDÉE A GROS.

Paris, le 16 mai 1815.

Le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire.

A Monsieur Gros, peintre.

Monsieur, je m'empresse de vous informer que l'Empereur, d'après le rapport que j'ai eu l'honneur de lui soumettre, a confirmé l'indemnité de logement qui vous avoit été accordée le 12 février 1815, et qui demeure fixée à 800 fr.[2].

Vous continuerez à la toucher par semestre et d'avance, suivant les formes arrêtées.

1. M. Delestre fait allusion à cette lettre, mais sans la donner. Quelque temps après, le 10 août, Gros fut informé des modifications qu'on exigeait de lui. On lui demandait de substituer Louis XVIII accompagné de la duchesse d'Angoulême aux figures de l'Empereur et de l'Impératrice. Nous ne reproduisons pas ici cette lettre du 10 août 1814, parce qu'elle a été imprimée dans le livre de M. Delestre (p. 159-160).

2. M. Delestre a parlé de cette indemnité de logement accordée à Gros par la première Restauration, alors qu'il était en train d'exécuter les peintures de la coupole du Panthéon (voy. p. 160). — Aussitôt après la seconde Restauration, on prévint Gros que Louis XVIII reprenait avec la duchesse d'Angoulême la place qu'on lui avait assignée l'année précédente; ainsi le groupe fut trois fois changé.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

CARNOT.

Adresse : Rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, n° 14.

X.

LETTRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A GROS.

Paris, le 20 novembre 1824.

Monsieur, les peintures de la coupole de Sainte-Geneviève étant terminées, j'ai mis à votre disposition la somme de 14,000 fr. qui forme le complément de celle de 50,000 fr. allouée pour ce vaste tableau par la décision du 9 août 1814.

Je vous invite à retirer de mes bureaux de comptabilité l'ordonnance de cette somme de 14,000 fr.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Le Ministre, secrétaire d'État de l'intérieur,

CORBIÈRE[1].

XI.

EXPLICATION DES PEINTURES DE LA COUPOLE DE SAINTE-GENEVIÈVE EXÉCUTÉES PAR M. GROS, MEMBRE DE L'INSTITUT, ACADÉMIE ROYALLE DES BEAUX-ARTS, RENDUES PUBLIQUES LE JOUR DE LA SAINT-CHARLES, FÊTE DU ROI[2].

L'éloge le plus doux au cœur de Charles X est l'éloge du modèle qu'il s'est donné.
(Extrait du Discours lu à la séance de l'Académie des Beaux-Arts, le 2 octobre 1824.)

La sainte protectrice de la France portée sur [un]

1. En bas, on lit : « A Monsieur Gros, peintre, membre de l'Académie. »

2. Bien que cette pièce ait été imprimée pour être distribuée

nuage, accompagnée de deux petits anges qui répandent des fleurs, paroît descendre vers les quatre monarques dont les actions ont fait, de leur règne, les quatre époques les plus éclatantes de la monarchie. Prosternés, ils sont vus dans l'action de lui rendre hommage. La sainte, une main élevée vers le ciel, et l'autre étendue vers le groupe de Louis le Désiré, paroît par son intercession lui assurer la constante protection de l'Éternel.

La première époque est signalée par Clovis, fondateur de la monarchie, que l'on voit, à la persuasion de Clotilde, son épouse, reconnoître le saint Évangile; il est revêtu de la robe du baptême. Ce groupe est surmonté de trois petits anges, qui pour la première fois font retentir les airs du nom de FRANCE.

Au-dessus du groupe est un trophée, qui rappelle les victoires par lesquelles Clovis a délivré les Gaules du joug des Romains; un autel de Druides renversé montre cette religion sanguinaire disparaissant devant le saint Évangile.

Charlemagne forme la seconde époque. Par l'étendue du groupe l'on a cherché à rappeler la grandeur et l'éclat de son règne. Le monarque, prosterné ainsi que son épouse, d'une main élève le globe, symbole de l'empire; de l'autre, il maintient ses institutions, telles que les Capitulaires, l'Université, etc. Il paraît remettre sous la protection de la Sainte et son empire et ses lois.

L'Ange qui supporte la table des lois a pour pendant

quand on découvrit les peintures de Gros à Sainte-Geneviève, elle est trop importante, et on peut ajouter trop rare, pour ne pas être recueillie dans nos *Archives*. Peut-être l'explication est-elle l'œuvre de Gros lui-même, et cette circonstance ajouterait beaucoup d'intérêt; mais il est impossible de rien assurer à cet égard. M. Delestre n'a pas réimprimé cette description.

un Ange portant une croix, qu'il présente aux Saxons convertis, et amenés au christianisme par Charlemagne.

Le trophée rappelle les guerres contre les Saxons et d'autres nations du Nord.

Saint Louis, dont descend la longue suite de nos rois, présente la troisième époque. Prosterné avec la Reine, son épouse, il montre à la Sainte les fruits de ses travaux pour la religion et le bonheur de son peuple.

Deux anges portant deux étendards signalent les deux croisades du saint Roi, et le triomphe de la croix sur le croissant, confondu parmi un monceau d'armes, trophée remporté sur les Sarrasins.

La quatrième époque est celle de la Restauration.

Louis XVIII, accompagné et soutenu filialement par son auguste Nièce, tourne ses regards élevés vers la Sainte, il paraît l'invoquer pour la France, dont il tient, d'une main, le globe fleurdelisé, qu'il semble réunir dans son invocation à la table portée par deux anges, et où est gravée l'œuvre de ses veilles, la *Charte;* de l'autre main, le monarque désiré et réparateur couvre de son sceptre le jeune duc de Bordeaux, que deux anges viennent de déposer à ses genoux : l'un d'eux montre que c'est un don du Ciel, l'autre jette dans les abîmes le triste voile dont sa naissance fut enveloppée.

A l'apparition du monarque et de son immortel ouvrage, l'ange de la paix descend, appaise et fait taire les orages.

L'auguste princesse, dans son acte filial, lève les yeux vers le ciel, qui s'ouvre au-dessus de saint Louis : elle voit ses augustes parents reposans dans le séjour des Bienheureux. La Reine y paroît faire remarquer au roi martyr que sa famille régne toujours. Louis XVI, levant les yeux, où l'on voit encore l'expression du par-

don, bénit, en invoquant le Très-Haut, et la France et la Charte. Entre le Roi et la Reine, l'on reconnaît le jeune Louis XVII, qui rayonne de joie, en entrevoyant sa Sœur. Madame Élisabeth est dans le recueillement près du Roi son Frère.

Sous le groupe de Louis XVIII, et sur un monceau de vieux lauriers jonchés de couronnes murales, de canons enfouis, se voient des lauriers nouveaux, des couronnes murales nouvelles, où l'on reconnoît celles du *Trocadéro*, de *Cadix* et de *Madrid*.

Une branche d'olivier surmonte le tout, et le monarque paraît demander à la sainte de conserver le duc de Bordeaux et la paix.

Nota. — Cette peinture comporte 3256 pieds de superficie[1].

A Paris,
De l'imprimerie d'Adrien Le Clere et Cie, quai des Augustins, n° 35.
1826.

XII.

PROJET DE BALTARD POUR DONNER UN MEILLEUR JOUR AUX PEINTURES DE LA COUPOLE.

Paris, le 16 mai 1825.

Monsieur le Baron[2],

J'ai l'honneur de vous communiquer une lettre et un dessin que vient de m'adresser M. Baltard, architecte de l'église Sainte-Geneviève, et qui ont pour objet

1. L'explication forme 3 pages in-4°.

2. En marge on lit : « On communique confidentiellement à M. le baron Gros les propositions de M. Baltard pour la découverte des peintures de la coupole. »

l'élargissement de l'ouverture de la première coupole de cette église, afin de mieux appercevoir les peintures que vous avez exécutées sur la coupole supérieure.

Je vous prie, Monsieur le baron, de vouloir bien examiner les propositions de M. Baltard et me donner *confidentiellement* votre avis motivé que je mets beaucoup de prix à connaître.

J'ai l'honneur d'être avec une considération très-distinguée, Monsieur le baron,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le Conseiller d'État,

Directeur des travaux de Paris,

HÉRICART[1] DE THURY.

A M. le baron Gros, peintre d'histoire.

XIII.

LETTRE DE GROS A M. COCHIN, MAIRE DU XIIe ARRONDISSEMENT.

Paris, 3 septembre 1825.

Monsieur le maire,

Plus je réfléchis sur le projet que vous m'avez communiqué, plus je me sens disposé à désirer son succès; je gémissais depuis longtems de voir que des profits considérables s'appliquaient sans justice à des subalternes qui n'avaient d'autre mérite que d'être portier de ce beau monument. L'idée que vous avez eu fait disparaître cet inconvénient de la manière la plus convenable; il est consolant de penser que ces profits vont désormais concourir au soulagement des vingt mille

1. On sait que la femme de La Fontaine s'appelait Marie Héricart. La famille Héricart de Thury possède encore son portrait et celui de La Fontaine; ils doivent figurer à l'Exposition universelle de 1878.

J'étais aux Écoles de l'Académie quand on a apporté votre buste. Mais ma tête est faite et je crains de la tourmenter encore d'autant que je vois que je ne suis pas trop loing de compte.

Recevez donc mes remerciements bien sincères et faites-moi le plaisir d'envoyer le porteur la chercher.

Mille amitiés,

GROS.

14 mai 1817.

CORRESPONDANCE DE GROS AVEC LE COMTE DE FORBIN AU SUJET DE LA GRAVURE D'UN DE SES TABLEAUX.

XVI.

LETTRE DU COMTE DE FORBIN A GROS.

Musée royal. — Paris, le 24 février 1824.

Le comte de Forbin, directeur général des Musées royaux, à Monsieur Gros, peintre d'histoire, membre de l'Institut.

Monsieur,

J'ai transmis à S. E. le Ministre de la Maison du Roi la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 de ce mois. S. E. n'a pas vu sans surprise la réserve que vous exigez, de faire graver un tableau qui n'a pas encore reçu commencement d'exécution. La décision du Conseil d'État est positive sur cette question; le ministre ne conçoit pas davantage vos doutes à cet égard. L'administration ne pouvant et ne devant jamais se laisser imposer des conditions, je vous prie de vouloir bien me faire connaître si vous acceptez purement et simplement la commande qui vous a été faite.

Quant à la dimension de votre tableau, elle ne peut offrir aucune incertitude, cet ouvrage étant destiné à la décoration de la galerie de Diane aux Thuilleries[1], et, tous les tableaux de cette galerie portant 9 pieds 11 pouces 6 lignes de haut, sur 15 pieds 5 pouces de large, il est bien reconnu que c'est par erreur qu'il vous avait été indiqué une autre dimension. Pour éviter désormais tout malentendu, je me propose de faire commander un châssis de la grandeur du tableau, et je m'empresserai de vous le faire parvenir aussitôt que j'aurai reçu votre réponse.

Agréez, Monsieur, la nouvelle assurance de ma très-parfaite considération.

Le c^te^ DE FORBIN.

XVII.

RÉPONSE DE GROS AU COMTE DE FORBIN.

A M. le comte de Forbin, directeur général des Musées royaux.

C'est le 6 février que la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 19 janvier, ainsi que l'avis du Conseil d'État qui y était joint [m'est parvenue].

Permettez-moi, M. le comte, quelques réflexions générales sur la décision qui a été prise par le Conseil d'État.

1. M. Delestre ne parle pas de ce tableau ou plutôt de ce projet de tableau, projet qui ne semble pas avoir eu de suite. Rien dans les peintures de Gros de cette époque ne semble convenir aux indications que nous trouvons ici. D'ailleurs la coupole de Sainte-Geneviève était à peine terminée, et l'artiste, après son achèvement, fut immédiatement absorbé par d'autres commandes, surtout par des portraits qui ne lui laissèrent sans doute pas le temps de songer à la décoration des Tuileries.

UofM

Je sais que si j'ai l'honneur de parler à un haut fonctionnaire je parle aussi à un artiste distingué qui doit, en cette qualité, approuver tout ce qui tendra à conserver la propriété créée par un travail assidu, acquise par les peines, les soins, les soucis mêmes que donnent la culture des arts. Or, je vous dirai, M. le comte, que, sans décliner la compétence d'un corps aussi respectable que celui du Conseil d'État, il m'est imposible de considérer sa décision comme formant jurisprudence. Sa décision n'est point un arrêt rendu contradictoirement, c'est tout au plus un avis qu'il a bien voulu donner aux personnes marquantes qui le lui ont demandé. Or, vous savez comme moi, qu'un avis donné sans contradicteurs, sans promulgation faite par les voies légales, est un acte occulte qui ne peut être opposé à personne. Je partage entièrement l'opinion du Conseil d'État sur le caractère d'un tableau, je sais que c'est une propriété mobilière, et qu'il serait ridicule de penser qu'on pût forcer l'acquéreur à le livrer au peintre pour en faire la gravure. Mais il ne s'en suit pas de là que le peintre soit pour cela privé de son droit de gravure, et que ce droit appartienne à l'acquéreur; il peut seulement en résulter, s'il n'y a accord entre les deux parties, que la gravure ne se fera pas. Vous savez très-bien, M. le comte, que la loi a attaché à certaines propriétés mobilières un caractère particulier qui les fait sortir du droit commun. Ainsi l'auteur d'un ouvrage dramatique, dont l'ouvrage est bien certainement une propriété mobilière, donne un ouvrage à un théâtre; chaque représentation lui est payée par les comédiens qui deviennent par là propriétaires; cependant le manuscrit reste dans le domaine de l'auteur qui le vend à un libraire ou à qui bon lui semble; il en est de même de l'auteur d'une

partition de musique. Pourquoi le peintre serait-il privé des droits dont jouissent les littérateurs et les musiciens, quand même la loi règle leurs propriétés? Il faudrait que la balance de la justice eût deux poids et deux mesures. Or la loi du 19 juillet 1793 accordant aux peintres le droit de gravure pendant leur vie et dix ans après leur mort, je ne vois pas quel est l'intérêt du gouvernement de vouloir les priver de ce droit. Je vous répète que je ne crois pas que le peintre puisse forcer l'acquéreur de son tableau à le lui prêter pour en prendre copie, et par ce moyen parvenir à la gravure, mais je crois que le peintre peut conserver avant de le livrer copie de son tableau et en faire ou faire faire la gravure, si bon lui semble, enfin vendre même ce droit, si cela lui convient; la loi lui accorde certainement toutes ces facultés. D'après cet exposé, peut-être un peu long, M. le comte, vous devez sentir que je tiens à la conservation de la réserve que j'ai désiré stipuler avant de commencer l'œuvre dont S. Exc. le Ministre de la Maison du Roi a bien voulu me charger par votre entremise. Ma réclamation me semble si bien fondée que je suis à chercher quelles pourraient être les raisons, je ne dis pas justes, mais même spécieuses qu'on pourrait y opposer, puisqu'en suivant même l'article 1er de l'avis du Conseil d'État, j'ai le droit de faire la réserve que je veux stipuler dans mon marché. Car je veux user d'une faculté que la loi m'accorde, sans que cela puisse nuire en rien ni pour rien à la propriété du gouvernement; son tableau lui appartient, comme la gravure est à moi. J'espère, M. le comte, que vous partagerez ma manière de voir sur toute cette matière, et que vous serez le premier à défendre les droits des peintres, si toutesfois on voulait nuire à leur droit léga-

lement établi. Placé à la tête des arts, vous devez soutenir les hommes qui les cultivent; artiste, vous devez désirer la garantie de la propriété acquise par le talent.

Veuillez agréer l'hommage des sentiments distingués et affectueux avec lesquels, etc.

XVIII.

COMMANDE D'UN TABLEAU DE LA BATAILLE D'IÉNA.

Paris, ce 10 juillet 1834.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, d'après ma proposition et sur la demande de M. l'Intendant général de la Liste Civile, le roi vous a désigné pour l'exécution d'un tableau représentant la *Bataille d'Iéna,* destiné à être placé dans la Galerie des Batailles du palais de Versailles.

La dimension de cet ouvrage, dont le prix a été fixé à la somme de *douze mille francs,* est de douze pieds de haut sur quinze pieds de large, figures de grandeur naturelle.

Je vous engage à vous occuper le plus promptement possible de ce travail, et à m'adresser votre esquisse aussitôt qu'elle sera terminée.

La partie de Versailles dans laquelle sera placé le tableau qui vous est confié devant être achevée le 1er janvier 1836, il est nécessaire que cet ouvrage soit livré pour cette époque.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentimens très-distingués.

P. le Directeur,
Le S. Directeur des Musées royaux,
DE CAILLEUX.

A M. le baron Gros, peintre d'histoire, membre de l'Institut.

XIX.

REFUS DE LA COMMANDE PRÉCÉDENTE.

Paris, le 15 juillet 1834.

Monsieur,

Je suis très-reconnaissant de la demande que vous avez fait pour moi d'un tableau devant représenter la bataille d'Yenna, mais, ayant déjà tant fait de tableaux de ce genre, je ressens la necessité de m'en reposer par des sujets plus analogues à l'étude de l'art.

J'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Baron Gros.

A M. le Secrétaire général des Musées royaux.

XX.

ADDITIONS A LA BATAILLE DES PYRAMIDES.

Paris, ce 11 avril 1835.

Monsieur le baron,

Je me suis empressé de donner connaissance à M. l'Intendant général de la Maison du Roi de votre lettre en date du 6 courant, dans laquelle vous me prévenez que vous n'avez pas encore commencé les additions que vous vous proposiez de faire au tableau de la *bataille des Pyramides*[1].

1. Lors de l'installation du Musée de Versailles, on voulut y placer la *Bataille des Pyramides ;* mais la toile se trouva trop petite pour cadrer avec celles qui devaient l'accompagner; il

Ce tableau complettant l'histoire de la campagne d'Égypte en 1798 et 1799, est du nombre de ceux qui ne peuvent manquer à l'ouverture des galeries du palais de Versailles, et l'époque en est actuellement trop prochaine pour qu'on puisse encore espérer qu'il soit terminé, M. l'Intendant général me charge de vous témoigner à ce sujet tous ses regrets, il accepte la proposition que vous faites de remettre le tableau à la direction des Musées, et devant immédiatement m'occuper de sa mise en place, pour ne pas retarder les travaux de Versailles, je vous serai très-reconnaissant, Monsieur le baron, de me faire savoir le jour où je pourrai le faire prendre.

Je saisis cette nouvelle occasion de vous offrir, M. le baron, l'assurance de mes sentimens les plus distingués,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. le Directeur des Musées royaux,
Le Directeur-adjoint,
DE CAILLEUX.

XXI.

MINUTE DE LA RÉPONSE DE GROS A M. DE CAILLEUX.

12 avril 1835.

M.

Dans votre lettre du 11, vous me faites dire que je

s'agissait d'ajouter une largeur de sept pieds à la toile primitive. On retrouve dans cet incident la trace des singuliers principes qui présidaient à la formation du Musée historique de Versailles. M. Delestre a donné les détails les plus précis sur cette addition au tableau primitif et sur le mécontentement de Gros, obligé, comme il le disait, « de faire d'un fauteuil un canapé. » M. Delestre a même cité le passage le plus important de cette lettre du 12 avril 1835, que nous donnons ici en entier.

n'ai pas encore commencé les additions projettées au tableau des Pyramides, c'est une erreur involontaire sans doute puisque je vous ai offert de venir les voir. Vingt personnes peut-être les connoissent et tellement que leur encouragement à une aussi grande amélioration du tableau m'en assure la réussite.

Ainsi, laissant de côté la demande dont je vous avais parlé, je vais poursuivre mon tableau avec le zèle et la célérité qui me sont connu.

XXII.

LETTRE DE M. DE CAILLEUX A GROS.

Paris, le 8 mai 1835.

Monsieur le baron,

J'ai l'honneur de vous prévenir que vous avez été compris par M. l'intendant général de la Liste Civile dans la nouvelle commande de travaux qui complètent la grande galerie des batailles au palais de Versailles. Me rappelant la lettre que vous m'avez écrite l'année dernière relativement à une commande semblable, j'ai pensé qu'un sujet *des temps antérieurs* vous conviendrait davantage; si vous préfériez cependant traiter un sujet de notre époque, je me suis réservé toutes facilités à cet égard.

Je saisis avec empressement cette nouvelle occasion de vous offrir, Monsieur le baron, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

DE CAILLEUX.

M. le baron Gros, peintre d'histoire, membre de l'Institut.

XXIII.

MINUTE D'UNE LETTRE DE GROS, DEMANDANT L'ACQUISITION DU TABLEAU D'HERCULE ET DIOMÈDE[1].

M.

Depuis l'ouverture de la coupole de Sainte-Geneviève où vous êtes venu avec ma famille, je n'ai plus entendu parler du Ministre de l'Intérieur qui l'avoit cependant récompensé avec tant d'éclat.

Ce ne fut qu'à l'entrée de M. Thiers au ministère que ce ministre, me témoignant le plus obligeant accueil, je m'enhardis à lui proposer l'acquisition du tableau d'Aboukir, et il y mit une telle bienveillance que tout en m'observant qu'un tableau de cette taille ne pouvoit aller qu'au Musée, il avoit cependant recommandé à M. Cavé de s'en occuper, ce qu'il fit avec la plus grande obligeance; sur l'entrefaite le Musée en fit l'acquisition.

C'est donc sur cette bienveillance de M. le Ministre de l'intérieur que j'ose regarder comme en réserve, que je vous prierai de lui proposer l'acquisition de mon tableau d'Hercule et Diomède, tableau que j'ai eu le courage de faire dans le but d'un rappel aux hautes études, puisque les succès en peinture semblent en ce moment être d'autant plus grands qu'ils s'en éloignent davantage.

Ce tableau, de 9 pieds de large sur 12 de haut, conviendroit à l'une des écoles ou Académies de nos grandes villes de France, à Toulouse par exemple; ce qui rem-

1. Ce tableau se trouve aujourd'hui au Musée de Toulouse, suivant le vœu exprimé dans la lettre de Gros.

pliroit un vœu bien cher puisque c'est à cette ville que je dois mon père où il avoit appris l'art dont il me donna les premiers élémens pour me présenter à l'illustre David.

L'intérêt que m'a témoigné M. le Ministre, et celui que vous portez à notre famille m'ont encouragé à cette demande.

XXIV.

TRAITÉ DE Mme Ve GROS AVEC LE GRAVEUR VALLOT.

Entre les soussignés, Augustine Dufresne, veuve de Monsieur le baron Gros, stipulant tant en son nom que comme autorisée par la succession, demeurant à Paris, rue des Saints-Pères, n° 22, d'une part; et Philippe-Joseph *Vallot*, graveur, demeurant à Paris, rue de Madame, n° 12, d'autre part,

A été convenu ce qui suit :

Madame la baronne Gros, voulant concourir à donner aux ouvrages de son mari et tenir compte au co-signataire du présent acte du soin qu'il a mis à la planche d'Eylau, déclare céder à M. *Vallot* le droit de graver : 1° le tableau connu sous la dénomination de *Prise de Madrid;* 2° celui que l'on désigne par *Entrevue des deux Empereurs en Moravie,* et ce à la condition par M. *Vallot* d'en commencer immédiatement après la *Bataille des Pyramides,* qu'il exécute en ce moment, la gravure au burin en taille douce, et de ne mettre en œuvre toute autre manière de production, dont le droit lui en est également concédé, qu'après la publication des susdites épreuves au burin.

De son côté, Monsieur *Vallot* s'engage à remettre à

Madame la baronne Gros, la veille de la mise en vente du tirage successif ou simultané de la *Prise de Madrid* et de l'*Entrevue des deux Empereurs,* pour *deux mille francs* d'épreuves par chaque planche, soit avant, soit après la lettre, au choix de Madame la baronne Gros, sans que cependant Madame la baronne Gros puisse prendre plus de vingt-cinq épreuves avant la lettre de chaque composition, le tout au prix réel, c'est-à-dire de remise au marchand, et non valeur de vente au public : en tout quatre mille francs d'épreuves pour les deux gravures sus-indiquées.

(Minute.)

OBJETS D'ART

CONCÉDÉS EN JOUISSANCE PAR LA RESTAURATION.

—

Document communiqué et annoté par M. L. Courajod.

Pendant le règne de Louis XVIII un grand nombre d'objets d'art qui appartenaient à la Couronne furent concédés, en jouissance seulement, à des particuliers ou à des établissements publics, et, vers la fin de la Restauration, on dressa un état récapitulatif de toutes ces concessions. Nous croyons utile de publier cet état, conservé dans les Archives du Louvre. En effet il ne sera pas indifférent, au moment où on dresse l'inventaire des richesses d'art de la France, de connaître dans bien des cas la provenance de certains tableaux qu'on s'étonne de rencontrer dans d'humbles églises de province et dont on chercherait vainement l'origine dans les documents locaux. La publication de cette liste offre encore un autre genre d'intérêt. C'est de maintenir le droit de propriété de nos Musées Nationaux sur un grand nombre de pièces qui n'ont pas cessé de leur appartenir pour en avoir été distraites temporairement.

Cet état était rédigé sous forme de tableau; mais les difficultés typographiques nous empêchent de lui conserver cet aspect. Chaque page se divisait en six colonnes : 1° Nom du maître; 2° Désignation du sujet; 3° Dimensions; elles manquent la plupart du temps; 4° Destination; 5° Date de l'ordre du ministre; 6° Date et souscription du reçu. Nous avons conservé cet ordre, c'est le plus naturel et le plus logique. En tête de chaque article se trouve le nom de l'artiste, suivi de la désignation du sujet et des dimensions, séparées de la destination attribuée à l'objet par un —. La date qui suit est celle de l'ordre du Ministre. La date du reçu, quand elle est indiquée, ce qui arrive

rarement, précède le nom du signataire entre ( ). Enfin le n° qui se trouve souvent après l'indication du sujet renvoie probablement à un ancien Inventaire. L. C.

ÉTAT DES TABLEAUX ET STATUES

CONCÉDÉS EN JOUISSANCE DEPUIS LE 30 MARS 1814.

Concessions de jouissance.

TABLEAUX.

Duplessis : Portrait de Louis XVI (609). — Grande salle de l'Hôtel-de-Ville — (16 juin 1814. — Capron).

Jouvenet : Deux tableaux (670). — Église N.-D. à Versailles. — 16 septembre 1814.

Jouvenet : Un Christ (sans n°). — A la Cour prévôtale de Paris. — 27 janvier 1816 — (M. Peyre, architecte).

Jouvenet : Quatre tableaux de la Vie de saint Louis et autres sujets (1282-1808-1872-2154-2707-2709). — École militaire de Saint-Cyr. — 22 mars 1816.

Jouvenet (École de) : Une Annonciation (671). — École militaire de la Flèche. — 10 avril — (16 décembre 1816, chevalier de Sorbier).

Hue : Le combat du *Formidable* dans la rade d'Algésiras (654). — Musée d'Angers. — 25 mai — (8 juin, Lafolie).

Garnier : Eponine et Sabinus (3950). — Musée d'Angers. — 25 mai — (8 juin, Lafolie).

Vouet : Le Christ en croix (2710), 1 m. 93 sur 2 m. 22. — Chapelle de la manufacture de Sèvres. — 22 août — (24 août, Longuet).

Deux tableaux de *Lebrun* à échanger contre un *Crayer* et un *Champaigne* à l'église de N.-D. — A Mme la princesse de Condé, au Temple. — 6 septembre.

Deux tableaux. — (2 décembre, Comte de Courson).

Desportés, neveu : 1. Deux chiennes (Perlé et Ponne), 1 m. 33 sur 1 m. 63; 2. Une chienne (Fane), 1 m. 63 sur 1 m. 33; 3. Des fleurs; 4. Des fruits, 1 m. 32 sur 1 m. 8. — Manufacture de Beauvais — (14 janv. 1817, Huet).

Desportes : 5. Combat de deux chiens, 1 m. 89 sur 1 m. 31. — Manufacture de Beauvais — (14 janv. 1817, Huet).

Desportes fils : 6. Un lièvre mort, un chat, des prunes, des pêches, etc., 1 m. 31 sur 98 c. — Manufacture de Beauvais — (14 janv. 1817, Huet).

Mignard : Un Christ en croix, 1 m. 28 sur 94 cent. — Chez M. le gouverneur du Louvre. — (28 fév., le concierge : Verlu).

Brenet : L'ambassade du Vieux de la Montagne. — École militaire de Saint-Cyr. — 1er mars 1817. — (de Versailles).

Lenain : La Présentation au Temple, 2 m. 75 sur 1 m. 35. — A la chapelle du Temple. — Livré 15 mars 1817.

Le Thière : La Résurrection de J.-C. (3954). — 2 m. 40 sur 1 m. 27. — Hôpital du Val-de-Grâce. — 20 mars — (4 avril 1820, le Directeur).

Gaillot : Saint Martin donne son manteau (3953). — 90 c. de diam. — Hôpital du Val-de-Grâce, etc.[1]

Franque : La Conversion de saint Paul (3955). — 90 c. de diam. — Hôpital du Val-de-Grâce, etc.

Bourdon (*Sébastien*) : Les Aveugles de Jéricho, 1 m. 13 sur 1 m. 63. — Hospice de la garde royale. — 20 mars — (10 mai, Montigny).

1. Les dates et le nom de la souscription du reçu comme à l'article précédent.

Dassy : Le Sacrifice de Noé (3959), 1 m. 46 sur 1 m. 15. — Hospice de la garde royale[1], etc.

Fleury : La fuite en Égypte (3956), 1 m. 72 sur 97 c. — Hospice de la garde royale, etc.

Palme (le vieux) : La Vierge, l'enfant Jésus, saint Joseph, etc., 1 m. 16 sur 1 m. 50. — Hospice de la garde royale au Gros-Caillou. — (21 mars 1817, Dereboul).

Guerchin (d'après le) : Saint Jean-Baptiste, 76 c. sur 62. — Hospice de la garde royale au Gros-Caillou, etc.

Perugin (le) : La Vierge, l'enfant Jésus et deux saintes, 74 c. sur 59. — Hospice de la garde royale au Gros-Caillou, etc.

Annibal Carrache : L'Assomption de la Vierge, 1 m. 40 sur 1 m. 50. — Chez M. de Vaudreuil au Louvre. — (3 mai, le Concierge, Verlu).

André del Sarte (école de) : La Vierge, l'enfant Jésus et saint Jean, 1 m. 35 sur 90 c. — Chez M. de Vaudreuil au Louvre, etc.

Brenet : Le baptême de l'Eunuque, cinq fig., ceintré, 1 m. 20 sur 1 m. 32. — Une chapelle chez M. le duc de Damas. — 26 nov. 1817. — (25 fév. 1818, duc de Damas).

Brenet : 1. L'Assomption de la Vierge, cinq fig. 2 m. 6 c. sur 1 m. 37. — Une chapelle chez M. le duc de Damas, etc.

Vouet : La Trinité, 1 m. 68. — Une chapelle chez M. le duc de Damas, etc.

Gassies : Dernière communion de saint Louis. — Une église de Versailles. — Non livré, délibération du 6 janv. 1818. — (Inventorié sous le n° 3682).

1. Les dates et la souscription comme à l'article précédent.

Pajou : Saint Germain l'Auxerrois, évêque (3957).— L'église de ce nom à Paris.

Mignard (École de) : La Vierge et l'enfant Jésus, 2 m. sur 1 m. 30. — La Louisiane. — 11 fév. 1818. — (31 juillet 1818, baron de Razac).

Brenet : Saint Louis devant la couronne d'épines, 2 m. 42 sur 1 m. 60. — La Louisiane, etc.

Bertin : Le martyre de saint Barthélemy, 2 m. 48 sur 1 m. 46. — La Louisiane, etc.

Otto Venius (d'après) : L'apothéose de sainte Thérèse, 1 m. 5 c. sur 74 c. — La Louisiane, etc.

Blanchard (École de) : Le mariage de la Vierge, 1 m. 85 sur 1 m. 71. — La Louisiane, etc.

Mignard : L'évangéliste saint Mathieu, 1 m. 91 sur 1 m. 54. — La Louisiane, etc.

Mignard : 1. Une sainte Thérèse; 2. Le baptême de N.-S.; 3. Un saint François; 4. Le Père éternel; 5. Le Christ en croix; 6. Une descente de croix. — Église de Chevilly. — (19 fév. 1818, marquis de Cubières).

Hallé : Le martyre de saint Jean-Porte-Latine, 4 m. 11 sur 3 m. 33. — Chapelle de l'École royale militaire. — 8 mai 1818. — (22 mai, cap^e. Chambaud).

Hallé : Notre-Dame de Douleurs, 1 m. 64 sur 1 m. 30; Le sacre d'un roi de France, 1 m. 63 sur 1 m. 20. — Séminaire des Lazaristes d'Amiens. — 27 juin. — (10 fév. 1819, Boullangier).

Mignard (École de) : Saint Luc, 2 m. 3 c. sur 1 m. 51. — Séminaire des Lazaristes d'Amiens, etc.

Le Brun (École de) : Saint Jean, 2 m. 4 sur 1 m. 75. — Séminaire des Lazaristes d'Amiens, etc.

Suvée : Sainte Chantal, 2 m. 47 sur 1 m. 43. — Libourne. — 15 juill. — (27 septembre 1818, Séjourné).

Lebrun (École de) : La Pentecôte, 3 m. 27 sur 2 m. 28. — Libourne, etc.

Lenain : La Visitation de la Vierge, 2 m. 75 sur 1 m. 35. — Libourne, etc.

Preudhomme : La Madelaine aux pieds de Jésus, 2 m. 10 sur 3 m. 18. — Libourne, etc.

Blanchard (attrib. à) : La Salutation angélique, 1 m. 47 sur 1 m. 96. — Églises du département de la Seine. — 18 septembre. — (18 fév. 1819, Larribe).

Lucas : La Fuite en Égypte, 1 m. 57 sur 1 m. 10 c. — Églises du département de la Seine, etc.

Lesueur (École de) : Saint Nicolas, saint Roch, saint Denis, etc., 1 m. 64 sur 1 m. 20. — Églises du département de la Seine, etc.

Galloche : La Nativité, 3 m. 5 c. sur 1 m. 87. — Églises du département de la Seine, etc.

Boulongne le jeune (attribué à) : Un prélat sur son siége parle à un religieux, 1 m. 66 sur 2 m. 89. — Églises du département de la Seine, etc.

Pierre : Des mariniers près de faire naufrage, 3 m. 20 sur 2 m. 54. — Églises du département de la Seine, etc.

La Hyre (École de) : Le Christ au pied de la Croix, 1 m. 30 sur 1 m. — Églises du département de la Seine, etc.

Vignon (copié d'après) : Saint Sébastien secouru par les anges, 1 m. 40 sur 1 m. 7. — Églises du département de la Seine, etc.

Lemoyne (École de). — Agar dans le désert, 1 m. 70 sur 1 m. 28. — Églises du département de la Seine, etc.

Coypel (École de) : La Madelaine dans le désert, 1 m. 65 sur 1 m. 24. — Églises du département de la Seine, etc.

Inconnu : Sainte Famille dans un paysage, 1 m. 40 sur 1 m. 80. — Églises du département de la Seine, etc.

Van Loo (École de) : Saint Michel terrassant le diable. 1 m. 40 sur 1 m. 10. — Églises du département de la Seine, etc.

Guide (manière du) : La Madelaine dans le désert, 1 m. 46 sur 1 m. 34. — Églises du département de la Seine, etc.

Inconnu : Vieillard poursuivi par des religieux, 1 m. 60 sur 1 m. 16. — Églises du département de la Seine, etc.

(Copie) : Le Christ en croix, 1 m. 40 sur 1 m. 12. — Églises du département de la Seine, etc.

Un Christ en croix, 2 m. 90 sur 2 m. 10. — Cour royale de Mâcon. — (Livré 5 septembre 1818).

De Troy : Le sommeil de la Vierge et de l'enfant Jésus, 1 m. 28 sur 1 m. 20. — Chez Mme de Montcalm. — 15 octobre. — (23 octobre, marquise de Montcalm).

Restout : La condamnation d'Aman, 2 m. 70 sur 2 m. 10. — Village de Marville. — 6 nov. 1818. — (23 janvier 1819, marq^is^ de Martel).

Lubin Baugin : Moyse brise les tables de la loi, 2 m. 70 sur 1 m. 56. — Village de Marville, etc.

Rubens (École de) : Un Christ en croix, 2 m. 90 sur 1 m. 74. — Village de Marville, etc.

Inconnu : Sainte Geneviève, saint Nicolas, saint Roch. — Sœurs de la Charité à Versailles. — 20 fév. 1819.

Coypel (Charles) : Sainte Landrade assise auprès d'une croix, etc. — Sœurs de la Charité à Versailles, etc.

Coypel (Charles) : La même sainte encore enfant. — Sœurs de la Charité à Versailles, etc.

Coypel (copie) : La Vierge et l'enfant Jésus, etc. — Sœurs de Montreuil, etc.

Coypel (Charles) : La Madelaine dans le désert. — Sœurs de Montreuil, etc.

Coypel (Charles) : Une sainte dans le désert. — Sœurs de Montreuil, etc.

Breemberg : Intérieur d'une caverne, 45 c.sur 60.— Ministre de l'Intérieur pour les départements. — 27 mai 1819. — (19 juin 1819, Lafolie).

L'Albane (d'après) : Vénus et Adonis, 1 m. 23 sur 1 m. 70. — Ministre de l'Intérieur[1].

Lebrun (École de) : Un fleuve poursuivant une nymphe, 1 m. 52 sur 95 c. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Van Dyck (d'après) : Portrait d'un prince palatin, 63 c. sur 75 c. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Rembrandt (imit. de) : Portrait d'homme, 36 c. sur 30 c. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Van der Hagen : Paysage, 96 c. sur 1 m. — Ministère de l'Intérieur, etc.

Champaigne : Hercule couronné par Minerve, 1 m. 27 sur 94 c. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Champaigne : La Cène, 1 m. 82 sur 2 m. 65. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Blanchard : Une Cérès, 2 m. 40 sur 1 m. 86. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Van Dyck : Portrait de femme, 64 c. sur 52 c. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Jouvenet : Le départ de Phaéton, 2 m. 90 sur 1 m. 86. — Ministre de l'Intérieur, etc.

1. Les articles suivants, qui portent pour destination « Ministre de l'Intérieur, etc. », étant destinés comme les deux précédents aux départements, les dates d'autorisation ministérielle et de récépissé sont toujours les mêmes ; aussi les avons-nous remplacées par un etc.

Le Guide (d'après) : Enfant jouant avec des colombes, 56 c. sur 45 c. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Canaletti : Vue de Venise, 73 c. sur 98 c. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Canaletti : Vue de Venise, 67 c. sur 1 m. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Canaletti : Vue de Venise, 62 c. sur 97 c. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Canaletti : Vue de Venise, 68 c. sur 1 m. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Mignard : Flore et les Zéphirs, 1 m. 80 sur 1 m. 28. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Le Titien (d'après) : Danaë, 1 m. 21 sur 1 m. 70. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Breemberg : Monuments en ruines, 58 c. sur 66 c. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Vinantz : Une marine, 61 c. sur 1 m. 8 c. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Ingres (d'après Raphael) : Mercure, 2 m. 44 sur 2 m. 12. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Le Poussin (d'après) : Le Triomphe de Flore, 97 c. sur 1 m. 32. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Le Lorrain (d'après) : Vénus, l'Amour et Flore, 2 m. 21 sur 1 m. 77. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Oudry : Un cerf attaqué par des chiens, 2 m. 64 sur 1 m. 95. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Granger : Vénus et l'Amour, 2 m. sur 1 m. 40. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Desportes, neveu : La chasse au loup, 3 m. 33 sur 3 m. 30. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Champaigne (d'après) : Paysage. 3 m. 6 c. sur 5 m. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Dufresnoy : Le sommeil de Silène, 1 m. 38 sur 1 m. 75. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Raphaël (d'après) : Tête colossale de femme, 50 c. sur 41 c. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Van der Hagen : Paysage, 72 c. sur 1 m. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Le Corrége (d'après) : Antiope endormie, 1 m. 95 sur 1 m. 28. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Cignani : Un jeune homme et une jeune femme, 1 m. 18 sur 1 m. 66. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Forêt : Paysage, 1 m. 74 sur 2 m. 34. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Raphaël (d'après) : Mercure et Psyché, 2 m. 96 sur 1 m. 94. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Bassan (un des) : Intérieur d'un ménage, 1 m. 20 sur 1 m. 74. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Allegrain : Fuite en Égypte, 1 m. 30 sur 1 m. 61. — Ministre de l'Intérieur, etc.

André del Sarte : La Vierge et l'enfant Jésus, 1 m. 30 sur 1 m. — Ministère de l'Intérieur, etc.

Manfredi : Les Vendeurs chassés du Temple, 1 m. 68 sur 2 m. 44. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Le Sueur (École de) : Trois religieux priant sur le bord de la mer, 98 c. sur 50 c. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Seb. del Piombo (d'après) : La résurrection du Lazare, 2 m. 90 sur 2 m. 90. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Dominiquin (d'après) : Dieu et Adam, 1 m. 20 sur 1 m. 48. — (12 avril 1820, Lafolie).

Le Sueur (École de) : Religieux présidant à la construction d'un édifice, 98 c. sur 50 c. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Raphaël (d'après) : Vierge à la chaise, 70 c. sur 70 c. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Solimène : L'Annonciation, 1 m. sur 1 m. 27. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Stella : Le repos de la sainte Famille, 92 c. sur 82 c. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Maratte : L'enfant Jésus, 1 m. 50 sur 2 m. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Poussin (d'après) : Le Ravissement de saint Paul, 40 c. sur 30 c. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Carrache (d'après le) : Quatre morceaux portant chacun 3 m. sur 2 m. 52 c. — Ministre de l'intérieur, etc.

Hennequin : Divers fragments d'un tableau allégorique. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Carrache (d'après le) : Hercule et Omphale, 3 m. 14 sur 2 m. 54. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Carrache (d'après le) : Pan offre à Diane la toison d'une brebis, 3 m. 14 sur 2 m. 54. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Carrache (d'après le) : Polyphème et Galatée, 3 m. 14 sur 2 m. 54. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Carrache (d'après le) : Le Triomphe de Bacchus et d'Ariane, 3 m. 14 sur 2 m. 54. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Oudry : Chevreuil poursuivi par des chiens, 1 m. 75 sur 1 m. 58. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Champaigne (Ph. de) : Sujets de l'histoire de Marie Égyptienne, 2 m. 8 c. sur 3 m. 23.—Ministre de l'Intérieur, etc.

Cagnacci : Prométhée dévoré par le vautour, 2 m. 54 sur 1 m. 90. — Ministre de l'Intérieur, etc.

La Hyre ou Bourdon (présumé de) : Moïse sauvé

des eaux, 2 m. 74 sur 4 m. 80. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Boulongne (École de) : Hercule étouffant Antée, cinq fig., 2 m. sur 1 m. 60. — Ministre de l'Intérieur, etc.

Boulongne (École de) : Le Christ en croix, 1 m. 90 sur 1 m. 60. — Église de Marcellus. — 12 juin 1819. — (6 août 1819, v^te Both de Tauzia).

Restout : L'Assomption de la Vierge, 1 m. 90 sur 1 m. 18. — Église de Marcellus, etc.

Van Dyck (École de) : Jésus au milieu des Docteurs, 1 m. 70 sur 1 m. 25. — Église de Marcellus, etc.

Frère André : La Visitation de la Vierge, 1 m. 8 c. sur 83 c. — Église de Marcellus, etc.

Sebastien del Piombo : La Nativité de la Vierge, 2 m. 70 c. sur 2 m. 12. — Église de Marville-Moutiers-Brûlé. — (30 juin, marq^is de Martel).

Raphaël (d'après) : Saint Michel terrassant le Démon, 2 m. 12 sur 1 m. 58. — Frères de la Doctrine chrétienne, à Paris. — 8 octobre. — (11 nov., Dubois).

Hallé : Saint Nicolas, 2 m. 43 sur 1 m. 63. — Frères de la Doctrine Chrétienne, à Paris, etc.

Carrache (d'après) : Saint Luc, évangéliste, 2 m. 35 sur 1 m. 30. — Frères de la Doctrine Chrétienne, à Paris, etc.

Carrache (d'après) : Saint Marc, évangéliste, 2 m. 35 sur 1 m. 30. — Frères de la Doctrine Chrétienne, etc.

Mignard (École de) : Le vœu pour un des princes royaux, 2 m. 60 sur 5 m. 12. — Église de Saint-Jacques, à Compiègne. — 8 octobre. — (21 décembre, Boutron).

Lemoyne (d'après) : Saint Louis en prière devant la couronne d'épines, 2 m. 90 sur 1 m. 66. — Église de Rosny. — 8 octobre. — (6 nov., de Nanteuil, maire).

Van Dyck (d'après) : Saint Jean baisant les pieds de l'enfant Jésus assis sur les genoux de la Vierge, 1 m. 8 c. sur 1 m. 36. — Société maternelle, rue d'Enfer. — 18 octobre. — (28 octobre, v^tesse de Châteaubriand).

Van Dyck (d'après) : La Trinité prenant saint Ignace sous sa protection, 1 m. 94 sur 1 m. 48. — Société maternelle, rue d'Enfer, etc.

Van Dyck (copie de) : Le Christ en croix adoré par les anges, 1 m. 78 sur 1 m. 5 c. — Dames de la Charité du 4e arrondissement. — 19 nov. 1819. — (30 nov. 1819, sœur Martin).

Louis Carrache (d'après) : La Salutation angélique, 1 m. 30 sur 90 c. — (20 décembre, c^te de Breteuil).

Vouet (Simon) : Saint Vincent de Paule ressuscite un enfant, 2 m. 70 sur 1 m. 48 — (20 décembre, c^te de Breteuil).

Platemontagne : Apollon, Minerve et les Arts, 1 m. 50 sur 1 m. 84. — Chez Mme la duchesse de Duras. — 14 janvier 1820. — (29 fév. 1820, duchesse de Duras).

Verdier : Hercule tuant Géryon, 1 m. 45 sur 1 m. 87. — Chez Mme la duchesse de Duras, etc.

Fragonard : Le Songe de saint Joseph, 3 m. 33 sur 1 m. 70. — Église de Neuilly. — 28 janvier. — (1er fév., comte de Baillon).

École française : L'Adoration des bergers, 3 m. 60 sur 2 m. 50. — Ville de Riom. — 1er mars. — (25 mai 1821, Larribe).

Pin Guérin : La Descente de croix (3970), 4 m. 15 sur 3 m. 15. — Églises des États-Unis. — 16 mars. — (19 avril 1820, c^te de Menou).

Vignon : Saint Paul (demi-figure), 1 m. 30 sur 96 c. — Églises des États-Unis, etc.

Beaurain : La communion de la Madelaine, 1 m. 30 sur 96 c. — Églises des États-Unis, etc.

Van Dyck (d'après) : Un Christ, 2 m. 72 sur 1 m. 60. — Tribunal civil d'Autun. — 20 mars. — (Remis sans reçu, 27 mai 1820).

Bertin et Cazes : douze têtes d'apôtres. — Séminaire de Versailles. — 20 mars. — (A vérifier à Versailles).

Restout : Un moine à genoux. — Séminaire de Versailles, etc.

Poussin (imitation du) : Dieu apparaît à Moyse près du buisson, 1 m. 85 sur 1 m. 50. — Église du Mesnil-Gilbert. — 20 mars. — (12 avril 1820, Lemardeley, curé).

Lagrenée : Un consul romain refuse des présents, 3 m. 25 sur 2 m. 60. — Libourne. — 25 mars. — (6 mai, Ichon).

Taillasson : Andromaque au tombeau d'Hector, 3 m. 15 sur 3 m. 60. — Libourne, etc.

Rolland : La duchesse d'Angoulême à Bordeaux (3966), 2 m. 28 sur 3 m. 20. — Libourne, etc.

Perrin : Des femmes effrayées emportent leurs enfans, 2 m. 90 sur 2 m. 40. — Libourne, etc.

Forestier : Un *Ecce homo* (3968). — Au préfet de la Seine, pour Riom. — 7 avril. — (Reçu collectif du 26 janvier 1821, Larribe).

Inconnu : Saint André, 1 m. 92 sur 1 m. 37.— Église de Pissy. — 17 avril. — (28 nov. 1820, m^is^ de Pissy).

Vien : Saint Louis distribuant des aumônes, 2 m. 20 sur 1 m. 66. — Église de Saint-Louis. — (16 mai 1820, Briard, économe).

Murillos (École de) : La Vierge et l'enfant Jésus, 1 m. 75 sur 1 m. 31. — Église de Boulogne, près Paris. — 18 mai 1820. — (9 juin, Legrand, curé).

Dietricht : Le Christ, saint Thomas et saint Jean, 1 m. 80 sur 1 m. 32.—Église de Boulogne, près Paris. etc.

Delaval : Sainte Clotilde exhorte Clovis, etc. (3971), 2 m. 78 sur 1 m. 82. — Église de Saint-Louis à Versailles. — (1er juin, Granjean, curé).

Jordans : Le Repos en Égypte, 3 m. sur 1 m. 84. — Église de Nanterre. — 13 juin. — (29 juin, Leveau, curé).

Raphaël (d'après) : La Vierge, l'enfant Jésus et saint Joseph, 1 m. 20 sur 90 c. — Commune de Morangis. — 27 juin. — (8 août, Landon).

Mignard : Le Christ couronné d'épines, 1 m. 16 sur 89 c. — Commune de Morangis, etc.

Primatice (imitation du) : La conversion de saint Paul, 1 m. 17 sur 1 m. 65. — Église de Saint-Paul-de-Gaujac. — 11 juillet. — (19 juillet, cte de Marcellus).

École florentine : J.-C. appelle saint Pierre et saint Simon, 2 m. 8 c. sur 2 m. 32. — Église de Villeneuve-d'Agen. — 11 juillet. — (21 juillet, Vassal de Montviel).

Feti (manière du) : La Vierge, l'enfant Jésus et saint Jean, 1 m. 15 sur 86 c. — Chapelle de N.-D. de Beauchêne. — 11 juillet. — (23 décembre, mise de la Rochejacquelein).

Le Titien (d'après) : Les pèlerins d'Emmaüs, 85 c. sur 1 m. 10.—Église de... — (18 juillet, cte de Marcellus).

Van Dyck (d'après) : Guerrier recevant la bénédiction d'un évêque, 1 m. sur 88 c. — Église de... — (18 juillet, cte de Marcellus).

L'Albane (d'après) : Les Anges couronnant la Vierge, 1 m. 20 sur 88 c. — Église de... — (18 juillet, cte de Marcellus).

Inconnu : Saint Antoine en méditation, 1 m. 70 sur 1 m. 18. — (18 juillet, c^te de Marcellus).

École vénitienne : L'Adoration des Mages, 1 m. 67 sur 2 m. 20. — Ville d'Essone. — 27 juillet. — (29 août, baron Favard).

Rubens (École de) : Le Christ mort, soutenu par la Vierge, saint Jean et la Madelaine, 1 m. 94 sur 1 m. 31. — Église de Saint-Cloud. — 8 août. — (16 août, maire de Saint-Cloud).

Inconnu : Saint André, 2 m. 35 sur 1 m. 30. — Égl. de Saint-Cloud, etc.

Inconnu : Le Christ en croix, 1 m. 61 sur 1 m. 23. — Commune de Fontenay-le-Fleury. — 22 août 1820. — (Remis de Versailles).

Inconnu : Le Christ descendu de la croix et les saintes femmes, 1 m. 44 sur 1 m. 15. — Commune de Fontenay-le-Fleury, etc.

Inconnu : N. S. faisant la Pâque avec ses disciples, 1 m. 21 sur 1 m. 59. — Commune de Fontenay-le-Fleury, etc.

Lebrun (École de) : Le massacre des Innocens, 1 m. 44 sur 2 m. 18. — Église de Marcelcave[1]. — 31 août 1820. — (25 octobre, Dufresne de Beaucourt).

Leonard de Vinci (d'après) : La Vierge et l'enfant Jésus (forme ronde), 1 m. 35 sur 1 m. 85. — Église de Marcelcave. — 31 août 1820. — (25 octobre, Dufresne de Beaucourt).

Inconnu : Sainte Madelaine, 1 m. 10 sur 84 c. — Église de Marcelcave, etc.

1. Marcelcave est dans la Somme, arrondissement d'Amiens, canton de Corbie.

Le Valentin (d'après) : Jésus devant Pilate, 1 m. 21 sur 1 m. 73. — Église de Marcelcave, etc.

Vignon (École de) : Saint Jérôme, 88 c. sur 67 c. — Église de Marcelcave, etc.

Girou : Le martyre des Machabées, 1 m. 47 sur 1 m. 14. — Égl. de Blaringheim (Nord). — 31 août 1820. — (1er décembre 1820, l'abbé Lefebvre de Palme).

Inconnu : L'Adoration des Bergers, 1 m. 26 sur 1 m. 6 c. — Église de Blaringheim (Nord), etc.

Boulongne (École de) : La décollation de saint Céphorien *(sic)*, 1 m. 60 sur 1 m. 17. — Couvent de la Trappe de la Melleray. — 31 août 1820. — (1er décembre 1820, l'abbé Lefebvre de Palme).

Lebrun (École de) : Saint Jean l'Évangéliste, 1 m. 94 sur 1 m. 30. — Couvent de la Trappe de la Melleray, etc.

Lubin Baugin : La Transfiguration, 2 m. 60 sur 1 m. 72. — Couvent de la Trappe de la Melleray, etc.

Le Vouët : La Vierge visitant sainte Élisabeth et saint Joseph, 1 m. 72 sur 1 m. — Couvent de la Trappe de la Melleray, etc.

Le Brun (École de) : J.-C. au jardin des Olives, 1 m. 44 sur 1 m. 44. — Couvent de la Trappe de la Melleray, etc.

Inconnu : Un Christ en croix, 1 m. sur 83 c. — Commune de Wittes[1]. — 31 août 1820. — (1er décembre 1820, l'abbé Lefebvre de Palme).

Inconnu : Saint Augustin, 1 m. 10 sur 96 c. — Commune de Wittes, etc.

Blanchard : Tobie guérit son père en présence de

1. Probablement Wittes-Cohem dans le Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Omer.

l'ange, 1 m. 30 sur 1 m. 68. — Église de Parempierre (Gironde). — 8 septembre 1820. — (16 octobre, v^te Both de Tauzia).

École de Valentin : Les quatre évangélistes, 1 m. 23 sur 1 m. 27. — Église de Parempierre (Gironde), etc.

Trevisani (d'après) : Saint Pierre, 1 m. sur 80 c. — Église de Parempierre (Gironde), etc.

Vasari (genre de) : La Vierge et l'enfant Jésus, 1 m. sur 78 c. — Église de Parempierre (Gironde), etc.

Le Brun (École de) : Un Christ en croix, 1 m. 61 sur 1 m. 22. — Église de Menou (Nièvre). — 12 sept. 1820. — (28 septembre, duc de Damas).

Dietricht : Joseph rend compte de son songe. — A Mme de Matignon. — 26 septembre 1820. — (15 nov., baron de Montmorency).

Dietricht : Les frères de Joseph rapportent sa robe.— A Mme de Matignon, etc.

La Hyre (École de) : L'enfant Jésus apparaît à un religieux, 1 m. 70 sur 1 m. 74. — Commune de Lormois. — 16 novembre 1820. — (6 janvier 1821, chevalier de Vèze).

La Hyre (École de) : Un religieux médite dans le désert, 1 m. 70 sur 1 m. 70. — Commune de Lormois, etc.

École italienne : Saint Jean dans le désert, 1 m. 38 sur 1 m. 43.—Commune de Lormois, etc.

Lemoine : Saint Chrysostôme, 1 m. 60 sur 1 m. 20. — Cathédrale de Bazas. — 3 janvier 1821. — (8 mai 1821, de Montfort, maire).

Lemoine : Saint Grégoire, 1 m. 60 sur 1 m. 20. — Cathédrale de Bazas, etc.

Lemoine : Saint Athanase, 1 m. 60 sur 1 m. 20. — Cathédrale de Bazas, etc.

Lemoine : Saint Bazile le Grand, 1 m. 60 sur 1 m. 20. — Cathédrale de Bazas, etc.

Fyt (Jean) : Un moine réprouvé par les religieux de son ordre, 2 m. 30 sur 1 m. 60. — La Trappe de la Melleray. — 10 janvier 1821. — (12 mars, l'abbé Lefebvre de Palme).

La Hyre (École de) : Saint Denis portant sa tête, 66 c. sur 82 c. — La Trappe de la Melleray, etc.

Bué : Une Sainte Famille, 33 c. sur 26 c. — La Trappe de la Melleray, etc.

Albert Durer (d'après) : Le Christ à la colonne, 24 c. sur 18 c. — La Trappe de la Melleray, etc.

Le Brun (École de) : Un prêtre assistant un malade, 1 m. 30 sur 1 m. 30. — La Trappe de la Melleray, etc.

École italienne : Saint Paul tenant une épée (sur bois), 1 m. 10 sur 87 c. — Les dames du Saint-Sacrement à Arras. — 10 janvier 1821. — (13 mars, l'abbé Lefebvre de Palme).

Frank Flore (École de) : Le Jugement dernier (sur bois), 1 m. 24 sur 1 m. 20. — Les dames du Saint-Sacrement à Arras, etc.

Rivalz : La Flagellation, 1 m. 17 sur 86 c. — Les dames du Saint-Sacrement à Arras, etc.

École italienne : La Vierge tenant l'enfant Jésus, 15 c. sur 13 c. — Couvent de Saint-Michel. — 10 janv. 1821. — (2 avril 1821, Duquesne, supérieure).

École française : David et sainte Cécile, célébrant les louanges de Dieu, 41 c. sur 1 m. 28. — Couvent de Saint-Michel, etc.

Bourdon (École de) : Le Christ mort au pied de la croix, 1 m. 82 sur 1 m. 25. — Couvent de St-Michel, etc.

Taillard : L'adoration des mages, 78 c. sur 1 m. 10 c. — Couvent de Saint-Michel, etc.

École française : Le Christ mort et la Vierge, 81 c. sur 72 c. — Couvent de Saint-Michel, etc.

Vouet (Aubin) : La Vierge et l'enfant Jésus : un évêque présente un cœur, 2 m. 66 sur 2 m. — Églises des banlieues de Paris. — (26 janvier, Larribe).

Poërson : Saint Paul, 3 m. 6 c. sur 2 m. 50. — Églises des banlieues de Paris, etc.

Le Brun (École de) : Le Christ en croix, 3 m. 70 sur 2 m. 40. — Églises des banlieues de Paris, etc.

Le Brun (École de) : L'Assomption de la Vierge, 3 m. 70 sur 2 m. 40. — Églises des banlieues de Paris, etc.

Dumont le Romain : Un Christ en croix, 2 m. 50 sur 1 m. 25. — Églises des banlieues de Paris, etc.

Titien (d'après le) : Les Pélerins d'Emmaüs, 1 m. 12 sur 1 m. 43. — Églises des banlieues de Paris, etc.

Poussin (d'après) : Saint Jean-Baptiste, 1 m. 6 c. sur 1 m. 63. — Églises des banlieues de Paris, etc.

Lubin Baugin : Adam et Ève, 2 m. 60 sur 1 m. 66. — Églises des banlieues de Paris, etc.

Frank Flore : Le Père éternel, le saint Esprit et Jésus, 1 m. 65 sur 2 m. 13. — Églises des banlieues de Paris, etc.

Altorfer : Sujet de la Passion, 1 m. 50 sur 2 m. 43. — Églises des banlieues de Paris, etc.

Bourdon (le) : Martyre de plusieurs saints, 1 m. 70 sur 1 m. 45. — Églises des banlieues de Paris, etc.

École italienne : Une Sainte Famille, 1 m. sur 73 c. — Églises des banlieues de Paris, etc.

École italienne : Le Christ entre les deux larrons, 1 m. 70 sur 1 m. — Églises des banlieues de Paris, etc.

École française : La Vierge dans une niche, 3 m. 28 sur 1 m. 45. — Églises des banlieues de Paris, etc.

École française. — La Présentation au Temple, 1 m. 11 sur 92 c. — Églises des banlieues de Paris, etc.

École italienne : Saint François recevant les stigmates, 1 m. 68 sur 2 m. 12. — Églises des banlieues de Paris, etc.

École bolonaise : La Salutation angélique, 66 c. sur 52 c. — Églises des banlieues de Paris, etc.

Tarraval : Noë sorti de l'arche, 3 m. 24 sur 2 m. 58. — Églises des banlieues de Paris, etc.

Van Balen : La Vierge et l'enfant Jésus, 48 c. sur 34 c. — Églises des banlieues de Paris, etc.

Alex. Veronèse : La Vierge et sainte Élisabeth, 67 c. sur 67 c. — Églises des banlieues de Paris, etc.

Franck : La mort de la Vierge, 1 m. 10 sur 1 m. 80. — Églises des banlieues de Paris, etc.

Coypel (École de) : La fuite en Égypte, 1 m. sur 1 m. 30. — Églises des banlieues de Paris, etc.

Rubens (d'après) : L'Assomption de la Vierge, 4 m. 30 sur 3 m. 10. — Commune de Bourcet (Tarn-et-Garonne). — 31 janvier. — (13 juillet, marquis de Gourgues).

Lafosse (École de) : Saint Marc l'évangéliste, 1 m. 90 sur 1 m. 54. — Commune de Bourcet (Tarn-et-Garonne). — 31 janvier. — (13 juillet, marquis de Gourgues).

École italienne : Le Christ à la colonne, 2 m. 20 sur 2 m. 40. — Commune de Curzais (Vienne). — 31 janvier. — (De Curzay).

Raphaël (d'après) : La Vierge et l'enfant Jésus, 1 m. 20 sur 90 c. — M. le duc de Pérent, à Paris.

Lambert Zeustris : Sainte Famille, 1 m. 30 sur 1 m. 24. — Les dames de Sainte-Claire à Alençon. — (Remis à M. de Montmorency).

Jouvenet (École de) : Religieux en prière dans un paysage, 1 m. 60 sur 1 m. 74. — Église de la ville de Tain. — 21 mars. — (11 mai, m^is de Cordoue).

Guide (École du) : L'adoration des Bergers, 1 m. 68 sur 1 m. 32. — Église de la ville de Tain, etc.

École italienne : Saint Mathieu l'évangéliste, 2 m. 35 sur 1 m. 30. — Église de la ville de Tain, etc.

École italienne : Saint Jacques, 2 m. 35 sur 1 m. 30. — Église de la ville de Tain, etc.

Guerchin (École de) : La Vierge apparaît à saint Augustin, 3 m. 10 sur 1 m. 95. — Église de Saint-Médard d'Eyran. — 18 avril. — (6 octobre, c^te de Sèze).

De Troye : Saint Vincent de Paule, 3 m. 22 sur 2 m. 78. — Une église de Mâcon. — (1er mai, Trachet, curé).

Bourdon (École de) : La fille de Jethro, 1 m. 70 sur 3 m. 24. — Les départements, envoyé par le ministre de l'Intérieur. — 2 mai 1821. — (8 août 1821, Lafolie).

Bourdon (École de) : Le frappement du rocher, 2 m. 70 sur 4 m. 70. — Les départements, envoyé par le ministre de l'Intérieur, etc.

Bourdon (École de) : L'adoration du Veau d'or, 2 m. 70 sur 3 m. 50. — Les départements, envoyé par le ministre de l'Intérieur, etc.

Rubens (d'après) : L'adoration des Mages, 4 m. 30 sur 3 m. 10.—Commune de Garchy (Nièvre).—31 janv. 1821. — (8 août, reçu collectif, Lafolie).

Rubens (d'après) : La Cène, 4 m. 20 sur 3 m. 90. — Cathédrale de Bordeaux. — 4 juillet 1821. — (27 juill. 1821, c^te de Marcellus).

Crayer : Sainte Appoline, 4 m. 50 sur 2 m. 70. — Ville d'Aix. — 10 juillet. — (30 septembre, du Bourguet).

Crayer (Gaspard) : La décolation d'un saint, 5 m. 40 sur 2 m. 70. — Ville d'Aix, etc.

Guerchin (École de) : Le Christ apparaissant à sainte Thérèse, 3 m. 90 sur 2 m. — Ville d'Aix, etc.

Jouvenet : Saint François transporté au ciel, 3 m. 32 sur 2 m. 44. — Ville d'Aix, etc.

École française : Saint Louis en prière, 1 m. 78 sur 2 m. 16.— Ville d'Aix, etc.

Marot : La Présentation au Temple, 4 m. sur 2 m. 68. — Ville d'Aix, etc.

Dumont : Sainte Marguerite, 3 m. 46 sur 2 m. 25. — La Souterraine. — 10 juillet. — (25 mars, de Savignac, maire).

École vénitienne : La Transsubstantiation, 3 m. 80 sur 2 m. 55. — La Souterraine, etc.

École française : La Vierge entourée d'un concert d'anges, 3 m. 52 sur 2 m. 30. — La Souterraine, etc.

Raphaël (d'après) : La Messe, 2 m. 50 sur 4 m. 20. — La Souterraine, etc.

Rubens (d'après) : La Pentecôte, 4 m. 40 sur 3 m. 80. — Draguignan, département du Var. — 10 juillet. — (14 août, les fabriciens de la parroisse).

Van Loo : Saint Pierre délivré de prison, 4 m. 20 sur 3 m. 80. — Draguignan, etc.

Inconnu : Les Pèlerins d'Emmaüs, 1 m. 6 c. sur 1 m. 44. — Draguignan, etc.

Inconnu : L'éducation de la Vierge, 1 m. 14 sur 1 m. 33. — Draguignan, etc.

Le Brun (École de) : Le martyre de saint André, 1 m. 2 c. sur 81 c. — Commune de Marcellus. — 24 juillet. — (27 juillet, c^te de Marcellus).

Poussin (École du) : Le Christ mort et les saintes femmes, 92 c. sur 75 c. — Commune de Marcellus, etc.

École d'Italie : Saint Jérôme dans le désert, 90 c. sur 72 c. — Commune de Marcellus, etc.

École d'Italie : Saint Pierre (90), 91 c. sur 80 c. — Commune de Marcellus, etc.

École allemande : La Pentecôte, 1 m. 24 sur 92 c. — Couvent du Bon Pasteur, faubourg Saint-Jacques. — 24 juillet. — (26 juillet, marquise de Croisy).

Van Baalen : Saint Pierre prêchant dans Rome, 2 m. 82 sur 1 m. 48. — Commune d'Esternay (Marne). — 24 juillet. — (Livré 21 septembre, demandé par la baronne d'Aurillac).

Van Baalen : Saint Pierre prêchant (pendant), 2 m. 82 sur 1 m. 48. — Commune d'Esternay (Marne), etc.

Tiersonnier : L'Ascension de J.-C., 3 m. 80 sur 6 m. 38. — Église de Saint-Pierre à Amiens. — 28 août. — (9 octobre, Dubois, pour M. Isménard, curé).

Carraches (d'après les) : Saint Pierre, 3 m. 50 sur 2 m. — Nozai (Loire-Inférieure). — 28 août. — (31 oct., Leroux).

Tiersonnier : La Pentecôte. — Commune de Laps[1]. — 28 août. — (Encore au Musée).

École française : L'Adoration des Rois. — Commune de Laps. — 28 août. — (Encore au Musée).

École française : Saint Paul. — Commune de Laps. — 28 août. — (Encore au Musée).

Baugin : Le Christ mort sur les genoux de la Vierge, 2 m. 20 sur 1 m. 45. — Hosp. de Saint-Cloud. — 18 septembre. — (26 octobre, sœur Perrin).

Veronèse (d'après) : Les Pélerins d'Emmaüs, 2 m. 40 sur 4 m. — Commune d'Andilly. — 26 septembre. — (26 mai 1822, de Saint-Marcel, maire).

1. Dans le Puy-de-Dôme, arrondissement de Clermont-Ferrand.

Verdier, d'après *Le Brun* (copie) : La Vierge, l'enfant Jésus, saint Joseph, etc., 98 c. sur 1 m. 13. — Commune de Romnay[1]. — 24 octobre. — (28 nov. 1821, v^te de La Boulaye, rem. 15 août 1821, point de reçu).

Champmartin : Descente de croix (3978), 2 m. 57 sur 1 m. 94. — Commune de Romnay. — 24 octobre. — (28 novembre 1821, v^te de La Boulaye, rem. 15 août, 1821, point de reçu).

Champmartin : 1° L'Annonciation, 2° Le sacrifice d'Abraham, 3° Jésus conduit au supplice. — Petit séminaire de Versailles. — 31 octobre et 18 septembre. — (Rem. de Versailles).

Mlle Forestier (Copie de Raphaël) : La Sainte Famille (3977), 1 m. 62 sur 1 m. 30. — Commune d'Audour. — 27 décembre. — (20 mai 1823, c^te de Forbin, pour le maire).

Mignard : La Samaritaine, 1 m. 90 sur 1 m. 34. — Commune de Verneuil (Marne). — 16 janvier 1822. — (4 mars 1822, Ch. de Thuisy).

Gillot : Jésus conduit au supplice, 1 m. 80 sur 2 m. 12. — Communes de Noailles et de Poix. — 6 février 1822. — (5 avril, Alexis de Noailles).

Dietricht (genre de) : La Cananéenne, 1 m. 5 c. sur 1 m. 30. — Communes de Noailles et de Poix, etc.

Jouvenet (École de) : La vocation de saint Jean et de saint Jacques, 1 m. 31 sur 98 c. — Communes de Noailles et de Poix, etc.

Jouvenet (École de) : La vue d'une Chartreuse. — Église paroissiale de Fontainebleau. — 6 février 1822.

1. Probablement Romenay dans Saône-et-Loire, arrondissement de Mâcon.

Guide (d'après le) : Une tête de Madelaine. — Église paroissiale de Fontainebleau. — 6 février 1822.

André del Sarte (d'après) : L'Annonciation. — Église paroissiale de Fontainebleau. — 6 février 1822.

André del Sarte (d'après) : La conversion de saint Paul. — Église paroissiale de Fontainebleau. — 6 fév. 1822. — (Ces quatre derniers tableaux ont été refusés).

Mignard (École de) : Saint Jérôme en méditation. — Commune de Castelmeyran. — 6 février 1822. — (A livrer à M. le marquis de Gourgues).

Mignard (École de) : Sainte Cécile couronnée par les anges. — Commune de Castelmeyran, etc.

Robert : 1° Le martyre de saint Pierre, 2° Vue d'une Chartreuse, 3° Autre vue de Chartreuse. — Commune de Saint-Maurice (Creuse). — 6 février 1822. — (25 mars, de Savignac, maire).

Vignon : Un père de l'Église. — Commune du Tremblay et de Saligny. — 6 février 1822.

Tiersonnier : L'Ascension de la Vierge. — Commune du Tremblay et de Saligny, etc.

Inconnu : Saint François. — Commune du Tremblay et de Saligny, etc.

Brenet (École de) : Joseph reconnu par ses frères, 1 m. sur 1 m. 30. — Commune de Rosny, près Montreuil. — 3 avril. — (2 juillet, baron de Nanteuil).

Palmerini : Tête de Christ, ovale (3980), 45 c. sur 38 c. — Commune de Rosny, près Montreuil, etc.

Bon Boulogne : La Visitation de la Vierge, 1 m. 76 sur 1 m. 28. — Commune de Champgrenon. — 3 avril. — (14 juin, c^te de Forbin, pour M. de Rambuteau).

Hubert (copie de Lesueur) : La mort de saint Bruno (3989), 1 m. 96 sur 1 m. 30. — La Trappe du Gard. — (15 avril 1823, frère Benoît).

Nattier (d'après) : Copie du portrait de Mme de Provence, 73 c. sur 60 c. — Mme la duchesse de Duras. — 22 mai.

Nattier (d'après) : Copie du portrait de Marie Leczinska, 73 c. sur 60 c. — Mme la duchesse de Duras. — 22 mai.

Mignard (d'après) : Portrait de Louis XV enfant, 1 m. 90 sur 1 m. 42. — Tribunal de commerce de Rouen. — 2 juillet. — (Le reçu à signer par M. Duvergier de Hauranne).

Latil : Un Christ en croix (3986). — Commune du Tilleul. — 11 septembre. — (A signer par M. le v^te^ Hocquard).

Marigny : Un Christ à la colonne (3995), 4 m. 90 sur 3 m. 60. — Église de Saint-Ouen à Rouen. — 11 septembre. — (1er mai 1823, le curé de Saint-Ouen).

Le Brun (d'après) : Le Christ en croix et les saintes femmes, 1 m. 50 sur 1 m. 7 c. — Les sœurs de Saint-André à Chinon. — 11 septembre. — (26 novembre 1822, duchesse de Duras).

Corneille (J.-B.) : Saint Roch, 3 m. 55 sur 1 m. 62. — Aix. — 11 septembre. — (10 juillet 1822, Révoil).

Mignard (d'après) : L'Assomption de la Vierge, 3 m. 71 sur 2 m. 35. — Aix, etc.

Ann. Carrache (d'après) : L'Adoration des Bergers, 2 m. 42 sur 3 m. 91. — Commune de Saint-Brice. — 11 septembre. — (29 novembre 1822, Boichard).

Van Loo (École de) : L'apparition de saint Pierre et de saint Paul à saint François en extase, 2 m. 76 sur 2 m. 12. — Commune de Saint-Brice, etc.

Sarrazin : Sainte Famille, 2 m. sur 1 m. 52. — Carmélites du Temple. — 6 novembre. — (3 avril 1823, Louise-Adélaïde de Bourbon).

Le Titien (d'après) : La Vierge, l'enfant Jésus et sainte Catherine, 1 m. 37 sur 1 m. 60. — Commune d'Allonville. — 6 nov. — (17 décembre 1822, Alph. de Raineville).

Vignon (d'après) : Le denier de César, 98 c. sur 1 m. 51. — Hospice de Marie-Thérèse. — 4 décembre. — (16 décembre, vicomtesse de Châteaubriand).

Valentin (genre du) : Saint Paul, 1 m. 5 c. sur 70 c. — Hospice de Marie-Thérèse, etc.

École française : Saint François, 1 m. 5 sur 70 c. — Hospice de Marie-Thérèse, etc.

Gassies : Le martyre de saint Appien (3987), 4 m. 60 sur 3 m. 50. — La ville d'Aix. — 18 décembre. — (14 juin, Du Bourguet, maire).

Courtin : La Résurrection du Lazare, 4 m. 22 sur 3 m. 42. — Toulouse. — 18 décembre. — (Remis au roulage).

Dulin : J.-C. ressuscite la fille de Zaïre. — Commune de Morigny. — 18 décembre. — (Livré).

Rubens (École de), imitation de Morillos : La Vierge, l'enfant Jésus et saint Jean. — Commune d'Ambès. — 25 juin 1823. — (Au roulage, par Bordeaux).

Raphaël (d'après) : Saint Michel terrassant le Démon, 2 m. 93 sur 2 m. — Église de Saint-Cloud. — 30 juin 1823. — (10 juillet 1823, Siny, maire).

Dominiquain (d'après) : Sainte Cécile enlevée par les Anges, 2 m. 60 sur 2 m. 6 c. — Église de Saint-Cloud, etc.

École d'Italie (copie médiocre) : Le lavement des pieds. — Bordeaux. — 30 juin 1823.

Delaval : Le départ du jeune Tobie (3991), 3 m. 24 sur 2 m. 58. — St-Trivier. — 30 juin 1823. — (30 sept., Dupré, maire).

Pietre de Cortone (d'après) : Saint Pierre, un guerrier à genoux et le Saint-Esprit dans une gloire, 2 m. 88 sur 1 m. 95. — Paray-le-Monial. — 30 juin 1823. — (21 mai 1824).

Un Père de l'Église, le Saint-Esprit et les Anges. — Commune de Bedoin. — 30 juin 1823.

STATUES.

Une Vierge en marbre; Douze médaillons des Apôtres. — Église N.-D. à Versailles. — 13 octobre 1815. — (Des magasins de Versailles).

Buste en marbre de Louis XVI.—Ville de Versailles. — 23 avril 1817. — (Des magasins de Versailles).

OBJETS DIVERS.

Vase en bronze damasquiné pour fonts baptismaux. — Chapelle de Vincennes. — 26 mai 1817. — (3 mars 1818, l'abbé Rougier).

Nous ne pouvons entreprendre d'annoter article par article un aussi long document. Il nous suffira d'indiquer la destinée actuelle des derniers objets qui, en raison de leur nature, nous intéressent plus particulièrement. La Vierge en marbre et les douze apôtres sont dans l'église Notre-Dame de Versailles, comme le fait a été établi par des documents publiés par M. Anatole de Montaiglon dans son intéressant Mémoire intitulé la *Famille des Juste en Italie et en France*, p. 59, 69 et 70. Le buste en marbre de Louis XVI doit encore se trouver à l'Hôtel de Ville de Versailles. Quant au vase oriental appelé le *Baptistère de saint Louis*, il est rentré depuis longtemps au Louvre et a fait partie du Musée des souverains sous le n° 29.

Louis COURAJOD.

LES TABLEAUX
D'EUSTACHE LE SUEUR
A L'ABBAYE DE MARMOUTIERS[1].

Documents publiés par M. Ch. de Grandmaison.

Quand nous avons imprimé l'an dernier la correspondance de M. d'Angiviller avec le Prieur de Marmoutiers au sujet des tableaux de *Le Sueur* possédés par ce célèbre couvent, nous n'avions pas songé à consulter l'excellent travail de notre confrère M. Ch. de Grandmaison sur *les Arts en Touraine*, et mal nous en prit. Nous y aurions trouvé en effet le complément de cette curieuse négociation. Outre plusieurs lettres, dont les dates concordent parfaitement avec celles des documents que nous possédions déjà, la relation, traduite par M. de Grandmaison sur le manuscrit du dernier secrétaire de Marmoutiers, contenait un renseignement du plus haut prix ; je veux parler de cette analyse du traité passé, le 18 février 1654, entre *Le Sueur* et le procureur de l'abbaye, pour quatre des tableaux de Marmoutiers. Évidemment ce traité existait encore à la fin du XVIIe siècle et se trouvait sous les yeux du secrétaire qui en résumait les clauses essentielles. Il est bien regrettable qu'il ne l'ait pas transcrit tout entier, au lieu de copier ces lettres de M. d'Angiviller dont le contenu offre en somme un médiocre intérêt.

Il en est une toutefois qui ne laisse pas que d'avoir son côté piquant. Après avoir gardé les tableaux de Marmoutiers près d'un an, de septembre 1785 à septembre 1786, le Directeur des Bâtiments prend enfin le parti de les retourner aux Religieux après les avoir fait restaurer en remercîment de la gracieuse

1. Voyez les documents déjà publiés sur ces tableaux dans le volume des *Nouvelles Archives* de 1877, p. 343-354.

condescendance du couvent à sa demande. Il ne les jugeait pas dignes d'entrer dans la collection du Roi; mais il paraît que M. d'Angiviller était moins sévère pour sa collection particulière, car il garde un des tableaux pour lui-même, et, bien entendu, il ne choisit pas le moins bon. C'est sur la Messe de saint Martin qu'il a jeté son dévolu, ainsi qu'il l'annonce dans ces termes quelque peu cavaliers aux bons religieux :

« A l'égard du quatrième, je me flatte que vous ne trouverés pas mauvais que je le garde pour moi... » Il ajoute, il est vrai, l'offre d'une autre peinture; mais il faut avouer que cette manière de proposer un échange est tout au moins étrange.

Il était donc nécessaire de faire connaître aux lecteurs de nos publications les pièces déjà mises au jour par M. de Grandmaison. Une analyse ne nous a pas paru suffisante, surtout quand il s'agit d'un artiste aussi considérable que *Le Sueur*. Nous avons donc reproduit textuellement le récit donné par dom Abrassart, dernier secrétaire de Marmoutiers et premier bibliothécaire de la ville de Tours, dans le manuscrit déposé à la bibliothèque de Tours, et qui porte le titre suivant : « *Rerum Memorabilium Majoris Monasterii liber.* »

J. J. G.

Relation des négociations de M. d'Angiviller avec le couvent de Marmoutier, au sujet des tableaux de Le Sueur.

Le lundi 29 d'août (1785), M. le comte d'Angiviller, directeur général des bâtiments du Roi, ayant adressé à la communauté une lettre par laquelle il demandoit, au nom de Sa Majesté, ceux de nos tableaux qu'on disoit de *Le Sueur,* pour être placés dans le Muséum récemment établi au Louvre, l'affaire mise en délibération, il fut résolu qu'on prieroit ce ministre d'envoyer sur les lieux un artiste auquel il s'en rapportât et qui choisît les morceaux propres à remplir ses vues.

En conséquence, le sieur Jollain, l'un des gardes de la collection du Roi, se rendit de sa part dans ce monas-

tère, et, après avoir examiné les divers tableaux qui lui parurent dignes de son attention, il se décida pour les quatre suivants :

1° *St Sébastien expirant, et du corps duquel les saintes femmes arrachent les flèches;* de six à sept pieds de haut, sur trois ou quatre de large. Il y en a un double dans l'église sur l'autel de ce saint, à main droite en entrant par la sacristie.

2° *St Louis pansant les malades et baisant leurs plaies,* de la même grandeur; on en voit la copie dans la chapelle de ce saint à côté de celle de la Vierge.

3° *Une apparition de la Sainte Vierge, de St Pierre et de St Paul, de Ste Agnès et de Ste Thècle à Saint Martin;* même grandeur que les précédents; il en reste un semblable au-dessus de l'entrée de la grotte de St Martin. Ces trois tableaux faisoient partie de la collection réunie dans la salle dite *de St Martin,* ou *des Tableaux,* située à gauche du vestibule en entrant dans la maison.

4° *L'apparition d'un globe de feu sur la tête de Saint Martin offrant le Saint-Sacrifice.* Ce tableau, beaucoup plus petit que les précédents, étoit encadré dans la boiserie d'une des chambres de l'hôtellerie appelée de Saint-Martin. La copie (selon d'autres l'original) que, de l'aveu de tout le monde, on a gâté depuis quelques années, en voulant la rafraîchir, se voit sur le petit autel pratiqué dans le mur de l'église auprès de la grotte de Saint-Martin.

Le s^r Jollain jugea que ces tableaux étaient quatre originaux de *Le Sueur,* à l'exclusion de la *Descente de Croix* et du *Saint Benoist,* que l'opinion commune avoit attribué jusqu'alors à ce fameux peintre, et qui étoient généralement prisés au-dessus des autres. En

conséquence ces quatre tableaux furent envoyés à Paris.

Il est remarquable que quelques recherches qu'on fît, on ne put découvrir ni dans quel temps, ni de quelle manière l'acquisition en avoit été faite.

Nous avons rapporté plus haut comment la communauté s'étoit défaite de quatre tableaux sur la réquisition de M. le comte d'Angiviller, au nom du Roi. Voici la lettre que ce ministre lui écrivit de Fontainebleau le 16 octobre de la même année (1785) :

« J'ai été conduit, mes RR. PP., par diverses circonstances à différer de m'expliquer avec vous sur les tableaux dont vous avés, avec tant d'honnêteté, consenti l'abandonnement au Roi et que vous avés en conséquence livrés à M. Jollain que j'avois député vers vous pour les recevoir. L'estime que vous en faisiés vous laissera toute la surprise de ce que je vais vous annoncer : c'est que ces mêmes tableaux ne sont point de cette exécution absolument supérieure qui seule peut leur mériter place dans la collection du Roi. Ainsi, comme ce seroit vous priver sans utilité et sans objet, je vous ferai repasser ces tableaux remis en état, comme ils en ont besoin et comme ils le méritent, leur infériorité ne les rejetant pas dans la dernière classe. J'ajouterai même un mot sur deux de ces tableaux après vous avoir instruit d'un fait plus touchant pour votre monastère.

« Sa Majesté, à laquelle j'ai rendu compte du respect et du dévoûment avec lesquels vous vous étiez rendus à ma proposition, a pensé que, quoiqu'elle ne croye pas devoir en profiter, il est de sa dignité de vous en marquer sa satisfaction. Elle m'a autorisé, en conséquence, à destiner pour votre maison une copie de son portrait, et je vais donner des ordres pour hâter votre jouissance autant qu'il sera possible.

« Je reviens à vos tableaux, du moins aux deux plus petits. L'un réellement, de petite proportion, n'est qu'une esquisse, mais certainement de *Le Sueur;* l'autre n'est plus grand que par l'encadrement total, qui n'est pas de la

même main que le tableau, et qui contribue d'autant à le déprécier. En tout, ces deux tableaux sont ce qu'on range dans la classe de la petite curiosité. A ce titre, je m'en propose un usage, pourvu néanmoins que vous consentiez à recevoir deux tableaux en échange, et que sur ce point votre détermination soit bien franche et bien libre.

« J'ai l'honneur d'être avec vénération,

Signé : *d'Angiviller.* »

Environ un mois après la réception de cette lettre, on trouva par hasard le marché fait par D. Cyrille Congnault, Procureur de cette abbaye, avec M. *Le Sueur,* pour quatre tableaux, dont deux sont mentionnés ci-dessus, savoir : *Saint Sébastien* et *Saint Louis.* L'acte est du 18 février 1654; et il paroît par un post-scriptum que les tableaux furent livrés dans le cours de la même année. Ils coûtèrent six cents livres. On peut voir ce marché original dans le registre des actes capitulaires du temps auquel on l'a attaché pour le conserver. On fit passer cet instrument qui étoit intéressant pour la circonstance à M. le comte d'Angiviller; il répondit qu'au jugement des artistes ces tableaux avoient probablement été faits par des élèves de *Le Sueur,* et tout au plus esquissés ou retouchés par lui, d'autant mieux que ce grand homme mourut l'année suivante, après avoir traîné pendant longtemps une vie faible et languissante.

Il est à remarquer qu'en 1654, c'est-à-dire l'année du marché fait avec *Le Sueur,* les autels de St Sébastien et de St Louis furent décorés de tableaux à qui l'on donne l'épithète d'*elegantes.* Tout porte à croire que ce sont ceux qu'on y voit encore, comme nous l'avons dit plus haut, et que par conséquent ce fut dans cette vue qu'on s'adressa à *Le Sueur.* En outre, il est porté dans le marché que le lieu où doit être mis le tableau de St Sé-

bastien particulièrement, est un peu obscur, ce qui s'accorde parfaitement avec la vérité, et confirme notre observation. Mais, dans ce cas, les tableaux envoyés au Roi ne seroient que des copies; à moins de supposer que les originaux auroient été mis en réserve et les copies employées à leur destination.

On peut voir plus haut la lettre par laquelle M. le comte d'Angiviller annonça à la communauté le don que Sa Majesté lui faisoit de son portrait. Le 11 septembre (1786), le R. P. Prieur reçut du même ministre la lettre suivante :

Me trouvant, mon Révérend Père, dans ce moment en état de réaliser le don que Sa Majesté a bien voulu faire de son portrait à votre maison, je m'empresse de vous annoncer que j'ai chargé le Premier Peintre de Sa Majesté de vous le faire parvenir. J'ai profité de cette occasion pour vous faire repasser trois des quatre tableaux qui avoient été envoyés à Paris pour cette effet. Vous les retrouverés en bon état et restaurés suivant leur besoin. A l'égard du quatrième, je me flatte que vous ne trouverés pas mauvais que je le garde pour moi : mon dessein est de lui en substituer un de même dimension par une de nos meilleures mains, que je vous prierai d'accepter, en échange, lorsqu'il sera exécuté.

J'ai l'honneur, etc....

Signé : *d'Angiviller.*

Et plus bas : « J'ai cru devoir profiter de l'offre obligeante que vous m'avés fait, mon Révérend Père, du petit tableau de *Le Sueur* qui représente la Messe; mais j'espère que vous trouverés bon que je le remplace. Si un de plus grande dimension vous convenoit mieux, je vous prierois de vouloir bien me le mander, et je m'empresserois à faire ce qui vous seroit agréable. Recevez mon R. P., l'hommage de ma vénération. »

Ce post-scriptum, ajoute Abrassart, est d'une autre

main que le corps de la lettre et apparemment de celle de M. le comte d'Angiviller. Dans la lettre précédente, il témoignoit désirer garder deux de nos tableaux : l'*Apparition de la Vierge*, etc..., et *le Globe de feu* ou *la Messe* : je ne sais ce qui lui a fait changer d'avis. Au sujet du dernier, voici ce qu'on lit dans une feuille volante, trouvée par hasard à la fin de l'année dernière, et qui contient une notice des divers tableaux de cette maison :

« Il y a un autre tableau du *Sueur*, où St Martin est représenté disant la messe, lorsqu'un globe de feu paroît sur sa tête; il est accompagné de tous les ministres de l'autel, etc., le tout au nombre de quinze figures. Toutes les expressions y sont d'une dévotion extraordinaire. La beauté, etc. On m'a offert de m'en trouver 8,000 fr., et le peintre qui m'a fait cette offre m'a assuré qu'il ne croyoit pas qu'il y eût rien de plus beau que ce tableau dans le Cabinet du roi[1]. »

1. Rerum Memorabilium Majoris Monasterii liber, p. 262.

TABLE

DES

DOCUMENTS PUBLIÉS DANS CE VOLUME.

Pages

LISTE des membres fondateurs de la Société . . . v

I. CONGÉS ACCORDÉS A DES ARTISTES FRANÇAIS POUR ALLER TRAVAILLER A L'ÉTRANGER (1693-1792), documents communiqués et annotés par M. J. J. Guiffrey 1

1° Congé à *René Chauveau*, sculpteur, pour aller en Suède (1693) 4

2° A *Louis de la Porte*, sculpteur, *idem* (1693) 5

3° A *Joseph Jacquin*, sculpteur, *idem* (1693) . 6

4° A *Oppenordt*, ébéniste, pour aller à Notre-Dame de Lorette (1694) . . . . . »

5° A *Langlois* jeune, mouleur, pour aller en Suède (1697). 7

6° A la femme de *Joseph Jacquin*, sculpteur, pour aller en Suède (1697) 8

7° Dispense à *Girardin*, peintre, de faire son chef-d'œuvre pour l'Académie avant de partir pour la Chine (1698) 9

8° Congé au s. *Bizot*, garde des dessins du Roi, pour la Bretagne (1710). 10

9° A *Desportes*, peintre, pour l'Angleterre (1712) . . . . . »

10° A *François Coudray*, sculpteur, pour Dresde (1715) 11

11° A *Vivien*, peintre, pour Munich (1715) . 12
12° A *Le Blond*, architecte, et à sa compagnie, pour la Russie (1716) 13
13° A *Louis Silvestre*, peintre, pour la Pologne (1716) 16
14° A *Guillaume Aubrat*, architecte et dessinateur, pour Cologne (1716) 17
15° A plusieurs ouvriers, pour Saint-Pétersbourg (1716). . . . . »
16° A *Grettepin*, architecte et sculpteur, pour la Hollande (1717) 19
17° A *Jacques Castel*, marbrier, pour la vallée d'Aure (1718) . . . . . »
18° A *Frémin*, sculpteur, pour l'Espagne (1721) 20
19° A *Auguste-Malo Saussard*, architecte, pour Strasbourg (1721) 21
20° A plusieurs artistes et ouvriers, pour l'Espagne (1721). . . . . »
21° A *Vivien*, peintre, pour Munster (1721) . 22
22° A *de l'Estache*, sculpteur, pour Rome (1722) 23
23° A plusieurs ouvriers, pour l'Espagne (1722) 24
24° A *Nicolas Laurent*, serrurier, pour l'Espagne (1723). . . . . »
25° A *Roumier*, sculpteur, pour l'Italie (1733) 25
26° A *Vivien*, peintre, pour Munich (1734) . 26
27° A *Jean-Baptiste Van Loo*, peintre, pour l'Angleterre (1737) . . . . . »
28° A *Denis*, ingénieur des eaux et fontaines, pour l'Italie (1746). 27
29° A *Charles Hutin*, sculpteur, pour la Saxe (1748). 28
30° A *Saly*, sculpteur, pour Copenhague (1753) 29
31° A *Greuze*, peintre, pour l'Italie (1755). . 30
32° A *Hardouin Mansard*, architecte, pour Lisbonne (1756). . . . . »
33° A *Louis Tocqué*, peintre, pour la Russie (1756) 31

34° A *Nicolas-François Gillet*, sculpteur, pour la Russie (1757). 32
35° A *Etienne Audran*, peintre, pour Rome (1758). 33
36° A *Le Lorrain*, peintre, pour la Russie (1758). . . . . »
37° A *de la Grenée*, peintre, pour la Russie (1760). 34
38° A *Nicolas-Henry Jardin*, architecte, pour le Danemarck (1761) 35
39° A *Le Roy*, architecte, sans destination indiquée (1763) . . . . . »
40° A *Alexis Loir*, peintre en pastel, pour la Russie (1763). 36
41° A *Rondet*, tapissier, pour la Russie (1763) 37
42° A *Michel van Loo*, peintre (1764) . . . »
43° A *Belleville*, jardinier, pour voyager en Hollande et en Angleterre (1766) 38
44° A *Benjamin Duvivier*, graveur en médailles, pour l'Italie (1765). 39
45° A *François Deshaies*, peintre, pour la Hollande (1766) 40
46° A *Falconet*, sculpteur, pour la Russie (1766) »
47° A *Neilson* fils, tapissier, pour l'Angleterre (1767). 41
48° A *Bridan*, sculpteur, pour Carrare (1768) 42
49° A *Guyard*, sculpteur, pour Parme (1771) 43
50° A *Roslin*, peintre, pour voyager (1774) . 44
51° A *Tassaert*, sculpteur (1774). . . . . »
52° A *Gondouin*, architecte, pour l'Italie (1775) 45
53° A *Robin*, peintre, pour l'Italie (1776) . . »
54° A *Perignon*, peintre, pour la Suisse (1776) 46
55° A *Duchesne* fils, pour l'Angleterre (1776). 47
56° A l'abbé *Nolin*, pour l'Angleterre (1776) . 48
57° A *Guyard*, sculpteur, pour rester à Parme (1776) . . . . . »
58° A *Perignon*, peintre, pour la Suisse (1777). 49
59° A *Antoine*, architecte, pour l'Italie (1777). »

60° A *de Wailly*, architecte, pour l'Italie (1777) 50
61° A *Perignon*, peintre, pour l'Italie (1778) . 51
62° A *Peyre* le jeune, architecte, pour Coblentz (1779). 52
63° A *Gérard van Spaendonck*, peintre, pour les Flandres (1779). 53
64° A *Pierre Pasquier*, peintre, pour les Flandres et la Hollande (1780) . . . . . »
65° A *David*, peintre, pour les Flandres (1781) 54
66° A *Bellisard*, architecte, pour l'Italie (1781) 55
67° A *Roslin*, peintre, pour les Flandres (1782) »
68° A *Falconet*, sculpteur, pour l'Italie (1783). 56
69° A *Sauvage*, peintre, pour Tournai (1783). »
70° A *Jean-Louis de Marne*, peintre, pour les Flandres (1784) 57
71° A *Simon-Bernard Le Noir*, peintre, pour les Flandres (1784). 58
72° A *David*, peintre, pour l'Italie (1784) . . »
73° A *Houdon*, sculpteur, pour l'Amérique (1785). 59
74° A *Jean-François Hue*, peintre, pour l'Italie (1785) 60
75° A *Pierre-Joseph Petit*, pour l'Italie (1785). »
76° A *Ménageot*, peintre, pour l'Italie (1785). 61
77° A *César van Loo*, peintre, pour Rome (1785) . . . . . »
78° A *Moreau*, graveur, pour l'Italie (1785) . 62
79° A *G. van Spaendonck*, peintre, pour les Flandres (1786) 63
80° A *Belleville* fils, jardinier, pour l'Angleterre et la Hollande (1786) . . . . . »
81° A *de Wailly*, architecte, pour Bruxelles (1787) 64
82° A *Claude Billard de Belisard*, architecte, pour l'Espagne (1790) 65
83° A *Hacquin*, restaurateur de tableaux, pour l'Angleterre (1790) 66

84° A *Doyen*, peintre, pour Saint-Pétersbourg (1791) 67
85° A *Duplessis*, peintre, pour Gênes (1792) . »

II. CORRESPONDANCE DES ARTISTES FRANÇAIS TRAVAILLANT A L'ÉTRANGER. Documents communiqués et annotés par M. J. J. Guiffrey 69
1° Lettre de *Le Roy*, architecte (1763). . . 70
2° Demande de congé par *Alexis Loir* (1763). 71
3° Lettre d'*Alexis Loir*, peintre (1765). . . 72
4° Lettre de *Blondel*, architecte (1765) . . . 73
5° Lettre de *V. Louis*, architecte (1765) . . 74
6° Lettre sur *Vallin de la Mothe*, architecte (1766) 75
7° Lettre de *Gondouin*, architecte (1766) . . 76
8° Lettre de *Falconet*, sculpteur (1766). . . 77
9° Lettre du prince Gallitzin sur *Falconet* (1766) 78
10° Réponse de M. de Marigny (1766) . . . 79
11° Lettre de M. de Marigny à *Falconet* (1769) »
12° Lettre de *Falconet* à Voltaire (1772) . . 81
13° Lettre de *Saly*, sculpteur (1766) . . . 82
14° Lettre du même (1766) 84
15° Lettre du même (1768). 85
16° Lettre du même (1768). 87
17° Lettre de M. de Marigny à *Saly* (1768) . 88
18° Lettre de *Saly* à M. de Marigny (1771) . 89
19° Lettre du même (1771) 92
20° Lettre du même (1771) 94
21° Lettre de M. de Marigny à *Saly* (1771) . 95
22° Lettre de *Saly* à M. de Marigny (1771) . 96
23° Lettre de M. de Marigny à *Saly* (1771) . »
24° Lettre de *Saly* à M. de Marigny (1773) . 97
25° Lettre de M. de Marigny à *Saly* (1773) . 99
26° Lettre de *Mansart de Levy*, comte de *Sagonne*, architecte (1766) 100
27° Réponse de M. de Marigny (1766) . . . 104
28° Lettre de *Mansart de Lévy* à M. de Marigny (1766) 105
29° Lettre de *Le Brun*, sculpteur (1767) . . 108

30° Lettre de *Guyard*, sculpteur (1771) . . 109
31° Lettre du même (1771) 110
32° Lettre du même (1771) 112
33° Lettre du même (1771) 114
34° Réponse de M. de Marigny à *Guyard* (1771) 116
35° Lettre de *Guyard*, sculpteur (1771) . . »
36° Lettre du même (1772). 118
37° Réponse de M. de Marigny à *Guyard* (1772). 120
38° Lettre de *Guyard*, sculpteur. . . . . »
39° Lettre de *Pasquier*, peintre (1771) . . . 123
40° Lettre de *de Wailly*, architecte (1772) . 124
41° Lettre du même (1773) 125
42° Lettre de Bertin sur *Soufflot*, architecte (1773). 126
43° Lettre de *Roslin*, peintre (1774). . . . 127
44° Lettre du même (1776) 128
45° Note de *Pierre*, sur une demande d'aller en Russie, du peintre *Tassaert* (1774). . . . 133
46° Lettre du chevalier *de Marolles*, architecte (1775) 134
47° Note des ouvrages exécutés en Allemagne par le chevalier *de Marolles*. 136
48° Demande de congé de *Pérignon*, pour aller en Suisse 137
49° Lettre de M. d'Angiviller sur *Pérignon* (1777). 138
50° Lettre d'*Antoine*, architecte (1777) . . . 139
51° Lettre de M. d'*Angiviller à Vien*, sur *Poussin* (1777) 140
52° Lettre de *Hazon*, architecte (1780) . . . 141
53° Lettre du même (1780) 142
54° Lettre du même (1780) 143
55° Lettre du comte de Moustier sur *Peyre*, architecte (1779). . . . . »
56° Lettre du même (1780) 145
57° Lettre de l'électeur de Trèves sur *Peyre* (1779) 146

58° Lettre de *d'Ixnard*, architecte (1780) . . 147
59° Lettre de *Peyre*, architecte (1780) . . . 148
60° Lettre de M. d'Angiviller sur *Peyre* (1780). 149
61° Lettre de *Peyre* (1782) 150
62° Lettre du même (1781) 151
63° Lettre de *Bellisard*, architecte (1782) . . 153
64° Lettre de *Vien*, sur *Taunay*, peintre (1784) 154
65° Lettre de *Desprez*, peintre (1781) . . . 155

III. PEINTRES, YMAGIERS, VERRIERS, MAÇONS, ENLUMINEURS, ÉCRIVAINS ET LIBRAIRES du XIVe et du XVe siècle. Documents recueillis et annotés par M. J. J. Guiffrey 157
1° PEINTRES 161
Peintres employés par le duc de Savoie au milieu du XIVe siècle . . . . . »
Girart d'Orléans (1351-1355) 163
Girart (1405-1409) 165
Jean Belin (1377-1378) 166
Jehan de Bruges (1379). 167
Hennequin de Mallvieil (1396) . . . . . »
Colart de Laon (1386-1402) 168
Pierre Baloches (1394-1399) 175
Girart de Blammeteau (1401-1403) 178
Jehan de Hanons (1413) — *Jehan Nare* (1413) — *Hermant de Couloigne* (1419) 180
Henri d'Entresque (1419-1422) 181
Georges Gondin (1419) 183
Hugues Huguenin (1419) — *Pierre de Bruny* (1420) — *Bertrand de Labarre* (1420) 184
Hamés Poulevrin (1420) 185
Robin Delisle (1421) — *Richart* (1421) . . . 186
Hance (1422) — *Jacob de Litemont* (1463-1465) 187
Jean Nicolas et *Loys d'Andrea* (1453) . . . 191
Nicolas d'Amiens (1464) — *Yvon Fourbault* (1464) 192
Jehan de Laval (1464) — *Jehan Delaunay* (1469) 193
Jehan Bourdichon (1478-1508) 194
Jehan Poyet (1483-1496) 197

Jehan de Paris (1488-1508) 199
Pierre Bridonneau (1495) 200
Etienne des Salles, dit *Livain* (1499) — *Jehan Seuclat* (1507) 201
2° Verriers . . . . . .
Claux Le Leu (1405) 202
Philippe Blancart, de Soissons (1404) . . . 204
3° Ymagier : *Jean Aubert* (1387-1394) . . . »
4° Maçons . . . . . »
Regnault Thibout (1376) — *Guillot Brune* (1377) 206
Rémond de Villaines (1416) 207
5° Enlumineurs 208
Robin de Fontaines (1398) . . . . . »
Jehan de Jouy (1399) 209
François le Juilleur (1451) — *Jehan Couart* (1455) 210
Jehan Moreau (1456) 211
6° Ecrivains 211
Pierre le Portier (1398-1401) . . . . . »
Jehan de Chasteillon (1398) — *Alain Sebece* (1398) — *Andry de la Croix* (1398) 214
Gervaisot de Dueil (1401-1410) 215
Regnault Fullole (1481) — *Pierre Abraham* (1488) 216
Jehan Notart (1492) — *Jehan Riveron* (1497) . 217
7° Libraires et relieurs 218
Jehan d'Arraz — *Hylaire de Rez* — *Jehan de Tournes* 218
Lubin le Boutillier — *Jehan Fouquère* . . . 219
8° Parcheminiers : *Guillaume Morin* . . . »
Michau Boudet 220
IV. Noms d'artistes extraits des archives du Pas-de-Calais. — Extraits communiqués par M. Jules-Marie Richard 221
V. Quelques artistes et artisans Picards et Artésiens (1312-1356). Notice de M. G. Demay 223
Peintres 224
Entailleurs (sculpteurs) 225

Maçons. 226
Orfèvres 227
Auteur et acteurs — Verriers — Fondeurs, artilleurs et canonniers 229
Charpentiers 230
Serruriers — Horlogers — Brodeurs . . . 231
Potiers d'étain — Chapelière de fleurs . . . 232

VI. Lettre de Bourré, relative à une commande de pièces d'argenterie pour le Dauphin, fils de Louis XI (17 septembre 1472). Document communiqué par M. Vaesen 233

VII. Notice sur un peintre-verrier Lorrain du xve siècle, établi à Murano (1492). Document communiqué et annoté par M. Eug. Müntz. . 236

VIII. *Guido Paganino* à l'hôtel de Nesle (1511-1515). Article de M. A. de Montaiglon. 238

IX. Marché fait avec *Jehan Samson*, peintre de Tours, pour des paremens d'autel et des écussons aux armes de feu Arthus Gouffier, Grand-Maître de France (25 mai 1519). Communiqué et annoté par M. Ch. de Grandmaison . . . 240

X. *Guillaume Langevin*, sculpteur à Tours. Marché pour une statue de saint Honoré (28 juillet 1519). Communiqué et annoté par M. Ch. de Grandmaison. 244

XI. Quittance de *Matteo del Nassaro*, graveur en pierres fines (9 juillet 1532). Communiquée par M. Ch. de Grandmaison 246

XII. Quittance de *Dominique de Roto*, ouvrier en moresque (1er janvier 1533). Communiquée par M. Ch. de Grandmaison 247

XIII. Etat des bagues et joyaux rendus par la reine Eléonore d'Autriche, seconde femme de François Ier, lors de son veuvage (5 avril 1547). Document communiqué et annoté par M. E. Bonnaffé 248

XIV. Bail d'une portion d'une maison à Tours, par *Jehan II Juste* (17 février 1562). Document communiqué et annoté par M. Ch. de Grandmaison. 253

XV. Le graveur *Jean-Frédéric Greuter* (1610-1635). Documents communiqués et annotés par M. Eug. Müntz 256

XVI. *Nicolas Du Monstier*, peintre, et autres artistes. Articles tirés d'inventaires du XVIIe et du XVIIIe siècle (1648-1736). Communiqués et annotés par M. A. Gérardin. 258

XVII. Deux lettres de *Henri Testelin*, secrétaire de l'Académie royale, à *Charles Errard*, directeur de l'Académie de Rome (1677-1678). Documents communiqués et annotés par M. Henry Jouin . 276

XVIII. Une manufacture de tapisserie des Gobelins à Fulham et à Exeter (1748-1766). Documents communiqués et annotés par M. Alfred Darcel . 286

XIX. *Guillaume Coustou*, sculpteur. Les Chevaux de Marly (1740-1746). Document communiqué et annoté par M. J. J. Guiffrey. 315

XX. Contrat de mariage de *Riesener* avec la veuve *Oeben*, et brevets accordés à l'ébéniste *Oeben* (1760-1772). Communiqués et annotés par M. Ch. Sené. 319

XXI. *Guillaume Coustou* le jeune. Projet d'une statue de Louis XV (1773). Document communiqué et annoté par M. J. J. Guiffrey 339

XXII. *Antoine-Jean Gros*, peintre d'histoire. DOCUMENTS INÉDITS SUR SA VIE ET SES ŒUVRES (1795-1835). Communiqués par M. Benjamin Fillon et annotés par M. J. J. Guiffrey 343

1° Reçu autographe de *Gros* (1795) 345

2° Permis de rester à l'armée d'Italie délivré à *Gros*. . . . . »

3° Lettre de Denon à *Gros* sur le prix de deux tableaux (1803). 347

4° Envoi à l'École militaire d'un tableau de *Gros* (1805) 348

5° Lettre de *Gros* au sujet de la bataille d'Aboukir (1805) . . . . . »

6° Lettre du Ministre de l'Intérieur à *Gros* (1811) 349

7° Traité passé entre *Gros* et le Ministre au sujet de la peinture de la calotte du dôme du Panthéon (1811). 350
8° Première modification apportée au projet de *Gros* (1814) 351
9° Indemnité de logement accordée à *Gros* (1815) 352
10° Lettre du Ministre de l'Intérieur à *Gros* (1824). 353
11° Explication des peintures de la coupole de Sainte-Geneviève, etc. (1824) . . . . . »
12° Projet de *Baltard* pour donner un meilleur jour aux peintures de la coupole (1825) . . . 356
13° Lettre de *Gros* à M. Cochin, maire du XIIe arrondissement 357
14° Lettre de *Gros* sur un portrait de Louis XVIII pour la ville de Marseille (1815 ?). 358
15° Lettre de *Gros* à . . . (1817) 359
16° Lettre du comte de Forbin à *Gros* au sujet de la gravure d'un de ses tableaux (1824). 360
17° Réponse de *Gros* au comte de Forbin . . 361
18° Commande d'un tableau de la bataille d'Iéna (1834). 364
19° Refus de la commande précédente (1834). 365
20° Additions à la bataille des Pyramides (1835). 365
21° Minute de la réponse de *Gros* à M. de Cailleux (1835) 366
22° Lettre de M. de Cailleux à *Gros* (1835) . 367
23° Minute d'une lettre de *Gros* demandant l'acquisition du tableau d'Hercule et Diomède (1835) 368
24° Traité de Mme Ve *Gros* avec le graveur *Vallot* 369

XXIII. Objets d'art concédés en jouissance par la Restauration à diverses églises, à des établissements publics et à des particuliers (1824). Document communiqué et annoté par M. L. Courajod. 371

XXIV. Les tableaux d'*Eustache Le Sueur* à l'abbaye

de Marmoutiers, documents publiés par M. Ch. de Grandmaison. 400
TABLE DES DOCUMENTS PUBLIÉS DANS LE VOLUME DE 1878. 407
Publications de la Société de l'histoire de l'art français 419
Collection de travaux sur l'art français publiés par leurs auteurs sous le patronage de la Société. . 421

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS.

Nouvelles Archives de l'Art français, recueil de documents inédits.

Année 1872 (1re année), prix du volume pour les non-souscripteurs. 25 fr.

Année 1873 (2e année). 20 fr.

Année 1874-75 (3e année). 20 fr.

Année 1876 (4e année). 15 fr.

Année 1877 (5e année). 15 fr.

Année 1878 (6e année). 15 fr.

Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793), publiés, avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique, d'après les registres originaux conservés à l'École des Beaux-Arts.

1er volume, 1648 à 1672. 10 fr.

2e volume, 1673 à 1688. 10 fr.

La publication complète se composera de six à huit volumes avec une table alphabétique.

Les Comptes des Bâtiments du Roi (1528-1571), suivis de documents inédits sur les châteaux royaux et les beaux-arts au XVIe siècle, recueillis et mis en ordre par le marquis Léon de Laborde, publiés par la Société de l'histoire de l'art français. *Premier volume.* 12 fr. 50

Le tome second paraîtra dans le courant de l'année 1878.

Mémoires pour servir à l'histoire des Maisons royales et Bastimens de France, par André Félibien, publiés pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale ; 1873. 8 fr.

Ces dix volumes, tirés à un petit nombre d'exemplaires, seront délivrés aux nouveaux membres de la Société, avec le *Bulletin* trimestriel (1875-1878) qui ne se vend pas séparément, et le second volume des *Comptes des Bâtiments du Roi*, pour le montant de la cotisation de six années, soit 120 fr.

COLLECTION

DE TRAVAUX SUR L'ART FRANÇAIS

PUBLIÉS PAR LEURS AUTEURS SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ.

1. Actes d'État-civil d'artistes français, peintres, graveurs, sculpteurs, architectes, extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, détruits dans l'incendie du 24 mai 1871, par H. Herluison. 1 vol. in-8°, tiré à 230 exemplaires ; 1873. 20 fr.

Le même ouvrage, papier de Hollande, tiré à 10 exemp. 30 fr.

2. Lettres de noblesse et décorations accordées aux artistes en France pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, par J. J. Guiffrey. 1 vol. in-8°, 1873 (tirage à part, sur papier de Hollande, à 50 exemplaires). 3 fr.

3. Notes et documents inédits sur les expositions du XVIIIe siècle, recueillis et mis en ordre par J. J. Guiffrey. 1 vol. in-12, papier vergé, tiré à 150 exemplaires ; 1873. 10 fr.

4. Notice sur Jacques Guay, graveur sur pierres fines du roi Louis XV, documents inédits émanant de Guay et notes sur les gravures en pierres fines et en taille-douce de la marquise de Pompadour, par J.-F. Leturcq. 1 vol. in-8°, sur papier vergé, avec 12 pl. reproduisant par la photogravure la plupart des œuvres de Guay, tiré à 300 exemplaires; 1873. 15 fr.

5. Éloge de Lancret par Ballot de Sovot, accompagné du catalogue de ses tableaux et de ses estampes, de notes et de pièces inédites, le tout réuni et publié par J. J. Guiffrey. 1 vol. in-8° avec frontispice gravé, tiré à 200 exemplaires sur papier de Hollande ; 1874. 9 fr.

Le même ouvrage, papier de Chine (10 exempl.). 25 fr.

6. Noël Le Mire et son œuvre, suivi du catalogue raisonné de l'œuvre de son frère Louis Le Mire et de plusieurs tables, avec

un portrait à l'eau-forte par Gilbert, etc., par Jules Hédou. 1 vol. in-8° tiré à 300 exempl. sur papier de Hollande. 25 fr.

Le même ouvrage, papier Whatman, avec double épreuve du portrait. 35 fr.

7. Livret de l'Exposition du Colisée (1776), suivi de l'exposition ouverte à l'Élisée en 1797 et précédé d'une histoire du Colisée d'après les mémoires du temps, avec une table des artistes qui prirent part à ces deux expositions (complément des livrets de l'Académie royale et de l'Académie de Saint-Luc), 215 exemplaires sur papier vergé. 3 fr.

10 sur papier de Hollande. 6 fr.

5 sur papier de Chine. 10 fr.

8. Sébastien Le Clerc et son œuvre (1637-1714) par M. Édouard Meaume. Ouvrage couronné par l'Académie de Metz. 1877, grand in-8° de 338 pages, sur papier vergé de Hollande, tiré à 205 exemplaires. 18 fr.

9. La famille des Juste en Italie et en France par Anatole de Montaiglon. 1876-7, in-4° de 76 pages, sur papier de Hollande, avec 14 figures dans le texte, tirage à part de la *Gazette des Beaux-Arts* à 50 exemplaires, dont 30 seulement sont mis en vente. 12 fr.

Nota. — Aux termes de l'art. XVII des statuts, les membres de la Société de l'Histoire de l'Art français jouissent d'une remise de vingt pour cent sur le prix des ouvrages publiés dans cette collection, en adressant directement leurs demandes au libraire de la Société.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

UNIV.